CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

ASSURER NOTRE AVENIR

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

C257

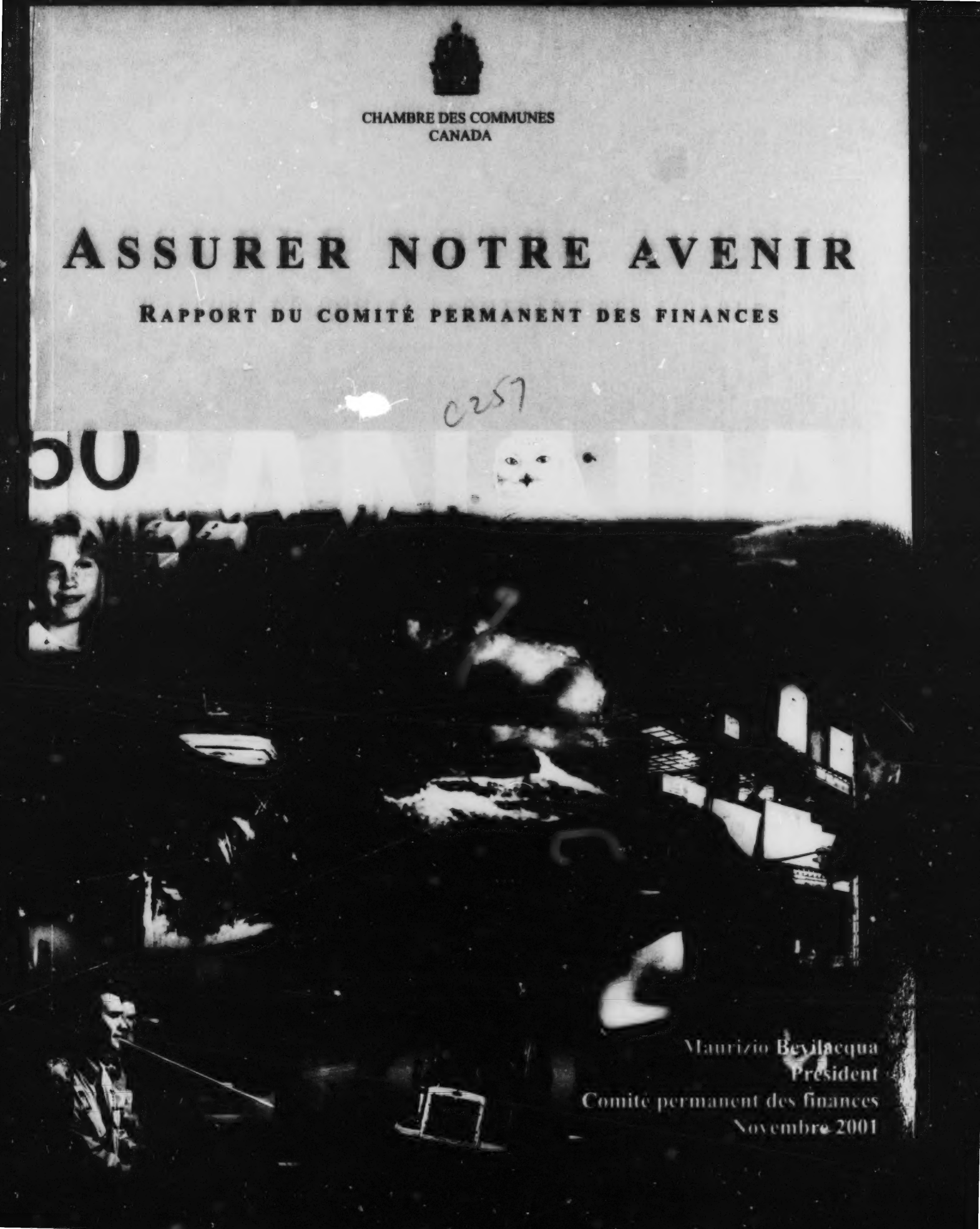

Maurizio Bevilacqua
Président
Comité permanent des finances
Novembre 2001

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

ASSURER NOTRE AVENIR

Rapport du
Comité permanent des finances

Maurizio Bevilacqua
Président

Novembre 2001

102-03308/

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

PRÉSIDENT

Maurizio Bevilacqua, député	*(Vaughan—King—Aurora, ON)*

VICE-PRÉSIDENTS

Nick Discepola, député	*(Vaudreuil—Soulanges, QC)*
Ken Epp, député	*(Elk Island, AB)*

MEMBRES

Sue Barnes, députée	*(London-Ouest, ON)*
Carolyn Bennett, députée	*(St. Paul's, ON)*
Scott Brison, député	*(Kings—Hants, N.-É.)*
Roy Cullen député	*(Etobicoke-Nord, ON)*
Albina Guarnieri, députée	*(Mississauga-Est, ON)*
Rahim Jaffer, député	*(Edmonton—Strathcona, AB)*
Jason Kenney, député	*(Calgary-Sud-Est, AB)*
Sophia Leung, députée	*(Vancouver Kingsway, C.-B.)*
Yvan Loubier, député	*(Saint-Hyacinthe—Bagot, QC)*
John McCallum, député	*(Markham, ON)*
Shawn Murphy, député	*(Hillsborough, Î.-P.-E.)*
L'hon. Lorne Nystrom, député	*(Regina—Qu'Appelle, SK)*
Pauline Picard, députée	*(Drummond, QC)*
Gary Pillitteri, député	*(Niagara Falls, ON)*
Monte Solberg, député	*(Medicine Hat, AB)*

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Larry, Bagnell, député	*(Yukon, YN)*
Leon Benoit, député	*(Lakeland, AB)*
Bernard Bigras, député	*(Rosemont—Petite-Patrie, QC)*
Diane Bourgeois, députée	*(Terrebonne—Blainville, QC)*
Garry Breitkreuz, député	*(Yorkton—Melville, SK)*
Sarmite Bulte, députée	*(Parkdale—High Park, ON)*
Marlene Catterall, députée	*(Ottawa-Ouest—Nepean, ON)*
Paul Crête, député	*(Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, QC)*
Stan Dromisky, député	*(Thunder Bay—Atikokan, ON)*
Ghislain Fournier, député	*(Manicouagan, QC)*

Christiane Gagnon, députée	*(Québec, QC)*
Cheryl Gallant, députée	*(Renfrew—Nipissing—Pembroke, ON)*
Roger Gallaway, député	*(Sarnia—Lambton, ON)*
Yvon Godin, député	*(Acadie—Bathurst, N.-B.)*
Ivan Grose, député	*(Oshawa, ON)*
Richard Harris, député	*(Prince George—Bulkley Valley, C.-B.)*
Charles Hubbard, député	*(Miramichi, N.-B.)*
Dale Johnston, député	*(Wetaskiwin, AB)*
Gar Knutson, député	*(Elgin—Middlesex—London, ON)*
Mario Laframboise, député	*(Argenteuil—Papineau—Mirabel, QC)*
Walt Lastewka, député	*(St. Catharines, ON)*
Judi Longfield, députée	*(Whitby—Ajax, ON)*
Paul Harold Macklin, député	*(Northumberland, ON)*
Deepak Obhrai, député	*(Calgary-Est, AB)*
Jim Pankiw, député	*(Saskatoon—Humboldt, SK)*
Denis Paradis, député	*(Brome—Missisquoi, QC)*
Gilles A. Perron, député	*(Rivière-des-Mille-Îles, QC)*
David Pratt, député	*(Nepean—Carleton, ON)*
David Price, député	*(Compton—Stanstead, QC)*
Karen Redman, députée	*(Kitchener-Centre, ON)*
Judy Sgro, députée	*(York-Ouest, ON)*
Peter Stoffer, député	*(Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, N.-É.)*
Paul Szabo, député	*(Mississauga-Sud, ON)*
Tony Tirabassi, député	*(Niagara-Centre, ON)*
Paddy Torsney, députée	*(Burlington, ON)*
Suzanne Tremblay, députée	*(Rimouski-Neigette-et-la Mitis, QC)*
Joseph Volpe, député	*(Eglinton—Lawrence, ON)*

GREFFIERS DU COMITÉ

Mike MacPherson

Marc Toupin

ATTACHÉS DE RECHERCHE DU COMITÉ

Direction de la recherche parlementaire

Blayne Haggart

Marc-André Pigeon

Marion Wrobel

MANDAT DU COMITÉ

Article 83.1 du Règlement de la Chambre

Chaque année, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet. Les rapports ainsi établis peuvent être déposés au plus tard dix jours de séance avant le dernier jour ordinaire de séance, en décembre, tel que stipulé à l'article 28(2) du Règlement.

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 83.1 du Règlement, votre Comité, après examen de propositions relatives à la politique budgétaire du gouvernement, a convenu de rapporter ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

Pourquoi un budget en décembre? 2

L'art de la prévision 4

Conséquences des attaques terroristes pour l'économie 7

Transports aériens 8

Confiance des consommateurs 10

Un cycle économique mondial synchronisé 12

Politique monétaire et secteur financier 14

Politique budgétaire 14

Perspectives à long terme : les avantages et la nécessité d'assises économiques solides 17

Prix à la consommation 17

Dette 17

Équilibre budgétaire 19

CHAPITRE I : LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE 23

Influer sur le processus budgétaire 24

Les leçons de l'ancien processus budgétaire 25

La nécessaire crédibilité dans un contexte de plus grande incertitude 25

Les retombées de l'examen des programmes 27

Nouveaux défis, nouvelles stratégies 29

Examen des programmes/pacte de productivité/vérification réglementaire 33

CHAPITRE II : AU CŒUR DE LA TEMPÊTE : MAINTENIR LE CAP SUR LA PRODUCTIVITÉ 35

Maintenir l'équilibre budgétaire 37

Protéger l'investissement dans les soins de santé 38

Appui fédéral au renouvellement des services de santé 39

Appui fédéral au système de santé 39

Partager les pratiques exemplaires 41

Politique fiscale 43

Mesures prises 44

Allégements fiscaux cumulatifs 46

Total des allégements fiscaux prévus dans l'Énoncé et dans le plan de réduction des impôts du budget de 2000 47

Difficultés futures 48

L'amélioration de la productivité : une nécessité permanente 49

CHAPITRE III : LA SÉCURITÉ NATIONALE ET L'ÉCONOMIE 53

Enjeux touchant la sécurité 53

La sécurité nationale : la raison de sa priorité absolue 53

Sécurité aérienne 54

Le renseignement 54

Coordination 55

Infrastructure 56

Défense nationale 57

La sécurité en Amérique du Nord 60

Le 11 septembre d'un point de vue économique 61

La confiance des entreprises 61

Garder ouverte la frontière entre le Canada et les États-Unis 62

Besoins communs de sécurité 64

Action du gouvernement à ce jour 66

Dépenses 66

Dépenses additionnelles 69

Mesures législatives 71

Dispositions militaires 73

Options pour la gestion de la frontière : le but ultime est l'efficacité 73

Favoriser la prospérité : Amorcer une discussion sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis 80

Conclusion : Programme de discussion 80

CHAPITRE IV : LA PLANIFICATION À LONG TERME 83

Fiscalité 85

Impôts sur le capital 85

Déductions fiscales pour dons de charité 88

L'assurance-emploi et l'exemption annuelle de base 91

Modification des taux de la déduction pour amortissement (DPA) 93

Régimes enregistrés d'épargne 96

Industrie canadienne du film et de la télévision 98

Microbrasseurs 98

Outils de mécaniciens 99

Traitement fiscal des élevages de chevaux de course 99

Régimes d'actionnariat 100

Préservation des édifices du patrimoine 101

Recherche et développement 102

Coûts indirects 105

Augmentation du financement 106

Plan à long terme en astronomie 107

Infrastructure sociale 109

Enseignement postsecondaire 109

Logement 111

Condition des personnes handicapées 113

Programme d'action national pour enfants 115

Infrastructure matérielle 120

PetroCanada 125

Premières nations 125

Agriculture 127

Aide étrangère 130

Économie verte 131

Échange de droits d'émission 132

Mesures fiscales 134

Achèvement du réseau des parcs nationaux 136

Recouvrement des coûts 138

ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS 141

ANNEXE B — LISTE DES MÉMOIRES 155

ANNEXE C — DÉPUTÉS QUI ONT TENU DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES ET/OU QUI ONT PARTICIPÉ AU DÉBAT EXPLORATOIRE SUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 161

OPINIONS COMPLÉMENTAIRES/DISSIDENTES

Alliance canadienne 165

Bloc Québécois 171

Parti néo-démocrate 175

Parti progressiste-conservateur — Caucus de la représentation démocratique 179

PROCÈS-VERBAL 185

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

En sillonnant le Canada, le Comité a pu entendre des particuliers et des groupes représentant toutes les régions et tous les secteurs de la société qui nous ont transmis un message sans ambiguïté au sujet des priorités budgétaires nationales. Les Canadiens appuient à l'unanimité les dépenses nécessaires à un programme de sécurité nationale pour contrer efficacement les préoccupations qui affectent notre sécurité individuelle et collective ainsi que notre bien-être économique. Ils nous ont dit haut et fort qu'il ne fallait pas retomber dans le déficit. Ils nous ont dit que le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars devait aller de l'avant et que le gouvernement devait tenir l'engagement qu'il a pris de transférer aux provinces 23 milliards de dollars au titre des soins de santé. Comme par le passé, les témoins appuient la stratégie proactive du Comité en matière d'investissement dans la R et D. Nous avons entendu leur message et nous y avons répondu par un plan qui correspond à leurs besoins et à leurs préoccupations.

Les Canadiens attendaient impatiemment ces consultations. Comme ils ne prennent pas la santé de l'économie à la légère, ils voulaient nous dire quelles étaient leurs priorités. Pendant l'été, ils ont rédigé conformément aux instructions du Comité des mémoires où ils ont exposé les mesures qu'ils croient nécessaires à une saine politique publique.

Puis vint le 11 septembre. Que cet événement ait changé notre monde, il suffit pour s'en convaincre de regarder les conséquences économiques de cette journée et de celles qui ont suivi, de constater la détermination sans faille du Parlement canadien et de se mettre à l'écoute des médias. Le monde a les yeux rivés sur les événements de cette journée et sur ses séquelles.

Cette focalisation est parfaitement légitime et compréhensible. Nous devons appuyer les mesures visant à faire régner la justice et à parer à d'autres périls. En outre, ces menaces compromettent nos flux commerciaux essentiels à notre bien-être économique. Il faut engager les dépenses nécessaires pour répondre à ces préoccupations importantes d'ordre économique, particulièrement du fait qu'elles ont trait à la frontière canado-américaine.

Ces consultations ont pour but l'élaboration d'un plan visant à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens, à répondre aux préoccupations immédiates, mais aussi à mettre en place les conditions indispensables à la prospérité des générations actuelles et futures. La sécurité est la priorité immédiate. Nous nous en occupons en vue de consolider toutes les autres initiatives sur lesquelles repose la prospérité de demain. La sécurité est devenue une condition préalable à la croissance économique. C'est aussi une forme de capital social qui assure l'efficacité d'une politique publique axée sur la croissance. La croissance exige qu'on mette en place un régime fiscal compétitif grâce au plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars et à la réforme fiscale qui en est le cœur. La croissance suppose aussi que les données fondamentales de la politique économique restent saines, que le gouvernement fasse preuve de leadership fiscal en évitant les déficits et en continuant de réduire la dette. La croissance implique enfin qu'on affermisse notre infrastructure sociale par un financement adéquat et des mécanismes efficaces de transparence et de reddition de comptes, et qu'on s'engage à faire du Canada une économie axée sur l'innovation et la productivité.

Nous avons les moyens de déterminer le genre de société et d'économie que nous voulons. C'est là la définition fondamentale de la souveraineté. Mais pour y arriver, nous devons être prêts aux défis et aux choix auxquels notre société et notre économie seront confrontés.

Nous souhaitons, ultimement, assurer :

- la participation pleine et entière du Canada à l'économie mondiale;
- l'égalité des chances pour tous les Canadiens,
- la création d'un environnement socioéconomique où tous les Canadiens profiteront d'un niveau et d'une qualité de vie optimum.

En ma qualité de président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, je remercie les nombreux témoins qui se sont donné la peine de rédiger des mémoires et de venir comparaître devant le Comité. La qualité de leurs observations reflète le sérieux qu'ils apportent à cet exercice.

Je tiens également à remercier tous les membres du Comité de leur engagement inébranlable à l'égard des consultations prébudgétaires.

Je remercie enfin le personnel du Comité. Sans son travail, ce rapport n'aurait pas vu le jour. Je remercie les greffiers du Comité Marc Toupin et Mike MacPherson de la Direction des comités et des services législatifs. Mes remerciements aussi à Manon Auger, Madeleine Bédard et Michel Quevillon ainsi qu'aux interprètes, aux techniciens du son et aux autres employés de la Chambre des communes.

Je tiens également à remercier les attachés de recherche fournis par la Direction de la recherche parlementaire, Blayne Haggart et Marc-André Pigeon aidés d'Alexandre Laurin, de Nathalie Pothier et de Kristian Reid. J'adresse un grand merci à Marion G. Wrobel pour ses nombreuses années de contribution exceptionnelle au travaux du Comité des finances et de service insigne au Parlement. Il est grandement apprécié et admiré de tous les membres. Comme M. Wrobel quitte pour le secteur privé son poste de directeur de la recherche pour le Comité, nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans toutes ses entreprises.

Grâce à leurs efforts infatigables, Carole Fournier et Rocchina Petrozzi ont assuré la bonne marche de mes bureaux pendant ce processus accaparant. Je leur en suis extrêmement reconnaissant.

CARPE DIEM

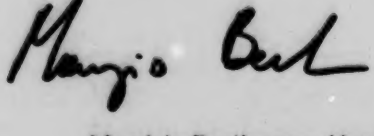

Maurizio Bevilacqua, député

INTRODUCTION

Je peux vous assurer que nous ferons un rapport complet aux Canadiens et aux Canadiennes; ils méritent bien cela.
Paul Martin, ministre des Finances

Après les événements du 11 septembre et en plein ralentissement économique, il semble difficile de croire qu'il y a à peine un an, l'humeur était quasiment partout à l'optimisme et que l'on ne se souciait guère de sécurité publique. L'économie connaissait son 22e trimestre de croissance ininterrompue, l'inflation était jugulée, le ministère des Finances prédisait un excédent cumulatif de 43 milliards de dollars jusqu'en 2004-2005, même après les baisses d'impôt et les hausses de dépenses annoncées l'automne dernier[1], et le taux de chômage était tombé à 6,8 %, son plus bas niveau depuis 1974. Les politiques se préoccupaient essentiellement de savoir comment prévenir une surchauffe. Comme le soulignait récemment M. David Dodge : « À pareille époque l'année dernière, les économies canadienne et américaine tournaient aux limites de leur capacité ou même au-delà[2]. »

Ces bases solidement assises, on a remisé les politiques axées sur les compressions des dépenses et les hausses d'impôt, privilégiées au milieu des années 90, pour se concentrer sur celles misant sur l'amélioration de la productivité et l'innovation, lesquelles appelaient une réduction des impôts alliée à une augmentation des dépenses stratégiques en recherche, en développement, en innovation et en soins de santé. Le Comité a vite saisi cette nouvelle réalité. Dans le rapport prébudgétaire de 1999, intitulé *Nouvelle ère ... Nouveau plan*, nous écrivions que la solidité de ces facteurs économiques fondamentaux depuis trois ans n'était pas « de simples anomalies à court terme » et qu'il fallait « envisager des mesures qui consolideront les acquis, stimuleront encore davantage notre performance économique, amélioreront nos perspectives d'avenir et contribueront à préserver ce que de nombreux Canadiens considèrent comme le caractère essentiel de notre économie et de notre société[3] ». Le Comité déclarait également dans ce rapport qu'il ne fallait « rien tenir pour acquis » et que le Canada devait relever des défis considérables à long terme aux chapitres de la productivité et de la compétitivité.

---

1 Ce chiffre reflète toutes les mesures prises jusqu'à l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire de 2000 compris.

2 « Observations de David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, sur l'évolution de l'économie canadienne ». Banque du Canada, 21 septembre 2001. http://www.banqueduCanada.ca/fr/discours/sp01-7f.htm.

3 Chambre des communes, Comité permanent des finances, premier rapport, Budget 2000 : *Nouvelle ère ... Nouveau plan*, 2e séance, 36e Législature, décembre 2001.

Pourquoi un budget en décembre?

Nous sommes très heureux de savoir que le gouvernement compte déposer un budget avant la fin de l'année, comme l'a annoncé le ministre. **Nancy Hughes Anthony, présidente-directrice générale, Chambre de commerce du Canada**

Une des choses que le secteur des affaires déteste le plus c'est l'incertitude. En fait, je crois que je dois féliciter notre banque centrale parce qu'elle adopte des politiques très certaines et cohérentes. **Michael Atkinson, président, Association canadienne de la construction**

Du fait des attentats terroristes du 11 septembre, un nouveau climat économique s'est instauré et de nouvelles priorités ont dû être établies, ce qui montre bien que les mises en garde exprimées précédemment étaient justifiées. Ces attentats et les effets dont ils se sont accompagnés ont appelé des mesures visant à dissiper l'incertitude ambiante, qui complique considérablement la planification à long terme des entreprises.

Les attentats terroristes ont dégradé une situation économique déjà fragilisée, causant la fermeture temporaire d'usines, menaçant la viabilité de compagnies aériennes nationales et étrangères, rendant nécessaire une hausse des dépenses militaires et des dépenses en sécurité et ralentissant le passage aux frontières des marchandises.

Le budget constitue le principal événement économique au Canada. C'est l'instrument par lequel le gouvernement fait connaître à la population ses plans et ses priorités. Ainsi, consommateurs et entreprises peuvent effectuer leur planification pour l'année à venir. Même avant le 11 septembre, les Canadiens commençaient à s'inquiéter de la santé de l'économie, et les attaques terroristes n'ont fait qu'exacerber ces craintes.

À la lumière de l'incertitude avec laquelle tous les Canadiens sont actuellement aux prises, le Comité est heureux que le ministre des Finances ait annoncé le 24 octobre qu'il présenterait un budget en décembre. Se faisant l'écho de la population, il estime que la présentation d'un budget en décembre jouera un rôle crucial dans le rétablissement de la confiance dans l'économie.

On ne peut laisser les événements du 11 septembre et leurs conséquences obscurcir les objectifs stratégiques à long terme du Comité ni émousser notre détermination à maintenir et à instaurer les conditions permettant de concrétiser ces objectifs. Le Comité estime qu'il faut augmenter à court terme les dépenses en sécurité et les dépenses militaires pour réduire l'incertitude et établir les conditions propices à une vigoureuse croissance de la productivité et à une amélioration du niveau de vie, objectifs à plus long terme et de plus vaste portée. La sécurité nationale est un bien public. Elle constitue une forme de capital social qui est une composante vitale de l'économie nationale. Cela a certes toujours été le cas, mais ce l'est encore plus aujourd'hui au vu de l'incidence considérable des menaces terroristes réelles et perçues sur le fonctionnement au jour le jour de l'économie ainsi que sur la confiance des entreprises et des consommateurs.

Il faut faire tout ce qui est possible pour éviter un déficit durant l'exercice courant et le suivant.

Vancouver Board of Trade

Assurer l'avenir signifie également honorer notre engagement à l'égard du plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars et d'augmentation des dépenses en soins de santé de 23,4 milliards de dollars annoncé l'an dernier, tout en maintenant discipline et intégrité budgétaires de manière à éviter le déficit — cette même discipline qui a permis au Canada de surmonter la crise financière asiatique de 1997-1998 et qui nous aidera à surmonter la crise actuelle. C'est le défi qui se présente aux Canadiens et à leur gouvernement et auquel le Comité s'attaquera dans le présent rapport.

Certains soutiennent toutefois que, pour contrer le ralentissement maintenant, nous devrions réduire davantage les impôts ou accroître nos dépenses. En d'autres mots que nous devrions courir le risque de revenir à l'ère des déficits. Eh bien, nous ne ferons pas cela. Nous ne ferons pas courir de risque aux Canadiens qui ont tant travaillé ces dernières années. Nous maintiendrons plutôt l'approche qui nous a permis de traverser la crise du peso de 1994 et la crise asiatique de 1997, et qui nous permettra de surmonter le ralentissement actuel. **Paul Martin, ministre des Finances, Mise à jour économique**

Nous sommes désormais en mesure de laisser jouer les « stabilisateurs automatiques »... J'estime qu'il est crucial que le gouvernement effectue les dépenses qui nous aideront à résoudre nos problèmes à long terme. **David Dodge, gouverneur, Banque du Canada**

À l'avenir, je considère cependant qu'il vous faudra éviter de surseoir aux réductions d'impôt futures pour la seule raison que l'économie vous paraît se dégrader ... je pense qu'il vous faut au moins maintenir le cap en ce qui a trait à votre plan de réductions fiscales sur cinq ans. Une dégradation de la situation économique justifie d'ailleurs que l'on applique à l'avenir des réductions d'impôt qui, de toutes façons, devraient être planifiées. **Thomas Wilson, directeur, Institut pour l'analyse des politiques et de l'économie, Université de Toronto**

L'établissement des priorités pour ce cycle budgétaire est en effet une tâche herculéenne, mais les problèmes du moment ne devraient pas empêcher le gouvernement de fixer des priorités économiques à long terme. **Elyse Allan, présidente-directrice générale, Toronto Board of Trade**

Ce n'est pas le moment d'envisager de nouvelles dépenses échelonnées sur plusieurs années. Nous croyons qu'en agissant de la sorte, on risquerait de n'être pas en mesure de réduire les impôts et la dette. **Pierre Brunet, vice-président, Conseil d'administration, Institut canadien des comptables agréés**

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'art de la prévision

Le taux de croissance économique (comme variation mensuelle par rapport à la même époque de l'année précédente) a commencé à se replier au milieu de l'an dernier pour descendre à des niveaux considérés en règle générale comme plus soutenables. Ce recul s'est poursuivi au cours de l'année, le taux de croissance de l'économie passant sous celui de la capacité de production, ce que l'indice des indicateurs avancés, baromètre de l'évolution économique, avait laissé présager dans une certaine mesure.

Qu'est-ce qu'un indicateur avancé?

Les économistes et les statisticiens conçoivent des indicateurs avancés depuis au moins les années 20, semble-t-il. Cela n'a rien de surprenant étant donné la nature cyclique des économies de marché, les gens voulant savoir si l'économie est au bord de la récession ou en période de croissance soutenue. Les indicateurs avancés servent généralement à répondre à ces questions et à prédire l'orientation générale de la croissance économique au cours des trois à six mois à venir. Autrement dit, ils représentent des moyens de connaître les points décisifs entre croissance et récession et vice-versa plutôt que la valeur absolue du PIB dans six mois.

Il existe divers types d'indicateurs avancés, mais la plupart sont des indices composites ou des amalgames de diverses séries de données les plus sensibles au cycle conjoncturel. L'indicateur avancé de Statistique Canada est un indice composite regroupant dix séries, notamment les ventes d'ameublement et d'électroménager, les ventes d'« autres » biens de consommation durables, la croissance de la masse monétaire, les variations de l'indice 300 de la Bourse de Toronto, les nouvelles commandes de biens de consommation durables, le ratio des expéditions aux stocks, le nombre d'heures d'une semaine de travail, l'emploi dans les services personnels, les dépenses en logement et un indice de l'économie américaine.

Le graphique 1, dans lequel les variations d'une année sur l'autre du produit intérieur brut (PIB) sont juxtaposées aux variations mensuelles de l'indicateur avancé, montre que ce dernier s'est nettement replié à la fin de l'été 2000. Après avoir été négatif pendant la majeure partie de 2001, il s'est stabilisé dernièrement et s'améliore encore, ce qui donne à penser qu'une reprise pourrait se dessiner au printemps prochain, comme la plupart des prévisionnistes semblent s'y attendre actuellement. Il ne faut néanmoins pas oublier que les données de septembre ne reflètent pas le plein effet des événements du 11 septembre, de sorte que l'indicateur pourrait perdre un peu du terrain gagné lorsque les prochaines données seront publiées à la fin novembre. Au moment où nous rédigeons ces lignes, la croissance réelle du PIB pour août par rapport à juillet était un maigre 0,1 %.

L'indicateur avancé ne fait toutefois qu'indiquer la direction ou la tendance générale de l'économie. Il ne se prête pas aisément à la quantification, composante essentielle du processus budgétaire. Le ministre des Finances se fie d'ailleurs plutôt à un certain nombre de prévisions venant d'économistes du secteur privé. La prévision est toutefois entachée de lacunes et représente, dans le meilleur des cas, un art imprécis. À tout moment, il existe des manifestions contradictoires de l'orientation

L'art de la prévision

Le taux de croissance économique (comme variation mensuelle par rapport à la même époque de l'année précédente) a commencé à se replier au milieu de l'an dernier pour descendre à des niveaux considérés en règle générale comme plus soutenables. Ce recul s'est poursuivi au cours de l'année, le taux de croissance de l'économie passant sous celui de la capacité de production, ce que l'indice des indicateurs avancés, baromètre de l'évolution économique, avait laissé présager dans une certaine mesure.

Qu'est-ce qu'un indicateur avancé?

Les économistes et les statisticiens conçoivent des indicateurs avancés depuis au moins les années 20, semble-t-il. Cela n'a rien de surprenant étant donné la nature cyclique des économies de marché, les gens voulant savoir si l'économie est au bord de la récession ou en période de croissance soutenue. Les indicateurs avancés servent généralement à répondre à ces questions et à prédire l'orientation générale de la croissance économique au cours des trois à six mois à venir. Autrement dit, ils représentent des moyens de connaître les points décisifs entre croissance et récession et vice-versa plutôt que la valeur absolue du PIB dans six mois.

Il existe divers types d'indicateurs avancés, mais la plupart sont des indices composites ou des amalgames de diverses séries de données les plus sensibles au cycle conjoncturel. L'indicateur avancé de Statistique Canada est un indice composite regroupant dix séries, notamment les ventes d'ameublement et d'électroménager, les ventes d'« autres » biens de consommation durables, la croissance de la masse monétaire, les variations de l'indice 300 de la Bourse de Toronto, les nouvelles commandes de biens de consommation durables, le ratio des expéditions aux stocks, le nombre d'heures d'une semaine de travail, l'emploi dans les services personnels, les dépenses en logement et un indice de l'économie américaine.

Le graphique 1, dans lequel les variations d'une année sur l'autre du produit intérieur brut (PIB) sont juxtaposées aux variations mensuelles de l'indicateur avancé, montre que ce dernier s'est nettement replié à la fin de l'été 2000. Après avoir été négatif pendant la majeure partie de 2001, il s'est stabilisé dernièrement et s'améliore encore, ce qui donne à penser qu'une reprise pourrait se dessiner au printemps prochain, comme la plupart des prévisionnistes semblent s'y attendre actuellement. Il ne faut néanmoins pas oublier que les données de septembre ne reflètent pas le plein effet des événements du 11 septembre, de sorte que l'indicateur pourrait perdre un peu du terrain gagné lorsque les prochaines données seront publiées à la fin novembre. Au moment où nous rédigeons ces lignes, la croissance réelle du PIB pour août par rapport à juillet était un maigre 0,1 %.

L'indicateur avancé ne fait toutefois qu'indiquer la direction ou la tendance générale de l'économie. Il ne se prête pas aisément à la quantification, composante essentielle du processus budgétaire. Le ministre des Finances se fie d'ailleurs plutôt à un certain nombre de prévisions venant d'économistes du secteur privé. La prévision est toutefois entachée de lacunes et représente, dans le meilleur des cas, un art imprécis. À tout moment, il existe des manifestions contradictoires de l'orientation

Graphique 1 : L'indicateur avancé

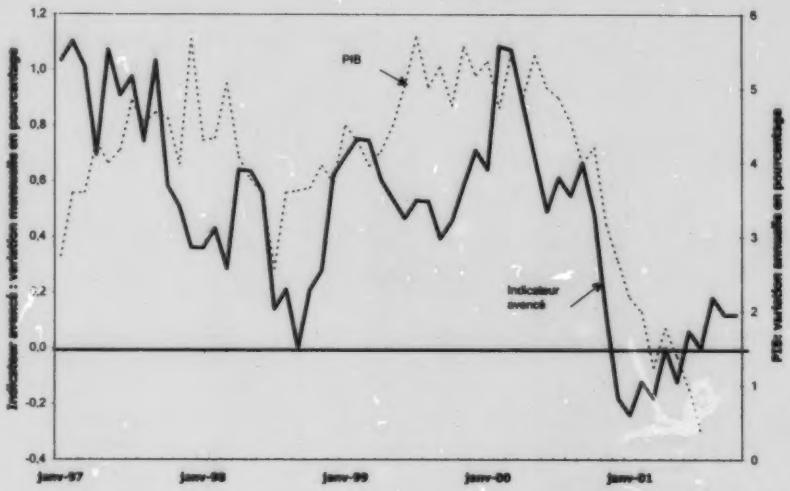

générale de l'économie, certains prévisionnistes privilégiant l'aspect négatif, tandis que d'autres misent sur le côté positif. Dans un contexte d'incertitude accrue, la prévision devient encore plus complexe.

L'automne dernier, on prévoyait une croissance économique moyenne pour 2001 de 3,5 %, ce qui ne tenait pas compte de la chute abrupte de l'indicateur avancé. En mai 2001, cette prévision était révisée à la baisse pour se situer à 2,4 %, au vu des mauvaises nouvelles économiques. Fin août, ce pourcentage avoisinait les 2 %, pour cause, une fois encore, de mauvaises nouvelles économiques.

Avec les événements du 11 septembre, la prévision économique s'apparente plus que jamais à de la conjecture plutôt qu'à une analyse éclairée, et les prévisionnistes ont de nouveau révisé à la baisse leurs prévisions; ils tablent désormais sur un taux de croissance moyen de moins de 1,5 %, soit plus de 35 points de base (0,35 points de pourcentage) sous le scénario de faible croissance de 1,8 % auquel le ministère des Finances a recouru dans sa Mise à jour économique de mai dernier et bien en dessous des 3 % de croissance potentielle[4]. Il est intéressant de noter au graphique 2, sur l'évolution des prévisions du secteur privé depuis septembre 2000, que ces dernières sont devenues plus pessimistes pour 2001 tout en demeurant optimistes pour 2002, ce qui représentait donc des attentes de redressement économique. Les prévisions récentes sont différentes du point de vue qualitatif, car elles misent sur une croissance inférieure pour ces deux années.

4 La Banque du Canada a estimé que l'économie canadienne pouvait, en toute sécurité, enregistrer un taux de croissance se situant entre 2,75 et 3,25 %, 3 % représentant la médiane de cette estimation, compte tenu de sa progression démographique et de l'essor de sa productivité.

Graphique 2 : L'évolution des prévisions de croissance pour 2001 et 2002

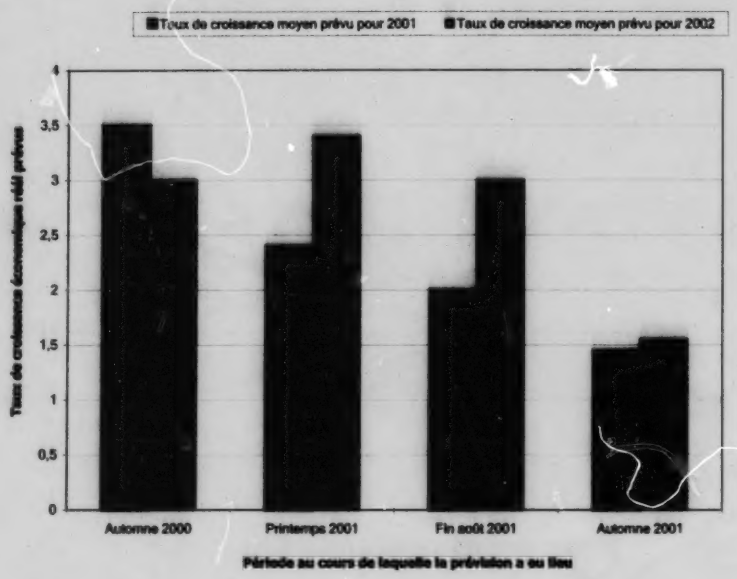

Malgré la morosité qui entoure le court terme, la plupart des conjoncturistes croient encore à une vigoureuse croissance économique au second semestre de 2002, du fait des réductions d'impôt, des baisses des taux d'intérêt et des hausses des dépenses des administrations publiques et des consommateurs. Depuis le début de l'année, les taux d'intérêt à court terme ont été abaissés de 450 points de base aux États-Unis et de 300 points de base au Canada. On sait que les effets des interventions des autorités monétaires se font sentir avec un décalage qui peut varier selon les circonstances. Les effets de ces réductions devraient être perceptibles fin 2002 et en 2003, époque à laquelle la croissance devrait atteindre 3,3 %, soit légèrement plus que ce qui représente une capacité de croissance non inflationniste selon les calculs de la Banque du Canada. Le taux de croissance moyen prévu pour 2002 a dégringolé, passant de 3,4 % en mai à 1,64 %[5].

... il est clair que les mesures au chapitre de la sécurité alourdiront la facture pour le gouvernement et que le tassement de l'activité économique dû aux attentats amenuisera les revenus qu'Ottawa attendait.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Dans un rapport publié récemment sur les perspectives budgétaires, TD Economics[6] émet une mise en garde, prédisant que l'état de l'économie poussera le secteur public (budgets fédéral et provinciaux) à redevenir déficitaire — c'est-à-dire avant les plans d'urgence et la marge de prudence — d'ici 2002-2003. M. Patrick Grady, économiste indépendant d'Ottawa et ancien cadre supérieur du ministère des Finances, prévoit, lui aussi, que le gouvernement affichera un excédent de 3,2 milliards de dollars, même si l'on ne tient pas compte des mesures de sécurité et de l'aide aux compagnies aériennes qui viennent d'être annoncées, ce qui se traduira

5 Ce chiffre serait plus proche de 1,84 % sans la prédiction aberrante de la Banque de Nouvelle-Écosse, qui s'attend à une croissance de 0,6 % en 2002.

6 TD Economics, *Report on Canadian Government Finances*, "Federal and Provincial Fiscal Outlook to 2005-06", 12 octobre 2001. Ces projections illustrent le statu quo et sont uniquement fondées sur des facteurs économiques. Elles tiennent compte des projets de dépenses et en matière fiscale qui sont mentionnés dans les budgets et les énoncés économiques antérieurs. Elles ne supposent aucun changement discrétionnaire, tout en tenant compte de l'incidence d'une croissance moindre sur les revenus et les dépenses non discrétionnaires. Elles ne reflètent pas les mesures récemment annoncées en matière de sécurité.

par un déficit de 0,8 milliards de dollars en 2002-2003[7]. Ces déficits projetés démontrent la fragilité de la position budgétaire du secteur public au Canada et la capacité de ce dernier de réduire vigoureusement sa dette.

Le fait que le gouvernement fédéral deviendra déficitaire ou non à l'avenir dépendra de l'évaluation qu'il fera de ses besoins en sécurité à court terme et des sommes qu'il lui faudra dépenser ainsi que de sa capacité à réaliser des économies ailleurs au cas où ses besoins en la matière croîtraient considérablement. Toute nouvelle dépense portant sur l'exercice 2003-2004 menacera toutefois la réduction de la dette.

Ces projections axées sur le statu quo misent sur le fait que toutes les dépenses de programme du gouvernement augmenteront de 4 % par année jusqu'en 2005-2006. Cela représente pour le gouvernement fédéral une hausse de 28 milliards de dollars de ses dépenses en programmes par rapport à 2000-2001, si l'on tient compte des engagements existants non liés à la sécurité.

Enfin, il convient de noter que l'économie canadienne affiche un taux de croissance de 3,3 % depuis 1992. Les prévisionnistes s'attendent donc qu'elle retrouve sa croissance tendancielle d'ici 2003 et jugent que le ralentissement actuel n'est qu'un contretemps temporaire, peut-être même bénin, par rapport aux perspectives économiques à plus long terme.

N'oublions pas néanmoins qu'il faut prendre ces prévisions à moyen et à long terme, surtout en période de grande incertitude, avec une certaine réserve. D'ailleurs, fin septembre, Merrill Lynch Canada avait mis ses clients en garde contre l'idée que la récession serait forcément légère et de courte durée, perception qui subsiste dans certains milieux malgré les attentats du 11 septembre. Pour cette entreprise, « les économistes prennent toujours ce parti lorsque l'économie se contracte. Pourtant, les récessions durent en moyenne près d'une année, pendant laquelle le PIB réel s'amenuise de 2 %, du sommet au creux, et le taux de chômage grimpe de 3,5 %. Les trois quarts du temps, la récession dure dix mois au plus. »

Le fait que ces prévisions de croissance économique évoluent est également important, car on se fait ainsi une idée des perspectives à long terme de l'économie. Par exemple, si l'économie croissait à son taux de croissance potentiel, soit 3 %, la production doublerait tous les 23 ans, et non pas tous les 46 ans comme cela serait le cas si la croissance était en moyenne de 1,5 %, ce qui est le taux moyen prévu en 2001.

Conséquences des attaques terroristes pour l'économie

Les attentats terroristes ont mis au grand jour certaines des hypothèses sur lesquelles s'appuyaient les plus pessimistes des prévisions avant le 11 septembre. Par exemple, il est impossible de savoir combien la lutte contre le terrorisme coûtera, puisqu'on ignore quelles seront l'intensité et la durée du conflit.

La frontière entre le Canada et les États-Unis illustre bien l'effet de cette incertitude. Il est difficile de mesurer avec précision l'incidence du resserrement des contrôles frontaliers sur l'économie, mais il est bon de se rappeler qu'en raison de la

S'il est impossible de connaître déjà avec précision les retombées des attentats du 11 septembre pour l'économie canadienne, on sait néanmoins que cela se chiffre à des milliards de dollars. La récession qui était déjà évidente dans les secteurs de la fabrication et des exportations au Canada l'été dernier s'aggravera et sera plus longue que prévu.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

7 Patrick Grady, *The Case for a Fiscal Deficit After September 11*, mémoire au Comité permanent des finances, novembre 2001. Le gouvernement comptait mettre 3 milliards de dollars de côté pour ses réserves pour éventualités, lesquels serviront à éponger la dette s'ils ne sont pas utilisés, plus un milliard de dollars au titre de la marge de prudence pour les éventuelles perturbations économiques. L'excédent représente les fonds en sus de ces sommes.

fermeture de la frontière durant 20 minutes seulement, le 11 septembre, plusieurs usines automobiles canadiennes ont dû fermer leurs portes pendant tout l'après-midi, ce qui s'est traduit par des pertes de production pour les entreprises et de salaires pour les travailleurs. Dans son Rapport sur la politique monétaire de novembre, la Banque du Canada estime que les répercussions (sur les transports, les finances et le tourisme) des événements du 11 septembre ont réduit la croissance au troisième trimestre, en taux annualisé, d'un point de pourcentage environ. Autrement dit, l'économie a stagné (croissance nulle) ou s'est rétrécie de 1 % environ au troisième trimestre : « Bien qu'elle soit plus difficile à évaluer, l'incidence des attentats sur la croissance au quatrième trimestre sera vraisemblablement au moins aussi importante que les effets directs observés au trimestre précédent, ce qui donne à penser que la croissance du PIB sera à peu près nulle au quatrième trimestre[8] ». L'effet le plus inquiétant peut-être de ces événements est toutefois l'incertitude à propos de la durée des retards à la frontière. Comme plusieurs témoins l'ont fait remarquer, il se peut que les entreprises hésitent à investir au Canada, si les ralentissements à la frontière fluctuent de façon imprévisible chaque fois que les États-Unis sont menacés.

> *Je crois qu'il est faux de croire qu'il s'agit d'un problème à court terme concernant des camions qui sont retenus à la frontière, et que le problème va s'estomper. L'investisseur qui prend connaissance de telles répercussions y songera à deux fois avant de bâtir une usine au Canada si l'accès futur au marché américain est incertain... Autrement dit, la question de la sécurité frontalière est absolument essentielle au niveau de productivité au Canada et au taux de croissance de la productivité.* **David Laidler, département d'économie, Université Western Ontario**

Même si la circulation transfrontalière est revenue à la normale selon l'Agence des douanes et du revenu du Canada, il est encore possible que de nouveaux attentats terroristes suscitent un autre resserrement des mesures de sécurité et des retards plus permanents ou que le climat politique aux États-Unis se traduise par un resserrement des mesures de sécurité aux frontières, nécessaire ou non. Un allongement même temporaire des retards aux frontières, comme après le 11 septembre, peut s'assortir de coûts très importants. Le Conference Board a déclaré récemment, par exemple, qu'il n'est pas « déraisonnable de supposer que les exportations reculeront de 1 % (en taux annualisé) au troisième trimestre en raison des retards aux frontières, ce qui devrait réduire le PIB réel au cours du trimestre d'environ 0,4 % ...[9]. »

Transports aériens

Les attentats terroristes se sont répercutés de façon tout à fait manifeste sur certains secteurs de l'économie. Pour ce qui est des transports aériens au Canada, qui représentent quelque 4 milliards de dollars du PIB réel et qui se trouvaient déjà dans une situation précaire, il faut signaler que la circulation aérienne a accusé une baisse de 20 et 30 % depuis que les vols ont repris le 15 septembre. Selon les estimations du Conference Board, la production réelle de ce secteur diminuera de 500 millions de dollars (en taux annualisé) au cours du troisième trimestre du fait des attentats. Cela

---

8 Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, novembre 2001, p. 12. http://www.banquedu Canada.ca/fr/pdf/mpmnov01.pdf.

9 « Implications of the Terrorist Attack for the Canadian Economy: Special Report », *Conference Board*, 19 septembre 2001.

compte pour moins de 1 % de la production totale de l'économie, mais représente néanmoins un coup très sérieux pour un secteur qui souffrait déjà de surcapacité[10]. Il est indubitable que des secteurs connexes, comme le tourisme, ont eux aussi été touchés.

Il est difficile de quantifier l'effet d'un effondrement des transports aériens sur l'économie, mais il ne fait aucun doute que les économies modernes dépendent fortement du transport de marchandises et de personnes par avion. Après les événements du 11 septembre, par exemple, un certain nombre de fabricants ont été contraints d'arrêter la production, parce qu'ils ne recevaient pas les pièces et les gens dont ils avaient besoin en raison des interruptions dans le trafic aérien[11]. Les fabricants d'avions n'ont pas été à l'abri du ralentissement ni des répercussions des événements. À cause de la chute de la demande dans les transports aériens, Boeing a annoncé récemment la mise à pied d'un tiers des employés de son usine d'Arnprior (en Ontario) et devrait licencier de 20 000 à 30 000 employés d'ici la fin 2002.

> *Les événements tragiques du 11 septembre ont changé le monde dans lequel nous vivons et travaillons, particulièrement le monde de ceux et celles qui oeuvrent dans l'industrie du transport aérien et dans l'industrie aérospatiale. La magnitude de l'impact de ces événements commence à être visible. Ajoutés à une situation qui devenait plus difficile, notamment dans l'industrie du transport aérien, à cause du ralentissement économique américain, ces événements résulteront, selon nos estimations, en des pertes d'emploi importantes dans l'industrie du transport américain et certaines industries connexes, soit les grands fournisseurs d'équipement, de moteurs, et ainsi de suite.* **Gilles Ouimet, président, Pratt & Whitney Canada**

> *À long terme, je pense qu'il est très important que nous cherchions des solutions innovatrices pour appuyer le transport aérien comme un moyen de transport sain et sécuritaire[..]. Nous devons stimuler la confiance du public. Par conséquent, nous devons veiller à ce que ces tragiques événements ne dénouent pas les liens de la R-D en aérospatiale.* **Peter Smith, président-directeur général, Association des industries aérospatiales du Canada**

Le gouvernement a consenti une aide de 160 millions de dollars aux transports aériens et une garantie d'emprunt conditionnelle de 75 millions de dollars à Canada 3000[12].

Malgré tout, ce qui nuit à un secteur peut être constructif pour un autre. Au lieu de prendre l'avion, les consommateurs privilégient désormais, lorsqu'ils le peuvent,

---

10 *Ibid.*

11 Selon *L'observateur économique canadien*, parution d'octobre 2001, près de 40 % des exportations américaines sont expédiées par air, surtout les articles de haute technologie.

12 Canada 3000 n'a pu utiliser cette garantie d'emprunt car elle vient de déposer son bilan.

l'autocar, la voiture et le train. S'il est vrai que les compagnies aériennes sont aux prises avec de graves difficultés financières et que certaines sont au bord de la faillite, il n'est pas question d'empêcher les avions de voler et de ne plus avoir de services aériens. Il faudra plutôt procéder à une restructuration et les investisseurs assumeront les conséquences des risques qu'ils ont pris en investissant dans les compagnies aériennes.

Le professeur d'économie, M. David Laidler a déclaré que les effets économiques des événements du 11 septembre représentent essentiellement des chocs réels pour l'économie, et non un déficit général de la demande globale. Si le secteur des transports aériens affiche une capacité excédentaire, parce que la demande a baissé, il faut faire en sorte que les ressources puissent aller vers les autres secteurs. Ce serait une erreur, à son avis, de chercher à empêcher ces ajustements en stimulant la demande ou en fournissant une aide à court terme quelconque.

Confiance des consommateurs

> *Les gens ont tendance à voir venir; il est très difficile de deviner ce qui les poussera à bouger.* **David Dodge**

Même avant les attentats terroristes, certains signes indiquaient que la confiance des consommateurs canadiens, qui jusqu'à tout récemment avait été remarquablement tenace, était en train de s'émousser (voir le graphique 3 sur l'évolution de l'indice de confiance des consommateurs du Conference Board). Aux États-Unis, c'était encore pire, puisque la confiance des consommateurs était déjà à son plus bas niveau en huit ans et demi; mais elle s'est légèrement redressée depuis. La confiance des consommateurs est un précieux indicateur des perspectives à court terme de l'économie, car elle révèle le désir de dépenser des consommateurs.

Depuis le 11 septembre, cette confiance s'est encore dégradée. Dans son tout dernier rapport, le Conference Board, par exemple, rapporte que son indice de la confiance des consommateurs a reculé de 17 points de pourcentage pour tomber à son plus bas niveau depuis 1996[13]. Et les pouvoirs publics se demandent quoi faire. Doivent-ils raviver la confiance des consommateurs et des entreprises par des mesures budgétaires qui ramèneront le déficit, de manière à stimuler l'économie ou à venir en aide aux canards boiteux? Comme le professeur Laidler l'a rappelé au Comité, cela ne fait que six ans que le Canada a mis en place une politique salutaire sur le plan budgétaire et cette politique est crédible depuis moins de temps encore[14]. Doivent-ils au contraire prendre des mesures démontrant qu'ils sont déterminés à s'attaquer effectivement à la crise terroriste?

Pour évaluer les possibilités qui s'offrent au gouvernement fédéral en matière de politique, il est bon de considérer trois aspects de la conjoncture économique. Le premier est le tassement de la demande globale attribuable au ralentissement économique déjà amorcé et à une détérioration plus récente de la confiance des consommateurs. Il s'agit d'une brusque chute de la demande globale à laquelle les pouvoirs publics ont essentiellement répondu par des interventions monétaires expansionnistes sans précédent et par les baisses d'impôt annoncées l'automne dernier

---

13 Le graphique 3, qui contient des données du sondage pour la semaine du 11 septembre et de la semaine précédente, ne reflète pas ces données. Le Conference Board a décidé de mettre ce sondage à jour car il estimait que les données ne traduisaient pas fidèlement l'incidence du 11 septembre.

14 David Laidler, « Notes pour le Comité permanent des finances », 1er août 2001, p. 3.

Graphique 3 : L'indice de confiance des consommateurs du Conference Board

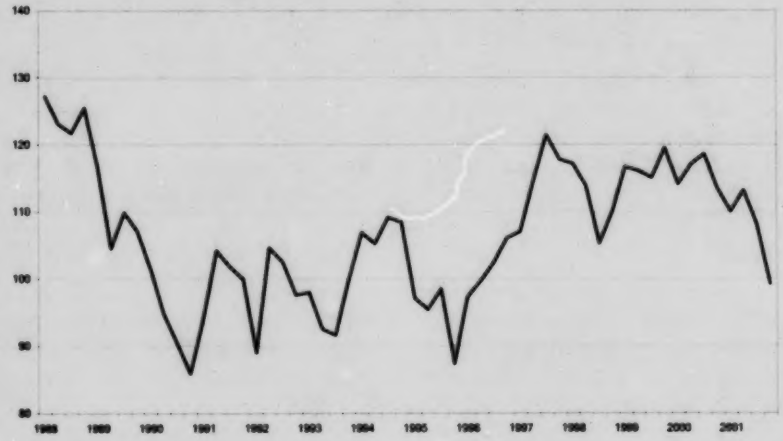

dans l'Énoncé économique et la Mise à jour budgétaire. Le deuxième aspect est un glissement sectoriel au chapitre de la demande nette. Parce que les Nord-Américains évitent de voyager en général et de prendre l'avion en particulier, certaines branches d'activité se trouvent aux prises avec d'importants problèmes d'offre excédentaire à court terme qui les ont contraintes à réduire leur capacité de production et à procéder à des mises à pied, et qui ont poussé de nombreuses entreprises au bord de la faillite. Il est impossible pour les pouvoirs publics de modifier les préférences des consommateurs par des mesures de relance, ce qu'ils devraient d'ailleurs bien se garder de faire, car chaque secteur devrait être en mesure de résoudre par lui-même ses difficultés. Aux États-Unis, par exemple, les transports aériens réagissent à leurs difficultés en abaissant de façon spectaculaire certains tarifs. Le troisième aspect est la réduction de la productivité, les craintes en matière de sécurité ayant fait de la frontière canado-américaine, qui n'était que gênante, une sérieuse entrave à la prospérité du Canada.

Il est possible d'agir de façon constructive à ces trois égards par des mesures de sécurité nationale adéquates et efficaces. Il serait ainsi possible de rétablir la confiance des consommateurs et des entreprises en général et la foi dans les moyens de transport en particulier, et de faire en sorte que les frontières redeviennent rien de plus que gênantes. Pour ce faire, nul n'est besoin que le gouvernement dépense des sommes telles qu'il ramènera le déficit. Il lui suffira de mettre en place une stratégie en matière de sécurité à la fois convaincante et efficace.

Il existe un autre danger évoqué à maintes reprises par la Réserve fédérale américaine, à savoir que les effets économiques des attentats terroristes ne se manifestent par l'effet de richesse; en effet, si l'effet de richesse devenait négatif parce que les cours boursiers s'effondrent, que l'emploi recule et que les gains stagnent, cela pourrait — si cela devait persister — déprimer les dépenses des consommateurs au

cours des mois à venir[15]. La plupart des études suggèrent que l'effet de richesse est moins prononcé au Canada que chez nos voisins du Sud[16]. Pour la Banque royale, l'effet de richesse est d'environ 2 cents par dollar de richesse gagné ou perdu au Canada, contre 4,4 cents aux États-Unis. Le FMI estime qu'une chute de 35 % du cours des actions pourrait réduire la consommation de 5 à 10 milliards de dollars, soit de 0,5 à 1 % du PIB à long terme[17].

En ce qui concerne le consommateur, il existe un autre danger encore, à savoir le fort degré d'endettement et le maigre taux d'épargne des ménages. Le crédit à la consommation représente 70 % du PIB et les taux d'épargne sont les plus modiques jamais enregistrés depuis que Statistique Canada a commencé à suivre cette variable, en 1961. En contrepartie, les frais de remboursement de la dette sont désormais les plus faibles jamais affichés, parce que les taux d'intérêt sont bas. Certains consommateurs sont néanmoins prudents, du fait de la précarité de leur situation professionnelle.

En revanche, l'épargne, première source de capitaux d'investissement, a pris du mieux, reflétant l'assainissement des finances publiques au cours du dernier tiers des années 90. Cependant, comme les excédents pourraient fondre et l'endettement des consommateurs à court terme croître par suite du ralentissement économique, il se pourrait que l'épargne commence elle aussi à chuter.

> *Nous sommes aujourd'hui aux prises avec une faiblesse de la demande qui vient peut-être d'un surinvestissement et d'une surconsommation aux États-Unis.* **Thomas Wilson, directeur, Institut pour l'analyse des politiques et de l'économie, Université de Toronto**

Un cycle économique mondial synchronisé

L'un des plus grands dangers de ce ralentissement tient peut-être au fait que, contrairement à la crise du peso mexicain et à la crise financière asiatique, il touche toutes les grandes économies en même temps et que les attentats terroristes du 11 septembre n'aient fait que l'aggraver. Comme M. Kenneth Rogoff, nouveau conseiller économique et directeur du département des recherches du FMI l'a déclaré dans une conférence de presse récente, ce ralentissement synchronisé a révélé des liens internationaux plus forts que prévu[18]. Il se peut donc que la décélération de l'économie qui s'est amorcée aux États-Unis et s'est répandue au Canada, en Europe et en Asie du sud-est s'exacerbe à mesure qu'elle continue son chemin jusque vers les États-Unis. Même avant le 11 septembre, le FMI avait réduit ses projections de croissance pour 2001 et pour 2002 de plus de 0,5 point de pourcentage tablant sur 2,6 % et 3,5 %

---

15 États-Unis, Conseil de la réserve fédérale, « Minutes of the Federal Open Market Committee », 21 août 2001. http://www.federalreserve.gov/fomc/minutes/20010821.htm.

16 La Réserve fédérale a déclaré que sa décision de réduire les taux d'intérêt de 50 points de base le 18 avril s'appuyait en partie sur cette préoccupation. Cette déclaration est pour le moins surprenante étant donné que la consommation, qui représente en gros 58 % de toute l'activité économique au Canada, se maintient pendant les récessions sauf si celles-ci se prolongent. Ce n'est que lors des récessions de 1981 et de 1990 que la consommation s'est véritablement tassée. « En fait, dans de nombreux cas, les dépenses des consommateurs s'accéléraient lorsque commençait à se dessiner une légère récession. » Voir Philip Cross, « Dépenses en PIB et cycle d'affaires », *L'Observateur économique canadien*, mars 2001, p. 3.15.

17 Ce calcul semble cadrer avec les travaux de la Banque du Canada.

18 Kenneth Rogoff, Conférence de presse, Fonds monétaire international, Washington, D.C., 26 septembre 2001, http://www.imf.org/external/np/tr/2001/tr010926.htm.

Graphique 4 : Taux d'épargne

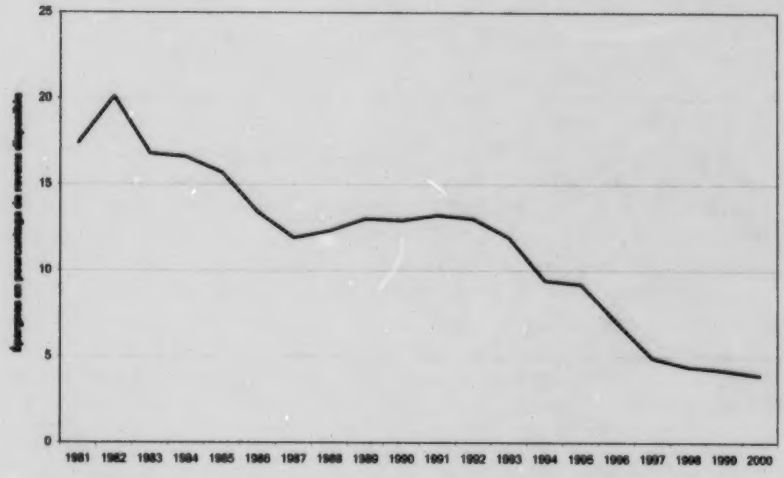

Graphique 5 : Ratio du crédit à la consommation au PIB

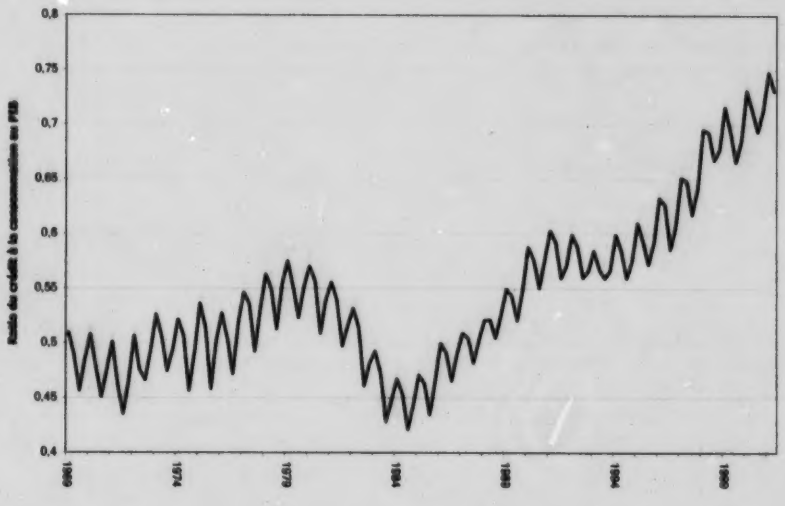

environ respectivement. Le FMI ne s'attend pas à ce que les événements du 11 septembre changent fondamentalement ses projections pour 2001, mais il estime que la croissance en 2002 sera un peu moins forte que prévu.

Politique monétaire et secteur financier

Les effets stimulants des politiques monétaire et budgétaire font toutefois contrepoids à ces facteurs négatifs. Depuis les attentats, la Réserve fédérale américaine a réduit son taux du financement à un jour de 150 points de base et la Banque du Canada a baissé le sien de 125 points de base. Cette fermeté donne à penser que la Banque s'inquiète de plus en plus des perspectives économiques à court terme. Le graphique 6 montre que le taux du financement à un jour, qui donne le ton aux autres taux d'intérêt comme ceux dont s'assortissent les prêts hypothécaires et les prêts de toutes sortes, a été abaissé de 300 points de base depuis le début de l'année. On estime, en règle générale, que l'effet dopant d'une baisse des taux d'intérêt sur l'investissement et la consommation peut prendre de 18 à 24 mois pour se faire sentir complètement.

Même si la politique monétaire joue un rôle important pour ce qui est de stimuler l'économie, le ralentissement risque de causer un resserrement du crédit bancaire, les entreprises étant de moins en moins nombreuses à pouvoir respecter les critères courants en matière d'emprunt. Dans son *Rapport sur la politique monétaire* de novembre, la Banque du Canada mentionne que cela est déjà le cas, du moins en partie, en raison de l'incertitude accrue à l'égard des perspectives économiques. « Cette contraction s'est traduite, sur le marché obligataire, par une hausse des écarts de rendement entre les titres de dette de sociétés et les titres d'État. Et, alors que seuls quelques secteurs, comme les télécommunications et la construction automobile, étaient touchés par le resserrement des conditions du crédit, plus tôt cette année, d'autres industries en ressentent maintenant les effets. » La Banque signale également que la demande de financement a augmenté d'autant, en raison du désir qu'avaient les entreprises de détenir davantage de liquidités face à l'incertitude accrue sur le plan économique.

Politique budgétaire

Pour ce qui est de l'aspect budgétaire, le gouvernement américain a annoncé une série de projets de dépenses, qui viennent s'ajouter aux mesures fiscales adoptées plus tôt cette année, lesquelles devraient représenter en tout 1 % environ du PIB. Ces mesures seront bénéfiques pour le Canada dans la mesure où elles réussiront à rétablir la confiance des consommateurs américains et à augmenter la demande de produits canadiens. Le premier volet a pris la forme de remboursements d'impôts sur le revenu totalisant quelque 38 milliards de dollars, que les contribuables ont reçus par courrier en juillet dernier. Ces remboursements s'inscrivaient dans un abaissement généralisé des impôts sur dix ans se chiffrant à plus de 1,2 billion de dollars US.

Le Comité tient à signaler que le Canada a déjà consenti d'importants encouragements fiscaux et budgétaires en 2000 qui représentent plus de 2 % du PIB.

Graphique 6 : Évolution de taux visé de financement à un jour de la Banque du Canada

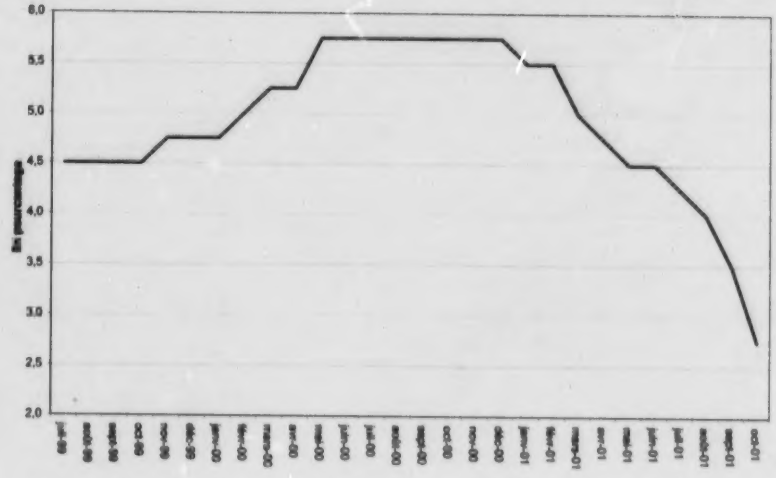

Graphique 7 : Évolution de l'inflation (IPC + indice de référence) par rapport au taux de 2 % visé par la Banque du Canada

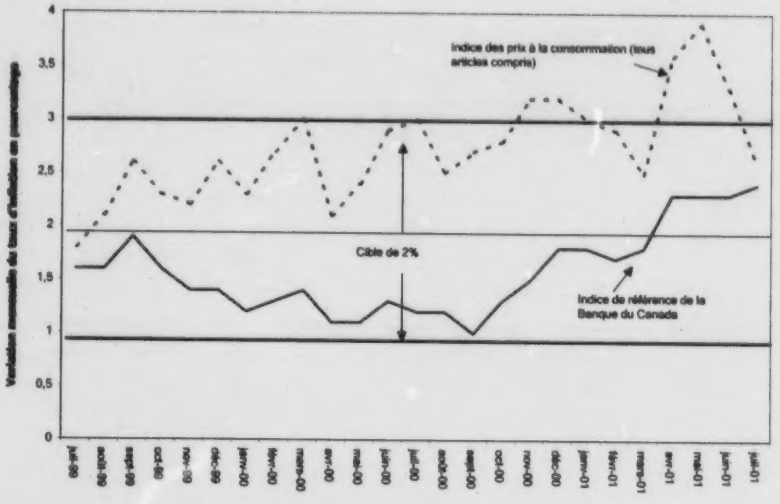

Tout de suite après les attentats, les États-Unis ont adopté une loi donnant aux pouvoirs publics le droit de dépenser 40 milliards de dollars supplémentaires pour venir en aide aux secteurs directement touchés, pour combattre le terrorisme et pour accroître les diverses formes de sécurité, notamment, celle dans les transports. Plus tard au cours du mois, les États-Unis ont annoncé une aide de 5 milliards de dollars destinée aux compagnies aériennes puis 10 milliards de dollars en garanties d'emprunt. Début octobre, le secrétaire au Trésor américain, M. Paul O'Neill, a déclaré au Comité des finances américain que son ministère s'apprêtait à dépenser quelque 60 à 75 milliards de dollars en 2002, pour stimuler l'économie et rétablir la confiance des consommateurs.

Il est difficile de savoir l'importance qu'auront ces dépenses, mais elles ne pourront qu'être bénéfiques pour les branches d'activité directement touchées, à savoir les transports aériens, le secteur des matériaux de construction et celui de la sécurité (entreprises assurant des services de sécurité comme les gardes et celles spécialisées dans les systèmes d'alarme et autres dispositifs de sécurité). Il convient toutefois de rappeler qu'il faut bien trouver ces sommes quelque part. Autrement dit, les 40 milliards injectés dans la construction et le secteur de la sécurité ne seront pas consacrés à la réduction de la dette, aux baisses d'impôt et aux autres augmentations des dépenses. L'effet net de ces nouvelles dépenses et baisses d'impôt dépend donc dans une très large mesure de la façon dont les fonds auraient été utilisés autrement.

Dans le même ordre d'idée, les dépenses militaires que les États-Unis engagent pour financer sa lutte contre le terrorisme pourraient doper la fabrication d'armes américaine et les industries connexes, bien que ce type de dépenses signifie forcément l'abandon d'autres projets comme la réduction de la dette, les baisses d'impôts et les augmentations de dépenses qui auraient reflété d'autres priorités et auraient peut-être été plus productives. Il faut également souligner que les dépenses militaires sont qualitativement différentes de la plupart des autres types de dépenses, puisque les biens créés (tanks, avions, etc.) ne servent généralement qu'aux fins pour lesquelles ils ont été produits, consomment de façon permanente des ressources rares et ajoutent peu à la capacité productive de la société.

Étant donné l'ampleur sans précédent des mesures de stimulation monétaire prises récemment au Canada et aux États-Unis, on s'interroge de plus en plus des deux côtés de la frontière sur la nécessité d'autres mesures de relance budgétaire[19]. Les dépenses de l'État au titre de la sécurité ne sont pas des mesures de relance budgétaire, car elles visent à accroître le capital social. Dans son mémoire au Comité, le professeur Laidler a déclaré que les effets des stimulants monétaires commençaient à peine à se faire sentir et qu'il n'était pas évident qu'il en faille d'autres. Qui plus est, on peut se demander si de nouvelles mesures budgétaires stimuleraient effectivement l'économie, surtout si elles devaient mener à une réémergence des déficits et ternir la réputation que s'est faite le gouvernement en matière de gestion des finances publiques.

Selon le professeur Laidler, « Le plus important facteur qui a assuré la crédibilité de la politique monétaire canadienne ces dernières années a été le renversement remarquable de la situation budgétaire qu'ont amené les budgets de 1995 et des années subséquentes. Il est évident que l'on ne peut maintenir une inflation modeste de façon permanente si le ratio de la dette au PIB ne fait que monter… Lorsque les déficits disparaissent, une inflation faible devient plus crédible et les taux d'intérêt peuvent baisser et le rendement économique réel s'améliorer. Ces effets facilitent la gestion budgétaire et les effets bénéfiques s'enchaînent ». [Traduction] Il serait alors fort possible que de nouvelles mesures ne soient pas aussi efficaces. Par ailleurs, il ne faut

19 Milton Friedman, « No more stimulus needed — Big fiscal moves would be a big policy mistake », *National Post*, 11 octobre 2001, p. FP19.

pas oublier que les baisses d'impôt décidées par le gouvernement fédéral en 2000 ont déjà représenté une relance budgétaire équivalente à 2 % environ du PIB.

Perspectives à long terme : les avantages et la nécessité d'assises économiques solides

S'il ne faut pas sous-estimer l'incidence du ralentissement économique et des conséquences du 11 septembre, il est aussi crucial de maintenir une perspective à long terme. Comme l'a illustré la crise financière asiatique de 1997-1998, de solides bases — budgets équilibrés, inflation faible et taux d'intérêt bas, compétitivité internationale des entreprises faisant fond sur la technologie moderne — sont essentielles à une vigoureuse reprise.

La politique monétaire est maintenant solidement rattachée à des objectifs en matière d'inflation qui se sont avérés réalisables et viables, et donc crédibles.

David Laidler

Prix à la consommation

Au cours des premiers mois de 2001, l'indice des prix à la consommation (IPC), mesurant le coût d'un panier normal de biens de consommation, a accusé une croissance de près de 4 %, soit bien plus que les 3 % qui représentent la limite supérieure de la fourchette cible de la Banque du Canada, comme on peut le voir au graphique 7. Cette hausse provenait essentiellement d'une flambée des prix de l'énergie. Au début de l'été, ces derniers avaient recommencé à descendre, et l'IPC est retombé sous les 3 %. (Pour le plus court terme, la Banque du Canada se fie aux tendances manifestées par son indice de référence, à savoir l'IPC moins les prix de l'énergie et des aliments et les effets des impôts indirects, qui n'est pas aussi volatile que celui mesurant l'inflation globale. À long terme, c'est toutefois l'inflation globale qui touche le pouvoir d'achat de la population et qui est la variable pertinente en matière monétaire. La Banque s'attache aussi davantage à la médiane (2 %) de la fourchette cible, ce qui donne à penser qu'une inflation de 3 % est trop élevée).

Dette

Malgré le ralentissement économique, le gouvernement a continué de faire des progrès importants dans la voie de la réduction de la dette publique, mesurée par le ratio de la dette publique nette du gouvernement fédéral (dette totale moins actif financier du gouvernement) au PIB, comme l'illustre le graphique 8. Ce ratio était de 51,8 % à la fin de l'exercice 2000-2001, contre 70,7 % en 1995-1996. Pareillement, le ratio des frais du service de la dette au PIB est tombé à 4 %, soit le plus bas niveau depuis 1980-1981, ce qui tient en partie à l'amenuisement de l'endettement général, à l'abaissement des taux d'intérêt et au redressement de l'économie. En termes absolus, cela signifie que l'État pourra économiser 2,5 milliards de dollars par an en paiements d'intérêts, somme qui pourra servir à financer des baisses d'impôt et de nouveaux projets et aider l'économie à surmonter la tempête actuelle. Au cours de l'exercice 2000-2001, les frais du service de la dette ont absorbé 43,1 milliards de dollars, soit 23,5 % de tous les revenus de l'État, contre 41,65 milliards de dollars ou 25 % en 1999-2000.

Le gouvernement fédéral a fait preuve d'un grand leadership pour ce qui est de la réduction de la dette fédérale, abaissant cette dernière de plus de 33 milliards de dollars au cours des quatre dernières années — et de 27 milliards de dollars au cours des deux dernières années uniquement.

Bureau d'assurance du Canada

Graphique 8 : Dette publique nette et frais afférents (en pourentage du PIB)

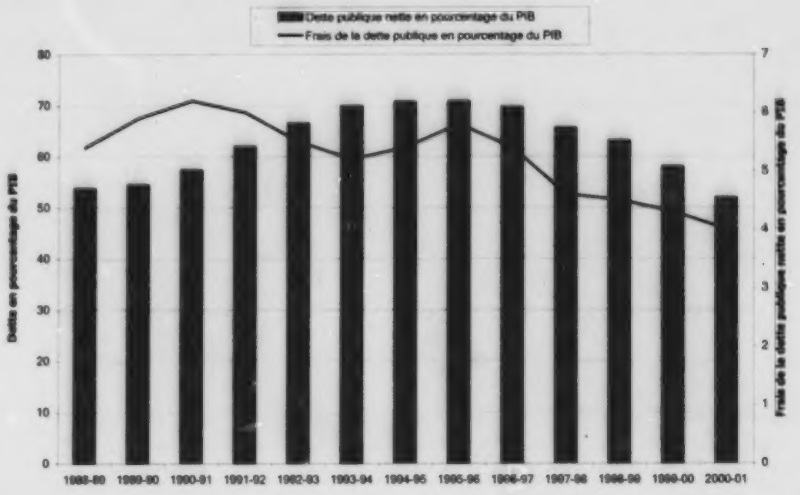

Graphique 9 : L'équilibre budgétaire au Canada depuis l'excédent de 1969-1970

Graphique 10 : Dépenses des administration publiques dans les pays du G-7

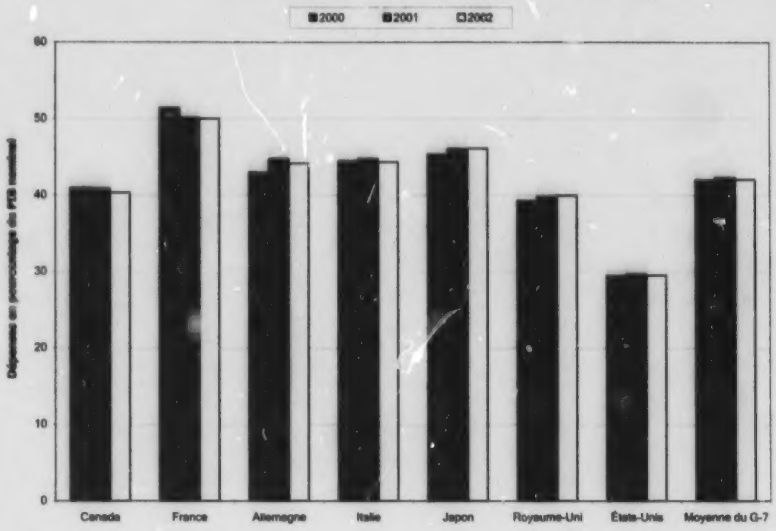

Équilibre budgétaire

En 1997-1998, le gouvernement fédéral a affiché un excédent de 3,5 milliards de dollars, son premier depuis 1969-1970, puis de 2,9 milliards de dollars en 1998-1999, de 12,3 milliards de dollars en 1999-2000 et de 17,1 milliards de dollars en 2000-2001[20]. Le graphique 9 montre comment l'équilibre budgétaire de l'État a évolué au cours des 30 dernières années.

Les graphiques 10 et 11 illustrent le comportement du Canada par rapport à celui des autres pays du G-7. Le revirement, du déficit chronique à l'excédent prononcé, s'est produit dans bien des cas par suite de fortes compressions des dépenses au milieu des années 90. Par exemple, entre 1992-1993 et 2000-2001 les dépenses globales (y compris les frais du service de la dette) ont chuté de 2,6 %, passant de 122,6 milliards de dollars à 119,4 milliards de dollars. Le gros des compressions s'est fait toutefois dans les dépenses de programmes. Le ratio des dépenses de programmes au PIB est tombé à 11,3 % en 2000-2001, son point le plus bas depuis la Deuxième Guerre mondiale.

L'optimisme manifesté par la plupart des conjoncturistes à propos des perspectives à plus long terme vient de ce qu'ils estiment que ces facteurs économiques fondamentaux sont encore essentiellement présents. La baisse des taux d'intérêt et les réductions d'impôt, le maintien des dépenses des

« L'ACAC félicite le gouvernement pour sa gestion de l'économie ces dernières années et les résultats qu'il a obtenus. Les quatre budgets excédentaires consécutifs, le plan quinquennal d'allégements fiscaux et les réductions notables de la dette publique sont de très bon augure. »

Ginny Bannerman
Association des courtiers d'assurance du Canada

20 Ces données budgétaires sont présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Selon la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations, le gouvernement affiche un excédent depuis 1996-1997. À partir de l'an prochain, toutes les données budgétaires du gouvernement seront présentées selon cette méthode.

Graphique 11 : Solde financier des administrations publiques dans les pays du G-7 — Les données pour 2001 et 2002 sont des projections faite avant le 11 septembre

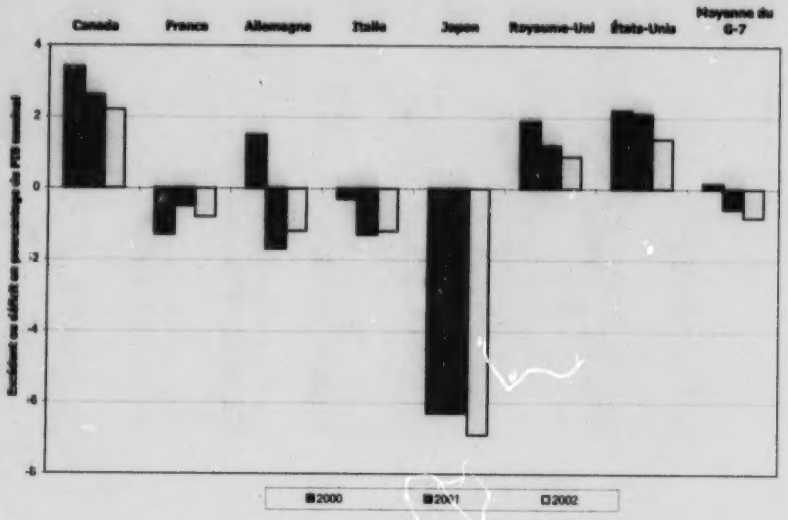

Graphique 12 : Dépenses de programmes fédérales en pourcentage du PIB

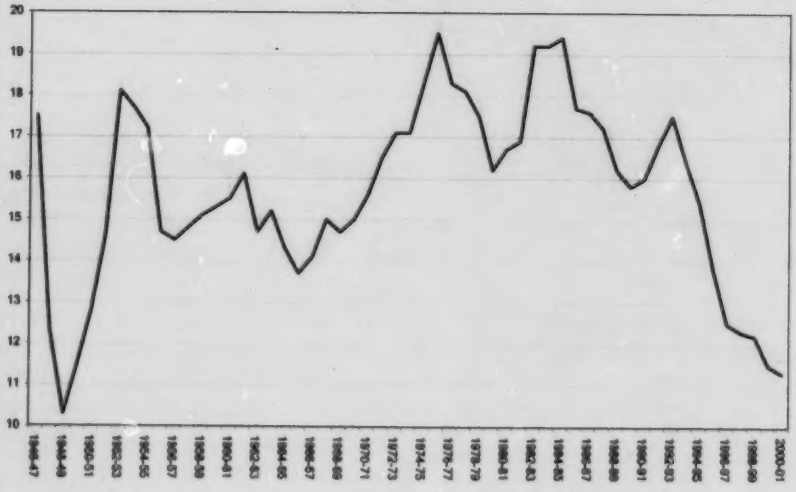

Graphique 13 : Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques (selon les comptes publiques)

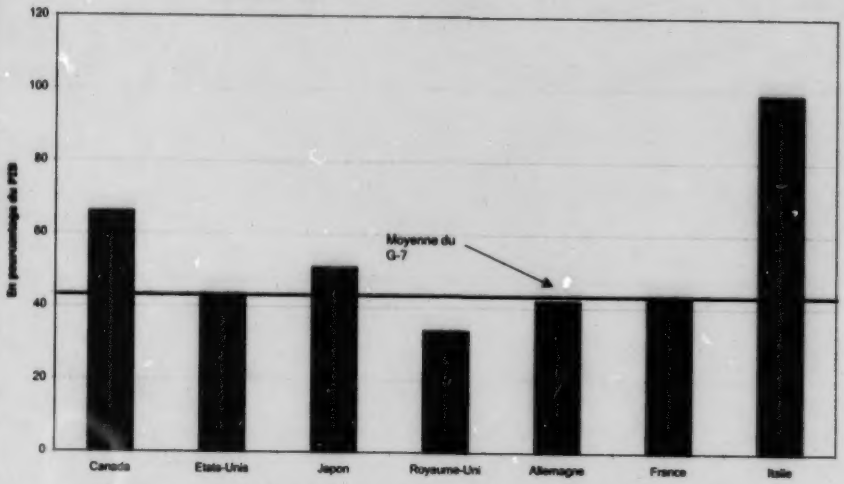

Source : Perspectives économiques de l'OCDE 69 (juin 2001), calculs du ministère des Finances. Les données pour le Canada sont surestimées par rapport à celles des pays qui ont un important passif non capitalisé relatif aux régimes de retraite publics. Parmi les pays du G-7, seuls les États-Unis présentent des données sur la dette qui sont comparables à celles du Canada.

consommateurs et le redressement de l'économie américaine devraient stimuler l'économie canadienne d'ici le milieu de l'an prochain. Les prévisionnistes signalent également que bien des facteurs qui ont causé les récessions par le passé sont complètement absents du tableau : il n'y a pas d'attente d'inflation élevée, ce que refléterait une escalade des prix de l'immobilier[21], la position budgétaire de l'État est relativement saine et un taux d'inflation relativement bénin permet à la Banque du Canada de jouir d'une certaine latitude pour abaisser les taux d'intérêt comme elle le juge bon. De même, à l'échelle mondiale, la situation économique semble saine. Par exemple, le Conference Board du Canada, dans sa Mise à jour économique de l'automne a signalé qu'un bon indicateur de l'importance d'un ralentissement imminent est l'ampleur de l'activité excessive ou non soutenable qui précède ce dernier. Il y a eu peu d'excès de ce type avant le ralentissement, ce qui laisserait supposer que l'accès de faiblesse sera de courte durée. M. Kenneth Rogoff a noté quant à lui que, s'il y a de toute évidence des incertitudes substantielles à propos de l'avenir, il ne faut pas oublier que les bases économiques dans de nombreux pays et à de nombreux égards se sont améliorées ces dernières années et que, d'un point de vue économique, le monde devient moins vulnérable. En bref, les risques qui se posent à l'économie ne sont pas dus à des échecs des politiques des pouvoirs publics mais plutôt à des événements concrets.

On constate depuis l'été dernier une nette baisse des attentes des petites entreprises vis-à-vis de l'économie. Cependant, depuis le 11 septembre, on observe une stabilisation des prévisions des petites entreprises et ce secteur demeure même plus optimiste que pessimiste [...] Dans l'ensemble, nos membres réagissent à la conjoncture actuelle avec une calme détermination.

Catherine Swift
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

21 Une flambée des prix de l'immobilier pourrait signaler la présence d'attentes inflationnistes et mener à un resserrement de la politique monétaire (relèvement des taux d'intérêt).

CHAPITRE I :
LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le budget fédéral représente l'événement financier le plus important au Canada. Non seulement permet-il de détailler les dépenses et mesures fiscales des 12 prochains mois, mais il donne aussi un aperçu des perspectives économiques du pays et de la situation budgétaire du gouvernement à court terme.

Le budget est le résultat d'un long processus faisant appel à des législateurs, à des fonctionnaires, à des économistes, aux milieux d'affaires et aux syndicats. Ce processus a évolué avec le temps de manière à tenir compte des circonstances économiques et financières du moment. Depuis 1993-1994, les consultations prébudgétaires permettent de faire participer activement et publiquement des Canadiens de tous les secteurs d'activités et donc d'accroître la transparence du processus. Les Canadiens connaissent dorénavant très bien ces consultations et ils ont démontré leur intérêt en y participant de manière active. Chaque année[22], le Comité permanent des finances de la Chambre des communes se déplace dans tout le Canada afin d'aller consulter les citoyens, les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres groupes de manière à s'assurer d'être exposé au plus grand éventail possible d'opinions. Cet accroissement de la transparence ici au pays a d'ailleurs été reconnu et applaudi à l'échelle internationale. Ainsi, voici ce qu'écrivaient des représentants de l'OCDE sur ce processus : « Les consultations prébudgétaires ont été un élément important de l'ouverture du processus budgétaire, car elles créent un climat où le public a le sentiment de pouvoir apporter sa contribution »[23]. Les Canadiens ont pu constater les résultats concrets de cette participation à la suite de l'intégration d'un bon nombre des recommandations formulées par le Comité dans les initiatives budgétaires.

Les consultations prébudgétaires du Comité jouent un rôle vital dans l'élaboration du budget et ont grandement contribué aux récentes réalisations financières de l'État et à de nombreux autres projets importants entrepris par le gouvernement.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

L'AMC félicite le Comité de continuer ce processus visible et responsable qui encourage le dialogue public sur l'examen et l'élaboration de politiques financières, économiques et sociales pour le pays.

Association médicale canadienne

> *Je tiens personnellement à vous féliciter, les membres du Comité, le ministre des Finances et le gouvernement pour avoir été à l'écoute tout au long de ce processus de consultations prébudgétaires. Nous n'obtenons pas toujours ce que nous voulons, mais c'est un dialogue que nous encourageons.* **Peter Smith**

Cette année, les événements du 11 septembre nous ont montré encore davantage que le processus budgétaire en général et les consultations prébudgétaires en particulier constituaient une recherche d'équilibre. Des Canadiens de tous les secteurs nous ont déclaré que la priorité devait être clairement d'accorder plus d'attention à la sécurité nationale, mais aussi que nous ne devons pas négliger pour autant l'avenir. Durant nos audiences à

22 En l'an 2000, les consultations prébudgétaires ont été interrompues par le déclenchement des élections fédérales.

23 *Budgeting in Canada*. 20e réunion annuelle des hauts fonctionnaires responsables du budget, Comité de gestion publique, OCDE, Paris, 1999, p. 9.

Vancouver, M. C.T. (Manny) Jules, président de la Commission consultative de la fiscalité indienne et membre de la bande indienne de Kamloops, a résumé de manière éloquente le dilemme du Comité :

> *C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis venu à ce Comité. Je trouve que le Comité des finances a l'un des rôles les plus difficiles de tous les comités fédéraux. ... Vous avez demandé... ce qu'il convenait de faire aujourd'hui, après les événements du 11 septembre. Vous recevez toutes ces requêtes et c'est comme ce que j'ai vécu lorsque j'étais chef. « Manny, quelles vont être tes priorités? Tu es le chef, quelles sont tes priorités? Comment vas-tu changer le monde pour que nous puissions vivre mieux? » C'est la responsabilité de chacun de vous qui siégez ici ; comment faire pour que le Canada reste fort et comment faire pour que le Canada reste un véritable partenaire au plan international, tout en se débattant avec l'économie et tout ce que vous voudrez?*

Influer sur le processus budgétaire

Non seulement le processus budgétaire a-t-il changé en ce sens qu'on encourage dorénavant la participation du public, mais il a aussi changé dans la façon dont on établit les diverses contraintes du budget, à savoir son calendrier d'application, les modalités de présentation des données, les cibles qu'il fixe pour la politique budgétaire, etc. Il s'agissait là d'éléments cruciaux dans la bataille que le gouvernement a livrée pour éliminer les déficits et stopper du même coup l'accroissement de la dette. Ces changements ont été acceptés d'emblée par le public canadien, de même que les nouvelles mesures budgétaires. Les facteurs clés de la réussite peuvent être résumés par les éléments du plan de remboursement de la dette :

- des plans financiers de deux ans basés sur des hypothèses économiques prudentes;
- l'incorporation annuelle dans les plans financiers d'une réserve pour éventualités afin de faire face aux dépenses imprévues;
- l'affectation de cette réserve pour éventualités, lorsqu'elle n'est pas nécessaire, à la réduction de la dette publique;
- plus récemment, la promesse d'annoncer chaque automne quelle proportion de l'excédent prévu servira, en plus de la réserve pour éventualités, à rembourser la dette de même que l'inclusion explicite d'une marge de prudence.

Un autre aspect important de ce processus est la *Mise à jour économique et financière*. Ce document contient les données économiques et budgétaires les plus récentes du ministère des Finances, et repose en fin de compte sur une opinion consensuelle concernant les prévisions économiques du secteur privé. Auparavant, c'était à cette époque que le ministre établissait la cible en matière de déficit pour l'année suivante. Ces réformes visaient toutes à améliorer le processus budgétaire de manière à ce que le gouvernement puisse présenter davantage des budgets en mesure de faire face aux réalités économiques et financières du Canada.

Les leçons de l'ancien processus budgétaire

Le secret budgétaire est une vieille tradition au Canada. Le dévoilement des intentions du gouvernement en matière de politique budgétaire n'avait lieu que le jour du dépôt du budget, souvent sans que le public sache le moindrement ce que le document contient. Cela était particulièrement vrai en ce qui concerne les mesures fiscales. Le secret entourait aussi le processus d'élaboration. Si un certain nombre de groupes pouvaient plaider leur cause personnellement auprès du ministre des Finances avant le dépôt du budget, cela se faisait toujours derrière des portes closes. Cette méthode contraste beaucoup avec la tradition qui prévaut par exemple aux États-Unis, où le budget fait l'objet d'un long débat public.

L'échec des tentatives du gouvernement du Canada pour enrayer les déficits budgétaires au cours des années 80 et au début des années 90 tenait, dans une certaine mesure, à cet ancien processus budgétaire qui était plus secret. Les responsables du budget semblaient incapables de fournir des prévisions crédibles. De plus, le recours à des horizons de planification de cinq ans permettait aux gouvernements d'offrir des scénarios optimistes pour l'avenir sans pour autant réussir à respecter leurs engagements à court terme. Les prévisions en matière de déficits ne se réalisaient pas, même en période de forte croissance économique, parce que, disait-on alors, les taux d'intérêt avaient été plus élevés que prévu. Ainsi, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise, la dette augmentait à un rythme insoutenable. Bref, les prévisions budgétaires ne se concrétisaient jamais, ce qui réduisait la crédibilité du gouvernement et entraînait par la suite une hausse des taux d'intérêt puisque les investisseurs exigeaient une prime de risque plus élevée pour investir dans la dette canadienne. En d'autres mots, l'argument qu'on invoquait pour expliquer la non-réalisation des prévisions — la hausse des taux d'intérêt — était devenu le résultat et non la cause des déficits continuels.

La nécessaire crédibilité dans un contexte de plus grande incertitude

Les années 90 ont démontré à quel point la crédibilité et la discipline budgétaire sont importantes pour assurer le bien-être économique global du

pays, le Canada bénéficiant d'une croissance particulièrement forte au dernier tiers de la décennie, au moment où les compressions dans les dépenses gouvernementales commençaient à donner des résultats sous la forme d'excédents. Dans la foulée du 11 septembre, nous ne devons pas oublier cette leçon apprise à la dure. Le Comité croit que la nécessité d'accroître à court terme les dépenses consacrées à la sécurité et à l'appareil militaire, en mettant l'accent sur la sécurité, vient en fait compléter ces objectifs plus lointains compte tenu du nouveau contexte économique. Les gains de productivité de demain dépendent de la sûreté de l'environnement de nos entreprises aujourd'hui, comme l'ont clairement démontré les événements du 11 septembre. Les gains de productivité de demain exigeront également que nous maintenions notre engagement d'équilibrer les budgets, de réduire les impôts de 100 milliards de dollars comme nous l'avons annoncé l'automne dernier, d'accroître les dépenses de santé et de rendre plus efficace la prestation des soins, et de respecter les objectifs établis à moyen terme pour la réduction de la dette.

> *Les progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière décennie afin de renforcer nos fondations économiques sont remarquables. Et cela devrait nous placer dans une excellente situation, peu importe la turbulence et les incertitudes à court terme.* **David Dodge**

L'une des pierres angulaires de la crédibilité budgétaire du gouvernement a été la création d'une réserve pour éventualités et d'une marge de prudence afin de se prémunir contre les changements imprévus comme ceux que nous vivons en ce moment. La crise actuelle démontre la sagesse de cette politique puisque ces réserves ont procuré au gouvernement toute la latitude nécessaire pour réagir aux événements, soit respecter ses engagements auprès de l'OTAN et relever les défis posés par l'industrie aérienne, et ce, sans s'exposer à un déficit et miner la crédibilité qu'il a mis tant d'efforts à rebâtir. Il est toutefois erroné de penser que ces réserves constituent de « l'argent en banque » puisqu'elles ne représentent en fait que des excédents prévus et non des crédits qu'on peut dépenser sans risquer de replonger dans un déficit.

Si de nouvelles dépenses en matière de sécurité et de défense risquent d'entraîner un déficit, le gouvernement doit les compenser par des réductions des dépenses ailleurs. Le Comité recommande au gouvernement de s'engager formellement à déposer des budgets équilibrés.

> *Je dirais qu'il faut laisser à la Banque du Canada le soin de résoudre les problèmes à court terme liés à la confiance, et qu'il ne faut pas modifier la politique budgétaire.* **David Laidler**

Les retombées de l'examen des programmes

Afin de consacrer l'argent nécessaire à la sécurité des Canadiens, il faudra déployer des efforts concertés pour resserrer les dépenses dans les domaines moins essentiels et remettre à plus tard certaines nouvelles initiatives proposées.)

Conseil canadien des chefs d'entreprises

Il vaut la peine de se rappeler à quel point le Canada se trouvait dans une situation financière précaire au début des années 90 et pourquoi il est si important que nous déployions de nouveau de sérieux efforts pour éviter un déficit aujourd'hui, en particulier après ces nombreuses années de redressement budgétaire et au moment où les sacrifices imposés aux Canadiens commencent à donner des résultats sous la forme d'une réduction du fardeau fiscal et d'un réinvestissement dans les soins de santé et dans les mesures de soutien de l'innovation. Durant les années 80, les gouvernements ont dû presque continuellement résoudre des problèmes budgétaires liés à l'accroissement du déficit et de la dette publique. En 1990, le gouvernement a tenté de maîtriser ses dépenses et de rétablir sa crédibilité en se dotant d'un Plan de contrôle des dépenses. Ce plan ne visait toutefois que 60 % des dépenses de programme et n'a donc pas empêché le déficit de 1993-1994 d'atteindre 42 milliards de dollars. En 1994, le gouvernement a reconnu qu'il devait agir avec détermination face à la véritable « atmosphère de crise »[24] suscitée par la situation financière du Canada. Il a donc décidé d'établir et de maintenir des restrictions budgétaires rigides en se fixant des cibles à court terme pour le ratio du déficit au PIB. C'est la crise du peso mexicain qui a le plus mis à l'épreuve sa détermination puisqu'elle a eu des effets considérables sur les marchés financiers canadiens, le dollar canadien et l'économie. Le gouvernement a réagi à ces événements dans le budget de 1995 en amorçant un renversement complet de sa situation financière et en aidant le pays à traverser la crise économique asiatique. L'un des éléments majeurs de ce renversement fut l'Examen des programmes qui devait préparer les réductions de dépenses à partir des six questions ou critères suivants, lesquels sont encore plus pertinents aujourd'hui, alors que le pays doit faire face à une crise différente :

- **Le critère de l'intérêt public : est-ce que le programme ou l'activité continue de servir l'intérêt public?**
- **Le critère du rôle du gouvernement : y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement dans le domaine du programme ou de l'activité?**
- **Les critères du fédéralisme : le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié, ou faut-il songer à le transférer aux provinces?**
- **Le critère du partenariat : quels programmes ou activités pourrait-on transférer, en tout ou en partie, au secteur privé ou au secteur bénévole?**
- **Le critère de l'efficacité : si le programme ou l'activité continue, comment peut-on améliorer son efficacité?**

24 *Budgeting in Canada*, p. 10.

- **Le critère des moyens financiers : peut-on se permettre l'ensemble de programmes et d'activités qui en résultera, compte tenu des objectifs financiers du gouvernement? Sinon, que devrait-on abandonner?**

> *Une augmentation des fonds consacrés à la sécurité est essentielle, mais nous croyons que cette augmentation pourra être compensée par une réduction des dépenses consenties aux programmes moins importants. De nouvelles initiatives pourront être remises à plus tard en attendant que le surplus budgétaire retrouve un niveau plus satisfaisant [...] Nous bénéficierions considérablement de certains éléments qui ont été proposés en ce qui concerne le programme d'innovation. Nous estimons cependant qu'il y a à l'heure actuelle des motifs amplement suffisants pour justifier le report du lancement de ces initiatives en attendant que le surplus budgétaire se porte mieux.* **David Paterson, directeur général, Alliance canadienne de technologie de pointe (CATA)**

Si l'on accroît les dépenses dans le domaine de la sécurité nationale, dans un contexte de prudence budgétaire, il faudra inévitablement réduire le financement d'autres projets.

Association des courtiers d'assurance du Canada

Cet examen a été l'occasion de mesurer l'utilité des programmes par rapport à l'intérêt public et il a servi de base aux restrictions budgétaires contenues dans ce budget et ceux qui l'ont suivi. Le gouvernement a alors considérablement réduit ses dépenses, et la population a fini par souscrire à sa démarche. Le Comité a déjà recommandé, dans un rapport antérieur, que le gouvernement fédéral limite la progression des dépenses publiques au taux d'inflation augmenté du taux d'accroissement démographique. L'examen des programmes est un outil utile à cet égard.

Le Comité recommande au gouvernement de continuer d'appliquer le processus d'examen des programmes tout en veillant à ce que le budget soit équilibré même s'il lui faut engager de nouvelles dépenses prioritaires.

En 1993, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de ramener le déficit à 3 % du PIB. C'était là une cible provisoire. À l'époque, de nombreux analystes ont jugé cette réduction ou bien trop lente ou bien trop facile à réaliser. Dans l'atmosphère de crise de 1994, d'autres l'ont estimée inaccessible, en particulier à la lumière de l'expérience passée. Le gouvernement a néanmoins maintenu son engagement, malgré l'instabilité économique ambiante.

On reconnaissait généralement qu'un déficit équivalent à 3 % du PIB ne constituait qu'un objectif temporaire, puisque le but ultime était d'en arriver à un budget équilibré. Toutefois, en continuant de se fixer des cibles renouvelables sur deux ans, le gouvernement a pu se donner des objectifs réalistes et accessibles. De plus, ce système établissait des critères clairs permettant d'évaluer la performance du gouvernement et donc de montrer aux Canadiens s'il déviait de la voie tracée. Selon l'OCDE, en utilisant cette méthode, « ...le gouvernement courait — délibérément — le risque de payer

très cher en cas d'échec[25] ». Il en a résulté un engagement plus ferme à l'égard des cibles et de meilleures chances de succès.

Le fait de restreindre ses prévisions au court terme rendait également la réussite plus probable, et le gouvernement se donnait encore de meilleures chances en ayant recours à ce que certains pontifes ont appelé « une dose libérale d'hypothèses conservatrices ». On s'est en effet fondé sur des hypothèses économiques prudentes, c'est-à-dire plus pessimistes que celles des économistes du secteur privé. En supposant que les taux d'intérêt atteindraient jusqu'à 100 points de base de plus que les niveaux anticipés par les économistes du secteur privé, le gouvernement gonflait les déficits budgétaires projetés en haussant les coûts du service de la dette prévus. De plus, cette méthode réduisait les taux de croissance espérés, en laissant supposer un chômage plus élevé, des dépenses gouvernementales plus fortes et des recettes fiscales inférieures.

Nouveaux défis, nouvelles stratégies

Dans son dernier rapport prébudgétaire, le Comité soutenait que le nouveau contexte économique exigeait un nouveau processus budgétaire mieux adapté à une période où les excédents sont en croissance rapide. L'accent mis sur le court terme dans les budgets précédents visait surtout à rétablir la crédibilité du budget fédéral, un objectif en grande partie atteint.

Les événements du 11 septembre et la possibilité d'une récession et d'un déficit pourraient militer en faveur du maintien des cibles renouvelables aux deux ans, mais il faut ici souligner que la plupart des observateurs s'attendent à ce que l'économie amorce une reprise au milieu de l'an prochain et retrouve le chemin de la croissance en 2003. Cela laisse entendre que les prévisions à long terme établies dans les documents budgétaires de 1999 et de 2000 sont toujours valables, une opinion qui est apparemment partagée par le gouverneur de la Banque du Canada, M. David Dodge, qui, à l'occasion d'un discours récent devant la Chambre de commerce du Grand Moncton, a déclaré ce qui suit : « Il importe de ne pas s'attarder au court terme mais plutôt d'examiner les tendances à long terme et le potentiel de notre économie. La première décennie du XXI^{e} siècle continuera d'apporter au Canada et au reste de la planète d'importants changements technologiques [...] On peut s'attendre à ce que cette transformation permette à notre économie de croître davantage et de générer de nouvelles hausses de revenus au cours de la décennie qui vient [...]. De plus, le Canada a fait des progrès remarquables durant la dernière décennie pour renforcer ses bases économiques. L'inflation s'est fermement établie à de bas niveaux, la santé des finances publiques a été restaurée et les entreprises canadiennes ont amorcé d'importantes restructurations ».

En d'autres mots, nous devrions continuer à favoriser les initiatives propices à l'accroissement de la productivité de manière à garantir la prospérité du pays à long terme. De nouvelles priorités immédiates pourraient nous forcer à nous détourner quelque peu de cet objectif lointain, mais elles ne devraient pas nous le faire perdre de vue.

---

25 *Budgeting in Canada*, p. 19.

Il faut donc s'en tenir de manière ferme au plan du gouvernement, lequel comporte entre autres les éléments suivants :

- réduction des impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans;
- investissement de 23,4 milliards de dollars dans les soins de santé au cours de la même période;
- financement soutenu de l'aide à l'innovation par l'octroi de crédits aux IRSC et aux conseils subventionnaires;
- promotion, notamment de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Fonds des bourses du millénaire et des chaires d'excellence.

Dans notre rapport *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*, nous mentionnions ce qui suit : « Une hausse de productivité susceptible d'entraîner un niveau de vie supérieur ne se produit pas du jour au lendemain. Les résultats ne se feront sentir qu'après un certain temps. Le gouvernement devra donc cibler un horizon plus lointain et résister à la tentation de parer au plus pressé ». Nous soulignions également dans ce rapport que la productivité est réellement le résultat de plusieurs types d'investissements. Ces investissements non seulement produisent des résultats loin dans le futur, mais ils ne fonctionneront réellement que s'ils sont maintenus dans le futur également. Tout cela montre bien que nous devrions porter notre regard par-delà aujourd'hui ou demain et envisager un avenir plus éloigné, et nous interroger sur les objectifs à atteindre et les engagements à prendre.

> *Je crois que mes collègues seront d'accord avec moi et reconnaîtront que l'un des problèmes que nous constatons souvent, c'est qu'il n'y a pas de planification à long terme. Nous ne parlons pas simplement de planification financière. Le gouvernement actuel a vraiment essayé de mieux planifier son programme financier à long terme. Je crois cependant que ce qu'il nous faut au Canada, c'est une planification à long terme dans bien des secteurs. Il faut étudier par exemple notre infrastructure parce que [...] Il ne s'agit pas de savoir si nous allons réinvestir dans notre infrastructure [...]. Il faut plutôt se demander quand nous allons réinvestir et combien nous allons réinvestir.* **Michael Atkinson**

Avec la *Mise à jour économique et financière* déposée en 1999, le ministre des Finances a commencé à présenter des prévisions sur cinq ans des excédents prévus en soutenant que cela faciliterait le débat sur la politique budgétaire future du gouvernement. Ces estimations incluaient par exemple les coûts du plan de réduction des impôts du gouvernement ainsi que des réinvestissements dans les soins de santé et d'autres programmes sociaux. Toutefois, le ministre avait aussi précisé que le gouvernement continuerait de prendre ses décisions en fonction de prévisions sur deux ans, c'est-à-dire que son horizon de planification demeurerait de deux ans. Il jugeait trop risqués les engagements à

plus long terme et préférait se garder une marge de manœuvre au cas où les circonstances économiques changeraient.

Le Comité est d'accord en gros avec cette approche, mais il se préoccupe que la Mise à jour économique de mai n'utilise que des prévisions financières sur une période de deux ans. Le Comité estime que les prévisions des excédents sur cinq ans aux fins de la planification offrent un cadre dans lequel peut s'inscrire le débat budgétaire. Elles permettent également au gouvernement de faire connaître ses intentions à plus long terme. Les mesures budgétaires ne seront toutefois mises en œuvre que si la situation économique et financière le permet. Le Comité croit également que le gouvernement doit prendre ses décisions en adoptant un horizon de planification de cinq ans plutôt que deux ans.

Les entreprises auraient ainsi une idée claire des intentions du gouvernement pour les cinq prochaines années et pourraient planifier en conséquence, c'est-à-dire consentir les investissements susceptibles d'améliorer la productivité et de mener à une augmentation du niveau de vie.

Malgré que le Comité préfère un horizon de planification de cinq ans, nous reconnaissons que nous nous trouvons dans des circonstances exceptionnelles. Le caractère urgent de nos besoins en matière de sécurité nous oblige à nous préoccuper de manière particulière du court terme et nous recommandons que le prochain budget adopte cette optique.

Un autre élément important de cette stratégie à long terme devrait être un nouvel effort particulier pour réduire le ratio de la dette au PIB du pays. Après tout, il s'agit-là de l'héritage des budgets passés. Ce ratio nous force à remonter loin dans l'histoire budgétaire du Canada et il est la somme des conséquences de cette histoire. L'énormité de la dette nous rappelle l'époque où le gouvernement n'adoptait pas de cibles fermes et hypothéquait par conséquent l'avenir des prochaines générations.

Il y a eu progrès sur ce plan, mais la dette nette totale de l'ensemble des administrations publiques du Canada (c.-à-d. des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux) exprimée en proportion du PIB demeure bien supérieure à ce que l'on observe aux États-Unis, comme on peut le constater dans le graphique.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a hésité à établir un ratio explicite de la dette au PIB même s'il a promis dans la *Mise à jour économique et financière* de l'automne dernier qu'il annoncerait chaque automne quelle proportion de l'excédent prévu serait consacrée à la réduction de la dette en sus des 3 milliards de dollars mis de côté dans la réserve pour éventualités. En l'absence de cibles, nous nous retrouvons donc simplement avec des projections et un engagement d'au moins équilibrer les budgets. Bien qu'il soit important, en particulier à la lumière des événements récents, cet engagement ne constitue pas en lui-même une garantie d'une saine politique budgétaire à long terme, spécialement si les réserves pour éventualités de cette année et de l'an prochain sont utilisées, comme il semble qu'elles le seront, pour accroître les dépenses de sécurité et militaires, ce qui laissera peu sinon rien pour réduire la dette. Malheureusement, il ne se dégage pas de consensus sur ce qui constitue un ratio de la dette au PIB optimal. Néanmoins, il est important que le ratio

d'endettement du Canada tombe par rapport aux États-Unis et aux autres grands pays industrialisés.

Nous recommandons que le gouvernement publie dans chaque budget une analyse des tendances de la dette dans les pays du G-7.

> *Les arguments en faveur du remboursement de la dette sont très simples. Il est injuste de léguer aux générations futures un fardeau fiscal élevé pour le service de la dette, particulièrement étant donné que la génération issue de la poussée démographique, qui l'a contractée et l'a flambée en consommation, quittera bientôt la vie active et prendra sa retraite. Les frais très élevés du service de la dette par capita auxquels les travailleurs canadiens feront face dans quelques années nécessiteront des impôts plus élevés, accroissant ainsi les facteurs de dissuasion à travailler, économiser, investir et prendre des risques [...].* **Herbert Grubel, professeur émérite, département d'économie, Université Simon Fraser**

Le gouvernement mérite des félicitations pour ses réalisations au chapitre de la réduction de la dette, en particulier pour la forte réduction de 2000-2001. Il faut l'applaudir aussi pour avoir intégré une réserve pour éventualités à ses budgets annuels, assortie d'un facteur de prudence additionnel, mesures qui servent en quelque sorte de garde-fou contre un retour aux déficits. Cette façon de procéder va sûrement être bénéfique cette année où le ralentissement économique risque d'entamer les recettes fiscales.

Vancouver Board of Trade

... il est essentiel que le gouvernement révise ses projets en matière de dépenses pour être sûr de disposer de réserves en cas d'imprévus et d'une marge de prudence suffisantes pour éponger tout déficit qui pourrait survenir dans son budget sous-jacent.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Le Comité croit en outre que la réserve pour éventualités devrait être bien plus qu'un filet de sécurité financière et faire partie intégrante des outils de réduction de la dette. En fait, elle devrait constituer une portion garantie de cette réduction. **Nous recommandons que toutes les fois où la réserve pour éventualités ne pourra être affectée dans sa totalité à la réduction de la dette, la différence soit ajoutée à la réserve de l'année suivante.** Cette approche donnera au gouvernement une certaine marge de manœuvre tout en priorisant davantage la réduction de la dette. On éliminera ainsi les lacunes passées des anciens horizons de planification plus lointains, tout en donnant aux Canadiens une idée des intentions du gouvernement à plus long terme.

Le secteur privé a prouvé qu'il était capable d'établir des projections crédibles de la situation économique, nonobstant les événements récents. Il lui est possible de fournir une vaste gamme de projections dont l'exactitude peut être mesurée au regard de celles des autres prévisionnistes. **Recommandons-nous que le ministère des Finances continue d'utiliser la prévision consensuelle du secteur privé pour établir ses propres projections économiques.** Ce sera une excellente façon de répondre à ceux qui pensent que le gouvernement cache l'étendue réelle de son équilibre budgétaire pour pouvoir dicter les paramètres du débat sur la politique budgétaire.

Le Comité applaudit l'engagement pris par le gouvernement d'affecter toute portion non utilisée de la réserve pour éventualités à la réduction de la dette. Le Comité appuie également l'engagement pris par le gouvernement d'annoncer chaque automne quelle proportion de l'excédent prévu servira au remboursement de la dette en sus de la réserve pour éventualités.

Examen des programmes/pacte de productivité/vérification réglementaire

L'Examen des programmes a été lancé en 1994, alors que le gouvernement fédéral faisait face à une crise financière ainsi qu'à une augmentation rapide de sa dette et du service de cette dette. Il a été mis en œuvre dans le contexte des réductions de programmes qui devaient répondre aux objectifs fixés dans le budget de 1995 — soit réduire les dépenses engagées pour certains programmes d'un pourcentage variant de 5 % à 60 % sur les trois années suivantes.

Ce genre d'analyse est toujours utile, mais la lutte contre le terrorisme exige une réaction immédiate qui ne peut pas nécessairement attendre la fin du processus d'examen des programmes. Le gouvernement devra continuer à augmenter les dépenses de sécurité et de défense et à aider certaines industries clés, malgré les mesures déjà prises. D'un autre côté, et nonobstant le ralentissement économique et les nombreux appels au maintien de l'intégrité budgétaire, le gouvernement est encore une fois prié de toutes parts de lancer des programmes nouveaux portant sur des problèmes sociaux ou encore sur l'infrastructure matérielle, les soins de santé, la R-D, etc.

Certes, le Comité n'exclut pas automatiquement de telles dépenses, mais il croit qu'elles doivent répondre aux normes très strictes déjà mentionnées. Les programmes de dépenses — y compris pour la sécurité et la défense — devraient être justifiés régulièrement. Le simple fait qu'un programme soit jugé nécessaire à un moment donné ne signifie pas qu'il le demeure infiniment. **Le Comité recommande que tout nouveau projet de dépense soit assujetti aux critères rigoureux et détaillés de l'Examen des programmes.**

Selon nous, les dépenses de programme devraient également contribuer à la croissance de la productivité. Un bon exemple est le recours à la réglementation pour atteindre certains objectifs gouvernementaux. En effet, la réglementation peut souvent remplacer efficacement les programmes de dépenses du gouvernement. Toutefois, les coûts élevés de la réglementation sont assumés par le secteur privé et non par le gouvernement, et il se peut donc que le gouvernement, qui est préoccupé par sa situation budgétaire, n'adopte pas une stratégie aussi rigoureuse à l'égard de la réglementation. Dans son rapport de 1999 intitulé *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*, le Comité recommandait que la réglementation soit évaluée de la même façon que les nouveaux programmes. Le gouvernement devrait justifier les nouveaux règlements (spécifier les objectifs poursuivis), préciser les coûts totaux (sur le plan de l'administration, de l'observation et des comportements), et proposer des solutions de rechange. Il ne devrait avoir recours à la réglementation que lorsqu'elle constitue la meilleure solution et que les avantages dépassent nettement les coûts. Dans le cas contraire, la réglementation n'améliore pas le niveau de vie et devrait être rejetée.

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral lance une vérification de tous les règlements pour s'assurer qu'ils sont utiles et avantageux dans le contexte actuel. Cette vérification devrait être fondée sur un processus clair et prévoir un calendrier d'élimination des règlements indésirables.

CHAPITRE II :
AU CŒUR DE LA TEMPÊTE : MAINTENIR LE CAP SUR LA PRODUCTIVITÉ

Il importe de ne pas s'attarder au court terme, mais plutôt d'examiner les tendances à long terme et le potentiel de notre économie. **David Dodge**

Même en période de crise et d'incertitude, la solution pour un avenir prospère ne varie pas. Le gouvernement doit continuer de planifier pour des lendemains meilleurs, et le Comité continue d'appuyer les initiatives qui favorisent cet objectif. À l'instar du ministre des Finances qui a clarifié le processus d'établissement du budget, le Comité tient à préciser ses priorités dans la perspective de la santé à long terme de l'économie :

1) Le gouvernement doit investir dans un programme de sécurité nationale par suite des attaques du 11 septembre contre les États-Unis et pour assurer notre sécurité permanente.

2) Le budget fédéral ne doit pas recréer une situation de déficit. La crédibilité budgétaire du gouvernement demeure fragile et ne doit pas être mise en péril.

3) Il faut garantir l'engagement de 23,4 milliards de dollars du gouvernement en vue d'améliorer les soins de santé et d'assurer le développement de la petite enfance. Cet investissement est crucial pour assurer la viabilité du système de santé, un élément clé de l'infrastructure sociale du pays.

4) Le gouvernement devrait aller de l'avant avec le plan d'allégements fiscaux de 100 milliards de dollars annoncé dans le Budget 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000. Ces réductions sont nécessaires tant pour améliorer notre compétitivité à l'échelle internationale, en particulier à l'égard des États-Unis, que pour stimuler l'activité économique. Il ne faut modifier ni l'ampleur de cet engagement ni le moment choisi.

5) Le gouvernement devrait augmenter l'appui à la R-D et aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Au cours de ses déplacements dans le pays, le Comité a constaté que, de façon générale, les Canadiens appuient fermement ces quatre priorités. Chacun avait des moyens à recommander pour faire du Canada un endroit meilleur, mais ces quatre priorités formaient un tronc commun à partir duquel émergeaient les autres propositions. Dans le prochain chapitre, on traite plus en détails des questions liées à la sécurité.

Le budget joue un rôle crucial dans le rétablissement de la confiance des consommateurs et des PME. Les petits entrepreneurs ont clairement fait savoir au gouvernement fédéral que celui-ci devait maintenir le cap et continuer à mettre en place son plan de réduction d'impôt quinquennal et éviter le déficit actif.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Pour ce qui est des dépenses, il faut qu'elles répondent aux priorités de la population, par exemple dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Nous appuyons la démarche que le gouvernement fédéral a entreprise dans le but de réduire la dette, de rétablir l'investissement social et de réduire les impôts.

Confederation of Alberta Faculty Associations

Le gouvernement du Canada a institué un plan budgétaire fondamentalement sain. Il est important qu'il s'y tienne, en dépit des événements tragiques du 11 septembre et de leurs répercussions sur une économie déjà affaiblie.

Everett E. Colby
Association des comptables généraux accrédités du Canada

En l'occurrence, il est essentiel que le gouvernement fédéral ne compromette pas la santé financière du pays, obtenue de haute lutte, en accordant une importance moindre aux objectifs comme l'élimination du déficit, la réduction de la dette et la prudence au niveau des dépenses prudentes qui non seulement sont à l'origine de la prospérité actuelle du Canada, mais jettent les bases de la croissance future.

Association canadienne des producteurs pétroliers

Monsieur le président, dans les circonstances, CGA-Canada presse le gouvernement fédéral de faire preuve de prudence, de manière à respecter les objectifs énoncés dans le Budget de 2000, dans l'Énoncé économique d'octobre et dans la Mise à jour de mai 2001. Il risquerait autrement de compromettre les allégements fiscaux promis et l'élimination du déficit qui a tant coûté aux Canadiens.

Everett E. Colby
Association des comptables généraux accrédités du Canada

Chacune de ces cinq mesures contribuent à améliorer la productivité, l'un des objectifs de longue date du Comité : les dépenses en matière sécurité aident à protéger ce que nous avons édifié par le passé et ce que nous voulons édifier pour l'avenir; des budgets équilibrés, conjugués à la crédibilité budgétaire et monétaire, contribuent à maintenir à la baisse les taux d'intérêt et à la hausse les investissements; le système de santé et la R-D donnent aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel qui est un encouragement à investir au Canada; enfin, la réforme fiscale réduit les distorsions économiques, rehausse l'efficience économique, contribue à endiguer l'exode des cerveaux, permet aux sociétés canadiennes de demeurer concurrentielles face aux entreprises étrangères et améliore le climat global de l'investissement au Canada.

Le tableau suivant présente les résultats d'un sondage mené auprès de petites et moyennes entreprises canadiennes par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante après les événements du 11 septembre. Le secteur des petites et moyennes entreprises contribue pour la moitié du PIB et la moitié de l'emploi, et il a été à l'origine de l'essentiel de la croissance de l'emploi au cours de la dernière décennie. Les résultats du sondage cadrent de façon générale avec les priorités du Comité. Le tableau indique qu'on s'oppose fortement au financement par le déficit et à toute annulation du plan d'allégement fiscal du gouvernement. Dans une proportion tout aussi forte, les répondants sont en faveur d'une augmentation des dépenses pour la sécurité.

Recommandations sur les orientations à court terme (du 28 septembre au 22 octobre)

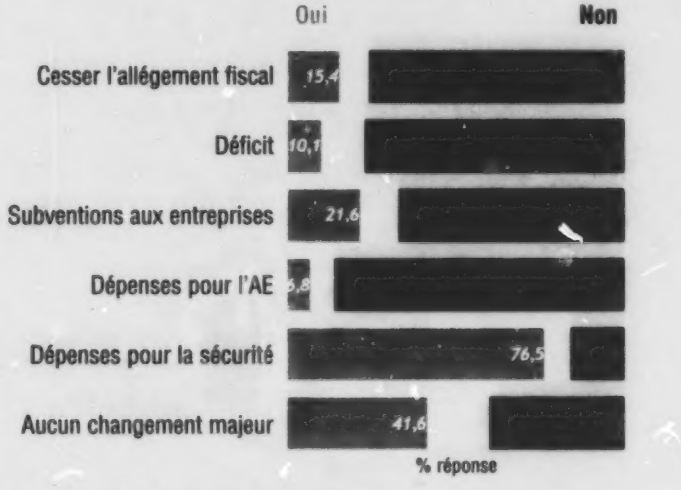

Source : Fédération canadienne de l'enterprise indépendante.

Au-delà de l'avenir immédiat, les petites entreprises sont fortement opposées à une politique de dépenses. Plus de la moitié d'entre elles considèrent que les excédents futurs prévus devraient servir en priorité à la réduction de la dette, tandis qu'un tiers croient que les allégements fiscaux devraient passer en premier. Seulement 15 % sont d'avis qu'il faudrait en priorité engager de nouvelles dépenses.

Maintenir l'équilibre budgétaire

Afin de parer aux effets de l'actuel ralentissement économique, certains ont réclamé du gouvernement qu'il adopte une politique de relance par le déficit budgétaire, tant pour satisfaire aux besoins en matière de sécurité que pour donner un coup de fouet à l'économie. Le Comité croit que ce n'est pas la bonne solution. Même du début au milieu des années 90, lorsque l'économie fonctionnait au ralenti et que la dette du pays croissait à un rythme insoutenable, les avantages d'une saine politique budgétaire étaient de plus en plus évidents. Il devenait alors essentiel d'établir notre crédibilité.

Notre crédibilité a été rétablie, mais un retour aux déficits pourrait nous ramener à la case départ et porter un dur coup à la confiance difficilement acquise des Canadiens. De fait, les Canadiens n'ont pas oublié qu'ils ont connu des déficits budgétaires durant trois décennies d'affilée, que la conjoncture fût bonne ou mauvaise. Comme l'a exprimé M. David Paterson, directeur général de l'Alliance canadienne de technologie de pointe, devant le Comité : « Nous pensons que les défis auxquels nous sommes confrontés pourront être relevés sans une augmentation marquée des dépenses gouvernementales et sans nuire à l'intégrité financière du pays. Une augmentation des fonds consacrés à la sécurité est essentielle, mais nous croyons que cette augmentation pourra être compensée par une réduction des dépenses consenties au titre de programmes moins importants. De nouvelles initiatives pourront être remises en attendant que le surplus budgétaire retrouve un niveau plus satisfaisant ».

Les témoins qui ont comparu devant le Comité reconnaissaient qu'il fallait consacrer des ressources additionnelles à nos engagements en matière de sécurité. Toutefois, ils se sont aussi dits en faveur d'une gestion budgétaire rationnelle des fonds du gouvernement. Ils n'appuyaient pas un retour au financement déficitaire. En effet, une situation financière saine est essentielle au maintien de la confiance des consommateurs et des entreprises. Comme les Canadiens ont pu s'en rendre compte après avoir fait pendant plus de 20 ans l'expérience de déficits hors de contrôle, le financement par le déficit budgétaire chronique peut facilement entraîner des versements d'intérêt élevés (absorbant des fonds qui auraient pu être dépensés ailleurs) et de lourdes mesures d'austérité lorsque vient forcément le temps d'acquitter la facture.

Des années de compressions ont fini par rapporter des dividendes. L'exercice 2000-2001 marquait la quatrième année consécutive d'excédents budgétaires. C'est ainsi que le gouvernement a pu réduire la dette de 35,8 milliards de dollars par rapport au sommet atteint en 1996-1997. Cela représente une économie de 2,5 milliards de dollars chaque année au titre des intérêts sur la dette.

Des témoins ont fait valoir au Comité — et nous partageons leur point de vue — que le gouvernement ne devrait pas se mettre en situation de déficit par des dépenses additionnelles au chapitre de la sécurité nationale. Lors de ralentissements économiques, les dépenses consacrées à l'assurance-emploi et à d'autres prestations de bien-être social — qui stabilisent la situation sociale et économique — augmenteront automatiquement, donnant lieu à un déficit

Certains estiment qu'il est temps pour le gouvernement de financer de nouveaux programmes ou d'élargir des programmes existants, puisqu'il a dégagé quatre excédents budgétaires de suite. Toutefois, en nous appuyant sur notre analyse, nous sommes convaincus que de nouveaux engagements de dépenses seraient imprudents et menaceraient la capacité du gouvernement d'honorer ses engagements actuels en matière de réduction de la dette et des impôts.

Institut canadien des comptables agréés

Les Canadiens ont fait des sacrifices énormes dans les années 90 pour éponger les déficits des administrations publiques. Nous n'appuyons pas les mesures qui ramèneront ce déficit.

Conseil canadien du commerce de détail

Le gouvernement fédéral ne doit jamais perdre de vue que ces excédents résultent du labeur des Canadiens et des Canadiennes qui ont payé plus d'impôt et composé avec une réduction des services

Chambre de commerce de St. John's

L'intérêt sur la dette draine les ressources du gouvernement et constitue un obstacle majeur au genre de réformes fiscales propres à améliorer la performance du Canada.

David Laidler

Il n'y a aucun doute que la guerre contre le terrorisme entraînera des dépenses supplémentaires. Toutefois, on ne devrait pas se contenter d'ajouter toutes ces dépenses à un budget prévoyant le maintien intégral de toutes les autres activités du gouvernement.

Conseil canadien des chefs d'entreprises

cyclique à court terme. Le gouvernement devrait réagir à cette menace en réduisant les dépenses dans d'autres secteurs afin d'écarter la possibilité de déficits.

Cette réalisation (c'est-à-dire le fait pour le gouvernement fédéral de réduire le financement déficitaire au Canada) est beaucoup trop importante pour y renoncer maintenant, et tous les membres de la Chambre de commerce exhortent le gouvernement à éviter un retour au financement déficitaire.

Nancy Hughes Anthony
Chambre de commerce du Canada

M. Bill Strain (président, Fiscalité, « Conference for Advanced Life Underwriting », Association canadienne des conseillers en assurance et en finance) s'est fait l'écho de nombreux témoins en disant soutenir l'engagement du gouvernement à l'égard d'une gestion financière prudente. « Il a fallu une lutte longue et difficile pour réduire le déficit, pour renverser la tendance de l'augmentation de la dette, pour augmenter le rapport dette-PIB. Nous sommes finalement arrivés au point tournant et nous avons commencé à avoir de bons résultats dans ce domaine. Oui, les répercussions du 11 septembre sont terribles, et nous devons les prendre en compte. Dans ses budgets des dernières années, le ministre des Finances, Paul Martin, a établi un fonds de prévoyance. C'est le moment ou jamais de l'utiliser, il n'y a aucun doute là-dessus. Je crois que ces questions doivent être examinées. »

Protéger l'investissement dans les soins de santé

Des investissements stratégiques dans la santé et les soins de santé améliorent notre capacité de réussir dans un marché mondial hautement compétitif.

Association médicale canadienne

Le système de santé du Canada est une composante essentielle du tissu social de notre pays, et sa nature universelle est un élément dont peuvent s'enorgueillir les Canadiens. Il s'agit également d'un ingrédient de la compétitivité canadienne sur la scène mondiale.

> *Dans le contexte du marché mondial, l'accès à un système de santé financé à même les deniers publics se traduit par une meilleure compétitivité des entreprises canadiennes sur la scène internationale et constitue pour les entreprises internationales un important facteur d'incitation à s'établir dans notre pays.* **Peter McKinnon, président-directeur général, Colchester East Hants Health Authority, au nom de la Nova Scotia Association of Health Organizations**

Un système viable tiendrait compte de la croissance et du vieillissement de la population, des nouvelles technologies et de la croissance économique. Les fonds seraient affectés aux soins à domicile, aux soins à long terme, aux soins de santé communautaire et à l'assurance-médicaments.

Alberta Association of Registered Nurses

Il est impératif qu'Ottawa contribue de façon régulière et prévisible au financement des soins de santé au Canada pour stabiliser le régime.

Association des hôpitaux de l'Ontario

Tout au long du processus de consultation prébudgétaire, le Comité s'est fait dire que la protection et l'amélioration du système de santé demeurent une priorité pour les Canadiens. Le Comité souscrit au point de vue selon lequel l'engagement du gouvernement à l'égard du système de santé doit être maintenu. En particulier, compte tenu de l'importance pour les Canadiens d'un système de santé qui fonctionne bien, nous demandons au gouvernement de donner suite à son engagement d'investir 23,4 milliards de dollars d'ici à 2005 pour appuyer l'accord fédéral-provincial sur les services de santé conclu le 11 septembre 2000. Nous avons déjà fait état de l'incidence sur les priorités canadiennes, par suite des attaques du 11 septembre, des mesures touchant la sécurité nationale. Même après le 11 septembre 2001 — et en particulier depuis —, un excellent système de soins universels demeure d'une importance vitale pour tous les Canadiens.

Appui fédéral au renouvellement des services de santé

Le 11 septembre 2000, les premiers ministres ont convenu d'une démarche et d'un plan communs pour renouveler les services de santé et tenir les Canadiens au courant des progrès accomplis. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement fédéral a annoncé de nouveaux investissements fédéraux de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans, y compris un accord sur le développement de la petite enfance. L'investissement comporte deux grands volets :

- 21,1 milliards de dollars sur cinq ans pour le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Cela comprend une somme de 2,2 milliards de dollars pour le développement de la petite enfance. Le transfert en espèces du TCSPS passera donc de 15,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 21 milliards de dollars en 2005-2006.
- 2,3 milliards de dollars pour acheter de l'équipement médical de pointe, améliorer les systèmes d'information qui soutiennent les services de santé et accélérer les changements dans la manière dont les soins primaires sont dispensés aux Canadiens.

Appui fédéral au système de santé

	Exercice financier						Fonds additionnels
	2000–2001	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005	2005–2006	
	Milliards de dollars						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux[1]							
Transferts actuels en espèces[2]	15,5	15,5	15,5	15,5	15,53	15,53	–
Hausse générale du transfert en espèces	–	2,5	3,2	3,8	4,4	5,0	18,9
Développement de la petite enfance		0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	2,2
Total de la composante en espèces du TCSPS	**15,5**	**18,3**	**19,1**	**19,8**	**20,4**	**21,0**	–
Fonds pour les appareils médicaux	0,5	0,5	–	–	–	–	1,0
Technologie de l'information sur la santé	0,5	–	–	–	–	–	0,5
Fonds pour l'adaptation des services de santé —soins primaires	–	0,2	0,2	0,2	0,2	–	0,8
Total en espèces[4]	**16,5**	**19,0**	**19,3**	**20,0**	**20,6**	**21,0**	–
TCSPS — Transfert de points d'impôt	15,9	15,7	16,4	17,2	18,1	18,9	–
Total des droits au titre du TCSPS	31,4	34,0	35,5	37,0	38,5	39,9	–
Financement total	**32,4**	**34,7**	**35,7**	**37,2**	**38,7**	**39,9**	**23,4**

1 Le TCSPS appuie les programmes des provinces et des territoires dans les secteurs de la santé, des études postsecondaires et des services sociaux.
2 Les transferts en espèces actuels comprennent les sommes supplémentaires prévues dans le budget de 1999 (3,5 milliards de dollars) et dans le budget de 2000 (2,5 milliards de dollars).
3 La loi actuelle est en vigueur jusqu'en 2003-2004. Le plancher en espèces pour les années subséquentes est de 15,5 milliards de dollars.
4 Total du TCSPS en espèces et du financement prévu pour les mesures non visées par le TCSPS.

Source : Ministère des Finances, *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000.

L'escalade des coûts des soins de santé représente un fardeau financier que les provinces ne peuvent soutenir à long terme.

Association des hôpitaux de l'Ontario

Tout au long du processus de consultation prébudgétaire, le Comité a entendu de nombreuses propositions visant à résoudre les problèmes du système de santé. On a entre autres recommandé que le gouvernement fédéral assume davantage de responsabilités dans ce secteur, qui relève des provinces en vertu de la Constitution. Par exemple, certains groupes ont proposé que le gouvernement fédéral établisse un lien plus explicite entre son financement et les soins de santé, plutôt que d'accorder un financement global ou de transférer des points d'impôt comme c'est le cas à l'heure actuelle. Selon eux, cela empêcherait les provinces d'utiliser à d'autres fins, par exemple des réductions d'impôt, les fonds prévus pour les soins de santé.

> *Nous sommes d'accord avec les premiers ministres pour dire qu'il faut davantage d'argent, mais nous sommes également d'accord avec le ministre de la Santé et le ministre des Affaires intergouvernementales sur le fait que certaines provinces ont parfois utilisé les fonds consentis à d'autres fins que les soins de santé, ce qui est inadmissible. On peut remédier à cette situation en fournissant l'argent demandé par les provinces, mais en assortissant cet appui de conditions. [...] Bref, je dis que le gouvernement fédéral doit financer entièrement le régime d'assurance-maladie et qu'il faut exiger des comptes des provinces.* **Kathleen Connors, présidente, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers**

> *Bien que les soins de santé relèvent des provinces, l'OHA appuie le rôle critique du gouvernement fédéral pour ce qui est de maintenir des normes nationales dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé et de promouvoir dans le secteur de la santé une industrie interne qui soit concurrentielle par rapport à celle des autres pays.* **Association des hôpitaux de l'Ontario**

Le Comité prend acte du fait qu'on effectue actuellement deux études importantes sur l'avenir du système de santé au Canada. Il y a l'étude entreprise par le Sénat sur l'état du système de santé (sous la présidence du sénateur Michael Kirby) et celle de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (la Commission Romanow), qui ont pour objet d'établir pour les gouvernements fédéral et provinciaux un cadre d'action visant à revitaliser le secteur de la santé. Le comité sénatorial doit remettre son rapport l'hiver prochain, alors que la Commission Romanow devrait présenter le sien pour la fin de 2002.

Le Comité est impatient de prendre connaissance des rapports Kirby et Romanow et de leurs recommandations sur les façons d'améliorer le système de santé au Canada.

Partager les pratiques exemplaires

> *Il n'est pas question de soutenir que la solution (aux problèmes du système de santé) est simplement d'injecter plus d'argent, mais je vous dirais qu'on ne saurait régler le problème financier en imposant constamment des compressions au système et en exigeant de plus en plus du personnel de première ligne, particulièrement les médecins et les infirmières. Selon ce que nous savons, la réduction constante des coûts comme façon de réagir à ces pressions financières est révolue et l'ère des choix sociaux fondamentaux doit s'amorcer.* **David McKinnon, président, Association des hôpitaux de l'Ontario**

Il faudra plus que de l'argent pour corriger les problèmes dans le secteur des soins de santé.

CanWest Global Communications

Le Comité a également pris connaissance d'un certain nombre de propositions très peu coûteuses qui contribueraient néanmoins à améliorer la prestation et l'efficacité des soins de santé. L'une d'entre elles est que le gouvernement crée un fonds pour les « pratiques exemplaires », afin de récompenser les modèles créatifs et novateurs en matière de service de santé. Non seulement cela favoriserait l'application de techniques et pratiques médicales efficaces, mais cela pourrait contribuer à diffuser le savoir au sujet de ces pratiques si les récompenses étaient suffisamment publicisées. Par exemple, le Comité s'est fait expliquer que la Sault Ste. Marie District Group Health Association avait fait œuvre de pionnière pour ce qui est du partage des renseignements en matière de santé, mais que son travail n'avait pas été reconnu à sa juste valeur en partie parce que Sault Ste. Marie est, selon M. David Murray, président et chef de la direction de l'Association, « un peu à l'écart en Ontario, et peut-être même à l'échelle nationale. La presse ne s'occupe pas beaucoup de nous, mais d'autres intervenants trouvent que nous offrons les soins de santé de manière particulière. »

> *Un des aspects uniques de notre fonctionnement est la tenue d'un registre médical électronique. Il s'agit du système le plus complet de dossiers médicaux électroniques au Canada; il compte 50 000 patients qui bénéficient de soins primaires. C'est la pierre angulaire de chacune de nos interventions. Chaque visite chez le médecin, chaque rencontre avec l'un des professionnels qui travaille avec nous et les résultats d'un examen de laboratoire sont consignés dans le dossier électronique. Le système électronique offre un autre avantage, celui de faire de la recherche en gestion des maladies chroniques. Le système électronique de dossiers médicaux nous a également permis de réaliser des économies d'espace, de réduire les coûts et de réduire les quantités de papier, les tableaux et ainsi de suite. Ce sont des économies que*

nous avons pu remettre directement dans le système de soins pour les patients. Nous estimons que ce système est un outil clé et nous l'avons étudié pour améliorer la santé de nos patients. Cet autre exemple montre bien que notre établissement de soins de santé fait preuve de leadership dans ce domaine et nous pensons que cette approche pourrait être adoptée partout au pays. **David Murray, président et chef de la direction de la Sault Ste. Marie and District Group Health Association; Group Health Centre**

Différents autres groupes ont offert des propositions s'apparentant à celle du fonds pour les pratiques exemplaires. Par exemple, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada a recommandé que le gouvernement crée une récompense à l'intention des employeurs qui contribuent à l'excellence dans la profession infirmière. Ce genre de programme pourrait facilement être intégré à un fonds de récompenses pour pratiques exemplaires.

On a également soumis au Comité une proposition visant la mise en œuvre dans les hôpitaux du pays d'un système de « bulletins » semblable à celui adopté par l'Association des hôpitaux de l'Ontario en 1998. Les bulletins en question mesurent le rendement clinique, le rendement financier, la satisfaction des consommateurs et le processus de changement au sein de l'hôpital, et ils peuvent grandement faciliter la tâche des administrateurs d'hôpitaux pour ce qui est de mesurer leur performance par rapport à celle d'autres hôpitaux. Ils permettent en outre de relever les points forts et les points faibles au sein de l'hôpital et dans le reste du système de santé.

Les milieux universitaires ont très bien accueilli cette initiative (le système de bulletins), mais nous éprouvons des difficultés extraordinaires à faire adopter ce système dans les autres provinces du Canada. Ce bulletin est très important parce que plus nous aurons d'éléments de comparaison, mieux ce sera. Nous sommes dans une situation unique parce que nous avons fait tout le travail de préparation nécessaire à la publication d'un bulletin complet sur le système hospitalier. Ce bulletin est adaptable à toutes les autres provinces, mais aucune ne l'a fait jusqu'à maintenant. **David McKinnon**

Le Comité observe que le gouvernement a déjà pris plusieurs mesures importantes en vue d'encourager la diffusion des meilleures pratiques et l'augmentation de l'efficience grâce à l'utilisation de la technologie dans la prestation des soins de santé. Dans *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne dernier, il s'est engagé à investir 500 millions de dollars dans une société indépendante ayant pour mandat d'élaborer et de diffuser des normes d'information communes à l'échelle du pays ainsi que des technologies de communications compatibles. On veut en arriver à créer des

dossiers électroniques qui seront accessibles abstraction faite de l'endroit où se trouve le patient.

Dans le budget de la santé de 1999, le gouvernement a consenti quelque 328 millions de dollars sur quatre ans en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information sur la santé et de développer davantage à l'échelle du pays les systèmes d'information sur la santé. Ces fonds permettent de colliger à l'intention des patients, des fournisseurs de soins et des gouvernements des renseignements qui permettent d'informer les Canadiens sur la manière dont le système de santé répond à leurs besoins, ce qui contribue à une plus grande transparence. Enfin, les fonds alloués permettent d'investir dans des technologies de pointe, comme le projet de télésanté.

Un autre élément de la stratégie gouvernementale visant à améliorer l'efficience du système de santé a été la création du Réseau canadien de la santé, un organisme indépendant financé par Santé Canada et dont le mandat est de « responsabiliser la population, renforcer et intégrer les services de santé et créer des ressources d'information pour assurer la responsabilisation et la rétroaction continue sur des facteurs qui influencent la santé des Canadiennes et des Canadiens ». Le gouvernement fédéral a également consenti 550 millions de dollars sur une période de trois ans pour des activités de recherche et d'innovation liées à la santé, en vue d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies, de promouvoir les pratiques exemplaires dans la prestation des soins et de rehausser l'état de santé et de bien-être des Canadiens.

Des investissements de ce genre sont essentiels pour préserver et améliorer notre avantage concurrentiel dans le domaine des soins de santé. À l'instar de nombreux témoins, nous croyons qu'on peut y parvenir en continuant d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles technologies de l'information, en recueillant de nouvelles données sur la santé et les soins de santé et en évaluant l'efficacité des méthodes de diagnostic, des traitements et des modes de prestation des soins.

Le Comité appuie les efforts déployés par le gouvernement pour mettre les nouvelles technologies au service de la reddition des comptes, de l'efficacité et de l'efficience des traitements médicaux, et pour faire connaître les pratiques exemplaires dans tout le pays. Le Comité encourage le gouvernement à accentuer ces efforts en créant un fonds destiné à récompenser les pratiques exemplaires et à favoriser leur diffusion. Il recommande également que le gouvernement travaille de concert avec les provinces afin d'élaborer un système de bulletins pour les hôpitaux qui aiderait à recenser les secteurs où des économies sont possibles et où il est le plus nécessaire de consentir de nouvelles dépenses.

Politique fiscale

Les réductions d'impôt présentent des avantages nets et mesurables pour l'économie et la population du pays.

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Le Comité préconise depuis longtemps l'abaissement des taux d'imposition et la rationalisation du régime fiscal afin de le rendre plus compétitif face à ses principaux concurrents, en particulier, le régime américain. Dans le document qu'il a produit en 1999 sur les consultations prébudgétaires, le Comité a

recommandé d'augmenter le montant personnel de base, de réduire les taux d'imposition marginaux, d'éliminer la surtaxe de 5 %, de rendre plus neutre et plus concurrentiel à l'échelle internationale le régime fiscal des sociétés ainsi que de réduire le taux d'imposition des gains en capital. Toutes ces recommandations ont été adoptées sous une forme ou sous une autre dans le Budget 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne.

Mesures prises

Nous félicitons le gouvernement d'avoir donné suite à sa promesse de réduire l'impôt des particuliers et d'avoir réalisé un troisième excédent financier consécutif en 2000.

Association des banquiers canadiens

De 1993 jusqu'à l'exercice 1996-1997, le gouvernement a surtout cherché à éliminer les échappatoires fiscales tout en décrétant de petites augmentations d'impôt et des mesures d'« élargissement de l'assiette fiscale » en vue d'accroître ses recettes et d'éliminer le déficit. Depuis lors, cependant, sa politique fiscale a consisté soit à maintenir les taux d'imposition à leur niveau ou à les réduire, le gros des réductions étant annoncé dans le Budget 2000 et dans *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* 2000. De fait, le régime d'impôt sur le revenu n'a guère été modifié pendant la majeure partie de la décennie 1990. De 1988 jusqu'au début de 2000, il y avait trois taux marginaux d'imposition, soit 17 %, 26 % et 29 %[26]. En outre, les seuils d'imposition ont très peu évolué[27], ce qui constitue un élément de régressivité dans un régime fiscal progressif par ailleurs : les particuliers dont le revenu augmentait parallèlement à l'inflation en deçà de 3 % se retrouvaient souvent dans une tranche de revenu supérieur même si leur revenu réel (après inflation, mais avant impôt) n'avait pas changé[28].

Les réductions d'impôt aideront le Canada à suivre le rythme des autres nations industrialisées membres du G-7, qui mettent en œuvre des réductions semblables de l'impôt sur les sociétés.

Bureau d'assurance du Canada

Dans son budget de 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement a accordé des dégrèvements fiscaux de plus de 100 milliards de dollars, soit une réduction considérable des impôts des particuliers et des entreprises. Répondant à une autre recommandation du Comité, le gouvernement a haussé à 30 % le contenu étranger admissible des investissements dans les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). En outre, il a décidé de réduire le taux d'inclusion des gains en capital en deux étapes, de 75 % à 50 %.

La Chambre du commerce du Canada a félicité le gouvernement pour son projet de réduction d'impôt sur cinq ans annoncé dans l'Énoncé économique et la Mise à jour d'octobre 2000. Dans la conjoncture actuelle, il est impératif de poursuivre ce plan. Les réductions d'impôt prévues pour début janvier ne pourraient mieux tomber et les phases suivantes du plan sont tout aussi importantes.

Chambre du commerce du Canada

Le Budget 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 contenaient certains des changements les plus radicaux au régime fiscal depuis au moins 1988. En ce qui concerne le revenu des particuliers, on rétablissait la pleine indexation pour la plupart des seuils d'imposition ainsi que l'exemption de base, on éliminait la surtaxe de 5 % visant la réduction du déficit et on réduisait le taux d'imposition le plus bas à 16 % et le taux moyen à 22 %. Le taux pour un revenu se situant entre 60 000 $

---

26 Avant 1988, il y en avait dix, de 6 % sur les premiers 1 320 $ à 34 % sur le revenu imposable dépassant 63 347 $.

27 En 1988, les seuils étaient de 27 500 $ et 55 000 $, contre 29 590 $ et 59 180 $ au début de 2000. Cela représente une augmentation de 7,6 % sur une période de 12 ans, comparativement à une augmentation de 30 % de l'indice des prix à la consommation pour la même période.

28 Bien que les seuils (tranches d'imposition) aient été indexés à l'inflation *au-dessus* de 3 %, cela n'avait guère de signification sur le plan concret car la Banque du Canada se montrait fermement déterminée à maintenir l'inflation en deçà de ce seuil. Elle y est parvenue pendant la majeure partie de la décennie.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

et 100 000 $ était abaissé à 26 %, tandis que celui applicable à un revenu supérieur à 100 000 $ s'établit maintenant à 29 %.

En ce qui concerne les entreprises, *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 accélérait le plan prévu dans le Budget 2000 en vue de réduire tous les taux d'imposition sur les bénifices des sociétés à 21 %.

L'industrie des hydrocarbures, qui fait partie des quelques secteurs de l'économie qui contribuent à notre croissance économique, doit être englobée, comme toutes les autres entreprises du Canada, dans le barème des réductions d'impôt annoncées. C'est de la plus grande importance si l'on veut que le Canada puisse conserver et attirer d'importants investissements générateurs d'emplois qui se déplacent constamment à l'échelle mondiale.

Réductions d'impôt annoncées dans le Budget 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000

- Réductions de l'impôt des particuliers
- Rétablir la pleine indexation du régime d'impôt;
- Hausser l'exemption de base à au moins 8 000 $;
- Réduire le taux de 17 % à 16 %;
- Réduire le taux moyen de 26 % à 24 % (dans le Budget 2000), puis à 22 % (dans l'Énoncé économique);
- Réduire de 29 % à 26 % le taux d'imposition maximal sur les revenus se situant entre 70 000 et 100 000 $ environ;
- Éliminer la surtaxe pour la réduction du déficit;
- Augmenter à au moins 35 000 $ le montant auquel le taux d'imposition moyen s'applique, au-delà de l'indexation;
- Bonifier la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) jusqu'à un maximum de plus de 2 500 $ pour un premier enfant d'ici à 2004;
- Hausser à 30 % pour 2001 le contenu étranger admissible des placements dans des régimes de pension agréés (RPA) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER);
- Augmenter de 4 293 à 6 000 $ le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Augmenter de 2 386 à 3 500 $ les crédits d'impôt pour les aidants qui offrent des soins à des aînés ou à des personnes handicapées à charge faisant partie de leur famille;
- Augmenter de 500 à 3 000 $ l'exemption fiscale sur les revenus de bourses d'étude, de recherche et de perfectionnement; et
- Doubler le montant pour études sujet à un crédit d'impôt, soit de 200 $ à 400 $ pour les étudiants à temps plein et de 60 $ à 120 $ pour les étudiants à temps partiel.

et 100 000 $ était abaissé à 26 %, tandis que celui applicable à un revenu supérieur à 100 000 $ s'établit maintenant à 29 %.

En ce qui concerne les entreprises, *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 accélérait le plan prévu dans le Budget 2000 en vue de réduire tous les taux d'imposition sur les bénifices des sociétés à 21 %.

L'industrie des hydrocarbures, qui fait partie des quelques secteurs de l'économie qui contribuent à notre croissance économique, doit être englobée, comme toutes les autres entreprises du Canada, dans le barème des réductions d'impôt annoncées. C'est de la plus grande importance si l'on veut que le Canada puisse conserver et attirer d'importants investissements générateurs d'emplois qui se déplacent constamment à l'échelle mondiale.

Réductions d'impôt annoncées dans le Budget 2000 et *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000

- Réductions de l'impôt des particuliers
- Rétablir la pleine indexation du régime d'impôt;
- Hausser l'exemption de base à au moins 8 000 $;
- Réduire le taux de 17 % à 16 %;
- Réduire le taux moyen de 26 % à 24 % (dans le Budget 2000), puis à 22 % (dans l'Énoncé économique);
- Réduire de 29 % à 26 % le taux d'imposition maximal sur les revenus se situant entre 70 000 et 100 000 $ environ;
- Éliminer la surtaxe pour la réduction du déficit;
- Augmenter à au moins 35 000 $ le montant auquel le taux d'imposition moyen s'applique, au-delà de l'indexation;
- Bonifier la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) jusqu'à un maximum de plus de 2 500 $ pour un premier enfant d'ici à 2004;
- Hausser à 30 % pour 2001 le contenu étranger admissible des placements dans des régimes de pension agréés (RPA) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER);
- Augmenter de 4 293 à 6 000 $ le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Augmenter de 2 386 à 3 500 $ les crédits d'impôt pour les aidants qui offrent des soins à des aînés ou à des personnes handicapées à charge faisant partie de leur famille;
- Augmenter de 500 à 3 000 $ l'exemption fiscale sur les revenus de bourses d'étude, de recherche et de perfectionnement; et
- Doubler le montant pour études sujet à un crédit d'impôt, soit de 200 $ à 400 $ pour les étudiants à temps plein et de 60 $ à 120 $ pour les étudiants à temps partiel.

Réduction de l'impôt des sociétés

- Engagement de réduire le taux général d'imposition sur les bénéfices des sociétés de 28 % à 21 %, grâce à une réduction d'un point de pourcentage en 2001, puis de deux points lors de chacune des trois années suivantes;
- Réduire le taux d'imposition des sociétés, qui passera de 28 à 21 % sur la tranche de revenu des petites entreprises se situant entre 200 000 $ et 300 000 $;
- Réduire le taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu de trois quart à la moitié;
- Permettre le report de l'imposition des gains sur les actions acquises en vertu d'options d'achat d'actions admissibles au moment de la vente des actions plutôt qu'à la date de levée de l'option;
- Pour les roulements en franchise d'impôt, faire passer de 500 000 $ à 2 millions de dollars le montant de l'investissement admissible, de 10 à 50 millions de dollars la valeur des actifs des petites entreprises admissibles; et
- Permettre aux travailleurs autonomes de déduire la partie des contributions qui représente la part de l'employeur au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Allégements fiscaux cumulatifs

Allégements fiscaux cumulatifs

	2000–2001	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005	Total
	milliards de dollars					
Impot des particuliers	6.2	12.7	15.6	18.3	22.3	75.2
Impôt des sociétés –	0.6	1.9	3.2	4.4	10.1	
Assurance-emploi 1.5	2.5	3.0	3.8	4.4	15.2	
Total 7,7 15,9	**20,5**	**25,3**	**31,1**	**100,5**		

Nota : les chiffres peuvent ne pas faire le compte parce qu'ils sont arrondis.

Source : Ministère des Finances. *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000.

Réduction de l'impôt des sociétés

- Engagement de réduire le taux général d'imposition sur les bénéfices des sociétés de 28 % à 21 %, grâce à une réduction d'un point de pourcentage en 2001, puis de deux points lors de chacune des trois années suivantes;
- Réduire le taux d'imposition des sociétés, qui passera de 28 à 21 % sur la tranche de revenu des petites entreprises se situant entre 200 000 $ et 300 000 $;
- Réduire le taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu de trois quart à la moitié;
- Permettre le report de l'imposition des gains sur les actions acquises en vertu d'options d'achat d'actions admissibles au moment de la vente des actions plutôt qu'à la date de levée de l'option;
- Pour les roulements en franchise d'impôt, faire passer de 500 000 $ à 2 millions de dollars le montant de l'investissement admissible, de 10 à 50 millions de dollars la valeur des actifs des petites entreprises admissibles; et
- Permettre aux travailleurs autonomes de déduire la partie des contributions qui représente la part de l'employeur au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Allégements fiscaux cumulatifs

Allégements fiscaux cumulatifs

	2000–2001	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005	Total
	milliards de dollars					
Impôt des particuliers	6,2	12,7	15,6	18,3	22,3	75,2
Impôt des sociétés –	0,6	1,9	3,2	4,4	10,1	
Assurance-emploi 1,5	2,5	3,0	3,8	4,4	15,2	
Total 7,7 15,9	**20,5**	**25,3**	**31,1**	**100,5**		

Nota : les chiffres peuvent ne pas faire le compte parce qu'ils sont arrondis.
Source : Ministère des Finances, *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000.

Total des allégements fiscaux prévus dans l'Énoncé et dans le plan de réduction des impôts du budget de 2000

	2000–2001	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005
	millions de dollars				
Réduction des taux d'imposition					
Taux de 17 % ramené à 16 %	480	1 940	2 115	2 235	2 430
Taux de 26 % ramené à 22 %	2 215	4 755	5 300	5 690	6 105
Taux de 29% ramené à 26% pour les revenus de 61 509 $ à 100 000 $	235	965	1 090	1 140	1 130
Élimination de la surtaxe de 5 %	345	885	995	1 075	1 150
Relèvement des seuils[1]					
Montant personnel/pour conjoints (8 000 $/6 800 $)	440	860	1 335	1 885	2 625
Deuxième tranche d'imposition (35 000 $)	315	475	740	1 220	2 130
Troisième tranche d'imposition (70 000 $)	125	335	550	930	1 635
Aide fiscale					
Augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	440	1 250	1 675	1 920	2 560
Augmentation de l'aide fiscale aux personnes handicapées	35	125	130	130	135
Augmentation de l'aide fiscale aux aidants naturels	5	20	25	25	25
Fiscalité des entreprises					
Réduction du taux d'inclusion des gains en capital	40	300	730	1 060	1 280
Roulement des gains en capital	20	125	125	125	125
Report de l'impôt sur les options d'achat d'actions	10	75	75	75	75
Réduction des taux de l'impôt des sociétés	105	765	1 820	2 985	4 075
Déduction des cotisations au RPC/RRQ pour les travailleurs autonomes	–	40	65	65	65
Introduction d'un crédit d'impôt pour action accréditive pour l'exploration minière	5	35	40	50	20
Éducation					
Majoration du crédit pour études	10	225	230	240	240
Mesures techniques, y compris l'indexation	35	205	475	660	845
Total des allégements fiscaux **4 900**	**13 380**	**17 515**	**21 510**	**26 650**	

Nota : Les estimations peuvent différer de celles établies dans le Budget 2000 en raison de l'évolution des prévisions économiques sous-jacentes. Le cas échéant, les estimations reflètent l'indexation.

[1] Les estimations reflètent le coût d'indexation et les hausses prévues en 2004.
Source : Ministère des Finances, *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de l'automne 2000

Dans une perspective d'avenir, le gouvernement ne doit pas s'en remettre à des allégements fiscaux à court terme pour essayer de stimuler l'économie. Tout comme pour les exhortations à augmenter les dépenses pour remédier à l'actuel ralentissement économique, le gouvernement doit résister à la tentation de prendre des mesures qui pourraient menacer son intégrité budgétaire si difficilement gagnée. Plus que jamais, nous devons nous en tenir aux recommandations du rapport prébudgétaire de 1998, dans lequel ce comité remarquait que « nous devons veiller à ce que l'allégement soit durable, afin d'éviter une balade fiscale en montagnes russes, c'est-à-dire des réductions suivies d'augmentations fiscales si la situation budgétaire devient menacée par des bouleversements financiers ou un ralentissement de l'économie ». De l'avis

Il faut absolument maintenir le calendrier annoncé des réductions de l'impôt des sociétés si l'on veut cimenter la confiance des entreprises et encourager l'investissement.

Association canadienne des producteurs pétroliers

Nous pressons le gouvernement de maintenir le cap pour ce qui est des baisses d'impôt annoncées.

Chambre du commerce de Vancouver

du Comité, les réformes et allégements fiscaux devraient être axés sur l'efficience économique à long terme et non sur la stimulation à court terme.

Le Comité recommande que le gouvernement aille de l'avant avec son plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars.

> *De l'avis de la CGA-Canada, les conditions et événements actuels exigent du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve de leadership et de détermination et qu'il s'en tienne à sa stratégie budgétaire responsable; l'application des réductions fiscales promises et les faibles taux d'intérêt serviront à rebâtir la confiance des Canadiens.* **Everett E. Colby, président, Politique de fiscalité, Association des comptables généraux accrédités du Canada**

Ces réductions fiscales n'ont pas été décrétées uniquement afin de récompenser les citoyens pour leur patience pendant les difficiles années de compressions budgétaires, elles contribuaient également à nos objectifs plus vastes, à long terme, en matière de productivité. Premièrement, les réductions fiscales annoncées dans *l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de 2000 ont permis d'établir un certain équilibre entre les taux d'imposition des particuliers et des entreprises au Canada et aux États-Unis, ce pays étant un point de comparaison pertinent du fait qu'il est pour nous le principal partenaire commercial ainsi que la principale source et destination du capital. Bien que des réductions subséquentes de l'impôt des particuliers américains aient neutralisé une partie des effets du plan canadien, les taux canadiens sont néanmoins beaucoup plus compétitifs aujourd'hui par rapport à ceux des É.-U. par suite des mesures prises dans les deux documents budgétaires de l'an dernier[29].

Difficultés futures

Les réductions fiscales amorcées en janvier 2001 n'auraient pas pu arriver à un meilleur moment et les prochaines étapes du plan sont toutes aussi importantes.
Nancy Hughes Anthony Chambre de commerce du Canada

Nous savons qu'il est peu probable que l'on puisse pour le moment procéder à d'autres grandes baisses d'impôt, puisqu'il faut investir davantage dans la sécurité. Il est toutefois utile de classer par ordre d'importance les réductions d'impôt qui sont les plus bénéfiques pour les secteurs porteurs d'emplois.
La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les pressions vont sans doute se faire plus fortes sur le gouvernement pour qu'il augmente les dépenses, mais le Comité croit qu'il serait improductif de retarder ou d'annuler une partie quelconque des réductions fiscales de 2001. D'après Dale Orr, économiste en chef de DRI/WEFA Inc., le programme de dégrèvement demeure abordable. Ce qui importe davantage, c'est que ces réductions d'impôt des particuliers et des entreprises s'avèrent essentielles pour faire du Canada un milieu économique concurrentiel à l'échelle internationale. Comme le gouvernement l'a signalé dans le Budget 2000, le plan de réduction des impôts « améliorera le niveau de vie des Canadiens. Il permettra à ces derniers de conserver une plus grande part de leur revenu et favorisera la croissance de l'économie et la création d'emplois ».

29 Pendant la préparation du présent document, le gouvernement américain était en train de débattre d'un programme de relance économique (lié aux attaques du 11 septembre) dont une partie prévoirait de nouvelles réductions d'impôt.

Il serait toutefois imprudent de fermer la porte à de futures réductions d'impôt. Bien que les réductions de 2000 aient amélioré notre compétitivité face aux États-Unis, et même si des réductions de grande portée ne sont peut-être pas viables pour le moment, le travail n'est pas terminé. Dans leur mémoire au Comité, l'Association canadienne des producteurs d'acier, le Bureau d'assurance du Canada et la Chambre de commerce du Québec ont tous indiqué qu'il importe de ne pas perdre de vue l'aspect concurrentiel de notre régime fiscal. Il est toujours indiqué de travailler à le rationaliser et à le rendre plus concurrentiel.

> *Le message essentiel est que le gouvernement est résolu à implanter un régime fiscal concurrentiel pour le Canada. Nous nous réjouissons de cet engagement et y souscrivons sans réserve, mais ce n'est pas un élément statique.* **Association canadienne des producteurs d'acier**

> *Nous croyons qu'il y a toujours de solides motifs arguant en faveur de nouvelles réductions de l'impôt sur les sociétés, surtout du côté de la taxe sur le capital, qui est une désincitation notoire à l'investissement. C'est un facteur très dissuasif pour les gens qui envisagent d'investir au Canada.* **David Paterson**

Le Comité recommande que le gouvernement continue d'appliquer une stratégie de réforme fiscale. Il devrait être prêt non seulement à réduire les impôts, mais également à réformer l'assiette fiscale.

L'amélioration de la productivité : une nécessité permanente

Le Comité fait valoir depuis longtemps à quel point les améliorations de la productivité sont importantes pour le bien-être du pays. Une hausse de productivité n'est pas une fin en soi : très peu de gens se réjouissent de savoir qu'une entreprise peut, avec le même nombre d'employés, produire davantage de gadgets en une heure qu'elle ne le faisait avant d'acheter une machine plus performante. C'est plutôt que les augmentations de productivité permettent aux firmes de réduire leurs coûts et leurs prix et d'obtenir ainsi un avantage concurrentiel sur leurs rivales. Cette réduction des coûts permet ensuite aux consommateurs d'acquérir plus de biens pour la même quantité d'argent. Les hausses de productivité résultent de l'effort compétitif, du besoin d'avoir le « dessus » sur un concurrent. Lorsque cela se produit, les concurrents cherchent à obtenir des gains de productivité encore plus grands, ce qui entraîne de nouveau les prix à la baisse et crée en fin de compte une plus grande richesse réelle, car le même revenu permet maintenant d'acheter davantage de biens et services.

Il faut poursuivre et même accélérer les réductions des taux d'impôt des particuliers et des sociétés pour que le Canada conserve sa compétitivité financière face à ses partenaires commerciaux.

Association canadienne des producteurs pétroliers

Le Budget 2000 et l'Énoncé économique et la Mise à jour d'octobre 2000 comportaient plusieurs changements bienvenus au régime fiscal, mais il faut, c'est indubitable, faire encore plus pour réduire la ponction fiscale et l'endettement excessif de l'État de manière à devenir réellement compétitif.

Chambre du commerce du Canada

Aux États-Unis, le principal véhicule pour l'investissement de capitaux de risque est la société en commandite. Notre association propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les sociétés en commandite puissent jouer le même rôle au Canada.

Association canadienne du capital de risque

Depuis de nombreuses années, les États-Unis ont pour politique de ne pas imposer les gains en capital des investisseurs étrangers générés aux États-Unis, si les investisseurs en question ne sont pas constitués en société aux États-Unis. C'est ce que l'on appelle le « 10e commandement ».

Association canadienne du capital de risque

Dans les budgets et les énoncés économiques précédents, des mesures avaient été annoncées pour stimuler la performance économique en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

Vancouver Board of Trade

Pour avoir une idée de l'impact puissant de la productivité dans la vie quotidienne, qu'on songe simplement aux statistiques suivantes : au début du XX^{e} siècle, près de 15 agriculteurs étaient nécessaires pour produire les aliments consommés par 100 Américains[30]. Si l'on avait su en 1910 qu'il n'y aurait plus, en 1990, qu'un seul fermier pour produire la nourriture de 100 consommateurs, on aurait pu facilement envisager des scénarios de famine à grande échelle. De fait, la proportion des travailleurs agricoles a diminué rapidement de 15 % de la population à environ 1 % aujourd'hui, sans répercussions néfastes sur la consommation alimentaire. Et, en réalité, le principal problème des agriculteurs est qu'ils peuvent produire beaucoup plus qu'ils ne peuvent vendre, du moins avec profit. Ces gains fantastiques ont été rendus possibles grâce aux améliorations de la productivité qu'ont entraîné l'utilisation du tracteur, des engrais et des méthodes d'irrigation.

Techniquement, la productivité mesure la quantité de ressources nécessaires (main-d'œuvre, capital, connaissances) pour atteindre un certain niveau de production. Autrement dit, elle indique avec quelle efficience la société utilise ses ressources. La statistique la plus abondamment citée en cette matière mesure la productivité du travail, c'est-à-dire le rapport de la production totale de l'économie, mesuré par le PIB réel, au nombre d'heures travaillées pendant une période donnée.

Récemment, des chercheurs ont essayé d'expliquer pourquoi la croissance de la productivité du travail au Canada avait pris un tel retard par rapport à celle des États-Unis dans les années 90, en particulier dans la dernière moitié de la décennie. Pendant quatre ans, la productivité canadienne a augmenté de 4,2 %, alors que la productivité américaine croissait de 11,5 %. Et durant les deux décennies de 1978 à 1999, la productivité du travail annuelle a été de 70 % plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. S'il est vrai que les mesures de la productivité sont sujettes à des révisions des calculs statistiques et à des problèmes de distorsion, les comparaisons de la productivité du travail révèlent néanmoins une réalité constante[31].

Le plus important défi des Canadiens sur le plan économique dans les prochaines années consistera à combler l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis.

Everett E. Colby
Association des comptables généraux accrédités du Canada

Économiste Rick Harris, de l'université Simon Fraser, « a fait certains travaux expérimentaux qui montre que chaque fois que le taux de change baisse, il y a une poussée de la productivité à court terme — les taux d'utilisation de l'équipement augmente parce que nous exportons plus facilement aux États-Unis. Toutefois, à long terme, notre productivité par rapport à celle des États-Unis a tendance à décliner — les deux évolutions étant conformes à la théorie actuelle. »

Thomas Courchene
Département des sciences politiques, université Queen's

Les tendances de la productivité multifactorielle sont très différentes. De fait, la croissance de la productivité multifactorielle[32] du Canada *avant* les révisions américaines du PIB a été quelque peu *supérieure* à celle des États-Unis au cours des 40 dernières années. Comme l'indique Statistique Canada, « ce qui est intéressant au sujet de la performance historique de la croissance de la productivité au Canada, c'est sa similarité avec celle observée aux Etats-Unis [...] Depuis près de 40 ans, plus précisément depuis les années 60, la productivité au Canada a progressé au rythme de celle des États-Unis[33]. » Néanmoins, c'est la productivité du travail qui est le plus étroitement liée aux changements du niveau de vie, la préoccupation ultime du Comité.

30 Bien que des données analogues ne soient pas facilement repérables pour le Canada, les grandes tendances de la productivité générale au Canada et aux États-Unis donnent à penser que c'était également le cas pour le Canada.

31 Ces mesures ont trait à la productivité du travail pour l'entreprise privée.

32 La productivité multifactorielle mesure la productivité tant du travail que du capital. Elle est aussi sujette à des variations statistiques car il est difficile de mesurer la taille du capital social.

33 Statistique Canada, *Croissance de la productivité au Canada*, 15-204-XIF, p. 59.

Par ailleurs, les nuances du débat statistique ne devraient pas trop influencer les décideurs ou les membres du Comité. Ici, il convient de citer au long les propos que le Comité a déjà tenus à cet égard : « Il ne faudrait pas, dans la même veine, lancer une telle campagne pour combler un écart, réel ou apparent, entre le niveau de productivité du Canada et celui d'autres pays, notamment celui des États-Unis. Si les comparaisons internationales sont utiles pour évaluer les résultats, elles ne devraient pas dicter les priorités du Canada sur le plan des orientations à prendre. L'objectif n'est pas de ressembler davantage aux Américains, aux Allemands ou aux Japonais, mais bien de réaliser notre potentiel et d'atteindre, dans l'immédiat et dans l'avenir, le niveau de vie le plus élevé possible. Par contre, que notre productivité soit légèrement meilleure ou pire que nous ne le pensions, il y a manifestement moyen de faire mieux. »

Le défi est donc de proposer des politiques créatives et novatrices pouvant nous aider à réaliser nos objectifs de productivité à long terme. **Le Comité réitère ses recommandations de longue date voulant que le gouvernement s'efforce d'instaurer un pacte de productivité. Tout comme l'Examen des programmes permet de suivre constamment l'évolution des dépenses fédérales, ce pacte devrait assujettir toutes les mesures existantes de l'administration publique (dépenses, impôt et réglementation) à une évaluation qui en évaluerait les effets attendus sur la productivité et, partant, sur le niveau de vie des Canadiens. Chaque nouvelle initiative budgétaire devrait être mesurée à l'aune de ce point de référence.**

Un avantage important d'une telle mesure est qu'elle établit un critère commun pour la comparaison de différentes propositions intéressantes sur le plan des politiques. Il pourrait être difficile d'évaluer quantitativement de nombreuses propositions, mais on devrait pouvoir porter un jugement qualitatif sur le fait qu'elles favorisent ou entravent la croissance de la productivité.

CHAPITRE III :
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET L'ÉCONOMIE

Les horrifiantes attaques terroristes du 11 septembre ont changé la façon dont nous voyons le monde et dès lors, les anciennes préoccupations se sont évanouies.

Les audiences que le Comité a menées dans le cadre de ses consultations prébudgétaires témoignent de cette nouvelle réalité. Tous, groupe ou particulier, avaient travaillé fort pendant l'été à préparer des mémoires conformes à la demande du Comité, afin d'exposer en détail ce qu'ils estimaient nécessaire pour faire du Canada un endroit meilleur; or, quand ils ont finalement comparu, ils faisaient face à un monde transformé. Pratiquement tous ont eu la même réaction : tour à tour, les témoins ont souligné à l'intention au Comité qu'il faut accorder plus d'attention à l'amélioration de notre sécurité nationale. Ils ont compris, tout comme le reste de la population canadienne, qu'à une époque comme la nôtre, il faut mettre de côté certaines initiatives afin de nous pencher sur les urgentes questions de l'heure.

Il y a eu une troublante augmentation du nombre et de la gravité des actes terroristes partout dans le monde, y compris en Amérique du Nord. Le Canada est tout aussi vulnérable à ces actes.

Association canadienne des chefs de pompier

Les préoccupations relatives à la sécurité sont certes réelles et pressantes, mais un pays se construit à long terme, et non du jour au lendemain. Les témoins ont mis le Comité en garde contre le danger de perdre de vue l'objectif de la prospérité à long terme. Le matin du 11 septembre, nos yeux se sont posés sur un monde transformé, mais notre but ultime, soit d'améliorer le niveau de vie de la population canadienne, n'a pas changé. Les règles fondamentales de la saine gestion économique, qui visent à créer les conditions nécessaires à la prospérité de la population canadienne, restent aussi les mêmes.

Surtout en période d'incertitude entourant l'économie et la sécurité nationale, l'État doit effectuer ses investissements en visant le meilleur rendement du point de vue de la société.

Assemblée des Premières nations

La vision qu'a le Comité du budget repose donc sur ces deux impératifs : accroître l'actuel sentiment de sécurité des Canadiens tout en favorisant la prospérité future.

Enjeux touchant la sécurité

La sécurité nationale : la raison de sa priorité absolue

La sécurité nationale — qui relève des organismes militaires, policiers et de sécurité du Canada — est importante pour de nombreuses raisons, mais en particulier parce qu'elle assure la protection des Canadiens et les laissent libres d'élever leurs enfants et de vaquer à leurs occupations. D'un point de vue économique, la sécurité nationale est une forme de capital social : elle protège les conditions nécessaires au fonctionnement efficace de l'économie, ce qui permet aux Canadiens de s'occuper de leurs affaires. Un simple coup d'œil sur le chaos causé par les attaques terroristes — la perturbation de l'activité économique et les avions civils retenus au sol au Canada et aux États-Unis — permet de comprendre le rôle que joue la sécurité nationale dans la protection

La sécurité physique et économique des Canadiens devrait être la première priorité du gouvernement en matière de politique budgétaire.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

de l'économie. Or, avec la nouvelle menace qui plane, la sécurité nationale devient encore plus importante.

Nous reconnaissons également que les événements récents ont modifié le climat économique et les priorités des Canadiens et nous appuyons totalement les priorités en matière de sécurité et de protection des citoyens.

Laurie Beachell
Conseil des Canadiens avec déficiences

La sécurité nationale sauvegarde les conditions nécessaires à la prospérité. Par exemple, le Canada dépend du transport aérien pour que les Canadiens gardent contact, pour déplacer des biens et des voyageurs de l'Île-du-Prince-Édouard vers la Colombie-Britannique ou la Californie. Il faut protéger l'infrastructure — routes, voies ferrées et voies maritimes — afin de permettre la circulation des personnes et des biens en toute sécurité. D'autres parties de l'infrastructure — comme les systèmes informatiques, les systèmes de paiement électroniques et les centrales électriques — doivent aussi être prises en considération. À la lumière des nouvelles menaces, l'accroissement des dépenses s'impose donc au chapitre de la sécurité nationale.

La sécurité nationale est aussi un véritable bien collectif : tous les Canadiens profitent des services de la police et de la défense nationale. Mais puisqu'il est impossible de facturer à chaque Canadien sa part de sécurité nationale, ce sont les gouvernements qui doivent s'occuper de la fournir. D'ailleurs, le secteur privé n'est pas grandement motivé à assurer cette sécurité, étant donné son caractère de bien collectif.

Sécurité aérienne

Un solide argument économique milite en faveur de la sécurité aérienne en tant que bien collectif. Rappelons qu'un bien collectif en est un qui est profitable pour toute la société et dont il serait coûteux et difficile de restreindre l'utilisation à certaines personnes seulement. Or, la plupart des personnes tuées lors des attaques terroristes du 11 septembre n'étaient pas en avion, mais étaient plutôt à leur bureau au World Trade Centre ou au Pentagone. La sécurité aérienne est donc manifestement importante pour tous, et non seulement pour les passagers et l'équipage. Partant du même argument, il s'ensuit que la sécurité et la fiabilité du transport aérien sont essentielles à notre bien-être national. Il en découle logiquement que le gouvernement doit participer à la sécurité aérienne. De plus, les mêmes arguments s'appliquent à la protection d'autres infrastructures essentielles, comme les barrages hydroélectriques et les centrales nucléaires.

> *Nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer dans l'offre et le financement de la sécurité [du transport aérien] dans une situation qui a transformé ce qui avait jusqu'ici été un problème propre aux lignes aériennes, et dont on ne faisait que peu état, en une grave question de sécurité nationale.* **David Paterson**

Le renseignement

D'après M. Tony Campbell, analyste de la sécurité au Canada, la collecte et l'analyse de renseignements prennent de plus en plus d'importance, mais la capacité d'analyse est sous-financée (le Service canadien du renseignement de

sécurité, ou SCRS, a subi des compressions budgétaires de 28 % au cours des dix dernières années). Cité dans le *Ottawa Citizen* du 4 octobre, il a précisé que les analystes sont inondés d'une telle quantité d'information qu'ils ont de la difficulté à tout traiter.

Un des outils de collecte et d'analyse du renseignement est le Centre de la sécurité des télécommunications (CST). Son mandat est de fournir au gouvernement des conseils et un soutien spécialisés en matière de sécurité, en fonction des nouveaux besoins. À l'heure actuelle, le budget du CST s'élève à 107 millions de dollars, et le ministère versera 24 millions de dollars sur deux ans pour financer des mises à niveau essentielles en matière de technologie et d'information.

Selon M. Wesley Wark, analyste de sécurité internationale et professeur d'histoire internationale, le CST doit disposer de plus de ressources et d'une mise à niveau technologique importante pour offrir le même niveau de service que ses pendants aux États-Unis (l'Agence de sécurité nationale ou National Security Agency) et au Royaume-Uni (le Service gouvernemental d'écoute et de transmission ou Government Communications Headquarters). De plus, le CST doit repenser sa politique de procéder à la collecte par haute technologie au détriment de l'analyse. Mais par-dessus tout, il faudra décider si dans le monde actuel, le CST sera habilité à espionner à l'intérieur du Canada, ce que lui interdit actuellement la loi[34] .

Dans le cadre de sa réponse à l'attaque du 11 septembre, le gouvernement a annoncé des pouvoirs accrus pour le CST, lequel pourra, avec l'autorisation du ministre de la Défense, intercepter des communications entre un étranger et quelqu'un au Canada. À l'heure actuelle, le CST ne peut écouter que des communications à l'extérieur du Canada.

D'après le Comité, pour que les services du renseignement du Canada puissent faire plus, ils doivent disposer des ressources additionnelles pour s'acquitter de cette tâche. Il importe parallèlement que ces ressources supplémentaires soient utilisées le plus efficacement possible. En plus de recommander une augmentation des budgets de la GRC et du SCRS, le Comité exhorte les agences de sécurité canadiennes et leurs partenaires à entreprendre une étude afin de trouver des façons de rendre leurs pratiques courantes plus efficaces, notamment par une meilleure coopération et coordination. La GRC devrait mener cette initiative.

Coordination

Pour bien accroître la sécurité, il faut plus de coordination entre les organismes de sécurité du Canada, à partir des Forces armées, de la GRC et du SCRS, jusqu'aux forces policières locales et provinciales.

D'après M. Douglas Bland, président des Ressources en défense à l'Université Queen's, les organismes de sécurité nationale de prochaine génération doivent reposer sur trois principes : 1) les politiques et la planification de la défense et de la sécurité sont des activités interreliées et les

34 Wesley Wark, « Beyond Cloaks and Daggers », *Globe and Mail*, 3 octobre 2001, p. A17.

opérations sont pratiquement continues; 2) on ne peut pas faire de distinction entre les questions de sécurité internes et internationales puisque les problèmes et les opérations se déroulent sans égard pour les frontières ou les juridictions; 3) les opérations de sécurité mèneront régulièrement à travailler ensemble les Forces armées canadiennes, les services policiers, les divers paliers de gouvernement, les organisations internationales ainsi que les fonctions diplomatiques, humanitaires, juridiques, logistiques et du renseignement[35].

M. Bland prône un mécanisme de sécurité continu relevant d'un seul ministre doté des pouvoirs nécessaires et agissant selon une hiérarchie claire des responsabilités afin de pouvoir formuler et gérer une politique de sécurité nationale et de coordonner des opérations de sécurité pluridimensionnelles au Canada et à l'étranger. Ce ministre doit être chargé d'unir les organismes de renseignement disparates du Canada, de créer un centre moderne d'opérations de sécurité nationale et de préparer à l'intention du Parlement des évaluations détaillées des menaces, des vulnérabilités et des ressources nécessaires. Le ministre doit alors recevoir les ressources proportionnelles à ses responsabilités et un personnel permanent qualifié pour aider à les gérer.

M. Wesley Wark préconise aussi un organisme central d'analyse du renseignement, disant que la documentation produite à l'heure actuelle par un tout petit cadre d'agents du renseignement caché au sein du Bureau du Conseil privé, aussi bonne soit-elle, n'exerce que peu d'influence.

Le gouvernement fédéral est en train de prendre des mesures à cet égard, bien que celles-ci ne suivent pas exactement les suggestions de M. Wark. L'honorable John Manley s'est vu confier un rôle de surveillance et de coordination et il s'est montré intéressé à créer une agence de sécurité extérieure.

Infrastructure

Nous estimons que le gouvernement doit aussi se préparer à d'éventuelles attaques terroristes au Canada. Soulignons à cet égard la création en février 2001 du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, créé afin que le Canada soit mieux préparé à réagir au défi des menaces asymétriques[36]. Le Bureau, qui englobe les fonctions de l'ancien service Protection civile Canada, agira comme chef de file à l'échelle nationale pour l'importante question de protection de l'infrastructure, et ce en partenariat avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et le secteur privé. Sa mission est de promouvoir la sécurité physique et économique des Canadiens; à cette fin, il vise à accroître la capacité des particuliers, des collectivités, des entreprises et des gouvernements de gérer efficacement leur milieu physique et électronique. Son budget s'élève à 24 millions de dollars.

La nature de la menace terroriste nous oblige à repenser qui doit réagir, et comment. Les attaques terroristes en milieu urbain mettent en cause des agents

---

35 Douglas Bland, « National security is an orphan in the Cabinet », *National Post*, 2 octobre 2001, p. A16.

36 Ce terme désigne les tactiques non conventionnelles utilisées pour contourner la suprématie militaire conventionnelle d'un adversaire, comme dans le cas des attaques du 11 septembre.

biologiques ou chimiques, et les armes de destruction de masse placent les employés municipaux et provinciaux, comme les pompiers et les policiers, aux premières lignes. Dans le mémoire pratiquement prémonitoire qu'elle a soumis au Comité (le 8 août), l'Association canadienne des chefs de pompier a souligné que dans les premières heures qui suivent une attaque terroriste, les premiers intervenants (pompiers, policiers, ambulanciers et médecins) sont directement aux prises avec les résultats de l'attaque, sans grande aide extérieure. L'Association recommande par conséquent que le prochain budget contienne des fonds et un soutien pour les services d'incendie du Canada afin de leur permettre de se préparer aux actes de terrorisme pour y réagir de façon appropriée.

On ne sait pas si les forces municipales du Canada sont suffisamment préparées pour faire face à une attaque terroriste, mais comme le terrorisme relève de la sécurité nationale, le Comité estime que le gouvernement doit aider à assurer cet état de préparation. Comme nous le soulignons dans la section « Action du gouvernement à ce jour », ce dernier a déjà commencé à participer à la formation aux urgences des premiers intervenants. Avec ce fait présent à l'esprit, **nous faisons écho à la recommandation de l'Association canadienne des chefs de pompiers de fournir plus de ressources afin d'aider à la formation des premiers intervenants municipaux et nous recommandons que le gouvernement travaille en collaboration avec les provinces et les municipalités pour faire en sorte que les premiers intervenants et les services médicaux du Canada soient suffisamment préparés pour faire face à une éventuelle attaque terroriste.**

Défense nationale

Le Comité des finances s'intéresse depuis longtemps à la santé et à la viabilité financière des Forces armées du Canada. Dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 1999, intitulé *Nouvelle ère ... Nouveau plan*, le Comité avait souligné que les Forces canadiennes, soumises tout à la fois à une multiplication des engagements et à des compressions des dépenses, « éprouvent de plus en plus de difficultés à suivre le rythme des progrès de la technologie militaire. Le Canada étant un fervent partisan des Nations Unies et étant donné notre longue tradition de missions de maintien de la paix, les Forces armées canadiennes se verront sans doute réclamer encore plus leur participation ».

Le Comité avait admis que ces compressions budgétaires nuisaient à nos engagements envers nos alliés et les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il avait donc écrit dans ses recommandations :

« Le Comité appuie les forces militaires du Canada, leurs traditions et leur rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité. Il convient d'accorder les fonds voulus au soutien de ce rôle. Le Comité demande que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre un programme quinquennal de revitalisation et de modernisation des Forces canadiennes qui accorde au ministère de la Défense nationale un budget représentant un pourcentage sensiblement plus élevé du PIB. »

Suite à la recommandation du Comité, le gouvernement a prévu, dans son budget 2000, une augmentation de 2,3 milliards de dollars jusqu'en 2002-2003 et le ministre de la Défense affirme que le gouvernement a versé 3 milliards de dollars au ministère de la Défense (MDN) au cours des trois dernières années.

Selon la Conférence des associations de la défense (CAD), le Canada continue de sous-financer ses forces armées. Dans un rapport intitulé *Coincé entre les deux : Une évaluation de la capacité opérationnelle des Forces canadiennes*, réalisé avant l'attaque du 11 septembre, la CAD constate qu'une importante partie du budget de la défense ne peut pas servir aux capacités militaires. En outre, le Canada ne consacre que 265 $ par habitant à la défense alors que la moyenne de l'OTAN atteint 589 $. L'étude conclut en soulignant que, malgré les récentes augmentations, une injection supplémentaire au budget de la défense de 1 milliard de dollars par année est nécessaire rien que pour freiner le déclin des Forces canadiennes. En outre, ces dernières se trouvent dans le pire de deux mondes : leurs capacités militaires classiques sont désuètes et les nouvelles sont trop coûteuses.

Toujours d'après la CAD, le Canada peut encore jouer un rôle viable dans les trois engagements fondamentaux énoncés dans le *Livre blanc sur la défense* de 1994, mais ce rôle est réduit. Sa coopération avec les États-Unis pour défendre l'Amérique du Nord présente de graves lacunes dans les trois services. Mais c'est sa contribution à la sécurité nationale qui présente les faiblesses les plus révélatrices. La participation du Canada à l'OTAN, aux Nations Unies et aux opérations de coalition n'est plus que symbolique, comme en témoignent les opérations dans les Balkans, en Érythrée et au Timor-Oriental.

La CAD a terminé son rapport *Coincé entre les deux* avant le 11 septembre, mais le Comité estime que ses conclusions sont encore plus valables à la lumière des nouvelles demandes que subissent nos forces. Il juge en outre que le Canada doit aller plus loin et veiller à ce que nos forces armées restent utiles à nos alliés; pour ce faire, il doit adopter la technologie la plus récente et restructurer nos armées afin qu'elles soient à même de faire face à des menaces comme le cyberterrorisme et la guerre nucléaire, biologique et chimique et d'appuyer l'antiterrorisme. Quand il a comparu devant le Comité, le ministre de la Défense nationale, M. Art Eggleton, a déclaré que certains éléments sont déjà en place, comme l'unité commando de la Force opérationnelle interarmées 2 et l'unité d'enseignement sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques de la BFC Borden. « Tous ces secteurs font l'objet d'une étude, et nous sommes actuellement en train de revoir nos projets par rapport à chacun d'eux ».

M. Eggleton a informé le Comité que même avant le 11 septembre, le gouvernement était en train de remettre les forces armées à niveau et de revoir le *Livre blanc sur la défense* de 1994.

Le ministre a déclaré : « Bien entendu, nous n'avons pas encore toutes les réponses en ce qui concerne la crise actuelle. Par conséquent, nous devons procéder — et c'est ce que nous nous apprêtons à faire — à une analyse concernant la voie à suivre, analyse qui sera conduite à l'échelle du gouvernement. Cette analyse englobera donc l'ensemble des ministères et organismes dont le rôle consiste à garantir la sécurité des Canadiens. Je peux vous assurer que le ministère de la Défense nationale, en tant qu'instrument clé

de la sécurité nationale, fera partie intégrante d'une évaluation prudente et équilibrée de nos besoins. En bout de ligne, il nous faudra faire des choix difficiles, et il faudra aussi des crédits supplémentaires — de la part non seulement de mon ministère mais de tous les Canadiens ».

Les troupes que le Canada a consenties à l'engagement mené par les Américains contre les forces et les partisans d'Oussama ben Laden représentent une importante proportion de notre capacité de combat (voir la section « Action du gouvernement à ce jour »). En dépit de cela, le rendement qu'offriront certains de nos équipements est douteux en raison de l'insuffisance des mises à niveau effectuées dans le passé. Si nous prenons au sérieux notre participation à cette entreprise militaire, il faudra y mettre le prix.

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants à la Chambre des communes en est venu à la même conclusion dans son rapport intérimaire déposé en novembre 2001, intitulé *État de préparation des forces armées : Réponse à la menace terroriste*. Ce rapport soulève en effet de graves inquiétudes concernant l'état de préparation des Forces armées canadiennes, et de nombreux témoins ont déclaré « qu'aujourd'hui, l'armée ne pourrait pas réunir une brigade au complet. En effet, certains [témoins] ont prétendu que, même si on rapatriait toutes les troupes canadiennes qui servent actuellement à l'étranger, le Canada ne serait toujours pas en mesure de respecter les engagements énoncés dans le *Livre blanc sur la défense* de 1994 ».

Le Comité des finances convient avec le ministre de la Défense qu'il faut des fonds supplémentaires. Cependant, l'affectation de fonds pour répondre aux nouveaux besoins en matière de sécurité ne doit pas faire dérailler les réalisations des budgets précédents, comme la réduction de la dette, le plan quinquennal de réduction fiscale et le réinvestissement dans les soins de santé. Comme nous l'avons déjà souligné, le gouvernement doit, dans la mesure du possible, trouver les fonds nécessaires à partir de programmes existants.

On ne peut affirmer avec certitude quel sera le coût final de cette guerre nouveau genre. Tout en admettant, comme nous l'avons fait précédemment, la nécessité d'injecter de nouveaux fonds, nous estimons nécessaire aussi de réorienter l'argent en place vers des activités qui conviennent mieux au monde d'aujourd'hui.

Le Comité sait qu'il n'est pas possible d'améliorer du jour au lendemain notre infrastructure en matière de défense et de sécurité. Ce projet prendra de nombreuses années. Nous exhortons par conséquent le gouvernement à considérer la sécurité nationale comme un important projet à long terme.

Le Comité recommande d'accélérer l'examen du *Livre blanc sur la défense* de 1994 afin de déterminer s'il est toujours pertinent, de remplacer plus rapidement l'équipement désuet et d'accroître les fonds versés au ministère de la Défense nationale.

> *Je crois avoir indiqué à plusieurs reprises qu'il me faudra plus de crédits, mais en même temps, nous avons l'obligation de faire en sorte que nos opérations soient*

aussi efficaces et efficientes que possible. **L'honorable Art Eggleton**

Nous disposons au Canada d'un plan antiterroriste [...] nous devons continuer à améliorer ce plan, tout en nous rappelant qu'il n'existe pas de solutions miracles. **L'honorable Art Eggleton**

La sécurité en Amérique du Nord

Enfin, nous encourageons le gouvernement à renforcer l'importance du périmètre continental nord-américain, non seulement en raison des problèmes survenus depuis environ un an relativement au transport international et à la réglementation des armements, mais aussi parce que les États-Unis sont pour nous un important partenaire commercial, et qu'il nous faut veiller à ce qu'ils restent nos alliés, tant sur le plan économique qu'à des fins de sécurité.

Peter Smith
Association des industries aérospatiales du Canada

Accroître la sécurité n'est pas quelque chose que le Canada peut ou doit faire seul. Il s'agit d'une cause commune avec les États-Unis qui nous poussera à travailler en collaboration avec eux, puisque nous croyons aux mêmes idéaux de base. En outre, les Américains appliqueront diverses mesures conçues pour accroître leur propre sécurité et ils pourront prendre les décisions à cet égard unilatéralement, en tenant compte de leurs seuls besoins, ou de façon bilatérale, avec le Canada, afin que tous les Nord-Américains en profitent.

La sécurité de la partie continentale des États-Unis est prioritaire pour ces derniers. Or, le bien-être économique du Canada dépend dans une large mesure du marché américain. Quel sera donc l'effet sur le Canada du besoin émergent de sécurité continentale aux États-Unis, et que peut faire le Canada face à leurs préoccupations? Comme l'a souligné M. David Stewart-Paterson lors d'une table ronde en 1999 sur les relations bilatérales Canada-États-Unis, les questions de défense et de sécurité mettent en lumière la nécessité d'amorcer au plus tôt des discussions bilatérales sérieuses sur la question de savoir si le Canada veut se retrouver sous la tente américaine ou à l'extérieur[37].

Le Canada et les États-Unis ont toujours eu des préoccupations communes en matière de sécurité. En 1940, le président Roosevelt et le premier ministre Mackenzie King ont signé la Déclaration d'Ogdensburg qui reconnaît la nature indivisible de la sécurité continentale et promet assistance mutuelle en cas d'hostilités. Les États-Unis ont promis de ne pas rester passif si le Canada était attaqué et ce dernier s'est engagé à empêcher de servir de base à une attaque sur les États-Unis. La volonté de coopération canado-américaine en matière de défense a ainsi survécu pendant plus de 50 ans de bouleversements divers. Le système de Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord qui comporte des stations d'alerte précoce est un exemple de cette coopération. Mais les événements du 11 septembre nous obligent à nous pencher de toute urgence sur quelques grands problèmes de sécurité.

Le plus grand défi économique auquel est confronté le Canada dans l'immédiat, c'est de maintenir la frontière ouverte. Un tiers de notre PIB résulte directement des exportations aux États-Unis. Soixante-dix pour cent de ces

37 Michael Hart, « Round Table on Canada-U.S. Free Trade: Is it Time for Round Two? », *Politique étrangère du Canada*, printemps 2000, p. 2.

marchandises sont transportées par camion, le mode de transport le plus durement touché par les engorgements à la frontière. Le gros de ce commerce se fait avec des entreprises qui pratiquent le système de livraison juste à temps pour réduire les coûts de production. Pour que le Canada reste un endroit qui attire les investissements, les entreprises doivent continuer d'avoir confiance que la frontière ne sera pas un obstacle au mouvement efficient et en temps utile des marchandises.

Malheureusement pour le Canada, les États-Unis ont maintenant d'autres préoccupations concernant la frontière. Ils sont manifestement plus susceptibles d'être la cible d'attaques terroristes, ce qui les pousse à vouloir une frontière mieux protégée. Par contre, d'importants facteurs économiques poussent le Canada à ouvrir sa frontière, puisque notre prospérité dépend davantage du commerce. Quand il s'agit de frontière, les Canadiens et les Américains n'accordent peut-être pas chacun la même importance à la sécurité et à l'économie, mais les deux facteurs sont importants pour les deux pays. L'insécurité des États-Unis ne saurait servir les intérêts du Canada, et les Américains n'ont aucun avantage à tirer d'une complication des échanges avec leur principal partenaire commercial.

Une approche conjointe à la sécurité frontalière signifie que la frontière est ouverte au commerce, mais fermée à la terreur.

Pierre Pettigrew
ministre du Commerce international

Sur le plan économique, la réaction du Canada aux attaques du 11 septembre et aux besoins accrus de sécurité doit avoir trois objectifs : 1) rétablir la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs; 2) garder la frontière ouverte aux échanges commerciaux avec les États-Unis; 3) et renforcer la position du Canada comme un bon endroit où investir.

Le 11 septembre d'un point de vue économique

La confiance des entreprises

Un des avantages de l'Accord de libre-échange nord-américain a été de rendre le Canada plus attirant aux investisseurs étrangers souhaitant s'y établir pour servir le marché nord-américain. Or, il importe que ce genre de confiance de la part des investisseurs ne soit pas victime des événements du 11 septembre. Comme l'a souligné au Comité l'économiste M. Dale Orr, les attaques terroristes et les fermetures subséquentes de frontières ont « envoyé [un message] à ceux qui construisent des usines au Canada », c'est-à-dire qu'ils seront exposés à plus de perturbations s'ils montent leurs usines au Canada plutôt qu'aux États-Unis. En effet, une plus grande partie de la production totale devra traverser la frontière et sera touchée par toute mesure régressive appliquée à la frontière, alors que l'Accord de libre-échange avait servi à balayer ce genre de mesures.

Si la frontière continue d'entraver indûment les mouvements légitimes de personnes et de marchandises, on risque de voir une baisse permanente des voyages d'affaires et des voyages d'agrément à destination du Canada en provenance des États-Unis, de même que des pertes au niveau des activités de fabrication et des investissements au Canada.

Nancy Hughes Anthony
Chambre de commerce du Canada

> *Il s'agit donc là d'un message très inquiétant pour ceux qui se disent : Je veux monter une usine pour desservir le marché nord-américain. Devrais-je l'installer au Canada ou bien aux États-Unis? C'est une situation qui pourrait nous être extrêmement coûteuse à long terme. [...] Je sais*

que la situation s'est de beaucoup améliorée, et j'espère que cela se maintiendra. C'est là la deuxième source de très grandes inquiétudes pour l'économie canadienne à l'heure actuelle. **Dale Orr**

Sur le plan microéconomique, la confiance et le sentiment de sécurité sont essentiels au bon fonctionnement de l'économie. M. Peter Smith (président-directeur général, Association des industries aérospatiale du Canada) a parlé au Comité de l'impasse dans laquelle se trouvent les compagnies aériennes en matière de sécurité : « Il faut rehausser la confiance des passagers, s'assurer qu'on fait tout en notre pouvoir pour améliorer la sécurité et leur redonner la confiance nécessaire. Ceci crée, c'est évident, une situation critique sur le plan des retards. Désormais, on commence à constater certaines choses, comme l'imposition d'embargos, par les sociétés, sur le transport aérien commercial à des fins de sécurité, de gains de temps et d'économies. Mais on peut aussi observer chez elles une tendance à utiliser les jets d'affaires pour transporter leurs cadres ».

Comme le montre clairement le témoignage de M. Smith, la sécurité aérienne (et la sécurité en général) est aussi importante sur le plan de l'économie que de la sécurité. D'après M. Anthony P. Pollard (président, Association des hôtels du Canada), la sécurité de la personne est essentielle au bien-être de son industrie, comme à celle de nombreuses autres. « Il faut convaincre la population canadienne qu'elle est en sécurité, un point c'est tout, point final ». M. Pollard a ajouté : « Il faut donner à l'Agence canadienne des douanes et du revenu, à Citoyenneté et Immigration Canada, à Transports Canada et ainsi de suite, les fonds nécessaires. Nous devons renforcer nos relations avec les États-Unis en défendant nos valeurs ».

Il est absolument prioritaire de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises tout en veillant à la sécurité des frontières.

Chambre du commerce du Canada

Garder ouverte la frontière entre le Canada et les États-Unis

Il est vital, pour notre prospérité, que la frontière canado-américaine demeure ouverte. Le Canada est un pays commerçant et notre principal partenaire commercial sont les États-Unis. Nous envoyons au moins 87 % de nos exportations au sud du 49e parallèle. Un tiers du PIB canadien est le résultat d'exportations vers les États-Unis. Le Canada doit convaincre les Américains que notre frontière commune ne constitue pas une menace à la sécurité. Nous devons continuellement leur rappeler qu'aucun des présumés terroristes du 11 septembre n'est entré aux États-Unis via le Canada.

L'intégration de nos deux économies est en cours depuis un certain temps. De plus en plus, les entreprises canadiennes et américaines chevauchent la frontière, répartissant bureaux et entreprises là où c'est le plus commode. D'après le ministère américain du Commerce, environ 43 % des échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada se font entre parties apparentées. L'industrie automobile est un exemple particulièrement probant des échanges internes et intrasectoriels, puisqu'elle représente plus de 30 % des exportations canadiennes vers les États-Unis et environ 25 % des exportations américaines vers le Canada.

Nous croyons que maintenant, plus que jamais, le gouvernement fédéral doit favoriser la création d'un contexte propice à la croissance économique. D'où la nécessité d'une politique frontalière canado-américaine qui permette au Canada de maintenir sa place dans une économie nord-américaine intégrée et d'un cadre financier qui donne aux consommateurs et aux investisseurs la confiance voulue pour faire rouler notre industrie.

Mark Nantais
Association canadienne des constructeurs de véhicules

Il est difficile de calculer les effets des retards à la frontière sur l'économie canadienne puisque le Canada vivait déjà un ralentissement économique. Le Conference Board estime à 1 % (aux taux annuels) la baisse des exportations au cours du troisième trimestre causée par ces retards. Mais même avant le 11 septembre, l'incessante croissance de la circulation transfrontalière rendait impossible le statu quo en matière de gestion de la frontière. Il est clair en outre qu'une frontière fermée aura un effet dévastateur sur notre économie.

Environ 70 % des marchandises que le Canada exporte vers les États-Unis transitent par camion; ce sont généralement des cargaisons à délai de livraison critique liées aux techniques de production « juste à temps » qui permettent aux entreprises de fonctionner avec des inventaires réduits, ce qui amoindrit les coûts. Pour qu'un tel système fonctionne dans un marché intégré nord-américain, il faut que la frontière du Canada avec les États-Unis reste ouverte. M. Christopher Sands, spécialiste des relations canado-américaines relevant du Center for Strategic and International Studies, met en lumière toute la gravité de cette question. Lors d'un exposé donné le 1er novembre à Ottawa, il a souligné que le 11 septembre, la frontière canado-américaine n'a fermé que pendant 20 minutes, mais pendant ce temps, 12 usines de fabrication d'automobiles ont fermé pour l'après-midi et des milliers de travailleurs ont subi une perte de salaire. Notre économie fonctionne d'heure en heure.

L'importance de l'ouverture de la frontière montre à quel point nos intérêts sont liés tant sur le plan économique que sur le plan de la sécurité. Des millions d'emplois, au Canada et aux États-Unis, dépendent de l'efficacité des opérations frontalières. Or, qui dit efficacité dit procédures et installations matérielles propres à prévenir la congestion et mesures de sécurité suffisantes pour éviter d'avoir à imposer inutilement des inspections qui risquent d'être longues. Pour protéger les intérêts commerciaux du Canada et faciliter les mouvements de produits et de services à destination des États-Unis, il va falloir consentir des dépenses à deux chapitres, celui de la sécurité et celui des infrastructures physiques.

Les retards de livraison entraînent des coûts accrus pour les entreprises canadiennes qui doivent tenir des stocks plus élevés. D'après M. David Bradley (président-directeur général, Alliance canadienne du camionnage) : « Des secteurs comme l'automobile, qui représentent une si grande proportion de nos échanges avec les États-Unis et qui dépendent de systèmes juste à temps, tributaires du camionnage, ont augmenté leurs stocks de 5 %. C'est un coût essentiel dont il faudra tenir compte à un moment donné lors des décisions en matière d'investissement. Et quand les actuels contrats d'approvisionnement viendront à échéance, les investisseurs tiendront compte de la fiabilité de l'approvisionnement et de l'effet de la frontière. À ce moment-là, un dollar qui vaut 64 cents ne sera peut-être pas suffisant pour aider le secteur ».

Le Conference Board souligne également qu'une partie du transport routier transite maintenant par rail, puisque les trains ne subissent pas les mêmes retards à la frontière. Il semble finalement qu'un genre de prédédouanement des cargaisons acheminées par camions sera mis en place pour empêcher l'augmentation des coûts causés par les retards à la frontière, non seulement pour les exportateurs canadiens mais aussi pour les clients américains qui

attendent la livraison d'articles du Canada. Néanmoins, tout nouveau problème de sécurité pourrait nuire sérieusement au commerce canado-américain.

À la frontière canado-américaine, particulièrement aux passages routiers, nous devons adopter plusieurs mesures importantes qui faciliteront la circulation des biens à forte valeur et à faible risque, et permettre que les ressources soient canalisées vers les activités où le risque est plus élevé.

Mark Nantais
Association canadienne des constructeurs de véhicules

La gestion efficace de la frontière préoccupe depuis longtemps le gouvernement. En 1995, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord sur la frontière commune, qui a « établi de nouveaux mécanismes pour gérer les mouvements transfrontaliers de produits et de personnes, [...] la promotion du recours à des installations conjointes ou communes à la frontière et l'adoption de technologies nouvelles en vue de détecter les drogues et faire l'inspection des voyageurs à distance[38] ».

Citons à titre d'exemple des nombreuses mesures économiques prises ou envisagées en octobre 2000, la signature par le ministre des Transports, M. David Collenette, d'un protocole de coopération, avec le secrétaire américain des Transports de l'époque, M. Rodney Slater, afin de renforcer la collaboration sur les questions de transport de surface, dans le but de coordonner les efforts et d'établir des priorités pour les projets frontaliers. Lors d'un discours prononcé le 20 juin 2001 au Forum sur le crime transfrontalier Canada-États-Unis, le solliciteur général, Lawrence MacAuley, a déclaré : « Nous avons maintenant un nombre sans précédent d'étroits partenariats », et il a parlé des nombreuses enquêtes d'exécution de la loi, des groupes de travail regroupant de multiples agences ou même du partage quotidien d'information sur diverses questions de criminalité et de sécurité. La relation entre le Canada et les États-Unis est marquée depuis longtemps au sceau de la coopération. Or, cet esprit de coopération doit se poursuivre, maintenant plus que jamais, pour les questions économiques et de sécurité.

Pour ce qui est des allégations non fondées relatives aux préoccupations américaines en matière de sécurité, le secrétaire au Trésor américain, Paul O'Neill, a déclaré : « Nous conduirons ceux qui font courir ces rumeurs aux frontières mêmes et leur prouveront qu'ils ont tort. »

D'après le *Montreal Gazette*, de nombreux spécialistes de l'immigration estiment qu'il est souvent plus facile pour les étrangers d'obtenir un visa pour entrer aux États-Unis qu'au Canada. Les données du ministère de l'Immigration révèlent que les demandeurs d'asile qui revendiquent le statut de réfugié en arrivant au Canada ont le plus souvent voyagé d'abord aux États-Unis. C'était le cas, il y a dix ans, pour 37 % de tous les demandeurs d'asile, mais cette proportion a atteint 63 % l'an dernier. La proportion est encore plus élevée dans le cas de ceux qui provenaient de pays où l'organisation de ben Laden est active. Il y a cinq ans, 56 % d'entre eux arrivaient au Canada via les États-Unis, et ce chiffre a maintenant atteint 72 %[39]. Il est donc absolument faux de croire que le Canada est nécessairement le maillon faible de notre sécurité commune.

Besoins communs de sécurité

Une plus grande sécurité frontalière est en soi un objectif louable. Le Canada pourrait très bien être la cible d'actes terroristes, bien que la probabilité soit faible d'après les spécialistes de la sécurité et selon le rapport déposé en 1999 par le Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignements.

---

38 Richard Harris, « L'intégration économique de l'Amérique du Nord — problématique et recherche future », document de discussion n° 10 d'Industrie Canada, avril 2001.

39 Alexander Norris, « A great wall for North America: Canada-U.S. perimeter debated », *Montreal Gazette*, 29 septembre 2001, p. A1.

Le Comité aimerait se concentrer sur la dimension économique de la sécurité à la frontière. Comme nous l'avons déjà souligné, nos exportations vers les États-Unis représentent un tiers de notre PIB, de sorte qu'il est essentiel au bien-être du Canada de garder ouvert les postes frontaliers terrestres. Il faudra pour cela pouvoir compter sur la coopération des États-Unis, puisque leurs douaniers sont responsables de l'entrée de biens et de personnes. Or, les États-Unis ont déjà augmenté le nombre de douaniers à la frontière. S'il est vrai qu'un accroissement des ressources peut faciliter la libre circulation à la frontière, elle peut tout aussi bien nuire en resserrant les mesures de sécurité. Le ministre des Finances, M. Paul Martin, nous a mis en garde contre cette éventualité lors d'un récent discours prononcé à Ottawa : « L'un des objectifs visés par les terroristes est de faire en sorte que les gouvernements transforment leurs frontières en barrières — bref, qu'ils mettent en place des murs derrières lesquels les peuples vivront dans la peur et les économies stagneront. » Le Canada doit donc prendre les mesures voulues pour assurer la confiance dans la sécurité de sa frontière.

À notre avis, il faut faire en sorte que les Américains continuent de faire confiance aux procédures de vérification canadiennes. Un des solutions consiste à mettre l'accent sur le périmètre externe. Le concept est encore vague, mais on peut se l'imaginer comme une façon d'assurer le même niveau de sécurité des personnes ou des marchandises où qu'ils entrent en Amérique du Nord, que ce soit par voie de la mer à Halifax ou par voie aérienne à Los Angeles, de façon que tous les Nord-américains soient convaincus qu'un point d'entrée ne présente pas plus de risque s'il est situé au Canada que s'il est aux États-Unis. Ce ne sont pas les méthodes ou les techniques utilisées pour assurer un niveau de sécurité uniforme qui importent, mais bien les résultats, c'est-à-dire l'équivalent, en matière de sécurité, de la gestion de la qualité totale. D'un point de vue économique, des vérifications plus rigoureuses aux aéroports et aux ports de mer nord-américains faciliteront les passages à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Selon le secrétaire au Trésor américain, Paul O'Neill, le gouvernement américain « a convenu de dépenser les sommes nécessaires à l'amélioration des procédures aux douanes et des mesures de sécurité pour mettre un terme aux retards aux frontières causés par le renforcement de la sécurité depuis le 11 septembre. »

Le Comité estime que le Canada peut, pour resserrer la sécurité à la frontière, se montrer plus vigilant lors des vérifications de sécurité, peut-être en recourant davantage à la technologie. Cette mesure n'éliminerait pas la frontière mais permettrait d'améliorer la circulation. Le personnel de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et de Citoyenneté et Immigration remplissent bien leurs fonctions, mais il doit absolument recevoir les outils, l'effectif et les fonds nécessaires pour assurer une meilleure sécurité à la frontière. Des témoins ont notamment suggéré que le Canada, pour surveiller plus efficacement la frontière, ait davantage recours à la technologie et au prédédouanement.

Il existe plusieurs solutions pour accélérer les passages entre les deux pays, y compris une plus grande utilisation du prédédouanement. M. Serge Charette (président national, Union Douanes Accise) a recommandé au Comité « qu'on établisse des voies spéciales pour les résidents canadiens qui retournent au Canada, ou peut-être pour les résidents de l'Amérique du Nord qui retournent en Amérique du Nord. Il y aurait d'autres voies où on s'occuperait des passeports et des questions d'immigration. Nous pourrions nous assurer que les personnes dans ces kiosques-là, ou à ces points d'entrée-là, reçoivent plus de formation dans les domaines voulus et soient bien équipées ».

Étant donné l'importance pour le bien-être économique du Canada d'un service efficace à la frontière, et compte tenu des préoccupations légitimes des États-Unis en matière de sécurité, le Comité recommande que le gouvernement apporte les améliorations nécessaires aux modalités à la frontière, aux douanes et à l'immigration pour protéger les intérêts économiques vitaux du Canada. En outre, le Comité recommande des mises de fonds dans les infrastructures afin de faciliter les mouvements des marchandises et des personnes à la frontière. Ainsi, nous protégerons nos intérêts commerciaux tout en permettant l'application efficace des nouvelles mesures de sécurité.

Action du gouvernement à ce jour

Le Comité attend et préconise une attention soutenue mais félicite dès maintenant le gouvernement de sa réaction jusqu'à ce jour à la tragédie du 11 septembre, réaction qui combine judicieusement mesures législatives et projets de dépenses.

Dépenses

On ne sait pas encore exactement quelle forme prendront les dépenses consacrées à la sécurité nationale, mais le gouvernement a déjà annoncé une première injection de 280 millions de dollars en fonds nouveaux dans le cadre de son Plan antiterrorisme. Ce plan porte à 1,8 milliard de dollars la somme que le gouvernement du Canada a investi dans les services policiers, la sécurité et le renseignement depuis le budget 2000.

Les nouvelles dépenses sont réparties comme suit :

54 millions de dollars pour les nouvelles mesures visant à renforcer la capacité du Canada de prévenir et de déceler les menaces à la sécurité nationale, nouvelles ou existantes, et d'y réagir. Ces mesures comprennent :

- **35 millions de dollars** pour améliorer le soutien à l'analyse, au partage de renseignements et aux opérations comme les services médico-légaux touchant la criminalité technologique.
- **5 millions de dollars** pour la protection de personnes et de sites désignés au Canada, s'ajoutant au récent redéploiement de 2 000 agents de la GRC à des fonctions de sécurité nationale.
- **4,9 millions de dollars** au ministère du Solliciteur général pour améliorer le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP) qui assurera le lien entre les organismes de justice pénale et d'autres agences au Canada et le Programme de préparation opérationnelle en matière de lutte contre le terrorisme, afin d'aider les organisations locales, régionales et nationales à mieux se préparer à d'éventuelles attaques.

- **9 millions de dollars** qui serviront immédiatement à répondre aux besoins de dotation dans les secteurs prioritaires afin de mieux coordonner les interventions en matière d'application de la loi et de mieux cibler l'activité criminelle transfrontalière; c'est-à-dire :

    - les équipes intégrées de sécurité nationale (EISN) chargées de recueillir, d'échanger et d'analyser les renseignements et d'accroître les capacités d'application de la loi, et

    - les équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) chargées d'accroître l'intégrité de la frontière.

Quelque **10,25 millions de dollars** ont été attribués à l'amélioration des activités de sécurité dans les aéroports, notamment :

- l'achat de nouvel équipement à l'usage de la GRC dans les aéroports et les grands centres, aux passages frontaliers et aux ports;

- l'achat de technologie de conversion de fiches d'empreintes digitales pour moderniser le système canadien de casiers judiciaires;

- l'accroissement de la capacité du Groupe tactique d'intervention de la GRC d'entreprendre des activités d'intervention tactique.

Sur le plan de l'immigration, le gouvernement a annoncé **49 millions** de dollars pour accélérer l'application d'une stratégie de sécurité en cinq parties pour le système de citoyenneté et d'immigration du Canada. Ces mesures comprennent :

- Environ **18 millions de dollars** pour de nouvelles cartes d'identité de haute technologie remises aux immigrants admis au Canada. La carte d'identité plastifiée avec photo — semblable à un permis de conduire ou à une carte d'assurance-santé — remplacera le document papier remis actuellement à tous les immigrants admis au Canada, aussi appelés résidents permanents. Le Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes a déjà examiné la possibilité de créer des cartes « intelligentes » de NAS (numéro d'assurance sociale) et, en particulier, leur utilisation éventuelle comme carte d'identité nationale. Les conclusions tirées de cette étude pourraient permettre d'établir un modèle de cartes sécuritaires prouvant le statut des nouveaux immigrants. Cette preuve de statut facilitera le voyage international ainsi que l'accès aux services au Canada. Date d'achèvement visé : juin 2002. L'administration du programme coûtera probablement entre 5 et 10 millions de dollars par année. **Le Comité recommande que le gouvernement prenne des mesures efficaces pour empêcher la fraude en matière d'identité; ces mesures doivent cadrer avec les objectifs des recommandations 8 et 14 du rapport unanime du Comité du développement des ressources humaines en date de mai 1999 concernant le système de numéros d'assurance sociale.**

- Contrôle de sécurité au début du processus de détermination du statut de réfugié.
- Capacité accrue de détention.
- Intensification des mesures d'expulsion.
- Embauche de nouveaux employés pour mettre en œuvre les mesures de sécurité renforcées aux points d'entrée.

Des ressources additionnelles, dont **9 millions de dollars** pour des employés supplémentaires, seront versées en vue de mécanismes clés d'application, comme l'examen et les vérifications de sécurité aux points d'entrée, des vérifications plus approfondies des revendicateurs du statut de réfugié déjà au Canada et l'augmentation des cas de détention et d'expulsion.

Presque **91 millions de dollars** pour l'achat de nouvel équipement et des activités de soutien dans les aéroports canadiens, afin que le système d'aviation canadien reste parmi les plus sûrs au monde.

- **55,7 millions de dollars** pour l'achat de systèmes avancés de détection d'explosifs et des capacités connexes de pointe en matière de sécurité électronique pour les aéroports canadiens.
- **Plus de 3 millions de dollars** afin de déployer 27 inspecteurs supplémentaires de la sûreté aéroportuaire au Canada et pour le renforcement du pouvoir de réglementation afin de réagir aux nouvelles menaces à la sûreté qui surgissent ainsi que pour appuyer la mise en œuvre de nouvelles technologies grâce à des programmes de formation des employés.
- **750 000 $** pour une analyse des méthodes et des technologies perfectionnées et émergentes servant aux opérations de sûreté aéroportuaire, notamment la biométrie.
- **6 millions de dollars** pour des systèmes technologiques et d'information de pointe afin de mieux relier les agents de première ligne aux banques de données des douanes et à celles des autres organismes d'application de la loi, tant à l'étranger qu'au pays.
- **6 millions de dollars** pour des technologies, telles que des appareils de radioscopie, pour faciliter un meilleur contrôle des biens.
- **9 millions de dollars** pour 130 agents des douanes supplémentaires, principalement aux ports de mer et aux aéroports.
- **8 millions de dollars** pour du nouvel équipement, tel que des scanners à l'usage de la GRC aux aéroports, aux passagers frontaliers, aux ports et aux bureaux, afin de permettre la transmission électronique et l'analyse des empreintes digitales, des empreintes de paume de la main et des photographies.

F2

- **1,5 million de dollars** pour l'achat de technologies de conversion des fiches d'empreintes digitales pour moderniser le système canadien de casiers judiciaires.

- Un investissement de **770 000 $** pour accroître la capacité de l'Équipe d'intervention d'urgence de la GRC à entreprendre des activités d'intervention tactique.

De plus, **12 millions de dollars** seront versés chaque année à l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de répondre aux besoins en personnel liés à la sécurité du public et aux programmes antiterroristes.

Du montant total de **280 millions**, 37 millions de dollars iront au Centre de la sécurité des télécommunications (CST). Cette injection accroîtra du tiers environ le budget du CST, qui s'élève actuellement à 106 millions de dollars par année. Ces fonds comprennent :

- **26 millions de dollars** pour mettre à niveau la technologie de l'information,

- **6 millions de dollars** pour appuyer la recherche et le développement et

- **5 millions de dollars** pour lutter contre les menaces électroniques.

Environ **10 millions de dollars** iront au SCRS pour mettre à niveau l'équipement spécial et accroître sa capacité d'enquête et d'analyse.

En dernier lieu, il convient de souligner que des 280 millions de dollars, **64 millions** ont été attribués à la GRC.

Dépenses additionnelles

En plus de ce montant, le gouvernement a aussi annoncé ce qui suit :

10 millions de dollars de plus seront versés cette année au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Le Centre a été créé en juillet 2000 et a pour mandat de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de divulguer de l'information afin d'aider à détecter, à prévenir et à décourager le blanchiment d'argent. Il fonctionne indépendamment des organismes d'application de la loi. À partir du 8 novembre 2001, le Centre commencera à recevoir des rapports d'opérations suspectes de la part d'institutions financières et de leurs intermédiaires, il analysera l'information soumise et il divulguera aux forces policières et autres autorités les soupçons de blanchiment d'argent en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*. Le projet de loi C-36 prévoit d'ailleurs d'élargir le mandat du Centre.

16 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins des réfugiés afghans et des personnes déplacées dans la région, ce qui comprend :

- **1,5 million de dollars** pour l'aide alimentaire,

- **1,5 million de dollars** pour le Comité international de la Croix-Rouge,

- **1,2 million de dollars** pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

- **500 000 $** pour CARE Canada et
- **300 000 $** pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

160 millions de dollars à l'industrie aérienne en guise de compensation pour les avions cloués au sol le 11 septembre, dont 105 millions versés à Air Canada. Le reste a été partagé entre les compagnies concurrentes.

Une garantie d'emprunt pouvant atteindre 75 millions de dollars en vue des problèmes de trésorerie que vit Canada 3000, la deuxième plus grande compagnie aérienne au Canada et un concurrent important dans l'industrie aérienne canadienne[40].

20 millions de dollars pour aider la Commission canadienne du tourisme à faire face aux effets du 11 septembre sur l'industrie touristique. De ce montant, 12 millions viseront les États américains bordant la frontière.

> *Nous appuyons le versement ponctuel de 20 millions de dollars à la Commission canadienne du tourisme annoncé par le gouvernement, pour promouvoir les voyages au Canada auprès des Canadiens et des États américains bordant la frontière.* **Randall M. Williams, président, Association canadienne des agents de voyages**

En réponse à la possibilité de guerre biologique, le gouvernement a aussi annoncé **11,59 millions de dollars** en vue de mesures pour améliorer la sécurité de la santé des Canadiens. Ce montant comprend :

- **5,62 millions de dollars** pour acheter des antibiotiques afin de traiter les personnes exposées à des agents biologiques comme le bacille du charbon et des antidotes chimiques pour ceux qui sont exposés à des produits chimiques ou des gaz. Ces achats viendront s'ajouter au stock existant de produits pharmaceutiques dans la Réserve nationale de secours;
- **2,24 millions de dollars** pour l'achat de capteurs et de matériel de détection pour les principales installations au Canada et l'établissement d'une base de données dans laquelle figureront des renseignements permettant de mieux intervenir à la suite d'incidents radionucléaires de nature terroriste;
- **2,12 millions de dollars** pour améliorer un réseau pancanadien de laboratoires et mieux les équiper avec les appareils nécessaires pour diagnostiquer rapidement les agents biologiques;

---

40 Canada 3000 est pour l'instant dans l'impossibilité d'utiliser la garantie d'emprunt. La compagnie ayant récemment déclaré faillite, la situation de la garantie d'emprunt est encore plus incertaine.

- **1,61 million de dollars** pour dispenser une formation en intervention d'urgence au personnel d'intervention d'urgence de première ligne afin qu'il puisse mieux reconnaître, diagnostiquer et traiter les maladies suspectes résultant d'un acte terroriste.

Mesures législatives

Le programme législatif antiterroriste du gouvernement n'est pas complet, mais sa principale mesure législative à ce jour est le projet de loi C-36, *Loi antiterroriste*, lequel, une fois adopté, modifiera plusieurs lois et appliquera de vastes changements au système pénal canadien. Le projet de loi :

- Définit pour la première fois « l'activité terroriste ».
- Prévoit une liste de groupes terroristes que dressera le cabinet fédéral. Il sera illégal de participer à un groupe inscrit ou d'aider à le financer. La liste sera revue tous les deux ans par le solliciteur général.
- Établit des peines d'emprisonnement à vie pour quiconque donne des instructions à quelqu'un de mener une activité terroriste; des peines maximales de 14 ans pour quiconque facilite des activités terroristes; des peines maximales de 10 ans pour la participation à une activité ou à un groupe terroriste ou à quiconque donne refuge à des terroristes ou aide à les financer. Les peines imposées pour de telles infractions peuvent être consécutives. Toute personne coupable d'un acte criminel qui constitue une activité terroriste est passible d'emprisonnement à vie.
- Oblige les personnes reconnues coupables d'actes terroristes à purger la moitié de leur peine, plutôt que le tiers comme c'est le cas habituellement, avant d'être admissibles à la libération conditionnelle.
- Autorise la police à effectuer des « arrestations préventives » contre des personnes susceptibles de commettre un acte de terrorisme. La personne ainsi arrêtée comparaîtra devant un juge dans les 24 heures et pourra être détenue pour un maximum de 72 heures. Le procureur général du Canada et les procureurs généraux de toutes les provinces de même que le Solliciteur général du Canada et les ministres provinciaux chargés de la sécurité publique feront rapport une fois par an sur les arrestations préventives dans leur secteur de compétence.
- Permet des « investigations » par lesquelles la police peut obliger quelqu'un possédant de l'information sur une activité terroriste à comparaître devant un juge et à répondre aux questions. Le procureur général du Canada et les procureurs généraux de toutes les provinces de même que le Solliciteur général du Canada et les ministres provinciaux chargés de la sécurité publique feront rapport une fois par an sur les investigations de ce type dans leur secteur de compétence. Les dispositions du projet de loi C-36 concernant les arrestations préventives et les investigations sont assujetties à

une disposition de temporarisation de cinq ans, à moins que la Chambre des communes et le Sénat ne votent pour les reconduire.

- Autorise la police à obtenir des mandats de surveillance d'un an à l'égard de présumés terroristes, alors que la limite actuelle est de 60 jours. L'obligation qui est faite actuellement d'informer une cible qu'elle a fait l'objet de surveillance pourrait être assortie d'un délai plus long, soit de trois ans.

- Facilite l'obtention par la police de mandats pour l'écoute électronique.

- Augmente les pouvoirs du Centre de la sécurité des télécommunications, lui permettant d'intercepter des communications même quand l'un des interlocuteurs est canadien.

- Crée un mécanisme d'examen permettant aux groupes inscrits de faire appel de leur inclusion dans la liste du solliciteur général. La liste des groupes terroristes sera revue tous les deux ans.

- Rend plus facile de refuser ou d'enlever le statut d'organisme de charité à ceux qui appuient des groupes de terroristes, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

- Renforce les mesures contre les crimes motivés par la haine. Crée une infraction assortie d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement pour les méfaits visant les biens appartenant à un organisme religieux. Il sera aussi plus facile de supprimer la propagande haineuse sur Internet.

- Modifie la *Loi sur les secrets officiels* afin de tenir compte des nouvelles technologies électroniques et de lutter contre les activités de collecte de renseignements réalisées par des puissances étrangères et des groupes terroristes.

- Modifie la *Loi sur la preuve au Canada* pour protéger l'information obtenue d'agences étrangères de renseignement utilisée dans une cour canadienne.

- Modifie la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* afin d'autoriser le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada à détecter les opérations financières qui pourraient constituer des menaces à la sécurité du Canada et à divulguer l'information au SCRS.

- Modifie la *Loi sur les armes à feu* afin d'autoriser l'entrée au Canada d'agents de sécurité armés à bord des avions, principalement en provenance des États-Unis.

- Étend aux actes terroristes les dispositions relatives aux prélèvements pour analyse génétique et à la banque de données génétiques.

- Prévoit un examen de la loi dans trois ans.

Le 25 octobre, le Parlement a adopté le projet de loi S-23, Loi modifiant la *Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence*. Bien que le texte ait été

déposé au Sénat bien avant les attaques du 11 septembre, il contient d'importantes mesures permettant de renforcer la capacité de contrôle du Canada à la frontière.

Le financement, essentiel à l'économie légitime, est tout aussi vital aux organisations terroristes. Si on leur coupe les fonds, elles seront affaiblies. Le 2 octobre, le ministre des Finances, M. Paul Martin, et le ministre des Affaires étrangères, M. John Manley, ont mis en application des dispositions réglementaires rigoureuses ayant pour objet de supprimer le financement du terrorisme au Canada. Le règlement dresse la liste des personnes et des organisations qui ont commis des actes terroristes, ont tenté d'en commettre, y ont pris part ou en ont facilité l'exécution, il gèle les avoirs des groupes et organismes inscrits sur cette liste, il interdit la collecte de fonds pour fins de terrorisme et il oblige toute personne ou institution financière à déclarer toute opération portant sur des avoirs des groupes ou organismes inscrits. Ces dispositions mettent en œuvre des mesures clés prévues dans la résolution 1373 des Nations Unies, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 28 septembre 2001. Le ministre des Finances, Paul Martin a aussi dit que le gouvernement fédéral a gelé des avoirs d'une valeur de 150 000 $ jusqu'à ce jour dans le but d'interrompre le financement des réseaux terroristes.

Ces dispositions réglementaires s'ajoutent au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, conçu pour supprimer le blanchiment d'argent, puisque entre 5 et 17 milliards de dollars sont recyclés chaque année au Canada.

Dispositions militaires

En guise d'appui à la campagne américaine contre le terrorisme, le gouvernement s'est engagé à déployer 2 000 membres des forces armées (y compris un petit contingent de la Force opérationnelle interarmées 2, nos spécialistes antiterroristes), six navires et six aéronefs qui se rendront au Moyen-Orient. Cela représente le plus important déploiement de Forces canadiennes depuis la guerre de Corée.

De plus, des chasseurs CF-18 patrouillent le ciel autour des principaux centres urbains afin d'empêcher les pilotes de dévier de leurs plans de vol et, d'après les rapports des médias, des agents du SCRS travaillent déjà à l'aéroport Pearson pour empêcher les terroristes de pénétrer au Canada. Des agents du renseignement travaillent aussi aux postes frontaliers de Niagara Falls et de Windsor et espèrent établir leur présence dans tous les aéroports et postes frontaliers du pays. Le Canada envisage également la possibilité de placer des agents dans des aéroports outre-mer pour détecter les éventuels revendicateurs du statut de réfugié munis de faux documents.

Options pour la gestion de la frontière : le but ultime est l'efficacité

La préoccupation première du Canada est d'assurer la libre circulation de biens et de services à la frontière canado-américaine, sans délai et sans imprévu. Or, le succès de l'ALENA avait commencé à exercer des pressions à

Il est nécessaire maintenant aussi que le gouvernement prévoit clairement d'aborder les questions touchant la gestion efficace de la frontière canado-américaine. Je ne saurais trop insister sur l'importance, voire sur l'aspect critique, de cette question pour nos membres, et pas seulement pour ceux qui habitent les villes frontalières, mais bien pour l'ensemble de l'économie. L'enjeu ici est une baisse continue au Canada des affaires et du tourisme en provenance des États-Unis, mais aussi la perte possible des investissements manufacturiers et futurs si les stocks et les voyageurs commerciaux légitimes ne peuvent pas traverser la frontière facilement. »

Nancy Hughes Anthony
Chambre de commerce du Canada

Face à l'intégration économique mondiale et à la compétitivité, des relations transfrontalières harmonieuses sont essentielles à la vitalité économique des deux plus importants partenaires commerciaux au monde.

Pierre Pettigrew
ministre du Commerce international

Lorsque j'étais industriel, je n'ai jamais pensé que vos frontières étaient trop poreuses. En fait, j'aurais vraiment voulu que les échanges entre nos deux pays puissent se faire plus vite.

Le secrétaire au Trésor américain Paul O'Neill

la frontière bien avant le 11 septembre. Les deux tiers des biens qui passent du Canada aux États-Unis traversent au sud de l'Ontario, et le pont Ambassadeur à Windsor est le principal portail commercial du Canada. Ces points d'entrée sont déjà victimes de congestion en raison des volumes élevés et d'une infrastructure désuète et inadéquate. L'inefficacité du traitement contribue aussi à la congestion. Ainsi, 20 % des camions qui traversent la frontière sont vides et un système de prédédouanement pourrait accélérer considérablement la circulation[41]. De la même façon, les transpondeurs et autres appareils de haute technologie pourraient permettre aux transporteurs à grand volume et à faible risque de passer rapidement à la frontière.

Ces mesures pourraient aider beaucoup à accélérer le franchissement frontalier tout en assurant la sécurité, mais il reste que l'infrastructure et les corridors frontaliers ont au moins autant d'importance. Quarante pour cent des biens commerciaux traversent à Windsor ou Sarnia, et un autre tiers passe par la région du Niagara. Ces quelques postes accueillent de très grands volumes de circulation (40 millions de passages à Détroit, 30 millions à Buffalo et 20 millions à Seattle). La situation tourne facilement à la congestion, surtout que les installations sont désuètes (30 ans à Windsor-Détroit) et que les autoroutes (I-94 à Détroit) tombent en décrépitude. Comme l'a affirmé au Comité M. David Bradley de l'Alliance canadienne du camionnage, ce sont-là les nouvelles rivières du commerce. Il est essentiel que l'on continue d'y circuler librement.

Il y a donc fondamentalement deux façons de régler la congestion frontalière. L'une consiste à améliorer l'infrastructure, soit les routes menant à la frontière et les passages comme les ponts et les tunnels. L'autre consiste à rendre plus efficace le processus de traitement à la frontière.

Les partisans du libre-échange font valoir les réductions tarifaires que permettent de tels accords, mais il y a d'autres coûts importants. Selon le Conference Board of Canada, même avant le 11 septembre, le coût moyen non tarifaire à la frontière pouvait représenter environ 5 % de la facture finale d'un produit donné et même atteindre entre 10 et 13 % pour les industries plus vulnérables aux importations[42]. Conscients de cette situation, les agents canadiens et américains ont convenu d'élaborer un plan d'action concret afin de ramener la circulation frontalière à ce qu'elle était avant le 11 septembre et même de l'améliorer[43].

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a présenté des données récentes sur les retards à certains postes frontaliers, tant au Canada qu'aux États-Unis, au cours des jours qui ont suivi les attaques terroristes. D'après l'ADRC, des retards d'une trentaine de minutes ou moins sont considérés normaux pour entrer au Canada (on ne dispose pas de chiffre

41 À certains postes frontaliers, presque la moitié des camions reviennent vide.

42 Andrew Shea, « Border Choices – Balancing the Need for Security and Trade », rapport spécial, Conference Board of Canada, octobre 2001, p. 2.

43 Terry Weber, « Canada, U.S. vow action on border », *Globe and Mail*, 16 novembre 2001.

comparatif semblable sur l'entrée aux États-Unis). Le cas du pont de Windsor est révélateur puisqu'il s'agit d'un point d'entrée critique pour l'industrie automobile.

Bien que l'on ne s'entende pas sur la durée de ces retards, les données de l'ADRC montrent clairement un écart important dans les retards subis par le trafic commercial selon qu'il entre aux États-Unis ou au Canada. Les retards pour l'entrée aux États-Unis sont plus nombreux et beaucoup plus longs. Au Canada, les délais sont restés en général dans les limites normales de 30 minutes ou moins alors que pour l'entrée aux États-Unis, on a enregistré des retards de quatre à cinq heures pendant la même période (du 13 au 22 septembre). Les retards de plus d'une heure étaient nombreux. En outre, on ne s'entend pas sur un raisonnement pour expliquer les retards de part et d'autre de la frontière, mais ils sont surtout le fait d'alertes imprévisibles et unilatérales à la sécurité. Toute usine canadienne souhaitant livrer des biens au moment voulu dans des délais serrés fera face à d'énormes difficultés et à des coûts plus élevés pour franchir la frontière américaine.

Quelque 70 % des marchandises canadiennes exportées aux États-Unis sont transportées par camion et il s'agit habituellement de cargaisons à délai de livraison critique liées aux techniques de production « juste à temps ». Pour qu'un tel système fonctionne dans un marché nord-américain intégré, le Canada doit conserver une frontière ouverte avec les États-Unis.

M. Christopher Sands laisse entendre que les États-Unis veulent que le Canada fournisse une importante contribution à la sécurité nord-américaine. Le public américain, obnubilé par les attaques terroristes, juge dorénavant les politiciens à leur réaction à cet événement et a tendance à appuyer toute mesure de sécurité, bonne ou mauvaise. Le Canada doit être proactif et adopter des mesures qui augmenteront la sécurité nord-américaine s'il ne veut pas faire face à des mesures d'origine politique qui condamnent le Canada et nuisent aux passages frontaliers. Le secrétaire du Trésor américain, M. Paul O'Neill, souligne que le plan canado-américain visant la frontière tentera de faire la part entre les plaintes valables et les accusations vagues[44].

Si le Canada ne montre pas qu'il prend toutes les mesures possibles pour aider à assurer la sécurité de l'Amérique du Nord, nous nous exposons à la prolongation et même à l'augmentation des procédures rigoureuses adoptées par les autorités américaines, qui ralentissent les passages à la frontière.

Nancy Hughes Anthony
Chambre de commerce du Canada

Le Canada a déjà pris un certain nombre de mesures, comme le projet de loi S-23, afin d'améliorer le franchissement frontalier tout en améliorant la sécurité. D'après M. David Bradley, « le Canada a quelque chose à offrir à cet égard sans qu'il soit nécessaire d'engager de grandes dépenses. En effet, le Canada excelle dans l'informatisation des formalités douanières. Nous avons très bien réussi à faciliter les importations au Canada ». L'attente à la frontière est plus importante pour entrer aux États-Unis que pour entrer au Canada. Il serait utile de faire profiter les Américains de nos réalisations, de leur montrer nos techniques et de les convaincre du degré de sécurité que confèrent nos méthodes.

44 T. Weber, « Canada, U.S. vow action on border », *Globe and Mail*, 16 septembre 2001.

Ce qu'il nous faut, c'est travailler avec nos partenaires américains. Leurs préoccupations en matière de sécurité ne sont pas nouvelles. Si nous n'y étions pas sensibles, nous le sommes certainement devenus. Ce qu'il nous faut faire maintenant de toute urgence et sans ambiguïté, c'est amorcer des discussions bilatérales pour élaborer les prochains systèmes douaniers. Et là encore, je pense que le Canada a quelque chose à offrir.

Le projet de loi S-23 fait état de prédédouanement électronique, d'enregistrement électronique des chauffeurs d'entreprise et des importateurs. Ce sont, me semble-t-il, autant de mesures de sécurité. Peut-être devrions-nous leur donner une nouvelle image pour les présenter à nos partenaires commerciaux américains. Mais surtout, il nous faut une approche bilatérale, et c'est ce que nous commençons à voir, même si jusqu'à maintenant, bon nombre des mesures, quoique très bonnes, soient plutôt unilatérales. Nous devons travailler face à face avec nos partenaires. **David Bradley**

Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune

En février 1995, le Canada et les États-Unis ont annoncé un accord sur leur frontière commune, conçu afin de gérer la frontière efficacement, tout en améliorant la sécurité, et en se fondant sur les principes de coopération et de coordination.

Les deux gouvernements se sont engagés à promouvoir le commerce, à faciliter la circulation des voyageurs, à fournir une meilleure protection et à réduire les coûts pour les gouvernements et la population. En outre, ils se sont engagés à moderniser les installations, à éliminer les dangers communs et à gérer efficacement les volumes accrus, tout en respectant certains principes directeurs, c'est-à-dire :

> *« la simplification et l'harmonisation des politiques et de la gestion liée à la frontière, l'intensification de la collaboration à la frontière et au-delà et la collaboration concernant des menaces communes à l'extérieur des États-Unis et du Canada*[45] *».*

L'accord prévoit également les mesures suivantes :

Processus : Le Centre de traitement des véhicules utilitaires, établi du côté canadien du Peace Bridge en 1999 pour distinguer entre les chauffeurs préparés et ceux qui ne le sont pas qui se dirigent vers les États-Unis. Il s'agit en fait d'une mesure de contrôle de la circulation conçue pour réduire la congestion causée par les chauffeurs qui n'ont pas préparé leurs documents.

Infrastructure : Des installations frontalières communes à la fine pointe de la technologie.

Processus : Le Projet de simplification du transport routier des marchandises en transit qui réduit de moitié le nombre d'arrêts que doivent faire les camionneurs pour traverser la frontière.

Sécurité : L'élaboration et l'utilisation communes de méthodes de haute technologie pour détecter la contrebande, y compris les techniques de détection des vapeurs, les systèmes de détection au potassium, l'équipement radiographique, l'imagerie en infrarouge et la détection par ultrasons.

Processus et infrastructure : Les systèmes CANPASS, PORTPASS et NEXUS qui permettent aux voyageurs préapprouvés et à faible risque d'utiliser des voies spéciales et le recours à la technologie moderne (lecteurs de plaque d'immatriculation, cartes d'identité et cartes par proximité) afin d'accélérer le passage à la frontière.

45 Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune. Mise à jour 2000, gouvernement du Canada, 2000, p. 5.

Étapes possibles pour une frontière canado-américaine plus efficace

En général, le recours à de meilleures méthodes d'évaluation du risque et l'attribution des ressources voulues là où elles sont nécessaires pourraient améliorer l'efficacité à la frontière. Il faut donner la priorité aux étapes suivantes pour l'évaluation et l'interdiction.

Priorité 1 : Évaluer les risques et empêcher l'entrée en Amérique du Nord du trafic indésirable. Cela se fait à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Priorité 2 : Évaluer le risque et prendre les mesures appropriées au premier point d'entrée en Amérique du Nord. Ce processus s'appliquera aux principaux aéroports et ports maritimes.

Priorité 3 : Évaluer le risque et prendre les mesures appropriées à la frontière canado-américaine.

Si des ressources suffisantes sont prévues et déployées efficacement en vue des deux premières priorités, les besoins en ressources et en services d'évaluation et d'inspection à la frontière seront bien moindres.

Options quant aux processus

- Trier le trafic à faible risque de celui à risque élevé dès que possible dans le processus de passage.
- Pour le trafic à très faible risque, les inspections pourraient être effectuées au point de chargement et les conteneurs scellés. Quand les chargements qui traversent la frontière intéressent la même entreprise des deux côtés, des dispositions pourraient être prises pour faire préapprouver la marchandise au point de départ. L'industrie automobile serait un excellent choix pour un projet pilote.
- Déplacer les activités d'inspection de la frontière au premier point possible.
- Recourir à la technologie pour préapprouver le trafic à faible risque quand c'est possible. NEXUS est un projet pilote conjoint canado-américain qui est suspendu depuis le 11 septembre. CANPASS est un programme de préapprobation canadien qui a aussi été suspendu. De nombreux organismes de contrôle frontalier préfèrent le programme NEXUS parce qu'il offre la possibilité d'un mécanisme unique de préapprobation des véhicules, fondé sur des critères d'admissibilité communs.

Options en matière d'infrastructure

- Améliorer les corridors de transport menant aux postes frontaliers.
- Prévoir des voies spéciales pour le trafic fréquent à faible risque, comme les personnes qui font la navette pour le travail ou qui voyagent beaucoup. Les chauffeurs non préparés ne devraient pas retarder les véhicules préapprouvés. Mettre à niveau les postes frontaliers en tenant compte des nouvelles préoccupations en matière de sécurité et des processus de gestion à la frontière.
- Appliquer la technologie de détection de pointe comme la détection par rayon gamma.

Coopération entre le Canada et les États-Unis

- Entreprendre les évaluations du risque et les interceptions en mer, en collaboration avec les autorités américaines, en partageant l'information en temps réel. Cette mesure pourrait s'étendre au partage d'installations et de personnel.
- Créer des points d'entrée unifiés dotés d'un effectif composé tant de représentants des États-Unis que du Canada. Environ les deux tiers des biens qui arrivent aux ports maritimes canadiens sont à destination des États-Unis.
- Laisser les représentants canadiens et américains travailler en collaboration pour la vérification préalable des ressortissants étrangers.
- Il serait possible de négocier une entente de sécurité, afin de créer un périmètre extérieur sécuritaire.
- Une base de données centrale permettrait de partager l'information sur l'immigration et le renseignement.

Une telle approche serait conforme aux priorités 1 et 2 ci-dessus. Les risques seraient évalués à divers points de contrôle en route vers l'Amérique du Nord, dès le moment où une demande d'entrée au Canada est présentée.

Les représentants canadiens et américains devraient se réunir régulièrement pour vérifier l'efficacité et la sécurité à la frontière canado-américaine.

Favoriser la prospérité : Amorcer une discussion sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis

La gestion à la frontière est un élément essentiel des relations entre le Canada et les États-Unis, mais au bout du compte, les relations ne portent pas uniquement sur une frontière. En effet, l'intégration économique et les changements y afférents exigent que les Canadiens examinent la nature, l'orientation et l'avenir de l'ensemble des relations canado-américaines. Il est donc essentiel que le Canada envisage les idées actuelles et futures en matière de gestion à la frontière (notamment une union douanière) dans le cadre de l'ensemble des relations entre le Canada et les États-Unis.

La Chambre de commerce du Canada

L'efficacité des opérations frontalières est loin d'être le seul enjeu économique des relations canado-américaines. Les attentats terroristes du 11 septembre ont conféré une urgence nouvelle à toutes sortes de dossiers qui relèvent des relations canado-américaines. Sur le plan personnel, toutes les personnes que nous avons rencontrées durant les consultations prébudgétaires se sont dites horrifiées par les attentats. Toutes avaient le sentiment que cette journée funeste avait marqué un tournant et qu'elle aurait des répercussions multiples et notables sur les relations entre le Canada et les États-Unis.

Dans un premier temps, on a parlé surtout de la possibilité d'une « filière canadienne » et de questions comme la sécurité des frontières, la politique en matière d'immigration et de réfugiés et les coûts économiques des longues files d'attentes aux postes-frontières imputables aux mesures de sécurité adoptées pour répondre aux préoccupations des Américains. Nous pensons cependant que ces sujets ne sont que les diverses facettes d'une question plus vaste : les États-Unis sont en train de redéfinir leurs rapports avec l'ensemble de l'Amérique du Nord (certains diraient en particulier avec le Canada) et avec le monde.

Les relations canado-américaines, variées et complexes, touchent une foule de domaines : sécurité, culture et économie, pour ne nommer que ceux-là. Le Comité pense que les événements du 11 septembre vont nous forcer à revoir toutes nos idées préconçues au sujet de nos relations avec les États-Unis et qu'il est donc vital d'amorcer une discussion et de réaliser une étude à ce sujet si nous ne voulons pas être pris de court par les événements. En notre qualité de Comité des finances, nous voulons aborder en particulier les dimensions économiques des attentats du 11 septembre, d'autant plus que les répercussions de ces attaques ont concentré notre attention sur leurs effets sur la frontière canado-américaine et sur les relations économiques canado-américaines en général.

Par contre, certaines querelles, notamment celle concernant le bois-d'oeuvre résineux, s'enlisent dans la complaisance résultant de l'intégration de nos économies. De longues files d'attente à la frontière dans les jours qui ont suivi les attaques du 11 septembre ont fait ressortir le danger du laisser-aller.

Thomas d'Aquino
Conseil canadien des chefs d'entreprise

Pour bien assimiler les événements du 11 septembre, nous croyons nécessaire d'étudier l'ensemble de cette importante relation. Quels doivent être nos buts? Qu'est-ce qui est de l'ordre du possible dans l'après-11 septembre? Ce sont des questions ardues mais auxquelles nous devons répondre si nous voulons redéfinir les relations économiques canado-américaines.

Conclusion : Programme de discussion

Il est opportun d'étudier les solutions qui s'offrent à nous. Nous devons envisager les solutions qui permettent un fonctionnement plus efficace des politiques courantes. Nous devons envisager les mesures que dicte l'actualité récente et au sujet desquelles des décisions doivent être prises rapidement. Enfin, nous devons réfléchir aux mesures qui nous permettront de composer

avec l'évolution de l'économie mondiale et auront un impact sur nos perspectives d'avenir sur le plan économique. Mais il nous faut tout d'abord bien saisir les enjeux, qui touchent entre autres les sujets suivants : la mobilité de la main-d'œuvre, la compétitivité du régime fiscal, les politiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement, l'union douanière, la monnaie et la propriété intellectuelle, pour ne nommer que ceux-là.

Tout bien considéré, l'objectif ultime de tout débat sur la politique publique est de rehausser le niveau de vie des Canadiens. On peut y arriver notamment en faisant en sorte que le Canada demeure un lieu intéressant où faire des affaires et investir dans des installations modernes, un lieu où les esprits les plus brillants souhaiteront vivre et travailler. Les investisseurs considèrent l'Amérique du Nord comme un marché unique et sont à la recherche de moyens simples de servir les consommateurs. La frontière importe davantage aux entreprises qui desservent l'Amérique du Nord à partir du Canada qu'à celles qui le font à partir des États-Unis. L'effet frontière a un effet pernicieux sur le niveau de vie au Canada, et les événements du 11 septembre n'ont fait que l'exacerber.

Le Comité annonce son intention d'effectuer en 2002 une étude approfondie de tous les aspects des relations économiques canado-américaines de manière à informer les Canadiens sur les problèmes à surmonter et sur les choix qui s'offrent à eux.

CHAPITRE IV :
LA PLANIFICATION À LONG TERME

Tous les témoins du Comité ont insisté sur l'importance de la planification à long terme en matière de santé, d'éducation ou d'innovation. Selon M. Arthur J. Carty (président, Conseil national de recherches du Canada), il faut toujours songer à l'avenir : « Comme vous, les membres du comité, nous devons agir en temps de crise en faisant appel à toute notre ingéniosité, notre énergie et notre dévouement envers le Canada. Mais parallèlement à cela, nous devons impérativement voir au-delà des problèmes immédiats, cerner de nouvelles possibilités, voir l'avenir d'un oeil optimiste et avoir à cœur les intérêts de nos petits-enfants. »

D'autres questions pressantes réclament notre attention. Mme Bonnie Morton (présidente, Organisation nationale anti-pauvreté) a rappelé au Comité qu'il fallait s'occuper des problèmes sociaux. « Ces jours-ci, l'essentiel du débat porte sur la politique fédérale en général et sur les priorités budgétaires en particulier, notamment la sécurité. … Dans son acception la plus simple, le mot sécurité signifie ne pas être inquiété par un danger ou une peur quelconque. Certes le gouvernement fédéral se préoccupe de la sécurité et de la sûreté des Canadiens contre toute menace externe, reste que la sécurité de millions de Canadiens, du simple fait qu'ils sont pauvres, est menacée — sécurité des aliments, sécurité de logement, sécurité d'emploi et sécurité du revenu. Qui dit insécurité, dit problèmes liés à la santé, à l'éducation, à la famille et à la collectivité. »

En matière de santé, M. David Thibaudeau (président-directeur général, Association canadienne des conseillers en assurance et finance) a déclaré au Comité : « Bien que nous comprenions et appuyions la nécessité d'effectuer ces dépenses, la protection du régime de soins de santé canadien doit également demeurer une priorité importante. » Et M. Pierre Beauchamp (directeur général, Association canadienne de l'immeuble) d'abonder dans la même sens : « Le ministre des Finances déclare, et à juste titre, que les programmes de santé et les autres programmes sociaux doivent demeurer prioritaires, mais les sollicitations qui vont commencer à se faire sentir à l'endroit du trésor public en raison du vieillissement de la population ne vont pas disparaître de sitôt. »

Le Comité a toujours recommandé d'adopter une vision à long terme axée sur des gains de productivité nécessaires pour maintenir notre niveau de vie. Dans son rapport de juin 1999, *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*, il soutenait que les gains de productivité sont « impossibles à réaliser du jour au lendemain. Ils exigent des politiques dont la clairvoyance se traduira par des retombées persistantes. [Nous devons] résister à la tentation de parer au plus pressé. » Il faut se rappeler que la croissance à long terme tend à régler d'elle-même les problèmes économiques. En 2000, notre produit intérieur brut nominal atteignait environ 1 060 milliards de

Dans le climat de haute compétitivité actuel, il faut que les entreprises, les particuliers et les collectivités fassent preuve d'une plus grande adaptabilité. Les particuliers doivent être disposés à apprendre de nouvelles compétences, à prendre des risques, à se déplacer pour occuper de nouveaux emplois et à s'installer dans de nouvelles régions. Les entreprises, quant à elles, doivent se montrer alertes, souples et audacieuses. Les collectivités doivent diversifier leur base sectorielle pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux employés. Il faudra, surtout, que les administrations publiques prennent des décisions stratégiques visant à créer un avantage concurrentiel et donc à améliorer la productivité du travail et la prospérité.

Chambre du commerce du Canada

Nombreuses sont les études qui démontrent que les administrations publiques peuvent stimuler la croissance économique en investissant dans des secteurs productifs comme l'éducation et la recherche. Il est également pressant de se concentrer en priorité sur les dépenses liées à l'infrastructure d'une importance cruciale pour le pays.

Chambre du commerce du Canada

dollars. Moyennant un taux de croissance annuel moyen nominal de 5 %, il devrait atteindre 1 353 milliards en 2005. À ce rythme, les recettes fiscales du gouvernement fédéral augmenteraient de 50 milliards[46], soit environ 8 milliards de plus que le service annuel de la dette.

Pour qu'une politique économique soit efficace elle doit offrir trois éléments: un régime fiscal concurrentiel, un solide appui pour la R-D et les ressources humaines requises. [Cela crée] un environnement à l'intérieur duquel non seulement le secteur de la technologie de pointe mais bien tous les Canadiens peuvent prospérer.

Alliance canadienne de technologie de pointe

Les événements du 11 septembre rendent les décisions de planification encore plus difficiles que d'habitude. La sécurité étant la priorité des priorités, le Comité croit fermement qu'elle doit pour le moment avoir nettement le pas sur les autres. Néanmoins, ce ne sont pas les priorités qui manquent. À un moment où les finances se resserrent et où de nouvelles priorités se font jour, le Comité estime que, lorsque l'État dispose de crédits, il doit privilégier les initiatives qui améliorent la compétitivité, la productivité et l'innovation canadiennes.

> *Si nous voulons vraiment maintenir les programmes publics et l'infrastructure qui soutiennent le mode de vie des Canadiens, nous ne devons pas laisser la panique à court terme servir d'excuse pour nous replonger dans le cycle du désespoir financier.* **Thomas P. d'Aquino, président et chef de la direction, Conseil canadien des chefs d'entreprise**

Étant donné ses vues sur les dangers d'une rechute dans le déficit, le Comité recommande de différer toutes les initiatives de dépenses importantes non liées à la sécurité jusqu'à ce que les perspectives à long terme se raffermissent. Nous voulons ici réitérer les cinq domaines que nous estimons devoir être prioritaires dans le prochain budget, à savoir :

- **les initiatives de sécurité;**
- **la prévention d'un déficit;**
- **le maintien de l'engagement en faveur d'un plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars et de son calendrier d'exécution;**
- **le maintien de l'engagement en faveur des transferts fédéraux aux provinces dans le domaine de la santé.**
- **le soutien accru de la R-D et des Instituts de recherche en santé du Canada.**

Sont traités ci-après un certain nombre de questions auxquelles le gouvernement devrait s'attaquer si sa situation budgétaire le lui permet.

46 À supposer que les recettes du gouvernement fédéral comptent en 2005 pour 16,9 % du PIB nominal comme ce fut le cas en 2000-2001.

Fiscalité

Impôts sur le capital

Les impôts sur le capital découragent l'investissement et jouent injustement contre les industries à forte intensité de capital. **Sab Meffe, président, Comité de la fiscalité, Association des chemins de fer du Canada**

Le Comité estime que les impôts sur le capital sont un des éléments du régime fiscal que le gouvernement fédéral peut rationaliser. Parmi les nombreuses propositions visant à augmenter la productivité et à relever le niveau de vie, celles portant d'éliminer ou de réduire l'impôt sur le capital des entreprises ressortent à cause non seulement du grand nombre de fois qu'elles ont été formulées pendant nos consultations prébudgétaires, mais aussi de leur lien direct et évident avec la campagne pour l'accroissement de la productivité. Il y a des impôts sur le capital au niveau tant fédéral que provincial. En 1999, la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, ils ont rapporté environ 1,5 milliard de dollars au gouvernement fédéral et environ 3,9 milliards aux provinces[47].

L'inclusion des impôts sur le capital dans les régimes fiscaux semble liée davantage aux besoins financiers du gouvernement qu'à la conception d'un régime fiscal efficace et concurrentiel.

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Le gouvernement fédéral perçoit deux impôts sur le capital, l'impôt des grandes sociétés (IGS) — auquel sont assujetties toutes les entreprises dont le capital engagé au Canada est supérieur à 10 millions de dollars — et l'impôt sur le capital de la Partie VI sur les institutions financières. Les assureurs-vie doivent payer une surtaxe supplémentaire. Il s'agit d'une forme d'impôt minimum — plutôt que d'un impôt supplémentaire — qui est versé dans les bonnes comme dans les mauvaises passes économiques. Il peut être défalqué de la surtaxe sur le revenu de l'année en cours. La surtaxe payée dans l'une des trois années précédentes ou des sept années subséquentes peut également être déduite de l'impôt sur le capital de l'année en cours.

Ces impôts établis sans égard aux bénéfices exacerbent l'effet des ralentissements économiques puisqu'ils imposent un lourd fardeau fiscal au moment même où les sociétés peuvent le moins se le permettre.

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Comme il ressort des chiffres précités, les impôts sur le capital sont plus élevés au niveau provincial. Sept provinces[48] prélèvent un impôt général sur le capital des sociétés et toutes prélèvent un impôt sur le capital des institutions financières. L'assiette de l'impôt provincial sur le capital diffère de celle de l'impôt fédéral et varie d'une province à l'autre. L'une des grandes différences entre les impôts fédéraux et provinciaux sur le capital, c'est que « l'impôt provincial est généralement déductible du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le revenu imposable de la société s'en trouve diminué. Par exemple, si l'impôt provincial sur le capital est de 10 millions de

Les impôts sur le capital au niveau fédéral et provincial découragent les manufacturiers et les exportateurs d'investir dans de nouvelles technologies et dans l'appareil de production.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

47 Conference Board of Canada, *The Case Against Capital Taxes*, novembre 2001, p. 6.

48 Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique.

dollars et que le revenu est de 100 millions, le revenu imposable net aux fins de l'impôt sur le revenu serait de 90 millions (le revenu moins l'impôt sur le capital[49]. »

Comme le fait remarquer M. Gregory J. Haymes de Statistique Canada, « l'impôt provincial sur le capital est considéré comme fixe parce que, contrairement à l'impôt fédéral, les sociétés ne peuvent pas le réduire en fonction de leur impôt sur le revenu. Deuxièmement, l'impôt provincial est déductible du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui a pour effet de réduire l'assiette de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des sociétés[50]. » Les provinces se trouvent donc incitées à prélever un impôt sur le capital du fait que son incidence est en partie répercutée sur le gouvernement fédéral.

> *L'impôt sur le capital représente un impôt sur l'innovation, la productivité et les investissements. Il s'applique aux entreprises même en cas de perte. Nous recommandons également que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, abolissent ce fardeau régressif imposé aux sociétés.* **Gilles Ouimet**

L'impôt sur le capital revient à taxer l'innovation et la productivité et il est incompatible avec les objectifs généraux du monde des affaires, à savoir la croissance et l'investissement.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Comme des témoins l'ont déclaré au Comité, les impôts sur le capital découragent l'investissement, réduisent la productivité et touchent de façon disproportionnée les industries à forte intensité de capital. En outre, d'après le mémoire de la Coalition pour l'élimination des impôts sur le capital, un groupe d'entreprises canadiennes des industries manufacturières et extractives : « Comme les impôts sur le capital sont indépendants des bénéfices, ils diminuent, en période de ralentissement économique, l'aptitude des entreprises à « tenir le coup », ce qui compromet encore plus leur rentabilité. »

Le fardeau des sociétés financières est plus lourd. Selon le Conference Board du Canada :

> *Une étude sur les effets des impôts sur le capital sur le secteur financier révèle qu'ils contrecarrent les efforts des organismes de réglementation du monde entier pour augmenter le capital prudentiel des institutions financières. On en conclut que les impôts élevés sur le capital nuisent à la compétitivité des institutions financières canadiennes. Le rapport[51] recommande la réduction immédiate et l'élimination éventuelle de tous les impôts sur le capital réglementaire des institutions*

---

49 Gregory J. Haymes, Impôts sur le capital au Canada : *De quoi s'agit-il et quelles en sont les tendances?*, Statistique Canada, 1999, p. 4.

50 Haymes, p. 7.

51 Kevin J. Dancey, *La fiscalité et le secteur financier*, Ottawa : Le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, septembre 1998.

financières, opinion que le Groupe de travail sur le secteur des services financiers canadien a exprimée dans son rapport final. **The Case Against Capital Taxes**

Nous estimons qu'il est important d'éliminer les impôts sur le capital, indépendants des bénéfices, car ils « tuent l'emploi ». Le gouvernement devrait également être encouragé à travailler avec les provinces à l'élimination de ces impôts. **Barry Lacombe, président, Association canadienne des producteurs d'acier, Business Tax Reform Coalition**

Les dépenses d'équipement sont l'un des facteurs déterminants de l'augmentation soutenue de la productivité. L'une des rares conclusions sur lesquelles s'entendent les experts, c'est que plus une économie investit dans son capital matériel, plus sa productivité et donc son taux de croissance sont élevés. Les investissements sont dans leur immense majorité financés à l'aide des bénéfices non répartis, c'est-à-dire ce qui reste des bénéfices nets après versement des dividendes aux actionnaires. Tout ce qui draine ce réservoir de capital tend à avoir une incidence négative sur l'investissement. Or, c'est justement ce que fait l'impôt sur le capital. Il draine le réservoir à partir duquel est financé l'investissement dans le capital matériel.

Au risque de me répéter, en éliminant l'impôt sur le capital... le gouvernement fédéral enverrait un signal fort aux investisseurs à un stade critique du cycle économique. Y a-t-il un meilleur moyen d'encourager le déploiement au service de l'économie de nouveaux actifs économes en énergie et productifs? **Bruce Burrows, vice-président, Affaires publiques et Relations gouvernementales, Association des chemins de fer du Canada**

Le Comité a déjà préconisé et préconise toujours de réduire les impôts sur le capital au niveau fédéral en même temps qu'au niveau provincial tout en en harmonisant l'assiette de manière à simplifier le système. Dans son étude de novembre 2001 sur les impôts sur le capital, le Conference Board du Canada arrive à la conclusion suivante : « L'harmonisation de l'assiette et du taux des impôts fédéraux et provinciaux réduirait sensiblement le produit des impôts provinciaux sur le capital, mais il suffirait de modifier le taux de l'impôt pour compenser le manque à gagner. En fait, la simplification du calcul de l'impôt sur le capital aurait l'avantage de réduire les frais d'observation et de vérification des entreprises. »

Dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 1999, le Comité déclarait : « L'impôt sur le capital ou sur le rendement du capital tend à réduire le rendement sur les investissements, ce qui en retour réduit le montant des

investissements effectués. Cela signifie un capital à la fois plus petit et plus vieux. Ces deux facteurs se traduiront par une baisse de productivité et des salaires réels plus bas. Et comme cette faible productivité rendrait les entreprises canadiennes moins compétitives sur les marchés internationaux, cela pourrait signifier moins d'emplois au Canada. »

Le Comité note que plusieurs provinces ont déjà commencé à agir en matière d'impôt sur le capital. Le 1er avril 2001, l'Alberta a éliminé son impôt sur le capital des institutions financières et pris des mesures pour supprimer dans le calcul de l'impôt provincial sur les revenus des sociétés la déductibilité des impôts sur le capital versés dans d'autres provinces. Dans le budget de 2001, l'Ontario a annoncé qu'elle commencerait à éliminer son impôt sur le capital en faisant passer le seuil du capital imposable à 5 millions de dollars. Dans la Mise à jour économique et financière de 2001, la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle réduirait progressivement son impôt sur le capital des entreprises en en réduisant le taux de moitié cette année et en l'éliminant complètement en 2002. Enfin, dans son dernier budget, le gouvernement du Québec déclare qu'il réduira son impôt sur le capital de 0,64 % à 0,3 % d'ici 2007. D'après le Conference Board du Canada : « D'autres provinces ont ou bien relevé les niveaux d'exemption ou bien accordé de généreuses trêves fiscales aux grands projets d'investissement[52]. » Au niveau fédéral, le gouvernement a laissé expirer en octobre 2000 la surtaxe sur les institutions de dépôt.

Les priorités peuvent avoir changé, mais l'analyse du Comité reste valable de même que sa recommandation de 1999 de réduire les impôts sur le capital au niveau tant fédéral que provincial tout en en harmonisant l'assiette fiscale.

Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'encourager l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur le capital et l'élimination de l'impôt sur le capital.

Déductions fiscales pour dons de charité

Les organismes de charité contribuent de façon cruciale au rôle du Canada dans la nouvelle économie, à l'égalité des chances pour la population et à la qualité de vie de nos collectivités — pourtant, leur situation financière est précaire. Leur rôle de moteur de l'innovation en matière de politique sociale est particulièrement menacé par la pénurie de capital de risque, qui pourrait être allégée si l'on encourageait les fondations nouvelles et plus importantes, surtout les fondations privées.

Centre canadien de philanthropie

Le secteur bénévole contribue grandement au maintien de notre qualité de vie. Ces groupes assument un rôle toujours plus grand dans la prestation de tous les services publics. Il est donc essentiel que le gouvernement leur apporte son appui. Le 12 octobre, il a annoncé qu'il rendrait permanente la mesure de 1997 qui consiste à appliquer aux dons de titres cotés en bourse à des fondations publiques un taux d'inclusion des gains en capital équivalent à la moitié du taux applicable aux autres gains en capital.[53] Cette mesure efficace devait expirer le 31 décembre 2001.

> *D'après les données dont nous disposons, il semble que cette mesure a été un autre moyen efficace d'inciter les*

52 Conference Board of Canada, *The Case Against Capital Taxes*, p. i

53 Autrement dit, la moitié du taux d'inclusion des gains en capital de 50 %, soit 25 %.

gens à faire des dons aux organismes de bienfaisance, a déclaré le ministre. Et c'est exactement la raison pour laquelle elle a été mise de l'avant. **Paul Martin, ministre des Finances**

Selon un rapport de Deloitte & Touche, le nombre et la valeur des dons de titres cotés en bourse ainsi que leur part en dollars dans la totalité des dons ont augmenté entre 1996 et 1999[54]. Selon le ministère des Finances, les données portant sur la période de 1997 à 2000 indiquent que le nombre et la valeur de ces dons ont augmenté sensiblement. En outre, le ministère déclare qu'un large éventail de secteurs — éducation, santé, religion, bien-être social — en ont profité.

Les témoins du Comité, dont le Sommet canadien des arts, les Fondations communautaires du Canada et United Ways of Ontario, sont tous en faveur de l'exemption et de son extension.

Quel que soit le type d'organismes caritatifs, quel que soit le pays et quel que soit le secteur d'intervention, que ce soit les bibliothèques, les universités, les hôpitaux, les centres de services familiaux, les organismes religieux ou les organismes d'aide, l'allégement de l'impôt sur les gains en capital a globalement favorisé la philanthropie. **Nicholas Offord, président, Fondation de l'hôpital Mount Sinai de Toronto, Association of Fundraising Professionals**

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir élargi et même rendu permanentes les règles d'imposition des gains en capitaux à l'égard des dons de titres cotés en bourse à des fondations publiques. **Gail Asper, administratrice déléguée, Asper Foundation Inc. présidente, CanWest Global Foundation**

Nous nous réjouissons de la décision que le ministre a annoncée le 12 juin 2001 de rendre permanente l'aide fiscale pour les dons de titres cotés en bourse à des organismes de charité et à des fondations publiques. D'un bout à l'autre du Canada, on ne compte plus les dons extraordinaires de titres cotés en bourse que les

54 Deloitte & Touche, *Survey of Gifts of Publicly Listed Securities*, août 2000, http://www.afptoronto.org/resources/deloitte_touche_report.html. Parrainé par le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, la Canadian Association of Gift Planners, la National Society of Fund Raising Executives et l'Association for Healthcare Philanthropy et appuyé par le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation et le Centre canadien de philanthropie.

organismes de charité doivent à cette mesure. **Canadian Association of Gift Planners**

Ceux qui font don d'actions partagent leurs actifs, et pas seulement leurs revenus, avec les organismes de bienfaisance de leur collectivité. La réduction de l'impôt sur les gains en capital est une stratégie importante pour le partage de la richesse dans un but philanthropique.

Fondations privées du Canada

Une des meilleures façons d'appuyer le secteur bénévole est de bonifier les incitatifs fiscaux qu'offrent les dons de charité.

Organismes Centraide de l'Ontario

Le Comité appuie la décision du gouvernement, mais il croit qu'on peut faire davantage sous deux rapports précis.

D'abord, le Comité note que la règle spéciale relative aux dons de titres cotés en bourse s'applique aux fondations publiques et non aux fondations privées. Or, plus de 80 % des fondations au Canada sont privées. En outre, comme le note la Asper Foundation dans son mémoire : « Les 1 783 fondations privées du Canada rendent des comptes publics au même titre que les fondations publiques — elles présentent les mêmes rapports, elles ont exactement la même obligation de contribuer à des organismes enregistrés et elles parviennent tout aussi bien à rejoindre un large éventail d'organismes de charité. »

> *Si des mesures incitatives en matière d'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux dons d'actions de sociétés cotées en bourse amenaient une seule personne à créer une fondation comme la Fondation Max Bell, les bénéfices qu'en retirerait la société canadienne seraient multipliés par rapport à ceux qu'elle pourrait tirer de l'imposition de ces gains en capital relativement limités. Nous considérons qu'en étendant cette mesure incitative, nous ferions comprendre à des dizaines, et même à des centaines de Canadiens, que le gouvernement du Canada accorde un certain prix à la création et au développement des fondations privées.* **David Elton, président, Comité des relations gouvernementales, Fondations privées Canada**

Deuxièmement, bien que la réduction du taux d'inclusion des gains en capital applicable aux dons de titres cotés en bourse soit louable, il serait logique de le réduire à néant comme les États-Unis l'ont fait et comme s'est engagé à le faire l'an dernier le Royaume-Uni. Sous l'angle des coûts, l'exemption complète en 1997 (lorsque le taux régulier d'inclusion des gains en capital était de 75 %) aurait coûté entre 20 et 70 millions de dollars par an dans les premières années, mais à cause de la réduction du taux régulier, le manque à gagner ne serait que de 6 à 21 millions de dollars. En d'autres termes, comme Donald K. Johnson, vice-président de BMO Nesbitt Burns, a déclaré devant le Comité, il est temps de « finir le travail ».

> *L'élimination de l'impôt sur les gains en capital applicable aux dons d'actions à un organisme caritatif (...) est une politique saine, peu coûteuse et qui a fait ses preuves.* **Nicholas Offord**

Le Comité appuie la décision du gouvernement de rendre permanente la mesure budgétaire de 1997 offrant une aide fiscale spéciale pour les dons de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance. Nous demandons au gouvernement d'exempter entièrement de l'impôt sur les gains en capital les dons de titres cotés en bourse aux organismes de charité, y compris les fondations privées.

L'assurance-emploi et l'exemption annuelle de base

Le Comité a par le passé encouragé le gouvernement à réduire la cotisation d'assurance-emploi. En décembre 2000, le gouvernement a annoncé qu'il la ferait passer de 2,50 $ à 2,25 $ en 2001. Il s'est en outre engagé à la réduire de 10 cents en 2002. En fait, d'après l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000, les cotisations d'assurance-emploi auront diminué de 16,2 milliards de dollars entre 1997-1998 et 2002-2003.

Le 15 mai 2001, le gouvernement a fait adopter le projet de loi C-2, Loi modifiant la *Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche)*. Cette loi :

- élimine la règle d'intensité;
- ajuste la disposition de remboursement des prestations (récupération fiscale);
- modifie les règles applicables aux parents qui réintègrent la population active;
- permet au gouvernement de continuer à surveiller et à évaluer l'impact du programme d'assurance-emploi jusqu'en 2006;
- permet au gouverneur en conseil de fixer les taux de cotisation pour deux ans;
- maintient le maximum de la rémunération assurable à 39 000 $;
- incorpore dans le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche) la bonification des prestations de maternité, parentales et de maladie.

En outre, la durée des prestations parentales passe de 10 à 35 semaines. Compte tenu des prestations de maternité, la durée des prestations liées aux enfants passe ainsi de six mois à un an. La nouvelle règle relative au remboursement des prestations ne s'applique pas à ceux qui en sont à leur première demande de prestations (elle exige le remboursement des prestations seulement si le revenu net du demandeur est supérieur à 48 750 $) et plafonne le remboursement maximal à 30 % des prestations. Concernant les règles d'intensité, tous les prestataires ont droit depuis le 1er octobre 2000 à 55 % de leur rémunération assurable.

En outre, le supplément familial de l'assurance-emploi versé aux bénéficiaires à faible revenu ayant des enfants totalise 110 millions de dollars par an.

Les témoins du Comité ont soulevé deux grandes questions au sujet de l'assurance-emploi. Il y a d'abord une baisse des cotisations de 10 cents. Des groupes comme les Manufacturiers et Exportateurs du Canada estiment qu'elle fait partie des réductions d'impôt déjà annoncées par le gouvernement.

> *Le plan fédéral de réduction des impôts de 100 milliards de dollars prévoit une baisse des cotisations d'assurance-emploi de 10 cents en 2002. Une baisse plus faible fera comprendre aux employeurs et aux employés que le gouvernement est disposé à s'écarter de son plan de réduction des impôts.* **Garth Whyte, premier vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante**

En 1995, la cotisation d'assurance-emploi a été fixée à 3,00 $ par 100 $ de rémunération assurable alors que la formule aurait donné un taux de 3,30 $. En 1996, elle a été réduite de 5 cents au coût de 350 millions de dollars, puis encore de 5 cents en 1997. Le maximum de la rémunération assurable a été réduit, ce qui a fait baisser les cotisations de 900 millions de dollars. Les cotisations des petites entreprises ont été allégées en 1995, puis à nouveau en 1997 et en 1998. En 1999, 2000 et 2001, la cotisation a été réduite de 15 cents par an. Comme elle reste supérieure au point d'équilibre, le Comité croit qu'elle devrait continuer de baisser.

Le Comité recommande au gouvernement de réduire la cotisation d'assurance-emploi pour la rapprocher progressivement du niveau d'équilibre.

L'autre question soulevée par les témoins, notamment par des groupes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des hôtels du Canada, l'Association de l'industrie touristique du Canada, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires et le Conseil canadien du commerce de détail, est l'introduction dans le régime d'assurance-emploi d'une exemption de base annuelle (EBA) semblable à celle du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec. L'EBA dispenserait les employeurs et les employés de payer les cotisations d'assurance-emploi sur les premiers milliers de dollars de revenu. Les témoins en ont proposé une de 2 000 $ à 3 000 $.

Le Comité note que le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes (Comité du DRH) se prononce en faveur d'une EBA de 2 000 $ dans son rapport de mai 2001, *Au-delà du projet de loi C-2 : Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi*. Ce comité fait observer qu'un tiers des 1,2 million de personnes admissibles à un remboursement de cotisations en 1998 ont actuellement présenté leur demande en ce sens et qu'une EBA aurait pour effet « de réduire la complexité administrative … et de faire en sorte que tout le monde, et non seulement ceux qui demandent un remboursement de cotisations en remplissant une déclaration d'impôt sur le revenu, soit traité également… Cette solution est non seulement plus juste pour

les travailleurs à faible revenu, mais elle l'est aussi pour les employeurs qui sont actuellement tenus de cotiser au nom de travailleurs qui reçoivent un remboursement de cotisations ».

Le Comité note qu'une EBA générale coûterait cher à mettre en œuvre (2,3 milliards de dollars) et que l'État n'en a pas les moyens du fait du ralentissement économique actuel et de la nécessité d'augmenter les dépenses de sécurité.

Nous reconnaissons que le tassement de l'économie a accru les pressions budgétaires qui pèsent sur le fédéral et limite la souplesse de ce dernier ainsi que les options qui s'offrent à lui... Nous préférerions une EBA de 3 000 dollars pour les Canadiens de moins de 25 ans seulement.
Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Le Comité recommande que le gouvernement envisage de mettre en œuvre une exemption de base annuelle et que, entre-temps, il prenne en considération la recommandation de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires.

Modification des taux de la déduction pour amortissement (DPA)

> *...nous croyons que le gouvernement fédéral pourrait grandement encourager la construction et le développement d'installations et d'infrastructures de production d'électricité en modifiant les taux de la DPA. Les investisseurs réclament des taux d'imposition et des signaux favorables à l'obtention des taux de rendement nécessaires pour attirer le capital voulu. L'augmentation des investissements qui en résulterait stimulerait la croissance économique et la création d'emplois et rehausserait la compétitivité du secteur industriel sur le marché mondial.* **Roy G. Staveley, premier vice-président, Affaires publiques et Environnement, Association canadienne de l'électricité**

Le Comité a entendu un bon échantillon de représentants de l'industrie qui soutiennent que les taux de la déduction pour amortissement — le rythme auquel une entreprise peut éteindre une dépense d'équipement[55] — ne correspondent plus à la vie économique réelle des équipements.

> *La durée matérielle des locomotives et des wagons peut atteindre, suivant la façon dont ils sont entretenus, 20, 30 ou 40 ans. Cependant, leur durée économique est fonction de leur productivité et varie suivant non pas tant qu'ils restent ou non utilisables, mais qu'ils vont réellement durer et générer des bénéfices pendant très*

55 Il y a plusieurs façons de calculer la DPA. La méthode la plus commune, la *méthode linéaire*, consiste à imputer un montant égal à chaque période comptable. La *méthode dégressive* est également assez répandue. Au lieu d'imputer un montant égal à chaque année, elle consiste à appliquer un pourcentage fixe à la valeur du bien d'équipement et à déduire le montant obtenu de la valeur du bien. Le solde sert à déterminer le montant auquel sera appliqué le pourcentage dans la période suivante. La méthode dégressive donne un amortissement initial plus élevé que la méthode linéaire.

très longtemps et vous permettre de soutenir la concurrence d'autres modes de transport et d'autres régions. **John Marinucci, directeur, président, National Steel Car Ltd., Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer**

La rapidité des changements technologiques y est pour beaucoup : une machine qui pouvait à une époque donner à une entreprise un avantage concurrentiel pendant dix ans ne le lui assure que pendant trois ans dans notre monde en évolution rapide. Plus vite l'entreprise peut amortir ces biens, plus vite elle est peut investir dans une nouvelle technologie. La productivité s'en trouve évidemment améliorée. À l'aide d'un exemple frappant, l'industrie de l'imprimerie a fait comprendre au Comité comment la technologie est en train de modifier rapidement le climat concurrentiel et pourquoi il est nécessaire de réviser les taux de la DPA.

Malheureusement, les industries manufacturières comme l'imprimerie, qui aujourd'hui misent beaucoup sur l'équipement de pointe, ne peuvent pas l'amortir en fonction de sa durée de vie utile réelle. En fait, le régime fiscal canadien est complètement désuet en matière d'amortissement des matériels informatiques. À l'heure actuelle, il doit parfois s'écouler plus de sept ans avant qu'un matériel informatique soit sensiblement amorti aux fins de la fiscalité, parfois davantage dans le cas des appareils coûteux. C'est là une période de temps déraisonnable compte tenu de la rapidité à laquelle ce matériel devient obsolescent. Selon un récent sondage, les imprimeurs changent d'ordinateurs et de matériel périphérique après 14 à 36 mois. Les clients demandent des produits et des services nouveaux et meilleurs à un rythme toujours plus rapide. Il en résulte que les imprimeurs doivent continuer d'acheter du matériel de pointe pour rester compétitifs. Par ailleurs, il n'y a pas de marché fiable pour le matériel informatique d'occasion parce qu'il est pratiquement sans valeur lorsqu'il est désuet. **Jeff Ekstein, Association canadienne de l'imprimerie**

Avec un régime de politiques publiques encourageant l'investissement dans les toutes dernières locomotives, qui sont plus efficientes et dont le niveau d'émission est moindre, nos chemins de fer seraient bien placés pour apporter une importante contribution à l'atteinte des engagements du Canada en matière d'environnement.

Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer

Le rajustement des taux de la DPA aurait également un effet favorable sur l'infrastructure et plus largement la compétitivité nord-américaine. Par exemple, l'Association canadienne de l'électricité a rappelé au Comité qu'une bonne partie de l'infrastructure électrique du Canada était âgée et que les investissements ont tardé pendant presque toutes les années 90 à cause du ralentissement de la croissance économique et de la demande. Avec la reprise économique de la dernière moitié des années 1990 et un marché énergétique plus compétitif dont l'envergure devient vite nord-américaine, il importe de plus en plus d'investir si l'on veut que l'industrie canadienne de l'électricité

reste compétitive et capable de répondre à la demande intérieure. Le Comité a entendu des arguments semblables de l'Association des chemins de fer du Canada et de l'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer.

> *Aux États-Unis, le matériel ferroviaire est amorti aux fins du régime fiscal au bout de 7 à 8 ans contre 15 à 20 au Canada. La modification du taux d'amortissement des locomotives, des wagons et du matériel intermodal ne ferait pas perdre d'argent aux contribuables canadiens. Comme les États-Unis pratiquent déjà des taux favorables, les chemins de fer louent actuellement du matériel pour environ 600 millions dollars aux États-Unis. Le gros de cet argent va aux États-Unis sans jamais revenir au Canada.* **John Marinucci**

> *Nous sommes une industrie de service. Nous devons répondre aux besoins de nos clients et nos actifs doivent répondre à la demande. Il en résulte que, au fil du temps et à un rythme toujours plus rapide, les clients attendent davantage du matériel. C'est pourquoi nous devons parfois, en peu de temps, changer notre matériel. Les rouleaux de papier à journal, par exemple, se font de plus en plus gros et lourds...* **Bruce Burrows**

Il y aurait également de grands avantages environnementaux à réviser les taux de la DPA puisque les nouvelles technologies sont souvent plus efficientes et donc plus respectueuses de l'environnement. Le gouvernement fédéral a créé une catégorie d'immobilisations amortissables expressément conçue pour les nouvelles technologies économes d'énergie ou respectueuses de l'environnement. Il devrait envisager d'en élargir les critères d'admissibilité.

> *Comme la réduction des gaz à effet de serre est essentielle à la santé environnementale de notre pays, la modification proposée des taux de la DPA va contribuer au remplacement de l'équipement par un équipement plus efficient et encourager le développement de technologies nouvelles.* **Jeff Ekstein**

Le Comité recommande au gouvernement de mener les recherches nécessaires pour réformer les taux de la déduction pour amortissement de manière à mieux tenir compte du rythme du changement technologique et de la durée de vie économique toujours plus brève des machines et équipements modernes.

Régimes enregistrés d'épargne

La possibilité de s'assurer un revenu de retraite suffisant d'une manière fiscalement efficiente est essentielle pour encourager nos meilleurs éléments à rester au Canada... Il importera de plus en plus de maintenir et d'agrandir l'assiette fiscale au moyen d'une population active productive à mesure surtout que la génération du baby-boom se retirera dans les 10 à 15 années qui viennent. **Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc.**

Une proposition, qui est très fortement soutenue par nos membres, est de porter le plafond des cotisations aux REER de 13 500 $ à 15 500 $ pour 2002. Cette proposition devrait assurer une plus grande équité entre ceux qui doivent compter sur leur REER et ceux qui bénéficient de régimes d'épargne agréés.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Un certain nombre de mémoires présentés au Comité recommandent que le gouvernement augmente les plafonds de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux régimes de pension agréés (RPA). Plusieurs organisations recommandent qu'ils soient doublés immédiatement ou dans les années qui viennent pour passer à 27 000 $ et qu'ils soient immédiatement indexés sur l'inflation comme l'a été le reste du régime fiscal dans le budget de 2000. Certains proposent d'effectuer cette augmentation en faisant passer le plafond de cotisation de 18 à 36 % du revenu gagné (jusqu'à 75 000 $).

Les témoins ont étayé ces recommandations d'un certain nombre d'arguments. D'abord, la compétitivité du régime d'épargne canadien s'en trouverait améliorée par rapport à ses principaux concurrents, ce qui aiderait à attirer et à conserver les travailleurs au pays. En outre, les recettes fiscales du gouvernement augmenteraient à mesure que la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite et monnaye ses régimes de retraite. Cette augmentation des recettes fiscales surviendrait au moment même où cette génération exigerait davantage du système de santé.

Le revenu tiré de régimes d'épargne-retraite privés améliorés par les Canadiens d'aujourd'hui se traduirait plus tard par des recettes fiscales essentielles pour payer les dépenses prévues. **Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc.**

L'augmentation des plafonds permettrait aux Canadiens de tous les niveaux de revenu de cotiser davantage à leurs REER. En outre, elle rapprocherait nos plafonds de ceux des pays qui rivalisent avec le Canada pour la main-d'œuvre qualifiée. **John Mountain, vice-président, Réglementations, « Investment Funds Institute of Canada »**

La politique du gouvernement fédéral devrait être conçue de façon à encourager tous les Canadiens à planifier et à épargner pour l'avenir.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Dans ses derniers budgets, le gouvernement a pris des mesures pour aider les Canadiens à préparer leur retraite. Par exemple, dans le budget de 2000 et dans *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* qui a suivi, il a réduit le taux d'inclusion des gains en capital — la fraction imposable des gains en capital — de 75 % à 50 %. Il s'est également engagé à faire passer le plafond de cotisation des RPA à 14 500 $ en 2003 et celui des REER à un niveau semblable en 2004. Par la suite, l'un et l'autre augmenteraient de 1 000 $ (en 2004 et en 2005 respectivement), après quoi ils augmenteraient en fonction de l'inflation.

> *Quand on relève le plafond de cotisation des REER, on se trouve essentiellement à donner aux travailleurs canadiens plus de latitude pour planifier leur retraite.*
> **John Mountain**

Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario recommande de hausser les limites pour les prestations et les cotisations aux régimes de pensions agréés. Ces deux mesures feront que tous les résidents du Canada seront à même de prendre leur retraite à l'aise, avec une qualité de vie élevée.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tout en estimant que l'augmentation du plafond de cotisation des REER pourrait contribuer grandement à attirer et à conserver des travailleurs qualifiés, le Comité doit tenir compte de la situation financière du gouvernement.

Le Comité recommande d'indexer le plafond de cotisation des RPA et des REER sur l'inflation conformément à la décision du gouvernement de rétablir l'indexation compiète de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il recommande aussi au gouvernement d'envisager d'accorder une augmentation ponctuelle du plafond de cotisation de tous les régimes d'épargne en plus de ce qui est déjà prévu.

Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) fait aussi partie intégrante des efforts du gouvernement pour encourager l'épargne. Il permet aux parents d'investir jusqu'à 4 000 $ par an pour les études postsecondaires de leurs enfants jusqu'à un plafond cumulatif de 42 000 $. En 1998, le gouvernement a introduit la subvention canadienne pour l'épargne-études, qui correspond à 20 % des cotisations annuelles à un REEE jusqu'à concurrence de 2 000 $. Le Comité constate que ces deux programmes jouissent d'un appui unanime bien que certains se demandent s'ils apportent suffisamment d'aide aux familles à revenu faible ou moyen. La Canadian Association for Not-for-Profit RESP Dealers propose trois moyens d'améliorer les choses à cet égard. Premièrement, le gouvernement pourrait porter sa subvention destinée aux familles à revenu faible ou moyen à 30 % de la première tranche de 1 000 $ versée chaque année à un REEE. Deuxièmement, il pourrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à ce que les provinces puissent plus facilement offrir quelque chose de semblable à la subvention canadienne pour l'épargne-études. Troisièmement, il devrait étendre aux REEE la protection de la *Loi sur les faillites*. La raison en est que les familles à revenu faible ou moyen sont plus susceptibles de faire faillite que les familles à revenu élevé, ce qui met en péril l'épargne accumulée pour leurs enfants.

Le Comité recommande au gouvernement de porter la subvention canadienne pour l'épargne-études à 30 % de la première tranche de 1 000 $ versée annuellement à un REEE et de la réduire à 10 % pour la

deuxième tranche de 1 000 $. Il lui recommande aussi d'envisager d'accorder la protection de la loi sur les faillites aux REEE.

Industrie canadienne du film et de la télévision

Le Fonds canadien de télévision contribue grandement à assurer une programmation canadienne de qualité en subventionnant la création de productions à contenu canadien. Il a également des retombées économiques importantes sous la forme d'emplois et de savoir-faire canadien en matière de cinéma et de télévision. Il est censé expirer en avril 2002. Le gouvernement envisage actuellement de renouveler son engagement en faveur du fonds.

Le gouvernement encourage également les productions à contenu canadien au moyen du crédit garanti pour production cinématographique ou magnétoscopique dont la création remonte à 1995 et qui peut atteindre 12 % du budget de production total. Bien que ce soit un stimulant fiscal important pour la création de programmation canadienne, l'industrie soutient que le calcul du crédit d'impôt est assujetti à un grand nombre de coûts non admissibles, ce qui, en rendant le calcul compliqué et incertain, retarde le versement de l'argent. L'Association canadienne de production de film et de télévision négocie actuellement avec le ministère des Finances en vue de simplifier les choses.

Le Comité est favorable à la continuation de l'engagement en faveur du Fonds canadien de télévision. Nous pressons par ailleurs le gouvernement de continuer à collaborer avec l'Association canadienne de production de film et de télévision pour simplifier le crédit garanti pour production cinématographique ou magnétoscopique.

Microbrasseurs

Le gouvernement canadien est le seul gouvernement nord-américain à ne pas fournir d'abattements à l'égard de la taxe à la production pour les petits brasseurs.

Creemore Springs Brewery Limited

Cette année, le Comité a reçu des témoignages du secteur de la microbrasserie. Situées d'un bout à l'autre du pays, ces 53 petites entreprises apportent une activité économique importante à toutes les régions. Cependant, elles ont déclaré au Comité que la lourdeur des droits d'accise qu'elles acquittent a un effet négatif sur leur viabilité. Les droits d'accise représentent l'impôt fédéral le plus élevé que cette industrie doive payer. Selon le mémoire de l'Association des brasseurs du Canada, « à 27,985 $ l'hectolitre, le droit d'accise équivaut aux frais d'exploitation moyens d'une petite brasserie, estimés à 30 $ l'hectolitre, et aux frais de main-d'œuvre directs, estimés entre 27 $ et 32 $ l'hectolitre ». En outre, le faible fardeau fiscal des microbrasseries américaines désavantage les entreprises canadiennes parce qu'elles leur disputent le même segment de marché.

> *Les effets de la taxe d'accise sont inexorables. Cette année, nous vendrons pour un peu plus de 10 millions de dollars de bière, nous faisons travailler environ 42 personnes et nous paierons plus de 800 000 $ en taxe d'accise fédérale. Pour mettre les choses en perspective, la taxe d'accise nous coûte plus cher que la main-d'œuvre. À 28 $ l'hectolitre, cette taxe rogne sur le*

capital nécessaire pour investir dans les immobilisations et pour embaucher du personnel. **Howard Thompson, président-directeur général, Creemore Springs Brewery Limited, Association des brasseurs du Canada**

Les microbrasseries offrent des produits de haute qualité qui sont très importants comme contribution culturelle et régionale. Toutes les brasseries qui font partie de notre conseil ont prospéré grâce à leur esprit d'entreprise. Elles doivent lutter constamment pour survivre et assurer des emplois dans un contexte où les économies d'échelle et les impôts réduisent leur compétitivité.

Canadian Council of Regional Brewers et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Pour remédier à la situation, les brasseurs proposent de réduire de 60 % le droit d'accise sur les premiers 75 000 hectolitres pour les brasseurs canadiens dont la production est inférieure à 300 000 hectolitres par an. Selon leur mémoire, une telle réduction leur économiserait 10,9 millions de dollars ou environ 2 % du produit du droit d'accise.

Outils de mécaniciens

Reprenant un thème des consultations prébudgétaires antérieures, les représentants de l'industrie automobile se sont plaints devant le Comité de l'absence de dispositions dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant leurs outils. Il faudrait que la loi contienne des modalités comme celles s'appliquant aux artistes, aux opérateurs de scie à chaîne et aux musiciens. Les apprentis et les techniciens d'automobile doivent dépenser des dizaines de milliers de dollars pour se procurer des outils ou les remplacer annuellement et ne peuvent déduire cette somme de leur revenu imposable. En outre, l'industrie continue de souffrir d'une pénurie de techniciens qualifiés.

Ce traitement fiscal injuste nous cause les problèmes suivants : une baisse sérieuse du nombre de jeunes qui s'inscrivent aux écoles de technique automobile, une diminution des effectifs et une pénurie d'ouvriers qualifiés. (...) Nos concessionnaires automobiles ont des emplois à offrir aux jeunes. Cependant, le traitement fiscal des outils de mécanicien constitue un gros obstacle financier et détourne un grand nombre de jeunes du métier de technicien de l'automobile. **Association des concessionnaires automobiles du Canada**

La déduction des frais professionnels est réservée aux travailleurs autonomes sauf dans les cas précités.

Le Comité croit que le gouvernement devrait rendre plus équitable le traitement fiscal des outils de mécanicien et recommande que la mesure vise d'abord les apprentis.

Traitement fiscal des élevages de chevaux de course

Le Comité a entendu déclarer que la *Loi de l'impôt sur le revenu*, en particulier l'article 31, faisait peut-être du tort à l'industrie canadienne des courses de chevaux en affaiblissant sa position par rapport à ses homologues américains et même à d'autres divertissements et activités sportives. Depuis 1952, la plupart des pertes d'une entreprise sont entièrement déductibles des

autres revenus s'il peut être démontré qu'il y a une attente raisonnable de profit. Cependant, les agriculteurs à temps partiel, y compris la plupart des éleveurs de chevaux de course, n'ont le droit de déduire qu'une perte maximale de 8 750 $ de leurs autres revenus peu importe qu'ils aient investi 5 000 $ ou 500 000 $ dans l'entreprise[56]. Étant donné ses effets négatifs sur l'industrie canadienne des courses de chevaux, ce plafonnement des pertes ne semble plus guère justifiable d'autant plus qu'il n'a pas suivi l'inflation depuis son introduction en 1951, année où le maximum a été fixé à 5 000 $.

Les éleveurs de chevaux de course ne sont pas les seuls à se plaindre. Par exemple, le Saskatchewan Wheat Pool soutient que l'article 31 nuit aux jeunes agriculteurs lourdement endettés qui suppléent leur activité agricole en travaillant à l'extérieur. À cause de l'incertitude au sujet de ce qui constitue leur « principale source de revenu », bon nombre d'entre eux sont assujettis aux termes de l'article 31 au même plafonnement des pertes que les éleveurs de chevaux de course.

Le Comité recommande d'abroger l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il recommande également au ministère des Finances ou à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de publier un bulletin d'interprétation sur ce qui constitue une attente raisonnable de profit dans le cas des éleveurs de chevaux de course.

Régimes d'actionnariat

Tout au long des consultations, on a souvent recommandé au Comité des mesures fiscales ciblées susceptibles d'augmenter la productivité. Il a été proposé, par exemple, que le gouvernement fédéral accorde des stimulants fiscaux aux régimes d'actionnariat ou aux régimes d'achat d'actions.

Les régimes d'actionnariat sont des régimes de prestation qui aident les employés à acquérir des actions de leur entreprise le plus souvent sans acompte à verser ou presque, sans déductions salariales, sans engagement de la part des régimes de pension et sans responsabilité personnelle. Les actions sont achetées au moyen d'emprunts contractés par l'entreprise au nom des employés et remboursés à même les contributions de l'entreprise.

La plupart des propositions de régime d'actionnariat se modèlent sur un programme américain qui existe depuis 1974. Le modèle américain comporte la déductibilité des intérêts sur les emprunts contractés en vue d'acquérir les actions et la déductibilité des contributions de l'employeur au régime. Lorsque les actions ne sont pas émises directement par l'entreprise, le système américain permet aux actionnaires qui vendent 30 % ou plus du capital de l'entreprise aux employés de transférer le produit de la vente en franchise d'impôt dans une autre entreprise. Dans les premières années du programme, des stimulants fiscaux étaient offerts aux institutions de prêt. Quant aux régimes d'achat

---

56 La loi définit l'agriculteur à temps partiel comme celui dont la principale source de revenu dans une année d'imposition n'est ni l'agriculture ni une combinaison de l'agriculture et d'une autre source de revenu. Il s'agit, en d'autres termes, d'une activité accessoire. Les personnes qui exploitent une ferme d'agrément, c'est-à-dire sans attente de profit, ne sont pas admissibles à la déduction des pertes qu'ils essuient.

d'actions, ils facilitent l'acquisition d'actions par les employés en les achetant purement et simplement, ce qui donne lieu en général à un crédit d'impôt de 20 % sur le coût des actions.

Des témoins ont dit au Comité que, en intéressant les employés au capital de l'entreprise, l'actionnariat les encourage à penser davantage comme des propriétaires, ce qui les amène à proposer des moyens de réduire les coûts et d'augmenter les recettes qui entraînent des gains de productivité. Il peut également servir à attirer et à conserver des employés importants, non seulement des cadres qui sont généralement rémunérés au moyen à la fois d'un salaire et d'options d'achat d'actions. Les régimes d'actionnariat et les régimes d'achat d'actions offrent également la possibilité de traiter des problèmes à long terme comme le vieillissement de la population. Par exemple, l'augmentation de l'actionnariat pourrait faciliter la transition d'un régime de propriété —par exemple, une entreprise familiale — à un autre parce que les employés auraient un plus grand mot à dire et vraisemblablement une meilleure compréhension de l'entreprise. Les régimes d'actionnariat ou les régimes d'achat d'actions pourraient également suppléer les régimes de retraite comme le REER et le Régime de pensions du Canada.

Bien qu'on s'entende généralement pour préférer les régimes d'actionnariat aux régimes d'achat d'actions parce qu'ils tendent à répartir plus largement le capital, on reconnaît qu'il vaudrait peut-être mieux y aller doucement en lançant d'abord un régime d'achat d'actions. **Le Comité recommande au gouvernement d'envisager des mesures pour promouvoir le recours aux régimes d'actionnariat.**

Préservation des édifices du patrimoine

Joseph Howe, l'un des premiers héros démocratiques de la Nouvelle-Écosse, déclarait en 1871 : « Une nation sage conserve ses documents (...) répare ses grands édifices publics et cultive la fierté nationale et l'amour du pays. » En fait, les édifices patrimoniaux du Canada font partie intégrante de notre histoire parce qu'ils nous rattachent à notre passé collectif. Le Comité partage donc l'inquiétude de Brian P. Anthony (directeur exécutif, Fondation Héritage Canada), qui a déclaré devant lui que « le Canada a perdu entre 21 et 23 % de son parc d'édifices du patrimoine au cours des trente dernières années, soit près du quart en une génération ».

Dans le budget de 2000, le gouvernement a indiqué qu'il était disposé à appuyer la restauration et la préservation des édifices du patrimoine du Canada. Des fonctionnaires de Patrimoine canadien ont amorcé des discussions avec les autres niveaux de gouvernement en vue d'établir un registre national et des normes de conservation à l'égard des biens patrimoniaux.

Pour que ces mesures aient le maximum d'effet, il faut faire davantage. Le Comité note que des pays comme les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Australie se servent du régime fiscale pour encourager la préservation des édifices patrimoniaux.

Le Comité recommande au gouvernement d'examiner des modifications du régime fiscal susceptibles d'encourager la restauration et la préservation des édifices du patrimoine.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a soumis au Comité un ensemble de recommandations importantes pour les petites entreprises, mais qui, selon elle, ne coûteraient pas très cher au Trésor. Le Comité a traité de certains éléments de ces recommandations séparément, mais nous les présentons en bloc ici.

- Rétablir le Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.
- Réduire la taxe d'accise sur la première tranche de 75 000 hectolitres de production des microbrasseries.
- Permettre aux travailleurs salariés qui doivent fournir leurs propres outils d'en déduire le coût de leur revenu pour les fins de l'impôt.
- Simplifier les formalités administratives concernant les demandes de crédit d'impôt pour la R-D.
- Supprimer la taxe d'accise sur les bijoux.
- Simplifier les opérations comptables relatives à la déduction pour frais d'automobile.
- Accélérer l'amortissement du matériel d'impression de haute technologie.
- Permettre aux employeurs qui versent des cotisations en trop à l'assurance-emploi ou au Régime de pensions du Canada de récupérer ces trop-payés, comme les salariés.

Recherche et développement

Même si nous faisons face à une situation d'urgence, les questions politiques auxquelles nous étions confrontés avant le 11 septembre n'ont pas été réglées. Le gouvernement doit toujours continuer à chercher à promouvoir l'innovation dans l'économie en vue de créer des emplois et d'amener la prospérité. **Jean Szkotnicki, présidente, Institut canadien de la santé animale**

En réalité, [innover], c'est aussi investir dans un avenir plus prometteur qui sera le phare de l'espoir en ces temps de doute et de grande incertitude. Bien que nous soyons

considérablement distraits, à juste titre, par la tragédie du 11 septembre et ses répercussions sur l'économie nord-américaine, la confiance à l'égard des gouvernements continuera inévitablement de s'éroder s'ils se détournent des engagements fondamentaux qui peuvent avoir des effets positifs à long terme sur notre économie et sur notre mode de vie. **David W. Strangway, président-directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation**

L'investissement est forcément une entreprise à long terme qui exige des particuliers et des entreprises qu'ils prennent des décisions qui ne rapporteront que dans l'avenir. C'est donc quelque chose de risqué. L'investissement dans la recherche et le développement est également essentiel à l'amélioration de la productivité puisque la technologie est la clé de la productivité à long terme.

La Chambre du commerce du Canada encourage le gouvernement fédéral à ne pas abandonner son plan d'action pour l'innovation et surtout à le faire cadrer avec les réalités budgétaires d'aujourd'hui.

Nancy Hughes Anthony Chambre du commerce du Canada

Le Comité appuie depuis longtemps le passage du Canada à une économie du savoir et l'engagement que le gouvernement a pris de faire passer le Canada du 15e au 5e rang mondial pour les dépenses de R et D d'ici 2010. Cet objectif est louable et renforce la priorité de sécurité du gouvernement. M. Arthur J. Carty (président, Conseil national de recherches du Canada) a rappelé au Comité le rôle de l'innovation dans le dénouement des crises et les grands bienfaits que peut procurer la planification à long terme :

La conception et l'exploitation de nouvelles idées, de nouveaux procédés, de nouvelles médecines et de méthodes novatrices pour analyser et comprendre le phénomène humain et physique sont les moteurs de notre monde moderne, accroissent notre bien-être et, en bout de ligne, transforment nos vies.

Fondation canadienne pour l'innovation

Quand le pays est aux prises avec une urgence ou une crise grave, on se rend toujours compte que les ressources technologiques dont on a besoin dépendent de décisions qui ont été prises, ou auraient dû être prises, dix ans ou plus auparavant. À titre d'exemple, les recherches faites par le CNRC, qu'il s'agisse des derniers biocapteurs pour la détection des agents de guerre biologique, des vaccins contre les armes biologiques, des systèmes de diagnostic intelligents pour la surveillance en temps réel des aéronefs, des technologies de détection de la contrefaçon, des techniques d'extinction des incendies, des systèmes de scanners par laser à trois dimensions, qui sont à la fine pointe de la technologie, utilisés pour la reconnaissance faciale et l'identification des véhicules, ou des travaux faits par le Centre canadien de recherches policières, peuvent jouer un rôle important dans les efforts de sécurité nationale, et ce, de façon inédite et novatrice.

Mais si nous sommes en mesure d'envisager un tel rôle aujourd'hui, c'est grâce aux engagements pris il y a une dizaine d'années par des personnes sages dans un contexte de priorités concurrentes qui auraient

facilement pu éroder notre vision de l'avenir. (...) Nous savons que nous ne pouvons pas nous permettre de sacrifier notre capacité nationale de créativité et d'innovation — et je ne saurais insister suffisamment sur ce point.

Le Comité continue d'appuyer des mesures favorables à la création et à l'utilisation de nouvelles technologies. Comme la R et D profite à la société tout entière, le gouvernement se doit de l'appuyer au moyen de subventions et de stimulants fiscaux. Il doit également contribuer à la création d'un environnement favorable à l'invention et à l'innovation en établissant des centres d'excellence et des instituts de recherche. Les stimulants fiscaux à la R et D, les programmes de diffusion de la technologie, l'infrastructure de recherche et des conseils subventionnaires convenablement financés comptent aussi parmi les grandes initiatives que le gouvernement peut prendre à l'appui de la R et D. La recherche est une entreprise risquée et le régime fiscal influe sur la mesure dans laquelle les particuliers et les entreprises se lancent dans des activités risquées.

Le programme canadien de chaires de recherche récemment introduit par le gouvernement est un merveilleux programme grâce auquel nous serons mieux en mesure de recruter et de retenir des gens de valeur dans les universités canadiennes.

Martha Salcudean

Le Canada a augmenté considérablement ses dépenses de R et D. En 1997, le gouvernement a créé la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), organisme indépendant chargé de rebâtir et de subventionner les laboratoires et les installations de recherche des universités, des hôpitaux et des collèges du pays tout entier. Il a aussi créé les chaires de recherche canadiennes et continué de soutenir les trois conseils subventionnaires. Jusqu'à présent, la FCI a subventionné plus de 1 400 projets dans 100 universités, hôpitaux et collèges. Ces projets, auxquels la FCI a contribué pour plus de 900 millions de dollars, ont tous permis aux établissements d'obtenir des fonds de contrepartie des provinces et d'autres crédits du secteur privé et des universités elles-mêmes. Par le truchement des chaires de recherche canadiennes, la FCI a accordé 250 millions de dollars aux petites universités sans nécessité de fonds de contrepartie.

Dans le budget de 2000 et l'Énoncé économique d'octobre, le gouvernement a ajouté 1,4 milliard de dollars au budget de la FCI. Les investissements fédéraux dans la FCI ont attiré des crédits des gouvernements provinciaux, des universités et des secteurs privé et bénévole. Compte tenu de l'augmentation des crédits prévue dans le budget de cette année, les contributions du gouvernement fédéral à la FCI équivaudront à un investissement total d'environ 5,5 milliards de dollars dans la recherche. En outre, pour relever les grands défis que pose l'environnement, comme le changement climatique et la pollution atmosphérique, le gouvernement a affecté 500 millions de dollars au premier plan d'activités de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique.

Il y a plus d'un an, le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir l'excellence dans la recherche en santé en créant les Instituts de recherche en santé. Cette approche novatrice se traduira par une amélioration de l'état de santé de la population et la consolidation du régime de soins de santé. La recherche en santé est le moteur de la croissance extraordinaire du secteur de la biotechnologie au Canada.

Conseil pour la recherche en santé au Canada

En particulier, le Comité n'a entendu que des louanges à l'égard du travail des trois conseils subventionnaires fédéraux, à savoir les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. En particulier, la création des Instituts de recherche en santé du Canada annoncée dans le budget de 1999 est bien reçue des Canadiens au point que le succès les

empêche (comme les autres organismes subventionnaires) de subventionner tous les projets de qualité qu'ils reçoivent.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. À l'heure actuelle, nous sommes, pour les dépenses de R et D, au sixième rang des pays du G-7 devant l'Italie seulement. Le Comité a entendu plusieurs universités, chercheurs et hôpitaux regretter que l'aide à la recherche du gouvernement fédéral ne soit pas suffisamment axée sur l'infrastructure de base comme les laboratoires et les bâtiments. Ce n'est pas seulement le volume de la R et D qui préoccupe le Comité, mais aussi sa nature. La R et D liée à la commercialisation d'un produit est elle aussi importante.

Coûts indirects

Le Comité a entendu plusieurs témoins comme l'Association for Healthcare Philanthropy of Canada, l'Association des collèges et universités du Canada, l'Alliance canadienne des associations étudiantes, le Consortium canadien pour la recherche, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, déclarer qu'il fallait augmenter le financement des coûts indirects de la recherche : l'entretien des laboratoires, les bibliothèques, la gestion du processus de recherche (de la demande de subvention à la commercialisation) et les autres outils dont les chercheurs ont besoin pour faire leur travail. À l'heure actuelle, ce sont les universités elles-mêmes qui paient le gros des coûts indirects de la recherche, ce qui grève considérablement leurs finances. Il en résulte aussi qu'il faut priver certaines facultés non scientifiques de crédits de fonctionnement pour payer les coûts indirects de la recherche scientifique.

Bien que les coûts directs soient subventionnés par les divers conseils subventionnaires et que certains programmes de la FCI visent certains coûts indirects, on peut faire davantage. Le Comité a entendu dire que des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni finançaient tout ou une partie des coûts indirects de la recherche en plus des coûts directs. Selon le mémoire de l'Association des collèges et universités du Canada : « sans le paiement des coûts indirects, les universités canadiennes sont en train de perdre la bataille pour rester compétitives à l'échelle internationale. » Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie est du même avis comme il ressort de son rapport de septembre 2000 : « Si nous continuons de faire abstraction de ces besoins — qu'on appelle souvent les coûts indirects de la recherche — nous allons nuire à l'efficacité de notre système de recherche et en fin de compte à l'aptitude des universités à attirer et à conserver des chercheurs de classe mondiale. »

Le Comité observe que ces préoccupations ne sont pas nouvelles. Dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 1999, il parlait du manque de financement des coûts indirects dans les termes suivants : « À défaut de financement externe de ces coûts indirects, les montants requis sont souvent prélevés sur les budgets de l'enseignement. Un programme d'investissement en infrastructures regrouperait toutes les autres initiatives fédérales, permettant ainsi de commercialiser la recherche et de l'appuyer au niveau tant du 2e ou du 3e cycle que des travaux postdoctoraux. Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'encourager la recherche aux dépens de l'enseignement et des autres activités prioritaires des universités. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que ses

L'un des plus importants projets scientifiques jamais entrepris au Canada est le Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS) établi à l'Université de Saskatchewan à Saskatoon ... Il faut féliciter le gouvernement du Canada de la contribution monétaire importante qu'il apporte à la construction de tels installations.

Douglas B. Richardson McKercher, McKercher & Whitmore

Pour réaliser nos buts et nos objectifs nationaux, et faire face à la forte compétitivité, il est primordial d'augmenter immédiatement le niveau de financement des subventions à la recherche pour permettre le perfectionnement de chercheurs Canadiens compétents.

Douglas B. Richardson McKercher, McKercher & Whitmore

La situation est fondamentalement différente de celle de l'Université de Washington et d'autres universités américaines auxquelles le gouvernement fédéral fournit de façon constante un appui indirect à la recherche qu'il commandite. Si les coûts indirects des universités pouvaient être assumés par le gouvernement fédéral, cela aurait une incidence spectaculaire et tout à fait significative sur la capacité des universités canadiennes de répondre aux attentes et aux besoins du Parlement, dans la mesure où ceux-ci sont raisonnables.

Don Avison University Presidents' Council of British Columbia

Les universités sont convaincues que le non-paiement des coûts indirects de la recherche est devenu un obstacle fondamental au maintien de la qualité et de la productivité de notre cadre universitaire pour la recherche et l'apprentissage.

Association des universités et collèges du Canada

efforts de promotion de la recherche forment un tout cohérent et cadrent avec ses autres initiatives et celles des provinces. »

À l'heure actuelle, les universités canadiennes ne reçoivent aucune aide financière des conseils fédéraux de recherche à l'égard de ces coûts. Cela signifie qu'on punit sévèrement la réussite. Pour chaque bourse qu'elle touche, l'université doit puiser dans la subvention de fonctionnement provinciale, destinée au soutien des étudiants, pour couvrir les coûts liés à la recherche.

Heather Munroe-Blum
Université de Toronto

Le Comité recommandait alors « de créer un fonds d'infrastructures de recherche pour financer les dépenses des établissements en matière de recherche qui découlent directement d'autres subventions de recherche fédérales. » Ce genre de recommandation a reçu cette année l'appui de l'Association des collèges et universités du Canada, qui propose d'octroyer aux universités une subvention globale annuelle au titre des coûts indirects supportés dans le cadre des recherches parrainées par le gouvernement fédéral. Cette subvention s'élèverait à un minimum de 40 % des coûts directs avec rajustement du taux de répartition en fonction de la conformité au niveau de référence et des coûts de renonciation des petites universités.

Cependant, conscients des contraintes financières du gouvernement, certains témoins ont déclaré que les chercheurs et les établissements avaient à tout le moins besoin d'une réaffectation des crédits existants au paiement des coûts d'infrastructure de base. L'octroi d'argent frais à la recherche « pure » aura simplement pour effet de créer des goulots d'étranglement et de pousser davantage les universités à détourner des fonds d'autres secteurs au profit des laboratoires. Le professeur d'économie David Laidler, par exemple, a déclaré au Comité que la Faculté des sciences sociales de son université, l'Université de Western Ontario, avait perdu environ 12 millions de dollars en crédits de fonctionnement afin de pouvoir financer les coûts indirects de la recherche en génie.

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de s'engager fermement à subventionner les coûts indirectes de la recherche.

[...] le modèle des IRSC suscite l'intérêt de la communauté internationale [...] Il s'agit donc d'un modèle qui suscite l'intérêt du monde entier, qui se tourne vers le Canada pour prendre exemple sur notre approche globale en matière de recherche médicale.

Instituts de recherche en santé du Canada

Augmentation du financement

Le financement des coûts indirects n'était pas la seule préoccupation financière des témoins. Le Comité a entendu déclarer que le Canada ne devait pas négliger ses trois conseils subventionnaires fédéraux, les Instituts de recherche en santé, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines étant donné que les autres pays ne se croisent pas les bras en matière de dépenses de R et D. Certains témoins estiment qu'il faut veiller à ce que toutes les universités grandes ou petites bénéficient d'une augmentation des dépenses de R et D et que la recherche en sciences et en génie ne soit pas privilégiée par rapport aux sciences humaines.

Nous demandons que le gouvernement fédéral réfléchisse à la manière dont les crédits de recherche sont structurés et aux modalités d'accès des établissements. Si cela va être un mécanisme de subvention, très bien, à condition que le processus soit équitable pour tous et que les fonds soient équitablement distribués.

Maureen Shaw
College Institute Educators' Association of B.C.

Afin de rendre la recherche canadienne plus efficace, plusieurs groupes, y compris le Collectif en faveur des sciences et de la technologie et le Groupe de travail chargé de l'organisme national des sciences, ont proposé la création d'académies nationales des sciences dont la mission « serait de fournir des évaluations crédibles, indépendantes — et c'est un aspect particulièrement important — et savantes sur les sciences qui sous- tendent des enjeux urgents

et des questions d'intérêt public[57].» En feraient partie l'Académie canadienne des sciences, des arts et des lettres, l'Académie canadienne du génie et une nouvelle Académie canadienne des sciences médicales. Selon les témoins, l'établissement de cette institution coûterait de 30 à 50 millions de dollars sur dix ans.

Le Comité est parfaitement conscient que les travaux de recherche et la capacité de recherche en général exigent des engagements financiers à long terme. Un manque de fonds à court terme peut avoir des conséquences à long terme graves pour la recherche. Il faut un financement stable et sûr pour entreprendre des travaux de recherche qui peuvent durer des années et pour recruter et retenir des chercheurs dans les établissements canadiens.

Le Comité demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de hisser le Canada au 5e rang mondial pour les investissements dans la R et D.

Le Comité recommande aussi que les sciences sociales, depuis longtemps victimes de sous-financement, aient leur juste part des nouvelles dépenses.

Là où une recherche de haute qualité nécessite un investissement important, les coûts sont plus que compensés par une réduction à long terme des dépenses de santé et de bien-être social.

Institut national canadien pour les aveugles

La croissance continue de la recherche universitaire est importante pour la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale, la formation de nouveaux chercheurs, l'innovation et les avancées technologiques.

Collectif en faveur des sciences et de la technologie

Plan à long terme en astronomie

Dans le cadre de la campagne du gouvernement pour augmenter les dépenses de R et D, le Comité prend note du mémoire de la Coalition pour l'astronomie au Canada. Elle propose de lancer un plan à long terme en astronomie. À l'heure actuelle, le Canada investit 22 millions de dollars par an dans la recherche en astronomie, ce qui lui donne accès à des entreprises de classe mondiale en science et en génie. Cependant, les observatoires astronomiques de la prochaine génération sont si complexes et avancés qu'ils ne peuvent être réalisés qu'en collaboration avec d'autres pays. En outre, le Comité a entendu déclarer :

Le Canada se classe troisième au monde pour ce qui est de l'expertise en astronomie, et en tête de liste au Canada pour ce qui est des transferts du savoir scientifique.

La Coalition pour l'astronomie au Canada

> *Si nous n'investissons pas dans la nouvelle série de projets dont fait état le plan à long terme, la technologie canadienne va en être exclue. Ces accords internationaux stipulent que seules les sociétés des pays signataires peuvent soumissionner dans le cadre de ces projets. Par conséquent, si le Canada ne finance pas le plan à long terme, les entreprises canadiennes ne seront pas en mesure de soumissionner les travaux d'une valeur de 4 milliards de dollars prévus dans le plan à long terme.*
> **Peter Janson, président et cadre de direction, AMEC Inc. Coalition pour l'astronomie au Canada**

Pour un investissement relativement modeste, le Plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique fournit beaucoup de débouchés au Canada dans le domaine de la haute technologie et du génie. Il représente une possibilité de formation pour les savants et les technologues qui travaillent aux nouvelles technologies et aux innovations aux frontières des connaissances humaines, et ce à long terme.

La Coalition pour l'astronomie au Canada

57 Howard Alper (ancien président, Partenariat en faveur des sciences et de la technologie, vice-recteur à la recherche à l'Université d'Ottawa, Groupe de travail chargé de l'organisme national des sciences), Chambre des communes, Comité permanent des finances, *Procès-verbaux et témoignages*, 1ère session, 37e législature, 25 septembre 2001.

En somme, le plan à long terme — un plan décennal national élaboré par un comité de scientifiques canadiens et internationaux — est le prix à payer pour que le Canada ait un siège à la table internationale de l'astronomie et puisse récolter les fruits de cette collaboration en matière de R et D. Il a reçu l'appui unanime du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes. L'Agence spatiale canadienne a déjà affecté 100 millions de dollars sur 10 ans à son volet spatial. La Coalition cherche à obtenir 140 à 164 millions de dollars sur 10 ans, suivant que sa demande est agréée ou non par la Fondation canadienne pour l'innovation.

> *L'investissement du Canada dans le plan à long terme permet aux Canadiens de participer à la conception et à la mise au point de la technologie et des logiciels et à la construction et à l'entretien des installations. Il leur ouvre également l'accès aux nouveaux télescopes. Les observatoires internationaux vont aider le Canada à rester à l'avant-garde des travaux d'élucidation des secrets de l'univers au cours des dix prochaines années.*
> **Russell Taylor, professeur d'astrophysique et président de la Société canadienne d'astronomie, Coalition pour l'astronomie au Canada**

La collectivité canadienne de l'astronomie a montré au fil des ans qu'elle savait tirer parti des ressources mises à sa disposition. Par exemple, pour une contribution de 50 millions de dollars à l'aménagement de l'Atacama Large Millimeter Array au Chili, le premier grand observatoire international dont le coût s'est élevé à un milliard de dollars, le Canada a eu accès à 30 % du temps de télescope. En 1990, le gouvernement canadien a acheté pour 38 millions de dollars sa participation aux télescopes jumeaux Gemini de 8 mètres, ce qui a permis à plus de 80 sociétés de génie et de haute technologie de soumissionner les travaux du projet, d'où des retombées économiques importantes pour le Canada, et donné accès aux étudiants et aux scientifiques canadiens à la technologie la plus pointue.

Selon les témoins du Comité, comme les accords internationaux relatifs à la première partie du plan à long terme doivent être passés en février, le temps presse.

Le Comité croit le financement immédiat du plan à long terme justifié étant donné le caractère sensible de cette question. Cette mesure nous aiderait à bâtir sur nos succès et réaliserait l'objectif que s'est donné le gouvernement d'augmenter la recherche et le développement. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement d'affecter au plan à long terme les crédits nécessaires dans le prochain budget afin que le Canada puisse profiter des retombées économiques importantes de sa participation internationale à la prochaine génération d'observatoires internationaux.

Infrastructure sociale

Des services de santé et un enseignement de qualité contribuent aussi à former des employés efficaces et efficients à leur travail, et à accroître par le fait même la productivité.

St. John's Board of Trade

L'infrastructure sociale est un concept large qui englobe une foule de services, de politiques et de programmes publics — en matière d'éducation, de santé, de logement, d'aide sociale, de soutien aux familles et aux enfants dans le besoin, par exemple — conçus pour maintenir ou améliorer le niveau de vie et la qualité de vie d'une population.

Le Comité croit qu'une infrastructure sociale saine passe par une économie forte. Sans une économie forte et les recettes fiscales qui en découlent, la capacité du gouvernement à appuyer les programmes sociaux est menacée.

Enseignement postsecondaire

La compétitivité et la prospérité économique sont étroitement liées au soutien accordé à la recherche et à l'enseignement postsecondaire.

College Institute Educators' Association of B.C.

L'accès aux études postsecondaires va de pair avec l'augmentation du financement de la recherche et du développement. Il ne fait aucun doute que l'instruction est la clé du succès, tant pour les particuliers que pour la société en général. Pour les particuliers, plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'employabilité est forte, l'emploi est stable et les revenus réels élevés. Pour la société en général, une population éduquée assure la compétitivité du pays dans une économie du savoir. L'accès à l'enseignement postsecondaire est donc crucial pour le Canada.

En matière d'enseignement postsecondaire, le gouvernement s'est surtout axé ces derniers temps sur la recherche comme composante clé du Plan d'action pour l'innovation. De nombreuses études appuient ce type d'investissement. Il y a deux ans, l'économiste Lester C. Thurow avait déclaré que ce qui est clair, c'est que l'investissement en recherche fondamentale aurait des répercussions dans l'économie. Mais ce serait de courte durée à moins que l'investissement ne soit fait en parallèle avec un certain nombre d'autres investissements importants dans l'enseignement postsecondaire.

Alliance canadienne des associations étudiantes

Pour assurer la prospérité du Canada, il faut que l'accès aux études postsecondaires soit fonction des compétences et non de la capacité de payer : quiconque désire et est en mesure de suivre des études postsecondaires devrait avoir la possibilité de le faire. Cela signifie qu'il ne faut pas que les charges financières liées à de telles études découragent les Canadiens qui veulent poursuivre leur études.

Selon nous, l'accès accru à l'éducation constitue les assises sur lesquelles une meilleure qualité de vie peut et doit être construite.

University Presidents' Council of British Columbia

Au cours des quelques dernières années, le gouvernement a pris plusieurs mesures visant à alléger le fardeau financier lié aux études postsecondaires. Nous avons déjà parlé de la contribution des REEE et du crédit pour frais de scolarité bonifiés. Grâce aux bourses du millénaire, 90 000 étudiants obtiennent chaque année un montant moyen de 3 000 $ afin de moins s'endetter, tandis que les subventions canadiennes pour études, d'un montant maximum de 3 000 $, aident quelque 25 000 étudiants ayant des personnes à charge. Le gouvernement a également modifié le programme de prêts étudiants en augmentant le nombre de personnes ayant droit à un allégement des intérêts, en réduisant l'endettement à concurrence de 50 % de l'encours du prêt, pour un maximum de 10 000 $, pour ceux ayant des difficultés financières importantes et en instaurant un crédit d'impôt à l'égard des intérêts versés sur les prêts étudiants contractés auprès du gouvernement fédéral et provincial.

Malgré ces modifications, l'endettement des étudiants demeure problématique. Selon M. Liam Arbuckle (directeur national, Alliance canadienne des associations étudiantes) : « Le fait que les étudiants ne soient pas capables de payer leurs études à même leurs économies, l'argent qu'ils gagnent pendant la durée de leurs études et les subventions qu'ils reçoivent mènent inévitablement à un endettement plus lourd. Malheureusement,

l'ACAE n'a pu trouver de chiffres à jour et fiables sur l'endettement moyen des étudiants à la fin de leurs études. Nous savons toutefois que l'encours global des prêts étudiants était en 1999 supérieur de 6,2 fois à ce qu'il était en 1984. Plus de 1,4 million de foyers ont déclaré devoir rembourser un prêt étudiant en 1999, contre 490 000 foyers en 1984. Le montant moyen de ces prêts est passé de 3 400 $ à 7 300 $. Il faut savoir que ce chiffre, 7 300 $, correspond au montant qu'il leur restait à rembourser. À la fin de leurs études, les étudiants doivent au moins 10 000 $ en moyenne. »

Le gouvernement fédéral s'inquiète de toute évidence du niveau d'endettement des étudiants, puisqu'il a créé le Fonds des bourses du millénaire et a prévu dans son budget de 1998 des mesures visant la réduction de la dette dans le remboursement.

Malheureusement, l'allégement de la dette n'a pas fonctionné aussi bien que les étudiants l'espéraient, loin s'en faut. Les responsables du Programme de prêts étudiants estiment que 75 % des emprunteurs qui épuisent les 54 mois d'allégement des intérêts que le gouvernement fédéral leur octroie n'ont plus droit à une réduction de l'endettement dans le remboursement. La première raison en est que la réduction de la dette et l'allégement des intérêts font appel à deux barèmes différents d'admissibilité. Ces barèmes établissent l'admissibilité des emprunteurs à une aide en fonction du revenu et de l'endettement.

L'ACAE estime que le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre un programme de remise de dette au moins aussi accessible que le programme d'allégement des intérêts. Après tout, les emprunteurs qui demanderont une telle remise auront gagné un revenu à peine suffisant pendant cinq ans et auront amorti leur emprunt sur 10 à 15 ans.

Jennifer Orum (vice-présidente, coordonnatrice de l'aide financière et des bourses, Université de Victoria, l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants) a confié au Comité que le projet d'allégement de la dette dans le remboursement introduit dans le budget de 1998 est venu en aide à quelque centaines d'étudiants au plus, en raison surtout de ses critères stricts. Pour réduire l'endettement des étudiants, il serait bon de remanier cet allégement ou de revoir les barèmes de remboursement en fonction du revenu.

Si vous trouvez qu'il est onéreux de poursuivre des études, songez donc au prix de l'ignorance.

Alliance canadienne des associations étudiantes citant le président de Harvard M. Derek Bok

Le Comité est conscient des difficultés financières des étudiants et reconnaît qu'il n'est pas dans l'intérêt économique du pays de décourager la poursuite d'études postsecondaires. **Nous recommandons que le gouvernement réévalue les critères concernant certaines de ses mesures d'allégement de la dette des étudiants afin d'établir s'ils sont trop stricts.** Il est peu probable que le mécanisme de réduction de la dette dans le remboursement ait été établi délibérément pour ne venir en aide qu'à quelques centaines d'étudiants.

Le contingent actuel d'étudiants a accès à toute une gamme de nouvelles mesures fédérales. Si ces mesures portent fruit, les étudiants n'auront plus besoin des mesures existantes d'allégement de la dette. Une fois que la situation financière se sera améliorée, le gouvernement pourra envisager d'autres mesures d'allégement de la dette, si besoin est.

Logement

> *Chacun a droit à un toit, c'est-à-dire à un logement abordable, accessible, sûr et salubre qui assure en outre une véritable forme de vie privée.* **Mae Harman, présidente sortante, section de l'Ontario, présidente du comité des affaires économiques, Corporation Canadienne des Retraités Intéressés**

> *Le logement est une condition préalable à l'exercice des autres droits comme la santé, l'éducation, l'emploi, la citoyenneté et les loisirs.* **Tenants Rights Action Coalition**

En sillonnant le pays, le Comité a entendu parler de la crise du logement que connaissent beaucoup de Canadiens. Les marchés de location continuent d'être très restreints partout au pays au détriment surtout des plus défavorisés. Le National Housing and Homelessness Network a déclaré au Comité que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, plus de 1,7 million de ménages locataires, soit quelque 4,6 millions de personnes, ont un « besoin impérieux » de logement abordable.

Des logements sûrs et abordables sont à l'avantage de toute la société, car ils jouent un rôle crucial pour ce qui est d'améliorer la santé des familles, la réussite scolaire des enfants, la participation au marché de la main-d'œuvre et la sécurité des quartiers.

Alliance nationale pour les enfants

> *Dans ses rapports sur le logement locatif publiés à l'automne 2000, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a prédit que le taux d'inoccupation, qui est à son plus bas niveau depuis 15 ans, continuerait de baisser.* **FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain)**

> *Les taux d'inoccupation n'ont pas été aussi faibles depuis des années. Dans certains secteurs de Vancouver, le taux d'inoccupation est inférieur à 1 %. La SCHL estime à environ 2,5 % un taux d'inoccupation équilibré. Les locataires se disputent chaque logement disponible. Les locataires à faible revenu n'ont pas de chance.* **Linda Mix, auxiliaire juridique communautaire, Tenants Rights Action Coalition**

Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer sur le marché du logement et le félicite de l'engagement qu'il a pris en août de consacrer 680 millions de dollars sur quatre ans à l'Initiative de logements à prix abordable.

Il serait extrêmement imprévoyant de ne pas investir des ressources suffisantes dans le logement pour une question d'argent étant donné que cela coûterait plus cher sur le plan sanitaire, social et économique.

Citizens for Public Justice

Je voudrais aussi féliciter le gouvernement d'avoir manifesté un intérêt renouvelé pour le dossier du logement à la suite de la conférence tenue en août, en particulier en ce qui a trait aux sans-abri un peu partout au Canada. **Shirley Browne, vice-présidente, Conseil national des femmes du Canada**

La National Coalition se joint à beaucoup d'autres pour féliciter le gouvernement fédéral de s'intéresser à nouveau à l'aménagement de logements à prix abordable par cette première initiative depuis 1993. **National Coalition on Housing and Homelessness**

Il n'y a presque aucun logement locatif abordable en train d'être construit car les promoteurs immobiliers ne peuvent recouvrer les frais de la construction et de la gestion des logements à même le loyer économique.

National Housing and Homelessness Network

Bien que plusieurs groupes souhaitent que le financement fédéral des initiatives de logement atteigne 2 milliards de dollars par an, nous croyons que les 680 millions de dollars déjà affectés sont un pas important. Le Comité est d'accord avec les témoins que tous les Canadiens devraient être logés convenablement et à prix abordable d'un océan à l'autre et que la collaboration de tous les niveaux de gouvernement et des organisations locales est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

There are a number of federal tax policies in terms of depreciation, capital cost allowances, and what not, that many people who want to build new private rental construction will tell you are disincentives to doing that.

Patrick O'Hanlon Greater Toronto Homebuilders' Association

Par ses politiques et ses pratiques, la SCHL exerce une influence sur le marché du logement, en particulier sur celui du logement locatif. Elle assure les prêts relatifs aux immeubles locatifs, qui sont habituellement nécessaires lorsque les capitaux propres sont inférieurs à 25 % de la valeur du projet. La prime varie entre 1,75 % (capitaux propres d'au moins 35 %) et 4,5 % (capitaux propres de 15 à 19 %).

Bien que la SCHL soit en train d'examiner ses politiques relatives aux immeubles neufs, le Comité a appris que celles-ci étaient trop strictes et qu'elles avaient contribué au ralentissement de la construction de logements locatifs : 40 000 logements par an dans les années 90 contre 57 000 dans les années 80 et 85 000 dans les années 60 et 70. **Le Comité recommande que la SCHL remanie ses politiques de telle manière qu'elles encouragent un marché du logement locatif dynamique.**

Le gouvernement fédéral a promis d'affecter au logement à prix abordable 680 millions de dollars sur quatre ans. Cette initiative figurait dans le Livre rouge III du Parti libéral. Elle figurait dans le discours du Trône et, à la conférence des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Logement qui s'est tenue en août à London, en Ontario, le ministre des Travaux publics Alfonso Gagliano en a à nouveau fait état. Aussi avons-nous hâte d'en voir la mise en œuvre. **Mark Goldblatt, National Coalition on Housing and Homelessness**

Nous tenons à féliciter le ministre Gagliano des progrès qu'il a faits jusqu'à présent, mais nous vous demandons de lui assurer la flexibilité dont il aura besoin pour négocier avec les provinces et nous espérons qu'il aura de bons résultats à annoncer à la fin de novembre lorsqu'il rencontrera ses collègues à Québec. **Sharon Chisholm, National Coalition on Housing and Homelessness**

Le Comité recommande au gouvernement de donner suite à l'engagement qu'il a pris de consacrer 680 millions de dollars au logement abordable et demande à tous les niveaux de gouvernement de tâcher de s'entendre sur une stratégie fédérale-provinciale en matière de logement. Nous demandons également au gouvernement de poursuivre sa collaboration avec les provinces dans cet important domaine de politique sociale et applaudirions tout nouvel investissement.

Condition des personnes handicapées

Le Comité préconise depuis longtemps l'adoption de politiques qui amélioreraient les possibilités d'emploi des personnes handicapées pour qu'elles deviennent des membres actifs de la société. Cette année, un certain nombre d'intervenants ont parlé des difficultés continues auxquelles sont confrontées ces personnes et celles qui leur viennent en aide quotidiennement, y compris les parents, les soignants et l'ensemble de la communauté.

Les personnes handicapées doivent surmonter un énorme quantité d'obstacles de toutes sortes dans la vie quotidienne.

Independent Living Resource Centre, St.John's, Terre-Neuve et Labrador

Au cours des deux ou trois dernières années, nous avons consacré beaucoup de temps à la consultation de centaines de familles du pays pour nous faire une idée claire des problèmes. L'un des principaux problèmes auxquels les familles sont confrontées tient simplement à l'absence de valeurs qu'on attache à leurs fils et à leurs filles dans les collectivités, au sentiment qu'elles ont que leurs enfants sont rejetés. Elles en font l'expérience à l'école du quartier et au terrain de jeu; elles en font l'expérience à répétition. **Dianne Richler, vice-présidente générale, Association canadienne pour l'intégration communautaire.**

À de nombreuses reprises par le passé, le gouvernement a démontré son engagement à venir en aide aux personnes handicapées dans ses budgets et énoncés économiques. Par exemple, dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire de l'automne dernier, il a augmenté le crédit pour personnes handicapées (CPH) de près de 40 %, le faisant passer à 6 000 $. Cela a eu pour effet de porter à 960 $ le plafond de l'allégement fiscal au titre du CPH, montant qui continuera d'augmenter puisque le CPH est entièrement indexé sur l'inflation aux fins de l'impôt. Dans le budget de 2000, le gouvernement s'est engagé à ajouter 30 millions de dollars par année au Fonds d'intégration créé

en vertu du budget de 1997 pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi et à le conserver. Il a également prévu, toujours dans le même budget, de consacrer 11,5 millions de dollars sur trois ans à l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités effectuée dans le cadre du recensement national de 2001.

En matière d'impôt, le budget de 2000 a introduit des mesures d'une valeur de 45 millions de dollars pour venir en aide aux personnes handicapées, en créant notamment un supplément au CPH jusqu'à concurrence de 500 $ afin de mieux reconnaître le rôle des soignants des enfants gravement handicapés. Le gouvernement a également élargi la liste des dépenses ouvrant droit à un crédit d'impôt pour frais médicaux en y incluant entre autres les frais engagés pour adapter le domicile aux besoins des personnes ayant un handicap moteur grave. Enfin, conscient des coûts plus élevés du soin d'un enfant handicapé, il a augmenté la limite de la déduction des frais de garde d'enfant pour les enfants admissibles au CPH, la faisant passer de 7 000 $ à 10 000 $.

> *Nous comptons parmi les groupes qui témoignent devant vous depuis un certain nombre d'années, et nous avons été très heureux de constater le résultat de nos interventions dans quelques-uns des budgets récents dans lesquels figuraient des mesures de soutien des personnes handicapées.* **Dianne Richler**

> *[...] nous nous sommes cependant rendu compte qu'il y a une limite à ce que nous pouvons faire pour tenter de résoudre séparément les problèmes de compétences.* **Dianne Richler**

Toutefois, les intervenants ont indiqué au Comité que les mesures fiscales ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour lever les obstacles à la participation intégrale à la vie communautaire de nombreuses personnes handicapées. Une coalition de trois groupes de personnes handicapées a invité le gouvernement fédéral à s'engager à commencer à négocier une stratégie mixte, globale et nationale avec ses homologues provinciaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins à long terme des personnes handicapées et de leurs soignants.

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) a décrit les grandes lignes de la forme que devraient prendre les ententes, selon elle. Toute entente devrait d'abord clairement définir le vocabulaire (personne handicapée, par exemple) et les objectifs clés d'une politique, par exemple ce que l'on entend par le soutien individuel, familial et communautaire des personnes handicapées. Le soutien communautaire, fait valoir l'ACIC, devrait inclure des politiques qui reconnaissent le travail non rémunéré et non reconnu accompli par les soignants et la famille auprès des personnes handicapées, et qui soutiennent les organisations non gouvernementales du secteur. Cela signifierait, par exemple, des congés payés pour s'occuper d'enfants handicapés et un crédit d'impôt remboursable pour les frais relatifs aux soins de personnes handicapées. Une telle approche rejoint l'engagement pris dans le discours du

Trône de 2001 d'accroître l'aide aux parents et aux soignants parfois obligés de choisir entre conserver leur emploi et soigner un enfant. La mise en œuvre d'un tel programme nécessiterait la coopération fédérale-provinciale en raison du chevauchement des compétences. **Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'amorcer des négociations avec ses homologues provinciaux en vue d'élaborer une stratégie d'investissement mixte qui répondrait, globalement, aux besoins des personnes handicapées et de leurs soignants.**

L'ACIC a reconnu que le processus de négociation en vue de mettre au point une telle stratégie pourrait prendre au moins deux ou trois ans. À titre provisoire, le gouvernement pourrait modifier sa politique de financement des organisations nationales de personnes handicapées pour leur permettre de mieux planifier leurs activités, car beaucoup d'entre elles sont au bord de la faillite. Cette proposition rejoint les recommandations formulées par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes ainsi que par le Groupe de travail sur les personnes handicapées (le rapport Scott). Plus particulièrement, le rapport Scott a recommandé au gouvernement d'accorder un financement de base de cinq millions de dollars pour soutenir les organisations nationales, « en reconnaissance de la difficulté supplémentaire qu'il y a pour les personnes handicapées à faire entendre leur voix au niveau fédéral ».

Le Comité recommande au gouvernement d'adopter la recommandation du rapport Scott en accordant le financement de base de cinq millions de dollars aux organisations nationales de personnes handicapées.

Le Comité croit comprendre que le gouvernement envisage également d'investir 60 millions de dollars dans le programme des appareils et accessoires fonctionnels administré par Industrie Canada. Ces fonds seraient consacrés à la recherche et au développement de nouvelles technologies pour les personnes handicapées, et à leur promotion.

Le Comité recommande de donner suite à l'engagement pris dans le discours du Trône d'accroître le soutien destiné à la mise au point de technologies nouvelles pour les Canadiens ayant des handicaps.

Programme d'action national pour enfants

> *Au lendemain du 11 septembre, l'Alliance nationale pour les enfants reconnaît l'importance des questions de sécurité nationale. Il est tout aussi important, toutefois, de continuer d'investir dans le développement économique et social. Il est crucial d'investir des fonds publics dans le capital social, humain et culturel, non seulement afin de préparer nos enfants pour les emplois de l'avenir, mais afin de créer un niveau de confiance, de reconnaissance et de respect envers la diversité qui garantit à tous les Canadiens la possibilité de participer*

proactivement à l'essor du pays. **Alliance nationale pour les enfants**

Le Plan d'action national pour les enfants nécessite un plan d'investissement social et un cadre stratégique afin d'asseoir une politique moderne de la famille au Canada.

Campagne 2000 : Mettons fin à la pauvreté des enfants au Canada

Le bien-être des enfants du Canada est un autre thème qui a été évoqué plusieurs fois au cours des consultations prébudgétaires de cette année. Des témoins ont proposé plusieurs solutions au problème de la pauvreté des enfants, allant d'un programme national de garde d'enfants pour faciliter la participation des parents au marché du travail, à des mesures fiscales additionnelles pour venir en aide aux familles à faible revenu.

> *[Une] autre étude menée en 1998 par deux économistes réputés [est arrivée] à la conclusion que si nous offrions des services de garde à tous les enfants canadiens âgés de deux à cinq ans, notre économie en retirerait un avantage immédiat en ce sens que les parents de ces enfants seraient plus employables et qu'ils auraient un revenu plus élevé et paieraient davantage d'impôts, si bien qu'il en résulterait une diminution du budget de l'aide sociale.* **Mary-Anne Bédard, directrice générale, Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants**

Le gouvernement fédéral a pris des mesures constructives concernant la politique de la famille et de l'enfance. Mais ces mesures ne font qu'effleurer la surface du problème de la pauvreté chez les enfants.

Citizens for Public Justice

À maintes reprises, le gouvernement a respecté son engagement à améliorer le sort des enfants moins avantagés et à venir en aide aux parents sur le marché du travail. Dans le dernier discours du Trône, il a affirmé que son objectif était de « veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté ». Même avant le discours du Trône, le gouvernement a pris des mesures importantes en ce sens en créant l'atmosphère fiscale, monétaire et juridique nécessaire pour éperonner une croissance économique forte, que l'on pourrait soutenir être la mesure par excellence de lutte contre la pauvreté dans n'importe quelle société.

L'Association félicite le gouvernement fédéral pour la prestation fiscale canadienne pour enfants et est heureuse des engagements pris en vue de continuer à hausser la contribution gouvernementale au cours des quatre prochaines années.

Nova Scotia School Board Association

Mais la croissance économique seule ne suffit pas comme l'a reconnu le gouvernement il y a longtemps. Aussi a-t-il doublé à compter de cette année, la durée des prestations de maternité et de paternité, la faisant passer à un an, ce qui permet aux parents de demeurer à la maison plus longtemps durant la période critique du développement des enfants. En 1998, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont créé la Prestation nationale pour enfants (PNE), le plus important programme social à être créé au pays depuis l'introduction de l'assurance-médicaments dans les années 60. La PNE supplée essentiellement à la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Depuis l'introduction de la PNE, les contributions du gouvernement à cet important programme ont augmenté régulièrement. En juillet 2001, le plafond du supplément de la PNE a été haussé d'environ 300 $ par année fl dont 100 $ ont été annoncés dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire de l'automne dernier, portant le plafond annuel de la PFCE à presque 2 372 $ pour le premier enfant. Le supplément de la PNE est de 1 255 $ pour le premier enfant, 1 055 $ pour le deuxième et 980 $ pour chacun des enfants suivants. De plus, toujours

à compter de juillet 2001, le niveau de revenu auquel le supplément de la PNE disparaît complètement est passé à 32 000 $, de 30 000 $ qu'il était en 2000.

L'automne dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé une initiative de développement de la petite enfance (DPE) aux termes de laquelle les familles et les enfants ont un meilleur accès aux services dans quatre secteurs clés : la santé, les grossesses, les naissances et l'enfance; le soutien aux parents et aux familles; le développement, l'apprentissage et le soin des enfants en bas âge; et le soutien communautaire. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir plus de deux milliards de dollars sur cinq ans pour le DPE. Un aspect fondamental du programme est l'engagement du gouvernement canadien à informer les Canadiens de la mesure dans laquelle ses programmes répondent aux besoins des enfants. À cet égard, il compte publier des rapports annuels (à compter de 2002) fondés sur certains indicateurs convenus de détermination des coûts et avantages des divers programmes chapeautés par le programme de DPE. Cette information sera de première importance, car elle permettra d'améliorer les programmes pour s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs.

[...] il est essentiel que le gouvernement fédéral établisse une infrastructure sociale bien développée de manière à ce que la prospérité ne profite pas seulement à quelques-uns, mais soit partagée par tous, pour que chaque enfant ait la chance de bien commencer dans la vie et pour que tous les Canadiens aient la possibilité de se réaliser pleinement.

Nova Scotia School Board Association

> *Le secteur de la garde d'enfants en Nouvelle-Écosse félicite le gouvernement fédéral d'avoir pris l'initiative du développement de la petite enfance et d'avoir engagé des fonds en vue de mettre le programme en œuvre dans les provinces et les territoires. C'est effectivement gratifiant de constater que nos gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu l'obligation que nous avons, en tant que société, d'offrir à la jeune enfance le meilleur environnement possible pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel.* **Child Care Connections**

La majorité des groupes de défense de l'enfance ont toutefois indiqué au Comité que ce n'était pas suffisant. Selon eux, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, devrait trouver une solution aux problèmes de pauvreté infantile par une approche plus holistique en offrant une grande variété de services aux termes d'une politique unique plutôt que la profusion de programmes hétéroclites actuellement en place.

Il est encore plus important, en cette ère de l'information, que les enfants reçoivent une éducation complète et qu'il soit tout à fait possible de se recycler et de se perfectionner au fur et à mesure que le monde du travail évolue.

Corporation canadienne des retraités intéressés, organisme national et division de l'Ontario

> *Certes, l'IDPE représente une étape importante vers la mise en place d'une stratégie globale de services nationaux voués au développement de la petite enfance, y compris la garde d'enfants. Il faut toutefois l'écarter comme solution à ce moment-ci en raison de sa structure et de son niveau de financement actuels. Une stratégie globale incorporerait les programmes fonctionnant actuellement de façon indépendante fl l'apprentissage et l'éducation dans la prime enfance ainsi que la garde d'enfants. Ces programmes seraient reliés à divers autres*

programmes et services coordonnés [...] et conçus en vue de répondre aux besoins de toutes les familles. **Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants**

Le gouvernement fédéral doit continuer de prendre l'initiative en travaillant avec les autres ordres de gouvernements et le troisième secteur à l'élaboration d'une approche systémique et intégrée visant à appuyer les services et programmes communautaires. **National Children's Alliance**

D'aucuns ont également fait part au Comité de leurs préoccupations face au fait que certaines provinces étaient loin de contribuer une somme équivalente aux fonds fournis par le fédéral et que, en fait, les fonds fédéraux étaient affectés ailleurs. Ils invitent le gouvernement fédéral à intervenir plus énergiquement au niveau de l'affectation des fonds, car. font-ils valoir, le système d'examen mis en place en vertu de l'entente conclue avec l'IDPE est inadéquat.

[...] la décision quant au montant de fonds fédéraux, s'il en est, qui sera investi dans l'un ou l'autre des services, dont la garde d'enfants, relève des provinces [...] Il n'y a aucun mécanisme en place permettant de s'assurer que ces fonds seront investis dans les secteurs où les besoins sont les plus pressants. **Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants**

D'autres témoins ont proposé plusieurs solutions pour régler le problème de la pauvreté infantile, entre autres porter à deux milliards de dollars le budget du programme de DPE, étendre le programme aux enfants âgés entre 6 et 18 ans (et non uniquement aux enfants âgés de 0 à 6 ans comme c'est le cas actuellement) et d'accélérer l'augmentation graduelle projetée du supplément de la PNE.

On a également proposé que le gouvernement fédéral favorise une participation accrue du secteur non gouvernemental au processus de surveillance de l'exécution du programme de DPE. Cela signifierait également aider le secteur des organisations non gouvernementales (ONG) à mettre au point les outils nécessaires pour mesurer les résultats.

Le succès de la mise en œuvre du Programme d'action national pour enfants sera tributaire de la présence d'un troisième secteur vibrant en mesure de collaborer aux stades de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. En mettant en commun l'information, le secteur du

bénévolat et des ONG a un rôle crucial à jouer pour faire connaître les pratiques idéales liées à l'exécution et l'évaluation des programmes [...] La définition des limites du programme de DPE se heurtera à des obstacles. Lorsque les gouvernements font connaître leur niveau de participation, il ne faut pas s'attendre, semble-t-il, à une uniformisation des exigences en matière de reddition de comptes. Il est crucial que le secteur du bénévolat et des ONG participe à la surveillance et intervienne auprès de nos mandants relevant des autres compétences. **National Children's Alliance**

Fidèle au soutien qu'il accorde aux programmes favorisant les pratiques idéales et la prestation efficace de services, le Comité appuie la recommandation du National Children's Alliance selon laquelle le gouvernement fédéral devrait financer la surveillance par un tiers des dépenses effectuées dans le cadre de l'entente sur le programme de DPE.

Le Comité a reçu un certain nombre de propositions de réforme fiscale en vue d'aider et d'inciter les parents qui décident de prendre congé pour s'occuper de leurs enfants durant les années critiques. Dans un cas, on suggère d'autoriser ces parents à continuer de cotiser au Régime de pension du Canada (RPC) pendant leur congé parental non payé; ils pourraient ainsi compter sur les mêmes prestations auxquelles ils auraient normalement eu droit s'ils avaient continué de travailler. Ils seraient toutefois tenus de verser la cotisation de l'employeur en plus de la leur. Les cotisants au RPC ont droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable de 16 %, mais sont normalement assujettis à un impôt à l'égard duquel ils peuvent appliquer ce crédit. Ce ne serait pas le cas pour ceux qui décident de cotiser au RPC pendant un congé non payé. Le gouvernement doit réfléchir à la façon dont il entend traiter ces cas particuliers. De plus, le RPC est un programme conjoint fédéral-provincial et les provinces doivent être consultées avant de procéder à des réformes d'une telle envergure.

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier une proposition qui autoriserait les parents à continuer de cotiser au RPC s'ils décident de rester à la maison.

Il faut tenir compte du temps consacré à la garde d'enfants dans la détermination de l'état de la pension et autoriser les soignants à cotiser au Régime de pension du Canada ainsi qu'à leur REER. **Beverly Smith**

Infrastructure matérielle

Nous estimons que la contribution fédérale au programme d'infrastructure national devrait augmenter dès que la conjoncture le permettra.)

Institut canadien des évaluateurs

Compte tenu des nouvelles priorités de dépenses, la sécurité nationale par exemple, il est d'autant plus important pour le gouvernement de dépenser et réglementer sagement. Des initiatives comme l'amélioration de l'infrastructure canadienne devraient être entreprises au cas par cas. Selon M. Michael Atkinson, président, Association canadienne de la construction : « À vrai dire, je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'il suffit simplement d'investir dans l'infrastructure pour stimuler l'économie. Ces investissements ne font que créer des emplois à court terme s'ils ne s'inscrivent pas dans un plan d'ensemble sur la façon de gérer notre infrastructure, qui jouera un rôle déterminant dans notre avenir économique. »

En somme, lorsque l'investissement dans l'infrastructure est perçu comme une mesure de stimulation économique, on ne se préoccupe guère d'établir les priorités de dépenses en fonction des besoins. On a plutôt tendance à dépenser en fonction du taux de rendement prévu. Les meilleurs projets sont financés et les autres sont rejetés.

Il est vrai que les provinces et les municipalités demeureront les principales sources de soutien pour les bibliothèques, mais le gouvernement fédéral a la responsabilité générale sur le plan économique d'investir dans l'infrastructure d'information du pays.

Canadian Library Association

À l'instar des dépenses de sécurité, les investissements dans l'infrastructure favorisent l'activité privée en la rendant plus efficace. En l'occurrence, il s'agit des moyens de transport tels que les routes et les ponts, des réseaux de télécommunication, des réseaux d'aqueducs et d'égouts, des établissements d'enseignement et de soins de santé. Quant aux moyens de transport, M. Jack Davidson, président, B.C. Road Builders and Heavy Construction Association, fait remarquer que : « Les transports et l'infrastructure routière sont une composante essentielle d'une économie forte. La productivité régionale dépend largement, voire entièrement, de réseaux de transport efficaces. »

Le carburant additionnel qu'on utilise pour emprunter un réseau routier inefficient et de mauvaise qualité entraîne des coûts financiers, sans parler du gaspillage de carburant et de la pollution.

Jeremy Kon
Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada

Toutefois, les dépenses gouvernementales au chapitre de l'infrastructure ont été réduites substantiellement au cours des trois dernières décennies. Dans les années 60 les administrations publiques canadiennes dépensaient collectivement environ 5 % du PIB sur l'investissement fixe brut réel. Elles dépensent aujourd'hui la moitié de cette somme. C'est en partie à cause de l'ajout considérable à l'inventaire d'infrastructure dans les années 60. Néanmoins, la baisse des dépenses publiques laisse croire que l'inventaire n'est pas convenablement maintenu.

Dans son rapport de 1999, le Comité a recommandé que « le gouvernement fédéral lance un nouveau programme d'infrastructure à long terme, en collaboration avec les provinces et les municipalités, pour financer de nouvelles initiatives dans ce domaine. Il faudrait assujettir ce programme et les investissements qu'il englobe à l'examen des programmes et aux critères du Pacte de productivité. » Il a recommandé au gouvernement fédéral de s'engager à y verser au moins 500 millions de dollars par an pendant au moins cinq ans.

La Fédération félicite le gouvernement canadien de reconnaître l'importance de l'infrastructure municipale dans son programme d'infrastructure.

Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement s'est attaqué à la question de l'infrastructure matérielle de plusieurs façons. Il a alloué 2,65 milliards de dollars sur les six prochaines années. Dans l'énoncé économique d'octobre 2000, il s'est engagé à examiner

des façons de soutenir les investissements dans l'infrastructure stratégique, plus particulièrement en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé. Dans le budget de 2000, 400 millions de dollars (du montant plus élevé) ont été alloués pour l'infrastructure municipale des villes et régions rurales partout au Canada, y compris le logement abordable et l'infrastructure verte, et jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars pour les routes. Le budget a aussi prévu 200 millions de dollars de plus par année sur cinq ans pour l'amélioration de la sécurité du réseau routier.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, plusieurs groupes ont proposé une stratégie nationale pour les routes. Selon M. Michael Atkinson, « [...] le Canada est le seul pays membre du G-8 qui n'a pas de programme national pour les routes ».

Le réseau routier national est au cœur de notre infrastructure de transport et doit être amélioré pour assurer une croissance économique et une productivité continue et une saine économie concurrentielle au Canada.

Association canadienne des automobilistes

Tout comme nous devons planifier à long terme dans d'autres secteurs, il est également sensé de planifier le renouvellement à long terme de notre infrastructure. Dans ce secteur, le Canada peut faire mieux.

> *Pour être honnête, nous ne savons pas ce que les gouvernements du Canada ont l'intention de faire en ce qui a trait à l'infrastructure essentielle dans six mois. Nous sommes la plus grande industrie du Canada, nous employons le plus grand nombre de travailleurs et si vous voulez que nous planifiions, que nous prenions les bonnes décisions, que nous soyons prudents et que nous collaborions avec vous, nous devons mieux pouvoir planifier.* **Michael Atkinson**

Ce manque de planification indique qu'à tous les ordres de gouvernement les dépenses au chapitre de l'infrastructure n'ont pas reçu la priorité qu'elles méritent. Il y a lieu de s'inquiéter puisqu'une infrastructure solide contribue de manière sensible à la productivité (et, partant, à la prospérité).

> *Notre pays est aux prises avec un déficit caché mais très considérable, à savoir les biens et les immeubles publics où, désir de réaliser des économies oblige, on n'a pas assuré un entretien continu. Il faudra payer tôt ou tard. Un programme d'infrastructure comme un programme de routes nationales ou un programme de logements abordables offre une alternative : paiement immédiat ou paiement différé.* **Robert Blakely, directeur des Affaires canadiennes, Département des métiers de la construction**

La Transcanadienne, pour ceux d'entre vous qui n'avez jamais effectué le trajet de Golden à la frontière de l'Alberta, est une véritable honte. Nous devrions tous avoir honte de voir des panneaux de signalisation qui indiquent qu'il s'agit d'une grand-route qui traverse le Canada de part en part.

Tony Tennessy British Columbia and Yukon Territory Building and Construction Trades Council

Plus l'on tarde à régler ce déficit, plus les coûts des réparations et de l'entretien seront élevés. M. Jeremy Kon, vice-président, Coalition pour le

renouvellement des infrastructures du Canada, a suggéré que le coût de réparer le réseau routier canadien était passé de 13 milliards de dollars en 1988 à 17 milliards de dollars.

La mise en place et l'entretien d'une infrastructure solide est un élément clé d'une économie concurrentielle et d'une bonne qualité de vie.

Association of Manitoba Municipalities

Comme M. Jeff Morrison, directeur des communications, Association canadienne de la construction, l'a souligné : « [...] l'investissement dans les routes n'est pas une fin en soi, mais il fait partie intégrante d'une stratégie globale qui est indispensable si on souhaite accroître la compétitivité économique dans les régions du Canada, réduire les émissions des véhicules et le nombre d'accidents de la route, et diminuer le temps consacré aux déplacements par les Canadiens et les Canadiennes dans leur vie personnelle et professionnelle ».

Toutefois, il est également important que l'investissement dans l'infrastructure publique se fasse dans les secteurs où le rendement sera le plus élevé. Par exemple, l'Association canadienne du ciment a indiqué au Comité que tout programme de renouvellement du réseau routier canadien devrait d'abord cibler les principaux corridors commerciaux entre les villes canadiennes et américaines.

Répondre aux besoins d'infrastructure nécessitera la création de partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard a invité le gouvernement à travailler avec les provinces et les territoires en vue de mettre en place un programme permanent d'infrastructure doté d'un financement accru. La question du transport urbain pose des difficultés particulières. Les centres urbains jouent un rôle névralgique dans l'économie canadienne. Le Urban Development Institute of Ontario a fait valoir que les partenariats fédéral-provinciaux-locaux étaient indispensables en vue de régler les problèmes de transport dans la Région du Grand Toronto (RGT). Quant à un partenariat entre les secteurs privé et public, l'Institut a proposé de mettre sur pied un groupe de travail/d'experts pour étudier des solutions possibles afin de répondre aux besoins des centres urbains en matière d'infrastructure de transport.

Les régions septentrionales du Canada ont besoin d'un programme d'amélioration des infrastructures afin de pourvoir aux services de base que de nombreux citadins canadiens considèrent comme acquis.

Association of Yukon Communities

Nos collectivités ont désespérément besoin d'un appui, pas d'une aide financière ininterrompue, mais plutôt d'investissements réels dans les infrastructures essentielles.

Nunavut Association of Municipalities

L'Association canadienne du ciment (CAC) a recommandé d'examiner de nouvelles façons d'intéresser d'autres partenaires et d'autres investisseurs du secteur privé à participer au financement du réseau routier du Canada.

Quant aux régions rurales, l'Association of Yukon Communities (AYC) a parlé du besoin de : « créer un programme d'infrastructure pour fournir les services de base que de nombreuses régions urbaines tiennent pour acquis. Plus particulièrement, il faut mettre en place un programme d'infrastructure précis pour répondre aux besoins fondamentaux liés à l'eau, aux eaux d'égout et au transport. »

Le financement de l'infrastructure est un problème particulièrement aigu dans le Nord du Canada. Plusieurs localités n'ont pas d'infrastructure de base, problème auquel il faudra accorder une attention particulière afin d'améliorer le logement, les routes, les égouts et d'autres éléments de l'infrastructure pour que ces localités puissent participer pleinement à l'économie canadienne, par exemple, la route du MacKenzie de Grimshaw (Alberta) à Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest). D'après le chef Cece McCauley (Women Warriors

of Sahtu, Norman Wells, Territoires du Nord-Ouest) : « Nous attendons depuis 1976 qu'on termine la route allant de Fort Wrigley à Inuvik. » L'absence de routes praticables en tout temps nuit aux collectivités de la région, selon le chef McCauley.

« La région des Sahtu est la plus grande des cinq régions des Territoires du Nord-Ouest, et nous sommes isolés. Tout semble se concentrer autour de Yellowknife et de Hay River dans le sud des Territoires du Nord-Ouest, près de la frontière de l'Alberta et, de l'autre côté, dans la mer de Beaufort, à proximité du Yukon. Nous nous trouvons en plein milieu et nous restons isolés. Nous n'avons toujours pas de route et tout doit être transporté par avion. Nous ne pouvons recevoir des marchandises que pendant deux mois et demi à trois mois en été et le coût de la vie est terriblement élevé. »

Selon certains témoins, uniquement pour répondre aux besoins de logement au Nunavut, il faudrait prévoir 100 millions de dollars par année pendant les cinq prochaines années. Comme l'a indiqué au Comité M. Keith Peterson, vice-président, Nunavut Association of Municipalities :

> *Lors d'une rencontre tenue récemment à Iqaluit avec le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, il a été signalé que le Nunavut n'a jamais obtenu l'investissement dans les infrastructures de base que les autres administrations canadiennes ont reçu durant le dernier siècle. Nous sommes pourtant des concurrents dans la même économie, tout en faisant face à des problèmes économiques et sociaux qui découlent, en grande partie, d'infrastructures déficientes [...].*

Un des grands problèmes du financement de l'infrastructure est, semble-t-il, la formule de financement par habitant du programme Travaux d'infrastructure Canada. « L'octroi au Nunavut de seulement deux millions de dollars, dans le cadre du programme Travaux d'infrastructure Canada, est inadéquat. [...] L'entente de financement préétablie avec Ottawa, qui visait en théorie à combler l'écart entre les besoins de dépenses du Nunavut et les revenus qu'il peut générer par lui-même, n'est pas adéquate. »

Le Comité recommande au gouvernement de tenir compte, lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes d'infrastructure, des besoins spéciaux de régions comme le Nord où l'éloignement et le petit bassin de population se prêtent mal à la formule de financement par habitant.

Le gouvernement fédéral peut également appuyer les investissements dans l'infrastructure par le truchement de sa politique fiscale. La Canadian Urban Transit Association et d'autres témoins ont encouragé le gouvernement fédéral à envisager la possibilité d'autoriser les employeurs à distribuer des laissez-passer de transport urbain non imposables en contrepartie des bienfaits écologiques et fiscaux qu'entraîne l'utilisation accrue des réseaux urbains de transport public. Ces bienfaits comprennent l'amélioration de la qualité de l'air,

la réduction des gaz à effet de serre et des embouteillages, et la diminution du besoin de nouvelles routes, de nouveaux ponts et d'aires de stationnement. Le Comité a appris qu'un programme analogue aux États-Unis a entraîné une augmentation de 20 % de l'utilisation du transport urbain au cours des cinq dernières années.

> *[Aux États-Unis] on considère qu'il s'agit de l'incitatif le plus important pour convaincre les gens d'utiliser les transports en commun et de laisser à la maison leurs voitures dont ils étaient le seul occupant. [...] C'est l'un des partenariats privé public qui fonctionne bien. L'initiative a été couronnée de succès, et c'est pourquoi nous nous sommes lancés dans ce projet.* **Amelia Shaw, directrice des affaires publiques, Association canadienne du transport urbain, Groupe de travail national pour promouvoir les avantages du transport en commun exempt d'impôt offert par les employeurs**

> *[N]ous estimons que la contribution fédérale au programme d'infrastructure national devrait augmenter dès que la conjoncture le permettra. Cela rendrait possibles des investissements stratégiques dans des éléments d'infrastructure comme les réseaux d'aqueduc, la gestion des déchets solides, la gestion de l'énergie et les transports.* **John Clark, président élu, Institut canadien des évaluateurs**

N'empêche qu'il importe que le gouvernement s'abstienne d'investir des deniers publics dans les domaines où le capital privé donnera de meilleurs résultats.

CanWest Global Communications

Les partenariats entre le public et le privé offrent des options viables pour la construction et l'entretien du réseau routier national.

Association canadienne des automobilistes

Or, dans ce sens-là, je pense que le gouvernement doit également regarder vers les partenariats publics-privés. Les municipalités et les autorités locales désirent ardemment que ces projets-là soient lancés rapidement.

Gilles Vaillancourt maire de Laval

Une autre question importante au sujet de l'infrastructure concerne l'utilisation de partenariats entre les secteurs public et privé. Des projets d'infrastructure peuvent finir par coûter très cher et les gouvernements pourraient décider de différer les investissements à cause des répercussions sur leur situation financière. Les partenariats entre les secteurs public et privé pourraient constituer une source de financement plus stable, déplacer les risques vers le secteur privé et introduire des mesures incitant le secteur privé à participer aux projets publics.

Le Canada accuse un retard par rapport à de nombreux pays de l'OCDE relativement à l'emploi de cette stratégie pour financer les investissements de l'infrastructure. Deux exemples de partenariats canadiens couronnés de succès sont le pont de la Confédération reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et l'autoroute à péage 407 en Ontario.

Le Comité reconnaît la nécessité d'investir dans l'infrastructure et recommande au gouvernement fédéral de recourir aux partenariats entre les secteurs public et privé.

Il ne suffit pas de renouveler ou de reconstruire des infrastructures, il faut les protéger. Comme l'a signalé le Bureau d'assurance du Canada, les

gouvernements du Canada dépensent actuellement en moyenne 500 millions de dollars par an pour réparer les dégâts causés par le mauvais temps. Il est tout à fait légitime que les dépenses d'infrastructure comportent un volet conçu pour réduire notre vulnérabilité en cas de catastrophe naturelle.

PetroCanada

La privatisation de PetroCanada a été entreprise avec enthousiasme en 1991 lorsque le gouvernement fédéral a vendu une partie de ses actions au secteur privé, soit 20 % cette année-là, 10 % en 1993, puis 52 % en 1995. Il a depuis promis de vendre le reste, soit 18 %, s'il obtenait un prix équitable et des conditions intéressantes. Deux grandes raisons laissent croire que ces conditions intéressantes semblent maintenant réunies.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le Comité recommande au gouvernement de vendre le reste des actions qu'il détient dans PetroCanada, comme il s'y est engagé depuis longtemps.

Premières nations

Les questions concernant les Premières nations posent un défi particulièrement difficile au gouvernement. Comme l'ont clairement fait valoir au Comité plusieurs témoins éloquents, les peuples autochtones au Canada continuent de subir les conséquences de l'extrême pauvreté, de la carence d'emplois intéressants, de problèmes de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure, comme l'a clairement démontré l'indice du développement humain des Nations Unies. Bien que le Canada ait été classé dans l'ensemble, troisième meilleur pays où vivre les réserves des Premières nations du Canada ont été classées au 63e rang.

> *Même si nous sommes engagés dans les processus de reconstitution de nos vies, de notre nation, et de revitalisation de nos traités, il y a encore beaucoup à faire.* **Chef Perry Bellegarde, Federation of Saskatchewan Indian Nations**

> *Les peuples des Premières nations ont pour priorité d'améliorer leur niveau de vie de base au chapitre des soins de santé, du logement, de l'éducation et des emplois. Nous voulons partager les ressources avec le reste du Canada et nous assurer d'avoir les mêmes possibilités de réussite à l'avenir. Nous voulons améliorer notre qualité de vie et notre niveau de vie. Nous voulons figurer au premier rang de l'indice du*

développement humain des Nations Unies à l'instar du reste de la population canadienne aujourd'hui. **Chef Perry Bellegarde**

Comme l'ont fait remarquer plusieurs témoins, il est urgent d'aller de l'avant avec le processus du traité, et de définir le rôle de la *Loi sur les Indiens*.

La question des revendications territoriales reste un problème tant pour les Premières nations que pour le gouvernement canadien. À cause de cette incertitude, les entreprises hésitent à investir dans les territoires contestés, d'où une contrainte additionnelle au développement économique des Premières nations. Selon les témoins, les Premières nations devraient être autorisées à percevoir des impôts fonciers, et les intérêts sur les prêts qu'elles ont contractés en vue de mener à terme le processus des traités ne devraient commencer à courir qu'une fois l'entente conclue. D'aucuns témoins ont également invité le gouvernement à réévaluer le niveau de financement accordé aux Premières nations. Par exemple, selon un témoin, une explosion démographique en Saskatchewan chez les peuples autochtones est une source de grande préoccupation.

La formule de financement imposée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne reflète pas adéquatement les besoins d'une démographie en expansion. Nous perdons du terrain. Comme vous pouvez le constater sur la diapositive, l'écart est de plus en plus grand. L'augmentation très rapide du bassin de population n'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle des fonds qu'on nous verse. Nous avons déjà atteint le plafond au chapitre du logement et de l'enseignement postsecondaire. Ce n'est tout simplement pas suffisant pour répondre aux besoins, et l'écart continue de croître. **Chef Perry Bellegarde**

Notre mémoire porte sur l'édification de Premières nations qui ne se laissent pas abattre, sur l'éradication de la pauvreté et sur la participation des Premières nations à l'économie, à la stratégie nationale. La solution à ces problèmes passe par l'habilitation des particuliers et des familles, par la mise en place d'une infrastructure sociale en commençant par des logements adéquats, un environnement sain, de l'eau propre et un meilleur accès aux services de santé, comparable à l'accès auquel ont droit les Canadiens moyens, pour que les habitants des Premières nations puissent éventuellement participer à l'économie. **Grand chef Matthew Coon Come, chef national, Assemblée des Premières nations**

De nouveau, nous comprenons très bien les préoccupations entourant la situation financière, les taux d'intérêt, l'inflation et le reste, ainsi que le produit national brut. Nous comprenons également que les fonds sont limités, mais il faut vivre selon ses moyens. Nous comprenons le problème que pose le déficit, qu'il faut agir avec prudence. Du même coup, notre position est de dire que si rien ne change maintenant pour les peuples des Premières nations du Canada, les coûts sociaux élevés des incarcérations, du bien-être social, de la pauvreté infantile et de la prostitution infantile continueront d'augmenter. **Chef Perry Bellegarde**

Le Comité recommande au gouvernement de continuer d'accorder priorité aux questions intéressant les Premières nations, et aux mesures qui améliorent le bien-être et le niveau de vie des peuples des Premières nations, y compris l'éducation, l'infrastructure et le logement.

Agriculture

Le secteur agricole du Canada est un secteur clé de l'économie. L'industrie agroalimentaire embauche 13 % des travailleurs canadiens et contribue annuellement presque 9 % du PIB. En 2000, le Canada a exporté 21,7 milliards de dollars de produits agroalimentaires et généré un excédent commercial de 5,2 milliards de dollars. Toutefois, des témoins ont indiqué au Comité que les agriculteurs canadiens continuent de connaître des temps difficiles.

J'aimerais aussi vous dire que les agriculteurs ont beaucoup souffert, et pas seulement cette année. Je peux vous assurer, et je sais qu'on vous l'a déjà dit, que nous avons subi cette année une sécheresse terrible à peu près partout au Canada. Non seulement nous avons eu une production catastrophique à cause de la météo, mais cette crise est intervenue alors que nous avions connu une longue période où les cours étaient très faibles, en particulier dans le secteur des céréales et des oléagineux, dans le prolongement aussi d'une longue période au cours de laquelle nos agriculteurs se sont trouvés en concurrence avec le Trésor public d'autres pays. **Bob Friesen, Fédération canadienne de l'agriculture**

À l'instar de certains témoins, le Comité perçoit une lueur d'espoir pour les agriculteurs canadiens depuis la conclusion, en juin 2001, d'un accord de principe sur un plan d'action national visant à faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de protection de l'environnement. Selon le communiqué émis par les ministres, le plan d'action :

Le Canada rural connaît une véritable crise. Bon nombre de collectivités rurales ont du mal à boucler leur budget parce qu'elles ont perdu les recettes fiscales qu'elles percevaient auprès des exploitants de silos-élévateurs et d'embranchements ferroviaires secondaires. Nous ne sommes pas un lobby agricole, mais un lobby communautaire, et force est de constater que les collectivités rurales du Canada connaissent des difficultés en raison de la crise qui sévit à l'heure actuelle dans le domaine agricole.

Wayne Motheral
Association manitobaine des municipalités

La AAMD&C et ses membres reconnaissent que la crise qui sévit actuellement dans l'agriculture a d'autres sources que les seules subventions pratiquées à l'étranger. Elle est en effet attribuable notamment à l'atonie des cours de nombreux produits agricoles, au tassement de la demande, à l'augmentation des coûts ainsi qu'au temps peu clément.

Alberta Association of Municipal Districts and Counties

- tirera parti de la réputation du Canada comme producteur d'aliments sûrs et de grande qualité en renforçant les systèmes de salubrité des aliments à la ferme et en assurant leur reconnaissance internationale, et aussi par la mise au point de systèmes d'identification, de suivi et de traçabilité des produits tout au long de la chaîne alimentaire;

- améliorera le rendement du secteur en matière d'environnement par l'adoption accélérée de mesures environnementales à la ferme;

- améliorera la capacité des agriculteurs de gérer les risques inhérents à l'agriculture par le truchement de programmes de protection du revenu;

- utilisera la science pour aider le secteur à créer des débouchés pour des produits novateurs et améliorer la gérance de l'environnement et la salubrité des aliments;

- renouvellera le secteur par des programmes adaptés aux besoins des agriculteurs, ce qui leur permettra de s'adapter aux changements.

En outre, les « ministres ont reconnu qu'il y aura toujours des circonstances dans lesquelles les agriculteurs doivent faire face à des baisses de revenu imprévues, à cause de la température, des maladies et d'autres facteurs incontrôlables. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont déjà engagés à revoir les programmes actuels de protection du revenu agricole et ils ont l'intention de terminer cet examen d'ici 2002. Ils ont convenu que le travail qui sera fait sur la direction à long terme, en étroite consultation avec le secteur agricole, s'appuiera sur le financement des programmes de protection du revenu ».

> *Nous avons beaucoup de ce que j'appelle des micropolitiques, mais je suis convaincu que pour les mener à bien, il est indispensable d'établir des passerelles très solides pour les relier les une aux autres. Or, dans le passé, nous avons trop souvent élaboré des politiques qui se coupaient l'herbe sous le pied les unes aux autres. Il faut travailler à synchroniser et à harmoniser beaucoup mieux ces politiques au sein d'une politique agricole canadienne maîtresse, et je crois que l'accord de Whitehorse constitue un grand pas dans cette direction.* **Bob Friesen**

Le Comité appuie le plan d'action des ministres de l'Agriculture et attend avec impatience la fin de l'examen du programme de protection du revenu en cours. Nous recommandons au gouvernement de donner suite à son engagement à mettre ce plan d'action en œuvre.

D'aucuns témoins ont suggéré plusieurs façons dont le gouvernement pourrait aider les agriculteurs. Ils ont proposé notamment d'apporter des changements à la déduction pour amortissement, d'offrir des encouragements

fiscaux au chapitre des initiatives environnementales, d'accorder plus d'importance aux répercussions des programmes de recouvrement des coûts (voir la section sur le recouvrement des coûts) et d'éliminer la taxe d'accise sur les carburants agricoles.

> *En fait, d'après nos calculs, toute hausse de 10 % du coût des carburants agricoles se traduit par une baisse potentielle de 6 % du revenu des agriculteurs.* **Bob Friesen**

Comme l'a souligné le Comité en 1999, « La meilleure solution consiste manifestement à négocier des réductions des subventions agricoles au niveau international, de permettre au jeu des forces du marché de fixer les prix et de permettre aux producteurs compétitifs de réussir. Les producteurs canadiens sont efficients et peuvent parfaitement soutenir la concurrence des autres agriculteurs sur les marchés mondiaux, mais ils ne peuvent cependant pas soutenir la concurrence des trésors américain et de l'Union européenne. » Le secteur agricole a toujours été le secteur le plus difficile à libéraliser parce que des pays comme les États-Unis et l'Union européenne accordent des subventions agricoles beaucoup plus importantes que le Canada. De plus, d'aucuns ont affirmé que la baisse des subventions aux États-Unis est peu susceptible de se produire.

> *Même en prenant les chiffres par habitant pour l'ensemble de la population, les États-Unis versent deux fois plus de subventions que nous aux agriculteurs. D'après leur dernière déclaration à l'OMC, la déclaration de 1998, les subventions représentent 29 % de la valeur à la ferme [...] alors qu'au Canada c'est 9 %.* **Bob Friesen**

> *Aux États-Unis, par exemple, l'aide à l'agriculture représente 350 $ par habitant. Dans l'Union européenne, c'est 336 $. Le Canada ferme la marche avec la moitié moins, ou presque, soit 163 $ par Canadien.* **Serge Lebeau, directeur adjoint, Recherches et politiques agricoles, Union des producteurs agricoles du Québec.**

Alors que le Comité appuie l'objectif du gouvernement de libéraliser le commerce dans le secteur agricole, il réitère la recommandation qu'il a formulée en 1999 : « Le Comité estime que le gouvernement fédéral doit se rappeler que les autres pays ne suivent pas toujours notre exemple en matière de commerce international, ce qui peut parfois avoir des conséquences sérieuses pour les Canadiens. Dans ces cas-là, le gouvernement a certaines obligations envers les groupes touchés. »

Aide étrangère

Dans son rapport de consultation prébudgétaire de 1999, le Comité a inclus une section sur l'aide étrangère. Il y conclut que « l'aide au développement a des répercussions bénéfiques sur l'économie mondiale. Nous estimons également que le Canada devrait se concentrer davantage sur les projets de développement humain ainsi que sur l'allégement de la pauvreté à long terme. »

Nous n'avons pas changé d'avis. Comme l'a fait valoir L'Institut Nord-Sud dans son mémoire au Comité : « Si, en tant que nation, nous fermons les yeux sur les défis plus importants que posent la pauvreté mondiale, les conflits généralisés et les enjeux comme le changement climatique, nos meilleurs efforts déployés en vue de promouvoir les intérêts du Canada et des Canadiens sont voués à un échec. »

Nous avons appris que le Canada, cette année, est passé du 12e rang qu'il occupait en 1999 au 17e rang parmi les pays donateurs. En tant que pourcentage du PIB, l'aide canadienne au développement se situe à 0,28 %, en deçà de l'objectif de 0,7 % établi par un comité des Nations Unies présidé par l'ancien premier ministre Lester Pearson. Dans l'immédiat, la crise au Moyen-Orient rend encore plus urgent l'aide humanitaire internationale.

> *Dans le contexte de la crise actuelle, nous devrons par exemple accroître de toute urgence notre aide humanitaire, compte tenu de la condition critique dans laquelle se trouvent près de cinq millions d'Afghans qui ont longtemps souffert de la sécheresse et de la famine. Leur souffrance et celle de millions de leurs compatriotes ne feront qu'empirer avec les déplacements causés par la guerre imminente, sans compter le nombre insoutenable de réfugiés qui existent déjà en Afghanistan et au Pakistan.* **Roy Culpepper, président, Institut Nord-Sud**

Le Comité prend note que le gouvernement a déjà alloué six millions de dollars en vue d'alléger la crise en Afghanistan.

En somme, le Comité réitère son point de vue selon lequel l'aide au développement a des répercussions bénéfiques sur l'économie mondiale.

Le Comité souligne que pour que l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'Aide aux pays en développement (APD) soit valable, le gouvernement doit établir un échéancier des étapes à franchir en vue d'atteindre cet objectif.

Économie verte

> *L'environnement entre rarement en ligne de compte dans le calcul interne des coûts; les forces du marché semblent donc souvent être les ennemies de l'environnement. Mais il n'est pas nécessaire que ce soit le cas. Avec un peu d'ingéniosité, nous pouvons tirer parti des forces du marché et les mettre au service de l'environnement.*
> **Stuart Smith, président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie**

L'adoption de mesures visant à améliorer l'environnement physique est une autre intervention clé qui permet d'accroître la productivité et qui cadre avec l'importance qu'accorde depuis longtemps le Comité à l'amélioration du niveau de vie. Jusqu'à tout récemment, la politique environnementale se limitait presque exclusivement à une réglementation ayant pour objectif de modifier l'attitude des entreprises et des particuliers relativement aux actions ayant une incidence sur l'environnement.

Se fier sur les mécanismes de style « commande et contrôle » est maintenant remis en question, en partie à cause de la tendance largement répandue vers la réduction de l'intervention directe des gouvernements dans l'économie. Par contre, les préoccupations à l'origine de la réglementation en matière d'environnement existent toujours. En fait, elles sont devenues plus urgentes. Aussi, les décideurs politiques ont commencé il y a quelques années à examiner attentivement divers outils regroupés sous la rubrique « économie verte ». Ces outils semblent prometteurs, d'une part, pour régler les problèmes environnementaux, et d'autre part, pour réduire au minimum l'intervention directe des gouvernements.

Parler d'économie verte dans le milieu universitaire, s'entend normalement de l'application de principes et d'outils économiques normalisés — plus particulièrement les mécanismes de la concurrence et d'établissement des prix — pour étudier et analyser les politiques environnementales. Il s'agit de corriger les failles du marché afin de permettre aux mécanismes de contribuer à l'allocation efficace des ressources. Dans une certaine mesure, cela signifie laisser les particuliers et les entreprises décider des moyens à prendre pour atteindre les objectifs environnementaux. Une des tâches principales de l'économie verte consiste à trouver le moyen de refléter le coût réel de production et d'améliorer le fonctionnement des marchés, ce qui signifie souvent factoriser des éléments négatifs tels que la pollution[58]. À défaut d'une intervention gouvernementale, le taux de pollution aura tendance à augmenter

L'écoindustrie, notamment pour ce qui est de la prévention de la pollution, de la biorestauration et des énergies renouvelables — qui améliorent la productivité de l'économie —, est un segment de l'économie où l'on peut créer beaucoup d'emplois, tout en protégeant la santé de la population et en assurant le respect de nos obligations internationales. Pour pouvoir nous diriger vers ces secteurs émergents moins polluants et nous détourner des activités qui compromettent l'intégrité de l'environnement, il faut que le budget comporte des orientations claires de la part d'un gouvernement déterminé à s'engager dans le XXIe siècle au chapitre de la protection de l'environnement.

Green Budget Coalition

58 Techniquement un élément externe — qu'il soit favorable ou non — s'entend de variables qui influent sur l'utilité ou les bénéfices d'un décideur sous le contrôle d'un autre décideur. Dans le cas de la pollution, par exemple, l'entreprise responsable des émissions « contrôle » une variable, soit la pollution, qui influe sur l'utilité ou le bien-être des autres, soit les personnes respirant l'air pollué.

en raison du peu d'incitatifs, voire leur absence, pour le réduire. En internalisant ces facteurs à un processus de prise de décision individuelle, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats. Comme M. Philippe Crabbé, de Institut de l'environnement et participant à une table ronde sur l'environnement, l'a affirmé : « Le prix du marché du capital naturel est trop bas. Il est trop bas parce que ses composantes n'ont pas été chiffrées en dollars, telles que l'air pur, ou ne tiennent pas compte de tous les coûts environnementaux, tels que le carburant. »

En outre, un système fondé sur la concurrence laisse aux entreprises le soin de décider laquelle est la mieux en mesure d'être la plus « verte » et quelle technologie elle doit utiliser pour atteindre ses objectifs. En recourant à la réglementation, le gouvernement estime essentiellement que la technologie ou la solution qu'il impose est la bonne. Par ailleurs, une approche fondée sur les forces du marché offre de nombreuses solutions possibles.

En augmentant notre efficience énergétique, en encourageant la conservation et en favorisant la production d'énergie renouvelable, nous pouvons réduire la demande en énergie, économiser de l'argent aux consommateurs, répartir les avantages dans l'ensemble du Canada et réduire les émissions de polluants.

Fondation David Suzuki

Du point de vue des décideurs, une économie verte comporte normalement l'intervention du régime fiscal. Cette intervention peut toutefois également prendre la forme de permis de pollution ou d'amendes et d'autres mécanismes de concurrence analogues. L'intérêt du Comité envers l'économie verte l'a amené à organiser deux tables rondes sur la question au printemps 2000. Il a également entendu les témoignages de plusieurs organisations vouées aux questions écologiques au cours de ses audiences de consultation prébudgétaire normales. Les témoins ont suggéré un certain nombre de propositions ayant pour but d'améliorer l'environnement au Canada. Ces propositions tombent dans trois grandes catégories : les permis d'échanges de droits d'émission; les incitatifs fiscaux pour encourager les technologies et produits énergétiques non nuisibles à l'environnement ainsi que le nettoyage de friches industrielles; l'amélioration des parcs nationaux du Canada. Plusieurs groupes, dont le Green Budget Coalition, aimeraient que le gouvernement crée un fonds pour un Canada propre qui cadrerait avec la prise d'inventaire actuel de sites toxiques fédéraux entreprise par le Conseil du Trésor. **Le Comité désire exprimer son appui au Conseil du Trésor pour son travail de répertoire des lieux toxiques fédéraux et invite le gouvernement à faire en sorte que le Conseil du Trésor dispose de fonds et des outils nécessaires pour déterminer où se trouvent ces sites et commencer à les nettoyer.**

Échange de droits d'émission

> *La façon beaucoup plus visionnaire d'en arriver à long terme à une réduction intégrée des coûts, cependant, ce serait de commencer à réfléchir au prix du carbone par rapport aux prix qui s'exercent sur le marché. Politiquement, c'est beaucoup plus difficile à faire, mais cela permet de commencer à envoyer les bons signaux à long terme. Ce qu'il faut, c'est un outil unique pour le faire, plutôt que 100 sortes d'avantages fiscaux différents*

pour encourager 100 sortes de comportements différents.
Stephanie Cairns, analyste principale des politiques, Pembina Institute

Les permis d'échange de droits d'émission comptent sans doute parmi les mécanismes les plus utiles du marché vert. Le programme d'échange de droits d'émission, appuyé par le Protocole de Kyoto, prévoit le plafonnement de la pollution autorisée dans un système donné. Une entreprise dont le taux de pollution dépasse le plafond autorisé serait ainsi tenue d'acheter les permis d'une entreprise dont le taux de pollution est inférieur au taux autorisé. Les émissions pourraient donc être plafonnées tout en réduisant au minimum les effets de distorsion sur le marché. Depuis 1996, le Canada a adopté un système d'échanges de droit d'émission pour les CFC, et des projets pilotes sont en cours pour le CO_2 et une foule d'autres sous-produits industriels. Comme l'a souligné le Pembina Institute dans son mémoire au Comité, la mise en œuvre d'un programme de délivrance de permis d'émission soulève plusieurs questions techniques difficiles telles que la façon précise dont les permis seraient échangés et à quel égard, qui serait visé, quel serait le taux de pollution et que faire des droits acquis des entreprises — devrions-nous initialement délivrer une série de permis sans frais ou les entreprises devraient-elles être obligées de procéder par soumission. Le Comité a appris que les projets de droit d'échange d'émission progressent lentement.

En effet, on a dit au Comité que les entreprises auraient besoin d'un certain délai pour se familiariser avec le fonctionnement d'un système fondé sur la concurrence, et les pays qui utiliseront ces outils les premiers auront généralement une longueur d'avance sur les autres. Cette longueur d'avance est d'autant plus importante si les préoccupations environnementales deviennent aussi importantes que le sont aujourd'hui le terrorisme et la sécurité nationale. Par exemple, si le changement climatique nécessite une décision rapide, les pays qui auront adopté un programme à long terme et qui auront planifié en conséquence seront mieux en mesure de faire face à toute crise environnementale éventuelle.

Les entreprises des pays qui possèdent leur propre système national peuvent réaliser des gains d'efficience parce qu'elles peuvent faire des échanges entre elles. Mais si nous entrons en concurrence avec d'autres pays et que nous n'avons pas encore notre système, nos entreprises ne pourront pas réaliser les mêmes gains. Il est donc important que le Comité tienne compte du fait que, pour demeurer concurrentiels, nous devons avoir notre propre système national; autrement, nos entreprises ne pourront pas soutenir la concurrence des autres. Théoriquement, il est toujours possible d'avoir recours à la réglementation directe et, si le gouvernement canadien ne réussit pas à respecter ses obligations, notre gouvernement pourrait acheter des crédits sur le marché

libre. Mais alors, nos entreprises ne pourraient pas profiter des avantages qu'il y aurait à vendre et à acheter des crédits entre elles. **Stuart Smith**

Le Comité recommande que le gouvernement élargisse et accélère ses recherches portant sur la modélisation informatisée de systèmes d'échange de droits d'émission concurrents.

Mesures fiscales

À n'en pas douter, il ne suffit pas que les règles du jeu soient les mêmes pour les sources d'énergie connues, le combustible fossile et l'énergie alternative. Nous devons avoir — durant une période de transition, soit jusqu'à ce que les nouvelles technologies et les nouveaux combustibles se taillent une place sur les marchés fl des règles du jeu favorisant les énergies renouvelables. **Stuart Smith**

Des mesures fiscales écologiques peuvent décourager l'utilisation de combustibles polluants en imposant une taxe d'accise plus élevée, en augmentant les impôts et en réduisant la déduction pour amortissement (DPA), ou, inversement, favoriser la demande de combustibles moins polluants en accordant des crédits d'impôt, en réduisant la taxe d'accise, en augmentant la DPA et en accordant des allégements fiscaux plus généreux.

Le Comité a appris que le régime fiscal continue de traiter avantageusement les combustibles fossiles polluants, un héritage d'une économie canadienne fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Les mesures proposées en vue de changer cette situation vont du remplacement de la taxe d'accise actuelle sur le carburant par une taxe d'accise écologique (par rapport à la taxe d'accise actuelle) sur tous les carburants qui serait bien étayée et qui n'aurait aucune incidence sur les recettes, à l'élimination du traitement fiscal favorable dont bénéficient les sociétés morales dans les industries d'exploitation minière, du pétrole et du gaz et des produits chimiques. Selon une troisième proposition, le gouvernement devrait envisager d'augmenter les taxes sur les combustibles polluants tels que le charbon tout en réduisant celles prélevées sur les sources d'énergie écologiques. Il atteindrait ainsi son objectif écologique sans réduire ses recettes fiscales.

Lorsque nous parlons d'instaurer de nouvelles taxes sur les polluants, nous sommes prêts à envisager une réduction des taxes dans d'autres domaines, afin de stimuler l'activité économique. Nous encourageons les responsables à y songer. Nous souhaitons une neutralité fiscale qui changera le message transmis à l'économie:

essentiellement, taxons le négatif et réduisons les taxes sur le positif. En agissant ainsi, nous encouragerions l'économie à se développer d'une façon plus durable du point de vue environnemental. **Robert Hornung, directeur, Politique, Pembina Institute**

Les sources alternatives et renouvelables d'énergie devraient faire partie intégrante des solutions visant à fournir l'approvisionnement suffisant et fiable d'électricité dont dépendent tant les entreprises aujourd'hui.

Suncor Energy

Les crédits d'impôt à l'égard de l'énergie verte (désavantagée pour le moment du point de vue des coûts par rapport aux formes traditionnelles d'énergie comme le pétrole et le gaz naturel) peuvent servir la demande ou l'offre. Comme moyen d'accroître la demande pour ce type d'énergie, Suncor Energy a proposé la création d'un crédit à l'égard de l'énergie verte destiné aux consommateurs qui couvrirait une portion des coûts supplémentaires liés à l'achat de ce type d'énergie auprès de fournisseurs d'électricité. Pour stimuler l'offre, on a proposé notamment d'élargir ce qui peut être considéré comme des frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada (FEREEC), d'appliquer le crédit d'impôt à l'investissement (CII) prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux dépenses en immobilisations et d'instaurer un crédit d'impôt lié à la production.

On a également dit au Comité que l'amélioration de l'efficience énergétique des bâtiments pourrait nous aider considérablement à respecter nos obligations découlant des accords de Kyoto. Des témoins ont proposé plus particulièrement que le gouvernement prévoit des subventions fondées sur le rendement pour la réhabilitation de logements en vue de les rendre plus économes en énergie, un programme national de services consultatifs en matière de réhabilitation des domiciles à l'échelle communautaire et un fonds national d'amélioration des bâtiments. Le Comité s'est fait dire que le programme de ce type instauré à Toronto donnait de bons résultats.

Il a été reconnu au niveau international que la réhabilitation des bâtiments était fondamentalement rentable. On peut donc se demander pourquoi on ne le fait pas [au Canada]. On s'est rendu compte qu'il fallait éduquer les stratèges du secteur public et la communauté financière ainsi que les investisseurs pour qu'ils créent ce type de partenariats. **Jack Layton, président, Fédération canadienne des municipalités**

Ce que l'on a fait avec le fonds d'investissement vert et avec le fonds atmosphérique de Toronto, notamment, a été de dire que nous étions prêts à prendre des risques pour financer en partie ce type de projet. Nous avons obtenu des résultats fantastiques. Pour chaque dollar que nous avançons, nous obtenons 10 $ du secteur privé. Et, en plus, nous recouvrons les fonds que nous avançons. C'est très excitant. **Jack Layton**

Le Comité recommande que le gouvernement envisage de mettre en œuvre des politiques fiscales qui encourageraient l'utilisation des énergies et des technologies vertes.

Achèvement du réseau des parcs nationaux

Les parcs nationaux canadiens représentent l'un des plus précieux éléments de notre patrimoine naturel. Ils contribuent à la biodiversité, à la protection de l'habitat et des bassins hydrographiques, tout en assurant des avantages économiques significatifs grâce au tourisme.

> *Investir dans la protection de la biodiversité du Canada par la création de parcs nationaux, c'est investir dans le domaine des écoservices, comme l'assainissement de l'eau pour les collectivités situées en amont, ce qui ne peut que favoriser le développement et la diversification économiques des collectivités locales.* **Robert Hornung**

Grâce au programme de parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles sont protégés, le public est informé de leur valeur et la population peut bénéficier de services et d'installations qui lui permettent d'en profiter.

L'Association de l'industrie touristique du Canada

Dans les deux derniers discours du Trône, le gouvernement a affirmé son intention d'achever le réseau de parcs nationaux et de restaurer la santé écologique des parcs existants. Au cours de ces deux derniers mandats, il a créé sept nouveaux parcs nationaux. Pourtant, il reste beaucoup à faire, comme l'ont rappelé des témoins. Pour compléter le réseau de parcs nationaux, il faudra 14 nouveaux parcs nationaux et 26 aires marines nationales de conservation. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a conclu de plus que les parcs nationaux existants sont gravement menacés (disparition d'habitats, pollution atmosphérique, pesticides et surutilisation par les visiteurs).

> *Bien que l'on ait tenté d'améliorer la qualité des côtes et des océans au Canada, la dégradation se poursuit. L'absence d'approche intégrée à l'égard de l'utilisation de cette ressource partagée a souvent été source de conflit entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux.* **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada**

Et, même si les négociations visant à achever le réseau de parcs se poursuivent, il y a néanmoins, de l'avis des témoins, impasse pour ce qui est de la création et de l'entretien des parcs, faute de fonds. Le problème qui touche les parcs canadiens vient de ce que, comme pour l'investissement dans l'infrastructure physique au pays, la dégradation se poursuit et la facture finale s'alourdit parce que nous attendons trop longtemps.

> *On n'économise pas d'argent en remettant à plus tard les réparations devant être apportées à notre réseau de*

parcs, à l'infrastructure dont a besoin la population canadienne pour les utiliser en toute sécurité. Celui qui ne répare pas les bardeaux de son toit va avoir une maison dont le toit est pourri et encourir des frais bien plus élevés. Le même principe s'applique dans bien des cas aux routes, aux ponts et à tout le reste, dans des parcs comme celui de Jasper. **Sam Gunsch, directeur général, Société pour la nature et les parcs du Canada, Section régionale d'Edmonton**

Par ailleurs, des fonds sont également nécessaires pour s'attaquer au problème urgent du mauvais état de nos parcs nationaux existants. Malheureusement, même une bonne mesure législative — et nous avons une excellente mesure législative avec la Loi sur les parcs nationaux — ne suffit pas pour protéger ces habitats et les espèces qui y vivent. Parcs Canada doit avoir la capacité de bien gérer les impacts des visiteurs, de faire de la recherche et de la surveillance et de participer aux processus de planification régionaux de l'utilisation des terres qui affecteront en bout de ligne sa capacité de protéger les ressources naturelles dans les parcs. **Christie Spence, directrice adjointe, Wildlands Campaign, Fédération canadienne de la nature**

La Fédération canadienne de la nature estime qu'il faudra 165 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour planifier, négocier et commencer l'aménagement d'une douzaine de nouveaux parcs nationaux et d'aires marines de conservation, et 328 millions de dollars pour renverser la dégradation de l'état des écosystèmes des parcs.

Bien que conscient des nouvelles obligations financières auxquelles le gouvernement doit faire face au chapitre de la sécurité, le Comité recommande à ce dernier de terminer la remise en état de nos parcs nationaux et le réseau de parcs nationaux, si sa situation budgétaire le lui permet et, dans l'intervalle, de protéger contre tout empiétement les terres qui deviendront un jour des parcs.

Ducks Unlimited a présenté au Comité une proposition de programmes d'encouragement à la conservation visant à protéger des terres agricoles peu rentables. Leur proposition vise à réduire les cultures dans les zones écologiquement sensibles, notamment les sols hautement érodables ou stériles, les terres humides et les aires riveraines (c.-à-d. où les cours d'eau et la terre se rencontrent). Selon cet organisme, ce projet permettrait aux propriétaires terriens de recevoir des incitatifs financiers du gouvernement leur permettant de rétablir ou de protéger des zones où la terre rencontre les eaux et de convertir à des fins non agricoles les terres stériles cultivées pour qu'il y ait une végétation

Pour protéger les terres des particuliers, il faut collaborer avec leurs propriétaires de manière à honorer les engagements pris dans le discours du Trône et les autres priorités du gouvernement en matière de conservation.

La Société canadienne pour la conservation de la nature

permanente comme des herbages[59]. »Ducks Unlimited estime que le programme coûterait en tout 90 millions de dollars.

> *Par le passé, les services liés aux écosystèmes ont échappé, à notre avis, en partie au système d'appréciation du marché et n'ont pas été quantifiés adéquatement par rapport aux services économiques ou biens d'équipement comparables. En fait, ils ont occupé trop peu de place dans les décisions stratégiques du pays. Nous espérons, par notre démonstration des avantages nets liés à ce programme, prouver que ce dernier fournira effectivement des services liés à l'écosystème à la société.*
> **Brian T. Gray, directeur, Programmes de conservation, Ducks Unlimited Canada**

We urge the federal government to recognize that the increasing pressures being placed upon our Great Lakes is an issue that touches the very fabric of our existence – an environment that includes clean air and clean water.

Niagara Peninsula Conservation Authority

Un tel plan est conforme à l'idée qui sous-tend l'économie verte, à savoir que les prix devraient tenir compte des externalités positives et négatives, comme la dégradation de l'environnement qui provient de l'utilisation de terres agricoles peu rentables. De même, il a été question de la nécessité de rétablir l'habitat du poisson, qui est dégradé, dans le bassin des Grands Lacs. Comme l'a fait remarquer Conservation Ontario, des bassins hydrologiques sains sont la clé de la santé des Grands Lacs. Cet organisme propose la création d'un fonds de protection de l'habitat du poisson de 30 millions de dollars qui serait bénéfique pour les pêches commerciale, sportive et autochtone tout en encourageant la protection de l'environnement.

Le Comité appuie l'assainissement du bassin des Grands Lacs et la protection de l'habitat du poisson et il recommande que le gouvernement étudie les conséquences et la faisabilité de ces deux initiatives.

Recouvrement des coûts

Le monde des affaires s'inquiète de plus en plus des décisions arbitraires du gouvernement et de l'augmentation des droits et pénalités imposés par les pouvoirs publics.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Dans le cadre de l'examen des programmes, le gouvernement fédéral a institué une nouvelle politique de recouvrement des coûts de divers services. Cette décision faisait suite en partie aux compressions budgétaires que le gouvernement devait appliquer, mais participait aussi d'un souci de rationalisation. Les ministères ont dû rationaliser leurs opérations et éliminer celles qui n'étaient pas nécessaires. Il était en outre entendu que les clients paieraient certains des services reçus.

Ce n'est pas la façon normale de procéder d'un gouvernement. En règle générale, le gouvernement fédéral perçoit des recettes auprès des Canadiens et leur offre en contrepartie un éventail de services qui ne sont aucunement liés à leur propre contribution aux recettes publiques. Cela tient au fait que les

59 Ducks Unlimited, « Ducks Unlimited Proposal Calls for Great change on Canada's Agricultural Landscape », lettre du 30 octobre 2001.

programmes publics sont conçus pour offrir des prestations à l'ensemble de la population.

Dans certains cas cependant, les services publics offrent des prestations à caractère privé. Dans ces cas-là, le gouvernement agit en quelque sorte comme une entreprise privée. Cependant, contrairement à une entreprise normale, le gouvernement a généralement le monopole des services qu'il offre; et, contrairement à ce qui se passe normalement dans les monopoles, il a le pouvoir d'ordonner au consommateur d'acheter un produit particulier.

La FCA est persuadée que d'importantes améliorations peuvent être apportées dans le cadre de l'actuelle structure de recouvrement des coûts [...]

Fédération canadienne de l'agriculture

Dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 1999, le Comité faisait remarquer les préoccupations croissantes reliées à la politique fédérale sur le recouvrement des coûts et la facturation qui établissait un certain nombre de grands principes à l'intention des ministères et des organismes pour l'application de frais d'utilisateur. Le Bureau du vérificateur général appuyait ces préoccupations puisqu'il a constaté que « les systèmes comptables ne sont pas conçus pour fournir l'information sur le prix de revient nécessaire pour justifier les frais d'utilisation demandés ».

Au printemps 2000, le Comité a publié un rapport intitulé *Nouvelle orientation*. Il y concluait que, si elle est généralement saine, la politique en matière de recouvrement des coûts n'est pas appliquée de façon uniforme et les ministères ont toute latitude pour concevoir et appliquer des frais d'utilisation. Afin de corriger ces problèmes, le Comité a formulé 12 recommandations, qui appelaient :

- **la mise sur pied d'une commission d'étude des lourdeurs administratives chargée d'évaluer et de rationaliser les règlements;**
- **la mise sur pied d'un comité parlementaire chargé de mener une étude à l'échelle du gouvernement sur la politique de recouvrement des coûts;**
- **une meilleure supervision et un meilleur suivi des programmes de frais d'utilisation par le Conseil du trésor;**
- **un meilleur accès aux renseignements sur les frais d'utilisation et sur leur mode de calcul pour toutes les parties intéressées.**

Le gouvernement continue d'appuyer l'idée que le recouvrement des coûts est un moyen utile de réduire les coûts à l'échelle fédérale. L'Association des déshydrateurs canadiens craint que les frais modérateurs ne nuisent à la compétitivité du secteur agricole canadien.

Association des déshydrateurs canadiens

Une fois encore cette année, le Comité s'est fait dire que les frais d'utilisation posaient des problèmes, tant pour les entreprises que pour les individus. Un système de réglementation médiocre nuit à la compétitivité des Canadiens en accroissant les coûts et les périodes d'attente des approbations. Au nom des entreprises, Mme Jean Szkotnicki (présidente, Institut canadien de la santé animale) a indiqué au Comité que le « régime canadien est moins adapté, moins à jour et plus coûteux que celui de nos partenaires commerciaux. Il faut aux entreprises canadiennes un allégement du fardeau de réglementation si nous voulons qu'elles demeurent concurrentielles ». Citant l'exemple des délais d'approbation du Bureau des médicaments vétérinaires (BMV) à Santé Canada, elle a affirmé « Ce délai supérieur ne résulte pas d'un examen plus approfondi. En fait, le BMV attend en moyenne quatre années après l'examen initial d'une demande d'homologation d'un produit avant de l'étudier. La piètre performance du BMV nuit à l'industrie, à la compétitivité et à nos clients —

producteurs de bétail et vétérinaires — en leur refusant l'accès aux produits pharmaceutiques plus sûrs et mieux ciblés qu'utilisent nos concurrents américains et autres. »

« Santé Canada, même après plusieurs années de demandes répétées, n'a aucun plan visant l'amélioration du rendement du BMV. Le Conseil du Trésor, qui est responsable du contrôle du recouvrement des coûts, n'a même pas mis en application une seule des recommandations que vous avez faites il y a maintenant plus de 15 mois. Je pense que l'étape suivante devra être d'examiner les préoccupations relativement au fardeau de réglementation dans le contexte de la planification budgétaire. »

Tous les programmes devraient être examinés systématiquement et ce travail devrait faire partie d'une culture de gestion publique qui encourage l'élimination des programmes qui cessent de répondre aux besoins des Canadiens.

CanWest Global Communication

Le Bureau d'assurance du Canada a également fait remarquer qu'il était nécessaire de continuer à rationaliser et à harmoniser les pratiques fédérales et provinciales en matière de réglementation pour lever tous les obstacles à la concurrence et à l'innovation. Dans son mémoire, il signale que le Canada devrait avoir un système de réglementation à la fois efficace et efficient qui est utile pour le secteur et pour les clients.

Le Comité partage les préoccupations de Mme Szkotnicki et du Bureau d'assurance du Canada concernant le recouvrement des coûts et le fardeau de la réglementation et rappelle au gouvernement qu'il doit instaurer une meilleure surveillance du coût des règlements et des programmes de frais d'utilisation en les déclarant chaque année dans son budget. En effet, ces règlements et programmes doivent cadrer avec les grands objectifs de la politique publique à savoir préserver la compétitivité de l'industrie canadienne et rehausser le niveau de vie par l'amélioration de la productivité.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 2001 (OTTAWA)

« Pratt & Whitney Canada International Inc. »
Gilles Ouimet, président

Association des industries aérospatiales du Canada
Peter Smith, président et directeur général

Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa
Wes Biggs, président, « Edgeflow »
Mike Darch, Conseiller spécial du président, « Ottawa Economic Development — Division of OCRI »

Conseil canadien de mutation d'employés
Bruce Atyeo, co-président, Comité des relations gouvernementales
Jacques Prévost, co-président, Comité des relations gouvernementales

LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2001 (OTTAWA)

Association canadienne de l'immeuble
Pierre Beauchamp, directeur général
David Humphreys, conseiller en affaires fédérales
Gregory Klump, économiste en chef

Association canadienne des fabricants de produits chimiques
Richard Paton, président-directeur général

Association des hôtels du Canada
Anthony P. Pollard, président

Association minière du Canada
Dan Paszkowski, vice-président, Affaires économiques
Gordon Peeling, président et directeur général

« Business Tax Reform Coalition »
Fiona Cook, vice-présidente, Commerce international et Relations gouvernementales, Association des produits forestiers du Canada
Barry Lacombe, président, Association canadienne des producteurs d'acier

« Canadian Co-operative Association »
Mary Pat MacKinnon, directrice des politiques et affaires gouvernementales
Lynne Toupin, directrice générale

« Canadian Federation for Promoting Family Values »
Michael Gorman, président

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes
Steve Sullivan, président et directeur général

Conseil canadien des chefs d'entreprise
Thomas P. d'Aquino, président et chef de la direction
David Stewart-Patterson, premier vice-président, Politiques et communications
Sam Boutziouvis, vice-président, Commerce international et économie globale

Fédération canadienne de la nature
Christie Spence, directeur adjoint, « Wildlands Campaign »

Fonds mondial pour la nature au Canada
Julia Langer, directrice, Programmes internationaux

« Green Budget Coalition »
Robert Hornung, directeur des politiques, « Pembina Institute for Appropriate Development »
Joan Kuyek, directrice générale, Mines Alerte Canada
Sara Wilson, directrice

Groupe de travail chargé de l'organisme national des sciences
Howard Alper, président sortant, Partenariat en faveur des sciences et de la technologie

Union des producteurs agricoles du Québec
Serge Lebeau, directeur adjoint, Recherches et politiques agricoles

LE MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2001 (OTTAWA)

Association des musées canadiens
Francine Brousseau, présidente
John McAvity, directeur exécutif

« Canadian Library Association »
Vicki Whitmell, directrice exécutive

Fondation canadienne pour l'innovation
Carmen Charrette, vice-présidente principale
David W. Strangway, président et chef de la direction

Fondation Héritage Canada
Brian P. Anthony, directeur général
Douglas Franklin, directeur, Relations publiques et gouvernementales

Fondations communautaires du Canada (Les)
Monica Patten, présidente et directrice générale

LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2001 (OTTAWA)

« Association of Fundraising Professionals »
Nicholas Offord, président de la fondation
James Pitblado, président du conseil d'administration, « Hospital for Sick Children »

Conférence canadienne des arts
Philippa Borgal, directrice associée
Megan Williams, directrice nationale

Conseil national des femmes du Canada
Shirley Browne, vice-présidente
Maria Neil, convocatrice en économie

« National Task Force to Promote Employer-Provided Tax-Exempt Transit Benefits »
Donna-Lynn Ahee, directrice de projets
Amelia Shaw, directrice, Affaires publiques, Association canadienne du transport urbain (ACTU)

LE MARDI 2 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Alliance canadienne technologie de pointe
David Paterson, directeur général

Association canadienne de production de film et télévision
Guy Mayson, vice-président en chef, Opérations et services aux membres
Elizabeth McDonald, présidente et directrice générale

Association canadienne des hygiénistes dentaires
Salmy Lavigne, président
Susan Ziebarth, chef de la direction

Association canadienne des soins de santé
Sharon Sholzberg-Gray, présidente et directrice générale

Association des bibliothèques de recherche du Canada
Tim Mark, directeur général
Paul Wiens, bibliothécaire de l'université, « Queen's University »

Association des universités et collèges du Canada
Robert J. Giroux, président-directeur général
Robert Lacroix, président du conseil de l'AUCC, Administrateur principal, Université de Montréal

Consortium canadien pour la recherche
Don McDiarmid, directeur, Affaires professionnelles
John C. Service, président

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Marc Renaud, président

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Thomas A. Brzustowski, président

« DRI-WEFA Canada Inc. »
Dale Orr, vice-président, économiste en chef, Services canadiens

Institut canadien de la santé animale
Jean Szkotnicki, présidente

Instituts de recherche en santé du Canada
Allan Bernstein, président

LE MERCREDI 3 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Agence des douanes et du revenu du Canada
L'honorable Martin Cauchon, ministre du revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
Denis Lefebvre, sous-commissaire, Direction générale des douanes
David Miller, sous-commissaire, Direction générale des cotisations et des recouvrements
Harvey Beaulac, sous-commissaire, Direction générale des appels

Conseil national de recherches Canada
Arthur J. Carty, président

l'Institut Nord-Sud
Roy Culpeper, président

Organisation nationale anti-pauvreté
Bonnie Morton, présidente
Bruce Tate, directeur général

LE JEUDI 4 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Association canadienne de la construction
Michael Atkinson, président
Jeff Morrison, directeur des communications

Association canadienne des conseillers en assurance et en finance
Bill Strain, président, fiscalité, « Conference for Advanced Life Underwriting (CALU) »
David Thibaudeau, président et directeur général

Bureau d'assurance du Canada
Paul Kovacs, premier vice-président, Élaboration des politiques et économiste en chef
Suzanne Sabourin, directrice générale, Relations gouvernementales

« Canadian Development Institute »
Nicholas J. Patterson, directeur général

Département des métiers de la construction
Phil Benson, représentant du personnel
Robert Blakely, directeur, Affaires canadiennes

Fédération canadienne de l'agriculture
Bob Friesen, président

Institut canadien des évaluateurs
John Clark, président élu

LE VENDREDI 5 OCTOBRE 2001 (Ottawa)

Ministère de la défense nationale
L'honorable Art Eggleton, ministre de la défense nationale, ministre responsable de Protection Civile Canada
Lt.-général George E. MacDonald, vice-chef d'état major de la défense
R.M. (Bob) Emond, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère

LE LUNDI 15 OCTOBRE 2001 (TORONTO)

« Association for Healthcare Philanthropy »
Michael Farrell, président
Diane Lister, présidente et directrice générale, « Hospital for Sick Children Foundation »

Association canadienne de l'outillage et de l'usinage
James D. Bowman, « J.P. Bowman Ltd. (Tool & Die), CTMA Director & Chair ATTC Committee »
Ed Glover, président, « Harbour Advanced Machining Ltd. », président CTMA
Les Payne, président, « Universal Pattern Co. Ltd. », vice-président CTMA

Association canadienne des chefs de pompiers
Donald F. Warden, « Immediate Past President »

Association canadienne des constructeurs de véhicules
Mark Nantais, président
David Penney, directeur général, Taxes et Douanes, « General Motors of Canada »
Michael Sheridan, directeur, Relations gouvernementales, « Ford Motor Company of Canada »
Tayce Wakefield, Vice-président, Questions environnementales et d'entreprise, « General Motors of Canada »

Association canadienne des détaillants en quincaillerie
Robert Elliott, président

Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers
Vaughn Crofford, président

Association canadienne des professionnels de la vente
Terry Ruffel, président

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
Becky McKinnon, présidente, « Timothy's World Coffee »
Joyce Reynolds, directrice principale, Affaires gouvernementales

Association Canadienne du Ciment —Région de l'Ontario
Lynn Davidson, gestionnaire à la protection de l'environnement, « St. Mary's Cement, Bowmanville Plant »
Wayne Dawson, vice-président, Région de l'Ontario
Brian Gent, vice-président, Mise en marché, « ESSROC Canada Inc. »

Association canadienne pour l'intégration communautaire
Connie Laurin-Bowie, directrice, Politiques et programmes
Diane Richler, vice-présidente exécutive

Association des banquiers canadiens
Dan Marinangeli, vice-président exécutif et directeur financier
Kelly Shaughnessy, vice-président, Opérations bancaires

Association des pilotes de l'air
Vincent Charron, représentant des pilotes
Steve Linthwaite, représentant des pilotes
Brian Shurry, représentant des pilotes

« BMO, Nesbitt Burns Inc. »
Donald K. Johnson, vice-président

« Campaign Against Child Poverty »
Caroline Di Giovanni, directrice, Affaires publiques, Société catholique d'aide à l'enfance
Jacqueline Maund, coordonnatrice
Gerald Vandezande, porte-parole

« Canadian Alliance for Children's Healthcare »
Jennifer Espey, Groupe de recherche Delsys, Inc.
Nora Spinks, présidente, Université de l'Ouest de l'Ontario
Jean-Victor Wittenberg, président, Groupe de travail sur les parents d'enfants malades ou handicapés occupant un emploi

Centre canadien de philanthropie
Patrick Johnson, président et directeur général

« Certified Management Accountants of Canada »
Robert Dye, président, « CMA Canada »
Richard Monk, président, « CMA Canada — Ontario »

« Citizens for Public Justice »
Greg DeGroot-Maggetti, coordonnateur, Affaires socio-économiques

Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants
Mary-Anne Bédard, représentante de la COMSGE
Susan Sperling, représentante de la COMSGE

Commission de formation de Toronto
Peter Landry, directeur, commercial
Mike McCue, co-président, travail
Rebecca Sugarman, directrice, femmes

Corporation Canadienne des Retraités Intéressés National
Mae Harman, ancienne présidente, Division ontarienne, présidente du Comité des affaires économiques
Gerda Kaegi, présidente sortante, Division de l'Ontario, vice-présidente, Association nationale

Conseil canadien des détaillants de matériaux de construction
Stephen Johns, président sortant

Conservation de la nature Canada
John Lounds, président
Thea Silver, directrice, Relations gouvernementales

CropLife Canada
Charles Milne, vice-président, Affaires gouvernementales

« Greater Toronto Services Board »
Gordon Chong, président

« Horse Racing Tax Alliance of Canada »
Michael Van Every, comptable agréé, PricewaterhouseCoopers
Catherine Willson, Willson et Associés, Avocats

« Multi-Employer Benefit Plan Council of Canada »
William Anderson, président
Thomas Levy, membre du Conseil

« Ontario Non-Profit Housing Association »
Noreen Dumphy, directrice, Affaires publiques

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario
Walter Borthwick, président du conseil
Dale E. Richmond, président et chef de la direction

« Toronto Transit Commission »
David Miller, commissaire du CTT et conseiller municipal de Toronto
Vincent Rodo, directeur général

« University of Western Ontario »
David Laidler, Département d'économie

Université de Toronto
Heather Munroe-Blum, vice-président, Recherche et relations internationales

« Writers' Union of Canada »
Barry Grills, premier vice-président

À titre personnel
Margaret Dinsdale
Leslie Whicher

LE MARDI 16 OCTOBRE 2001 (TORONTO)

Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite
Keith Ambachtsheer, president élu
Priscilla Healy, président, Droits et Relations gouvernementales
Andrea Vincent, directrice

Association de ventes directes
W. Millar, avocat en impôts, Millar, Wyslobicky & Kreklewetz
Paul Thériault, président

Association des hôpitaux de l'Ontario
David MacKinnon, président

« Best Medicine Coalition »
Pat Kelly, président

Campagne 2000
Laurel Rothman, coordonnatrice nationale

« Canadian Association of Not-for-Profit RESP Dealers »
Kevin Connolly, vice-président
Tom O'Shaughnessy, co-président

« Canadian Lightweight Materials Research Initiative »
William Harney, directeur du développement de nouveaux produits — Magna International
M. J. Wheeler, président, Comité directeur de l'industrie

Coalition des Associations professionnelles nationales au sujet des frais de scolarité
William Easton, président

Conseil du Canada Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique
Charles (Bud) Calligan, président
Eddie Thornton, directeur exécutif, local 27

Fédération de l'habitation coopérative du Canada
Donna Charbonneau, membre du conseil d'administration
Mark Goldblatt, expert-conseil principal

« Greater Toronto Home Builders' Association »
Peter Gilgan, président et directeur général, Mattamy Homes
Jim Murphy, directeur, Relations gouvernementales
Patrick O'Hanlon, président

« Greater Toronto Transit Authority »
W.M. (Bill) Jenkins, directeur
Gary McNeil, directeur

« Group Health Centre »
David Murray, président et directeur général, « Sault Ste. Marie and District Group Health Association »

« Hospital for Sick Children Foundation »
Manuel Buchwald, chef de la recherche
Diane Lister, présidente et directrice générale

Initiatives oecuméniques canadienne pour la Justice
Dennis Howlett, chef d'équipe, « Canadian Justice Cluster, KAIROS »
Maylanne Maybee, co-présidente, Comité du programme canadien de développement social de KAIROS

« National Housing and Homeless Network and Toronto Disaster Relief »
Michael Shapcott, vice-président, NHHN

Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
Kathy Walker, président

Société de la sclérose en plaques du Canada
Deanna Groetzinger, vice-présidente, Communications

« Star Navigation Systems »
Viraf Kapadia, président et directeur général
Reg Tanner, gérant, Services de réseau, Services financiers MFP
Hilary Vieira, président

« Toronto and Region Conservation Authority »
Dick Hunter, directeur général, « Conservation Ontario »
Peter Krause, président du conseil d'administration
Craig Mather, administrateur principal

« Toronto Board of Trade »
M. Elyse Allan, présidente et directrice générale
Terri Lohness, économiste en chef

« Toronto Disaster Relief Committee »
Musonda Kidd, adjointe administrative

« Urban Development Institute/Ontario »
Paul Mondell, président du conseil
Neil H. Rodgers, président

À titre personnel
Joseph Polito

LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2001 (MONTRÉAL)

Association de l'industrie touristique du Canada
Christena Keon Sirsly, responsable de la stratégie, VIA Rail Canada Inc., vice-président, Conseil d'administration de l'Association
Charles Lapointe, président et chef de la direction, Tourisme Montréal, vice-président du Comité sur la politique de l'Association

Association des produits forestiers du Canada
Frank Dottori, président et chef de la direction, Tembec Inc.
Ashok Narang, président, Papier Masson Ltée

Centrale des syndicats démocratiques
Jean-Guy Ouellet, avocat conseil
François Vaudreuil, président

Chambre de commerce du Québec
Michel Audet, président

Confédération des syndicats nationaux (CSN)
François Bélanger, conseiller à la recherche au Service des relations du travail
Claudette Carbonneau, première vice-présidente

Fédération des contribuables canadiens
Walter Robinson, directeur fédéral

Fédération maritime du Canada (La)
Gilles J. Bélanger, président et chef de la direction
Ivan Lantz, directeur, Opérations maritimes
Anne Legars, directrice, affaires gouvernementales

Front d'action populaire en réaménagement urbain
Lucie Poirier, organisatrice au FRAPRU
François Saillant, coordonnateur

Institut Canadien des Comptables Agréés
Pierre Brunet, vice-président du Conseil

Municipalité d'Iqaluit
Rick Butler, greffier administratif en chef
John Matthews, maire

Société pour la nature et les parcs du Canada (Montréal)
Catherine Guillemette, membre du Conseil d'administration

Université McGill
Pierre Bélanger, vice-doyen, recherche
Morty Yalovsky, vice-doyen, Finances et administration

LE JEUDI 18 OCTOBRE 2001 (HALIFAX)

« Annapolis Valley-Hants Community Action Program for Children »
Pauline Raven, coordonnatrice régionale

Association canadienne du ciment —Région de l'Atlantique
Alicje Cornelissen, directrice, Sciences de l'environnement et du bâtiment
Bill E. Dooley, vice-président
Ted Hounslow, gérant des ventes, Région de l'Atlantique, Corporation Lafarge

Connections garderies de la Nouvelle-Écosse
Elaine Ferguson, direcrice exécutive

« Dalhousie Legal Aid Services »
Jeanne Fay, auxiliaire juridique communautaire

« Dartmouth Literacy Network's Board of Director »
Calinda Brown, représentante

Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick
Claude Dionne, président
Desmond Morley, directeur général
Hans Vanderleest, professeur

« Independent Living Resource Centre »
Cecilia Carroll, présidente
Lois Miller, directeur administratif, Centre de Ressources Metro pour la vie autonome

« MacKillop Centre for Social Justice »
Mary Boyd, directrice

« Newfoundland-Labrador Federation of Co-operatives »
Glen Fitzpatrick, directeur général

« Nova Scotia Association of Health Organizations »
Robert Cook, président
George Kephert, directeur de l'unité de recherche en santé de la population
Peter MacKinnon, directeur général de la « Colchester East Hants Health Authority », membre du conseil d'administration de la NSAHO et président du groupe de travail

« Nova Scotia New Democratic Party »
Graham Steele, porte-parole en matière financière

« Nova Scotia School Boards Association »
Mary Jess MacDonald, première vice-présidente
Lavinia Parrish-Zwicker, présidente

À titre personnel
Jane Warren

LE LUNDI 22 OCTOBRE 2001 (VANCOUVER)

« B.C. Road Builders & Heavy Construction Association »
Jack Davidson, président

« College Institute Educators' Association of B.C. »
Roseanne Moran, représentante des communications et du personnel de recherche
Maureen Shaw, présidente

Commission consultative de la fiscalité indienne
Clarence (Manny) Jules, président

« First Nations Summit Society »
Jason Calla, conseiller
Harold Calla, directeur, Finances

Société pour la nature et les parcs du Canada — Chapitre de la C.-B.
Sabine Jessen, directrice de la Conservation

« Tenants Rights Action Coalition »
Vanessa Geary, membre
Linda Mix, auxiliaire juridique communautaire

« University Presidents' Council of B.C. »
Don J. Avison, président

Université technique de la Colombie-Britannique
Linda Bartram, bourse post-doctorale industrielle du CRSNG
Tom Calvert, professeur et vice-président, Recherche et Affaires extérieures

LE MARDI 23 OCTOBRE 2001 (VANCOUVER)

Association canadienne des aliments naturels
Donna Herringer, présidente et chef de la direction

Association canadienne des professionnels en dons planifiés
Janice Loomer Margolis, représentante

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
Jennifer Orum, vice-présidente, Coordonnatrice, aide financière et bourses, Université de Victoria

« British Columbia & Yukon Territory Building and Construction Trades Council »
Tony Tennessy, président, techniciens de l'exploitation, section locale 115

Centrale des caisses de crédit du Canada
Wayne Nygren, président et directeur général, Centrale des caisses de crédit de Colombie-Britannique
Richard Thomas, vice-président, Relations gouvernementales

« Coalition of Child Care Advocacy »
Susan Harney, présidente, Coalition et Parents

« Coalition of Leaky Condo Owners »
James Balderson, porte-parole

Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada
Jeremy Kon, vice-président

« Confederation of University Faculty Associations of British Columbia »
Robert Clift, directeur général

« David Suzuki Foundation »
Dermot Foley, directeur de l'énergie
Jim Fulton, directeur exécutif
Gerry Scott, directeur, Changement climatique

« Fuel Cells Canada »
Brian Josling, président
Chris Reid, président, « Cellex Limited »

« Greater Vancouver Regional District »
Robert Paddon, gérant, Communications
Helen Sparkes, mairesse, New Westminster

« Parents for Child Care »
Heather Northrup, membre

« Trilennium Mentors Ltd. »
Conrad Guelke, directeur
R.W. (Bob) Harrison, président
Christopher H. Hebb, associé de projets
John S.R. Montgomery, associé de projets

Université de la Colombie-Britannique
Martha Salcudean, professeur émérite, Département de génie mécanique

« Vancouver Board of Trade »
Richard Mahler, directeur
Darcy Rezac, directeur général

LE MERCREDI 24 OCTOBRE 2001 (EDMONTON)

« Acupuncture and Traditional Chinese Medicine Associated »
R. Bayrock, vice-président, « Acupuncture Society of Alberta »
Marc Raedschelders, coordonnateur de programmes

Association canadienne des producteurs pétroliers
David Daly, gérant, Politique budgétaire
Dan Swift, vice-président, Finance

Association canadienne du ciment —Région de l'Ouest
Keith Meagher, gérant, Contrats et Support technique
Ken Pensack, vice-président — Région de l'Ouest

« Clean Air Renewable Energy Coalition »
Marlie Burtt, directrice, Taxe, « Suncor Energy Inc. »
Gordon Lambert, directeur, Santé environnementale et sécurité

Fédération canadienne des coopératives de travail
Hazel Corcoran, directrice générale

Fondations privées Canada
David Elton, président, Comité des relations gouvernementales

« Northern Alberta Institute of Technology »
William Janzen, vice-président, Finance et administration
W.A. (Sam) Shaw, président

« Nunavut Association of Municipalities »
David General, chef de la direction
Keith Peterson, vice-président

Société pour la nature et les parcs du Canada — Section régionale d'Edmonton
Sam Gunsch, directeur exécutif

« Women Warriors of Sahtu »
Cece McCauley, chef
Don Sandercock, conseiller

À titre personnel
Beverley Smith

LE JEUDI 25 OCTOBRE 2001 (WINNIPEG)

« Association of Manitoba Municipalities »
Wayne Motheral, président

Association des résidences pour retraités du Québec
Robert Chagnon, directeur général
Eddy Savoie, Les Résidences Soleil — Groupe Savoie

Association des syndicalistes retraités du Canada
Al Cerilli, chargé de mission pour le conseil d'administration, président, Association des syndicalistes retraités au Manitoba

Conseil des canadiens avec déficiences
Laurie Beachell, coordonnateur national

Fédération canadienne de la nature
Gaile Whelan-Enns, directrice, Campagne pour les terres en friche du Manitoba

Fédération des Associations des professeurs du Manitoba
James Clark, président

Fondation Asper Inc.
Gail Asper, directrice générale, présidente, Fondation « CanWest Global »
Moe Levy, directeur exécutif
Norm Promislow, avocat, Pitblado, Buchwald, Asper

« Regional Health Authorities of Manitoba »
Kevin Beresford, président, Conseil des chefs de services
Randy Lock, directeur exécutif

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada — Chapitre du Manitoba
Beth McKechnie, directrice générale

« Trans-Canada #1 West Association »
Bruce Anderson, directeur
Darcy Cockbill, vice-président

LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Nicholas LePan, surintendant

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Horst Intscher, directeur

Gendarmerie royale du Canada
Dave Beer, surintendant, Sous-direction des produits de la criminalité
Rick Reynolds, inspecteur, Sous-direction des produits de la criminalité

Ministère des finances
L'honorable Jim Peterson, secrétaire d'État (institutions financières internationales)
Yvan Roy, sous-ministre adjoint et conseiller juridique auprès du ministère des Finances
Bob Hamilton, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier
Richard Lalonde, chef, Direction de la politique du secteur financier
Charles Seeto, directeur, Direction de la politique du secteur financier

LE LUNDI 29 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Alliance canadienne du camionnage
David Bradley, directeur général
Ron Lennox, vice-président, Affaires réglementaires

Association canadienne de la technologie de l'information
Gaylen Duncan, président et chef de la direction

Association canadienne des automobilistes
Rosalinda Fisher, directrice, affaires gouvernementales et sécurité routière
Elly Meister, vice-présidente, Affaires publiques et communications

Association canadienne du Ciment — Ottawa
Patrick Dolberg, président et chef de direction, « St. Lawrence Cement Group »
François Lacroix, président

Association nationale de la femme et du droit
Kim Brooks, membre, Groupe de travail de la politique financière
Bonnie Diamond, directrice générale

« Canadian Alliance on Mental Illness and Mental Health »
Rémi Quirion, directeur scientifique, Institut des sciences neurologiques, Santé mentale et dépendance
Phil Upshal, président

Conseil canadien des ingénieurs professionnels
Pierre Boucher, président
Marie Lemay, chef de la direction

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Richard Fahey, vice-président, Québec
Catherine Swift, présidente et directrice générale
Garth Whyte, premier vice-président, Affaires nationales

Fédération canadienne des municipalités
Jack Layton, président
Gilles Vaillancourt, maire de Laval

Institut des fonds d'investissement du Canada
John Mountain, vice-président, Réglementation

La Chambre de commerce du Canada
Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de la direction
Michael Murphy, vice-président principal, Politiques

LE MARDI 30 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Alliance canadienne des associations étudiantes
Liam Arbuckle, directeur national

Alliance nationale pour les enfants
Harvey Weiner, membre, Fédération canadienne des enseignantes et enseignants

Assemblée des Premières Nations
Matthew Coon Come, chef national

Association canadienne de l'électricité
Roy Staveley, vice-président sénior, Affaires publiques et Environnement

Association canadienne des agents de voyages
Randall Williams, président et chef de la direction

Association canadienne des commissions/conseils scolaires
Gary Shaddock, président

Association des comptables généraux accrédités du Canada
Everett Colby, président, Comité des politiques de taxation
N. Dawn McGeachy, directeur, Relations gouvernementales et consultations

Association des courtiers d'assurances du Canada
Ginny Bannerman, présidente
Francesca Iacurto, directrice, Affaires publiques

Association canadienne des professeures et professeurs d'universités
David Robinson, directeur, politiques et communications
James Turk, directeur général

Association canadienne des télécommunications sans fil
Peter Barnes, président et directeur général
J. David Farnes, vice-président, Affaires réglementaires

Association des collèges communautaires du Canada
Gerald Brown, président et chef de la direction

Conseil canadien de développement social
Lori Harrop, directrice, Affaires publiques
Marcel Lauzière, directeur général

Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada
Sarah Iley, présidente

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
John Staple, directeur, Services économiques
Harvey Weiner, Sous-secrétaire général

Fédération canadienne des étudiants
Ian Boyko, président

Fédération canadienne des sciences humaines et sociales
Patricia Clements, présidente
Denise Pelletier, vice-présidente, Communications extérieures

Fédération des producteurs de pomme du Québec
François Rochon, président
Jean Louis Roy, représentant

« Federation of Saskatchewan Indian Nations »
Perry Bellegarde, chef
Terry Goodtrack, directeur financier

Institut canadien des engrais
Daphne Arnason, présidente de PCS, Affaires de l'Institut
Norm Beug, président

La Coalition pour l'astronomie au Canada
Peter Janson, président et chef de la direction, AMEC inc.
Russell Taylor, professeur d'astrophysique et président de la Société canadienne de l'astronomie

« National Coalition on Housing and Homelessness »
Sharon Chisholm, directrice générale, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
Mark Goldblatt, représentant

« T-Base Research & Communications Inc. »
Sharlyn Ayotte, présidente et directrice générale
Jillian Deevy, directeur, projets sur le Web

À titre personnel
Ghislain Fournier, député (Manicouagan)

LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2001 (OTTAWA)

Association canadienne de l'imprimerie
Pierre Boucher, président
Jeff Ekstein, président du Comité des Affaires gouvernementales de l'ACI

Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc.
Mark Daniels, président
James Witol, vice-président, Fiscalité et recherche

Association canadienne des individus retraités
Rolf Calhoun, représentant de la région d'Ottawa
William Gleberzon, directeur exécutif associé

Association canadienne pour le droit à l'avortement
Marilyn Wilson, directrice exécutive

Association dentaire canadienne
Andrew Jones, directeur, Relations gouvernementales et d'entreprise
George Sweetnam, président-élu

Association des brasseurs du Canada
André Dion, président, Unibroue
Sandy Morrison, président et directeur général
Howard Thompson, président et chef de la direction, Brasserie Creemore Springs Ltée

Canards Illimités Canada
Brian Gray, directeur, programmes de conservation
Barry Turner, directeur, Affaires gouvernementales

« Celeris Aerospace Canada Inc. »
Steve Hall, président

Conseil canadien du commerce de détail
Peter Woolford, vice-président

« Coalition for the Elimination of Capital Taxes »
David Penney, directeur général de la taxation, « General Motors of Canada Inc. »
Satya Poddar, directeur, « Tax Policy Services, Ernst & Young LLP »

Institut canadien des produits pétroliers
Bill Simpkins, vice-président, Affaires gouvernementales

Manufacturiers et exportateurs du Canada
John Allinotte, directeur de la fiscalité, Dofasco Inc.
Jayson Myers, premier vice-président et économiste en chef

LE JEUDI 1er NOVEMBRE 2001 (OTTAWA)

Alliance canadienne des sciences et des technologies de l'environnement
A. McDowell, directeur général
Jack Pasternak, Technologie environnementale — Innovations Canada

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Greg Christenson, premier vice-président
John Kenward, chef de l'exploitation
Mary Lawson, membre du Conseil exécutif
Dick Miller, président

Association canadienne des fournisseurs de chemin de fer
John Marinucci, directeur, président, « National Steel Car Ltd. »
Frank Trotter, vice-président

Association canadienne des producteurs d'acier
Barry Lacombe, président

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
Sharon Chisholm, directrice générale

Association canadienne du capital de risque
John Bradlow, directeur et président du Comité de la politique publique
John Eckert, président

Association canadienne du transport urbain
Eric Gillespie, président
Michael Roschlau, président et directeur général

Association des chemins de fer du Canada
Bruce Burrows, vice-président, Affaires publiques, relations gouvernementales
Sab Meffe, président, Comité sur la taxation

Association des infirmières et infirmiers du Canada
Robert Calnan, président élu
Ginette Rodger, président

Association internationale des pompiers
Sean McManus, adjoint du président général

Association médicale canadienne
Henry Haddad, président
William Tholl, secrétaire général et chef de service

Coalition pour la recherche biomédicale et en santé
Lisa McKerracher, professeur agréée, Département de pathologie et de biologie cellulaire, Université de Montréal
Barry D. McLennan, président

Collectif en faveur des sciences et des technologies
Howard Alper, président sortant
David Kenny, président

Conférence des associations de la défense
Charles Belzile, (retraité), président
Sean Henry (retraité), analyste principal en matière de défense
Alain Pellerin (retraité), directeur exécutif

Conseil des organismes bénévoles du secteur de la santé du Canada
Yves Savoie, directeur exécutif national, Association de la dystrophie musculaire

Conseil pour la recherche en santé au Canada
David Hill, vice-président
John Hylton, directeur général

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers
Kathleen Connors, présidente

Fondation des maladies du coeur du Canada
Carolyn Brooks, présidente élue
Sally Brown, directrice exécutive et chef de services

Institut national canadien pour les aveugles
Linda Manyguns, coordonnatrice nationale — Services pour Aborigène et Inuit
Vangelis Nikias, directeur national

Regroupement des organisations nationales bénévoles
Al Hatton, directeur exécutif

« Retirement Income Coalition »
Malcolm Hamilton, William Mercer Ltée
C.A. Pielsticker, président

Société canadienne du cancer
Kenneth Kyle, directeur, questions d'intérêt publiques

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
David McGuinty, président et premier dirigeant
Stuart Smith, président

ANNEXE B
LISTE DES MÉMOIRES

- « Acupuncture and Traditional Chinese Medicine Associated »
- « Alberta Association of Municipal Districts and Counties »
- Alliance canadienne des associations étudiantes
- Alliance canadienne des sciences et des technologies de l'environnement
- Alliance canadienne du camionnage
- Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick
- « Annapolis Valley-Hants Community Action Program for Children »
- Assemblée des Premières Nations
- Association canadienne de financement et de location
- Association canadienne de la construction
- Association canadienne de la technologie de l'information
- Association canadienne de l'électricité
- Association canadienne de l'immeuble
- Association canadienne de l'imprimerie
- Association canadienne de l'outillage et de l'usinage
- Association canadienne de production de film et télévision
- Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite
- Association canadienne des agents de voyages
- Association canadienne des aliments naturels
- Association canadienne des automobilistes
- Association canadienne des chefs de pompiers
- Association canadienne des commissions/conseils scolaires
- Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc.
- Association canadienne des conseillers en assurance et en finance
- Association canadienne des constructeurs de véhicules
- Association canadienne des constructeurs d'habitation
- Association canadienne des courtiers d'assurances du Canada
- Association canadienne des détaillants en quincaillerie
- Association canadienne des fabricants de produits chimiques
- Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers
- Association canadienne des fournisseurs de chemin de fer
- Association canadienne des hygiénistes dentaires
- Association canadienne des producteurs d'acier
- Association canadienne des producteurs pétroliers
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université
- Association canadienne des professionnels de la vente
- Association canadienne des professionnels en dons planifiés
- Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
- Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
- Association canadienne des soins de santé
- Association canadienne des télécommunications sans fil
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
- Association canadienne du capital de risque
- Association canadienne du ciment — Région de l'Atlantique
- Association canadienne du ciment — Ottawa
- Association canadienne du ciment — Région de l'Ouest
- Association canadienne du gaz

- Association canadienne du transport urbain
- Association canadienne pour le droit à l'avortement
- Association canadienne pour l'intégration communautaire
- Association de l'industrie touristique du Canada
- Association de ventes directes
- Association dentaire canadienne
- Association des armateurs canadiens
- Association des banquiers canadiens
- Association des bibliothèques de recherche du Canada
- Association des brasseurs du Canada
- Association des chemins de fer du Canada
- Association des collèges communautaires du Canada
- Association des commissaires d'écoles du Manitoba
- Association des communautés du Yukon
- Association des comptables généraux accrédités du Canada
- Association des constructeurs d'habitations
- Association des déshydrateurs canadiens
- Association des hôpitaux de l'Ontario
- Association des hôtels du Canada
- Association des industries aérospatiales du Canada
- Association des industries de défense du Canada
- Association des infirmières et infirmiers du Canada
- Association des infirmiers(es) de l'Alberta
- Association des musées canadiens
- Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
- Association des résidences pour retraités du Québec
- Association des syndicalistes retraités du Canada
- Association des universités et collèges du Canada
- « Association for Healthcare Philanthropy »
- Association internationale des pompiers
- Association médicale canadienne
- Association minière du Canada
- Association nationale de la femme et du droit
- « Association of Fundraising Professionals »
- « Association of Manitoba Municipalities »
- Bioaxone Thérapeutique Inc.
- « BMO, Nesbitt Burns Inc. »
- « Boardwalk Equities Inc. »
- « British Columbia & Yukon Territory Building & Construction Trades Council »
- Bureau d'assurance du Canada
- Douglas Burns
- « Business Tax Reform Coalition »
- Campagne 2000
- « Canada's Association for the Fifty-Plus »
- « Canada-U.S. Fulbright Commission »
- « Canadian Alliance for Children's Healthcare »
- « Canadian Alliance on Mental Illness and Mental Health »
- « Canadian Association of Not-for-Profit RESP Dealers »
- « Canadian Co-operative Association »
- « Canadian Federation for Promoting Family Values »
- « Canadian Library Association »
- « Canadian Lightweight Materials Research Initiative »
- Canards Illimités Canada
- « CanWest Global Communications Corp. »
- « Celeris Aerospace Canada Inc. »
- Centrale des caisses de crédit du Canada
- Centrale des syndicats démocratiques
- Centre canadien de philanthropie
- Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes
- Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa
- « Chamber of Commerce of Kitchener-Waterloo »
- Chambre de commerce du Québec
- « Child Care Advocacy Forum »
- « Citizens for Public Justice »
- « Clean Air Renewable Energy Coalition »

- Coalition des Associations professionnelles nationales au sujet des frais de scolarité
- « Coalition for the Elimination of Capital Taxes «
- « Coalition of Child Care Advocacy »
- « Coalition of Leaky Condo Owners »
- Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants
- Coalition pour la recherche biomédicale et en santé
- Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Canada
- Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté
- « College Institute Educators' Association of B.C. »
- Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
- Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants
- Commission consultative de la fiscalité indienne
- « Computing Technology Industry Association of Canada (COMPTIA) »
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- « Confederation of Alberta Faculty Associations »
- « Confederation of University Faculty Associations of British Columbia »
- Conférence canadienne des arts
- Conférence des associations de la défense
- Congrès du travail du Canada
- Congrès Juif canadien
- Conseil canadien de développement social
- Conseil canadien de mutation d'employés
- Conseil canadien des brasseries régionales
- Conseil canadien des chefs d'entreprise
- Conseil canadien des détaillants de matériaux de construction
- Conseil canadien des ingénieurs professionnels
- Conseil canadien du commerce de détail
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil des canadiens avec déficiences
- Conseil des organismes bénévoles du secteur de la santé du Canada
- Conseil du Canada Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique
- Conseil national de recherches Canada
- Conseil national des femmes du Canada
- Conseil pour la recherche en santé au Canada
- Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada
- Conservation de la nature Canada
- « Conservation Ontario (Newmarket) »
- Consortium canadien pour la recherche
- Corporation Canadienne des Retraités intéressés National
- Corporation des associations de détaillants d'automobile
- Crop Life Canada
- Joseph Cvetkovich
- « Dalhousie Legal Aid Services »
- « David Suzuki Foundation »
- Margaret Dinsdale
- « DRI-WEFA Canada Inc. »
- « eMPOWR Canada Inc. »
- Fédération canadienne de la nature
- Fédération canadienne de l'agriculture
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Fédération canadienne des coopérations de travail
- Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
- Fédération canadienne des étudiants
- Fédération canadienne des municipalités
- Fédération canadienne des sciences humaines et sociales
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers
- Fédération de l'âge d'or du Québec
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick

- Fédération des Associations des Professeurs du Manitoba
- Fédération des contribuables canadiens
- Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard
- Fédération des producteurs de pomme du Québec
- Fédération maritime du Canada (La)
- « Federation of Saskatchewan Indian Nations »
- « First Nations Summit Society »
- Fondation Asper Inc.
- Fondation canadienne pour l'innovation
- Fondation des maladies du coeur du Canada
- Fondation Héritage Canada
- Fondation pour les échanges éducatifs entre le Canada et les États-Unis d'Amérique
- Fondations communautaires du Canada (Les)
- Fondations privées Canada
- « Forest Products Association of Canada »
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- « Fuel Cells Canada »
- « Global Economics Ltd. »
- « Global Thermoelectric Inc. »
- « GO Transit »
- « Greater Toronto Home Builders' Association »
- »Greater Toronto Services Board »
- « Greater Vancouver Regional District »
- « Green Budget Coalition »
- « Group Health Centre »
- Groupe de travail chargé de l'organisme national des sciences
- « Health Association of B.C. »
- « Horse Racing Tax Alliance of Canada »
- « Hospital for Sick Children Foundation »
- Jean Ince
- « Independent Living Resource Centre »
- Initiatives oecuméniques canadiennes pour la justice
- Institut canadien de la santé animale
- Institut canadien des comptables agréés
- Institut canadien des engrais
- Institut canadien des évaluateurs
- Institut canadien des produits pétroliers
- Institut des dirigeants financiers du Canada
- Institut des fonds d'investissement du Canada
- Institut national canadien pour les aveugles
- Institut pour la protection des cultures
- Instituts de recherche en santé du Canada
- La Chambre de commerce du Canada
- La Coalition pour l'astronomie au Canada
- Christopher Lafontaine
- l'Institut Nord-Sud
- Warren Loucks
- Manufacturiers et exportateurs du Canada
- Micralyne
- Mouvement des caisses Desjardins
- « Movement for Canadian Literacy »
- Municipalité de Markham
- Municipalité d'Iqaluit
- « National Coalition on Housing and Homelessness »
- « National Housing and Homeless Network and Toronto Disaster Relief »
- « Newfoundland — Labrador Federation of Co-operatives »
- « Newfoundland and Labrador School Boards Association »
- « Northern Alberta Institute of Technology »
- « Nova Scotia Association of Health Organizations »
- « Nova Scotia School Boards Association »
- « Nunavut Association of Municipalities »
- « Ontario Non-Profit Housing Association »
- « Ontario Small Brewers Association »
- Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
- Organisation nationale anti-pauvreté
- « Parents for Child Care »
- Partenariat en faveur des sciences et de la technologie
- « Pitblado Buchwald Asper, Barristers and Attorneys-at-Law »
- Joseph Polito
- Pratt & Whitney

- Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario
- « Regional Health Authorities of Manitoba »
- Regroupement des organizations nationales bénévoles
- « Retirement Income Coalition »
- « Saskatchewan Association of Health Organizations »
- « Saskatchewan Association of Rural Municipalities »
- « Saskatchewan Chamber of Commerce »
- « Saskatchewan School Trustees Association »
- « Saskatchewan Wheat Pool »
- « Single & Associates Research Consulting, Ltd. »
- Beverley Smith
- « Social Investment Organization »
- Société canadienne d'astronomie
- Société canadienne du cancer
- Société de la sclérose en plaques du Canada
- Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Manitoba
- Sommet canadien des Arts
- « St. John's Board of Trade »
- « Star Navigation Systems »
- Sun Life compagnie d'assurance du Canada
- « Sun Life Financial's »
- « Suncor Energy Inc. »
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Syndicat uni du transport conseil canadien
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
- « T-Base Research & Communications Inc. »
- « Tenants Rights Action Coalition »
- « Terrace Women's Centre »
- « Toronto and Region Conservation Authority »
- « Toronto Board of Trade »
- « Toronto Transit Commission »
- « Trans-Canada #1 West Association »
- « Translink »
- « Trilennium Mentors Ltd. »
- Union des producteurs agricoles du Québec
- « United Ways of Ontario »
- Université de la Colombie-Britannique
- Université de Toronto
- Université de Winnipeg
- Université de York
- Université d'Ottawa
- Université du Manitoba
- Université McGill
- « University of Western Ontario »
- « University Presidents' Council of B.C. »
- « Urban Development Institute/Ontario »
- « Vancouver Board of Trade »
- Ville d'Edmonton
- Ville de Vancouver
- Vraies femmes du Canada
- Jane Warren
- Leslie Whicher
- « Whitevalley Community Resource Centre Society »
- « Women Warriors of Sahtu »
- « Writers' Union of Canada »
- « Yukon Learn Society »
- « Yukon Women in Music »

Députés

Qui ont tenu des consultations prébudgetaires et/ou qui ont participé au débat exploratoire sur les consultations prébudgetaires

Peter Adams, député	Peterborough (ON)
Eleni Bakopanos, députée	Ahuntsic (QC)
Sue Barnes, députée	London-Ouest (ON)
Stéphane Bergeron, député	Verchères—Les—Patriotes (QC)
Maurizio Bevilacqua, député	Vaughan—King—Aurora (ON)
Bernard Bigras, député	Rosemont—Petite-Patrie (QC)
Rick Borotsik, député	Brandon—Souris (MB)
L'hon. Don Boudria, député	Glengarry—Prescott—Russell (ON)
Sarmite Bulte, députée	Parkdale—High Park (ON)
Paul Crête, député	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata —Les Basques (QC)
Libby Davies, députée	Vancouver-Est (C.-B.)
Stockwell Day, député	Okanagan—Coquihalla (C.-B.)
Antoine Dubé, député	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière (QC)
Ken Epp, député	Elk Island (AB)
Joe Fontana, député	London-Nord-Centre (ON)
Cheryl Gallant, députée	Renfrew—Nipissing—Pembroke (ON)
Jim Gouk, député	Kootenay—Boundary—Okanagan (C.-B.)
Loyola Hearn, député	St. John's-Ouest (T.-N.)
Marlene Jennings, députée	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine (QC)
Jason Kenney, député	Calgary-Sud-Est (AB)
Bob Kilger, député	Stormont—Dundas—Charlottenburgh (ON)
L'hon. David Kilgour, député	Edmonton-Sud-Est (AB)
Gar Knutson, deputé	Elgin—Middlesex—London (ON)
Sophia Leung, députée	Vancouver Kingsway (C.-B.)
Yvan Loubier, député	Saint-Hyacinthe—Bagot (QC)
Steve Mahoney, député	Mississauga-Ouest (ON)
Serge Marcil, député	Beauharnois—Salaberry (QC)
Keith Martin, député	Esquimalt—Juan de Fuca (C.-B.)
Pat Martin, député	Winnipeg-Centre (MB)
John McCallum, député	Markham (ON)
Grant McNally, député	Dewdney—Alouette (C.-B.)
Réal Ménard, député	Hochelaga—Maisonneuve (QC)
Dennis Mills, député	Toronto—Danforth (ON)
Shawn Murphy, député	Hillsborough (PEI)
L'hon. Lorne Nystrom, député	Regina—Qu'Appelle (SK)
Pat O'Brien, député	London—Fanshawe (ON)

L'hon. Rey Pagtakhan, député	Winnipeg-Nord—St. Paul (MB)
Gilles-A Perron, député	Rivière-des-Mille-Îles (QC)
Pauline Picard, députée	Drummond (QC)
Louis Plamondon, député	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour (QC)
Karen Redman, députée	Kitchener-Centre (ON)
John Richardson, député	Perth—Middlesex (ON)
Yves Rocheleau, député	Trois-Rivières (QC)
Jean-Yves Roy, député	Matapédia—Matane (QC)
Werner Schmidt, député	Kelowna (C.-B.)
Judy Sgro, députée	York-Ouest (ON)
Peter Stoffer, député	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore (N.-E.)
Paul Szabo, député	Mississauga-Sud (ON)
Tony Valeri, député	Stoney Creek (ON)
Elsie Wayne, députée	Saint John (N.-B.)

Un exemplaire du procès-verbal du Comité *(Réunion nº 74)* est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

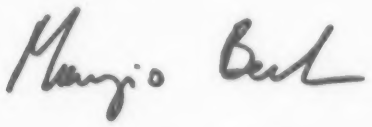

Maurizio Bevilacqua, député

Rapport complémentaire de l'opposition officielle

L'opposition officielle appuie le rapport prébudgétaire présenté par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ce Rapport insiste sur le fait que le gouvernement fédéral doit faire de la sécurité nationale sa priorité première. À cette fin, le Rapport recommande l'augmentation des dépenses pour la sécurité, ce que l'Alliance canadienne défend depuis longtemps.

Le Rapport réitère la nécessité d'une discipline financière constante. Cela sera possible par la limitation de l'augmentation des dépenses de programme en fonction de l'inflation et de la croissance de la population, et par l'adoption d'un processus d'examen des programmes permanent visant à réallouer aux programmes prioritaires les fonds destinés aux programmes moins importants. Le contrôle des dépenses permettra un plus grand allégement fiscal et une réduction de la dette plus rapide, et stimulera une économie plus innovatrice et plus compétitive.

Bien que nombre des recommandations figurant dans le Rapport respectent le thème de la responsabilité financière, ce document néglige un certain nombre de questions de première importance. Malgré sa longueur, il ne tient pas compte de façon adéquate du déclin économique à long terme du Canada, et comprend peu de recommandations pour corriger la situation. Il ne faut pas qu'en raison de la nécessité de nouvelles ressources pour la sécurité et de l'approche d'une récession, le Canada néglige son économie. Même après la mise en application des modifications fiscales annoncées, le Canada prélèvera quand même l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés le plus élevé des pays du G7. Nous aurons toujours la deuxième dette la plus élevée par rapport au PIB des pays du G7, près de 25 % de notre budget servant à payer les intérêts de la dette. Ces facteurs ont contribué au déclin de notre niveau de vie, de notre compétitivité et de notre monnaie.

Dans le but d'insister sur l'importance de plusieurs recommandations et de mettre en lumière les questions ignorées dans le Rapport, l'opposition officielle présente ce Rapport complémentaire.

Le Rapport complémentaire de l'opposition officielle traite des points suivants :

- Le déclin économique du Canada à longue échéance.
- Le manque de ressources pour la défense et la sécurité nationale.
- La nécessité absolue de limiter les dépenses.
- La nécessité de faire preuve de vigilance quant à la réduction de la dette.
- L'importance de la réforme fiscale et de l'allégement fiscal.

Déclin économique du Canada à longue échéance

> *Les années quatre-vingt-dix resteront toujours la décennie la plus pauvre depuis les années trente.*
> Chambre de commerce du Canada[1]

De nombreux commentateurs qualifient les années quatre-vingt-dix de « décennie de la dérive » en raison du niveau de vie stagnant des Canadiens. Le gouvernement fédéral a augmenté les impôts à plus de 63 reprises

1 Chambre de commerce du Canada, Une vision économique pour un Canada puissant : Programme de politique financière 2001, août 2000

depuis 1993, tout en sabrant dans les transferts aux provinces pour la santé et le financement des Forces armées. En tant que pourcentage du niveau de vie aux États-Unis, le Canada est passé à 70 % en 2000 par rapport à près de 80 % il y a dix ans.[ii]

Les lourds fardeaux fiscal et réglementaire du Canada diminuent notre compétitivité. Nous continuons à tirer de l'arrière dans un trop grand nombre de domaines, notamment la croissance de la productivité et le revenu personnel disponible. En comparaison avec les États-Unis, notre productivité est de 79 % seulement, alors qu'elle était de 85 % il y a dix ans. Ce déclin est parfaitement illustré par la faiblesse de notre dollar.

Notre dollar valait 77 cents US en 1993, mais il a récemment atteint le record à la baisse de 62,37 cents, une diminution de 20 %. Non seulement notre monnaie a perdu de la valeur par rapport au dollar américain, mais le dernier Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada révèle que depuis 1992, il a chuté de plus de 20 % par rapport à six monnaies importantes, notamment le yen, l'euro, la livre britannique et le franc suisse. Même le peso mexicain a récemment affiché une meilleure valeur que le dollar canadien. Pendant que le gouvernement se vante de ses réalisations, notre monnaie n'a jamais été aussi faible. Le dollar a atteint cinq records à la baisse en novembre. Si nous voulons inverser la tendance à la baisse de notre niveau de vie, de notre productivité et de notre monnaie, nous devons revoir nos priorités financières et redéfinir nos principes économiques fondamentaux en réduisant de façon radicale le fardeau fiscal et la dette, et réformer la réglementation.

Une récente étude menée par l'économiste principal du TD Canada Trust Don Drummond fait écho à cette conclusion en ces termes :

> *Certaines options en matière de politiques financières permettraient de soutenir le dollar canadien — et ces politiques sont des plus attrayantes, car elles permettraient également de promouvoir une plus forte croissance à long terme.*

Sécurité contre le déficit

Bien que financement du ministère de la Défense nationale ait chuté de 30 % en termes réels depuis 1993, il n'existe aucun plan d'action concret pour améliorer la capacité de nos militaires. En conséquence, le Canada ne peut pas contribuer vigoureusement aux activités militaires visant à lutter contre le terrorisme. Par exemple, même si nous avons accepté d'envoyer 1 000 militaires à un préavis de 48 heures, la capacité des Forces armées canadiennes d'envoyer les militaires et leur matériel à l'étranger rapidement reste minimale.

Les recommandations du Rapport en matière de défense sont trop limitées. La principale recommandation prévoit l'examen rapide du Livre blanc de 1994 et l'augmentation des dépenses en capital. L'opposition officielle est en faveur de changements considérables et immédiats à nos Forces armées. Le budget de ce ministère devrait augmenter de 2 milliards de dollars. Au fil du temps, le Canada devrait chercher à augmenter ses dépenses pour la défense, qui sont actuellement d'environ 1,1 % du PIB, à la moyenne de l'OTAN de 2,2 % du PIB.

Nous sommes encouragés par le fait que le Comité reconnaît qu'il existe un lien entre la facilité et la rapidité des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis et l'amélioration de la sécurité nationale. Le Rapport présente un certain nombre de recommandations et d'observations utiles, notamment l'augmentation des ressources destinées à la GRC et au SCRS, des investissements accrus dans l'infrastructure commerciale et la mise en place d'un périmètre de sécurité nord-américain.

---

ii Le niveau de vie est mesuré en fonction du revenu personnel disponible par habitant. On compare le RPD à l'aide de la PPA. Source : Centre d'étude des niveaux de vie, mars 2001.

Restriction des dépenses

Bien que ce Rapport, tout comme les rapports précédents, demande une plus grande discipline financière, le gouvernement fédéral a drastiquement augmenté les dépenses au cours des dernières années. L'année dernière, par exemple, les dépenses de programme ont augmenté de 6,8 %, plus du double du taux d'inflation et de la croissance de la population. Le gouvernement fédéral a dépassé ses propres objectifs de dépenses de plus de 13,7 milliards de dollars depuis 1997.

La question de la restriction des dépenses a été soulevée à maintes reprises lors des audiences prébudgétaires. David Paterson, directeur exécutif de CATA Alliance, a résumé avec éloquence l'attitude des gens d'affaires au Canada quand il a dit ce qui suit au Comité :

> *Nous croyons que les défis auxquels nous sommes confrontés pourront être relevés sans l'augmentation massive des dépenses publiques et sans nuire à l'intégrité financière du Canada. Il est essentiel d'augmenter les dépenses pour la sécurité, mais nous pensons que cette augmentation peut être compensée par la réduction des dépenses pour des programmes moins importants. Les nouvelles initiatives peuvent être reportées jusqu'à ce que l'excédent budgétaire ait atteint un niveau plus adéquat.*

Bien que le Rapport réaffirme la nécessité d'allouer les fonds publics aux domaines hautement prioritaires, il ne précise pas vraiment dans quels domaines des réductions seraient possibles. Nous pensons que l'un des domaines prioritaires les plus évidents est celui des subventions aux entreprises, et concluons donc que le programme d'expansion de l'Internet proposé par le ministre de l'Industrie, qui représente des milliards de dollars, devrait être rejeté, surtout quand des domaines comme la défense sont gravement sous-financés. Il serait également possible de faire des économies considérables sur les plans des transferts aux sociétés d'État et de l'élimination des programmes d'emploi régionaux.

Même sans la réallocation des dépenses, un montant cumulatif de 50 milliards de dollars pourrait être alloué à l'allégement fiscal et à la réduction de la dette au cours des cinq prochaines années si les dépenses publiques étaient limitées en fonction de la croissance de la population et de l'inflation (environ 3 % p.a.), au lieu de l'augmentation prévue de 5 % p.a.

La section 1.11 du Rapport précise que les rapports antérieurs recommandaient au gouvernement de s'efforcer de limiter l'augmentation des dépenses en fonction de l'inflation et de la croissance de la population. Il est vraiment malheureux que ce Rapport prébudgétaire ne réitère pas cette recommandation. Cependant, nous appuyons pleinement la section 1.9, qui recommande des compressions dans les domaines moins prioritaires afin de financer les domaines hautement prioritaires.

Réduction de la dette

Bien que le Rapport défende clairement l'équilibre budgétaire et la réduction des dépenses dans les domaines moins prioritaires pour atteindre cet objectif au besoin, il traite peu de la priorité économique à long terme qu'est la réduction de la dette publique.

Nous croyons que l'une des autres raisons importantes justifiant la restriction des dépenses est l'accélération du remboursement de la dette. La réduction de la dette entraîne des dividendes financiers permanents, qui pourraient être investis de façon stratégique dans d'autres domaines comme la défense, le système de santé et l'allégement fiscal. Aussi, nous appuyons la recommandation du Rapport selon laquelle le gouvernement fédéral devrait vendre ses parts minoritaires dans Petro-Canada. Nous estimons que cette recommandation devrait également s'appliquer à la participation directe du gouvernement fédéral dans le champ pétrolifère Hibernia. Le produit de cette vente permettrait de réduire la dette d'environ 2,5 milliards de dollars .

Réforme et allégement fiscaux

Le gouvernement fédéral pourra accélérer l'allégement fiscal, maintenir l'équilibre budgétaire et augmenter les dépenses dans des domaines clés uniquement s'il met un terme aux dépenses inutiles et réalloue les fonds à des domaines prioritaires.

Bien que nous soyons favorables à la recommandation du Rapport selon laquelle le gouvernement devrait poursuivre les modifications fiscales annoncées, nous contestons l'affirmation selon laquelle le montant cumulatif de l'allégement fiscal s'élève à 100 milliards de dollars. En fait, le véritable allégement fiscal représente moins de la moitié de ce qui est annoncé dans le Rapport. Ce qui importe, c'est l'argent dont disposent les Canadiens. Au cours de la période d'allégement fiscal prévue par le gouvernement, les cotisations au RPC devraient augmenter d'environ 30 milliards de dollars. Ainsi, à elle seule, l'augmentation des cotisations au RPC réduit le prochain allégement fiscal de 30 %. De plus, le gouvernement considère l'indexation comme une réduction fiscale alors qu'en réalité, ce n'est que l'annulation des futures hausses fiscales de 21 milliards de dollars. De plus, il est très étrange que la méthode employée par le gouvernement considère comme une mesure d'allégement fiscal l'augmentation des dépenses pour la Prestation fiscale canadienne pour enfants de près de 8 milliards de dollars. Le vérificateur général, Statistique Canada et les économistes en général considèrent le PFCE comme un programme de dépense. Après la prise en compte de ces éléments, le plan d'allégement fiscal des Libéraux représente moins de 43 milliards de dollars sur cinq ans, environ 67 % de moins que ce qui est annoncé.

Compte tenu des dépenses prévues par le gouvernement, nous prévoyons un excédent budgétaire pouvant atteindre 9 milliards de dollars cette année seulement et 30 milliards additionnels au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement dispose amplement des ressources financières requises pour accélérer l'allégement fiscal, en particulier s'il limite l'augmentation des dépenses.

Cotisations à l'assurance-emploi

Les cotisations à l'assurance-emploi représentent un impôt tueur d'emplois, qui touche de façon disproportionnée les citoyens à faible revenu. Il faut les réduire le plus rapidement possible. Même si les cotisations à l'AE diminuent lentement, les charges sociales continuent d'augmenter chaque année et seront plus élevées d'environ 1,5 milliard de dollars l'année prochaine. Malheureusement pour les contribuables, la réduction des cotisations à l'AE est largement ralentie par l'augmentation des cotisations au RPC.

Le Rapport recommande avec raison que les cotisations à l'AE soient réduites à un point d'équilibre. Nous recommandons également que le programme d'AE soit réformé en profondeur pour devenir un régime d'assurance autonome. L'excédent cumulatif de l'AE s'élevait à 36 milliards de dollars au 31 mars de cette année, soit plus du double des fonds requis pour les prestations, même en cas de ralentissement économique maximal. La réforme de l'AE, avec des cotisations définies en fonction de principes actuariels, permettrait aux entreprises et aux travailleurs de faire des économies considérables et de stimuler la création d'emplois.

Impôt sur le capital

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'impôt sur le capital est un impôt direct sur l'innovation, et sommes donc favorables à la recommandation du Rapport selon laquelle il devrait être éliminé. L'élimination de l'impôt sur le capital est tout à fait possible, justifiée et opportune, et devrait avoir lieu sans délai.

La recommandation fait référence à l'harmonisation avec les gouvernements provinciaux sur le plan de l'impôt sur le capital. Nous pensons que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership sur cette

question et s'engager à réduire ses taux de façon unilatérale. Au nom de la prudence financière, cette réduction devrait être répartie sur quelques années, en commençant par une baisse considérable l'année prochaine.

Ressources – Imposition et réglementation

Peut-être que l'un des aspects les plus troublants du Rapport est l'absence de recommandations sur les diverses questions fiscales, réglementaires et environnementales touchant le secteur de l'exploitation des ressources. Bien que le Rapport recommande l'augmentation des dépenses pour le Fonds du long métrage du Canada et recommande des mesures fiscales incitatives pour l'industrie canadienne de la réalisation et de la production de longs métrages, il ne tient nullement compte des préoccupations du secteur de l'exploitation des ressources.

Il faut faire preuve d'équité fiscale à l'é[illegible]u secteur primaire. Plus précisément, nous pensons que la réduction du taux d'imposition des sociétés a 21 % annoncée devrait s'appliquer également à ce secteur. En outre, nous nous inquiétons vivement du fait que le Rapport ne tienne pas compte des conséquences financières du Protocole de Kyoto sur le secteur primaire et notre économie dans son ensemble. À elles seules, les industries pétrolière, gazière et minière ont une production de près de 100 milliards de dollars et représentent plus de 350 000 emplois au Canada. On estime les coûts de la participation au Protocole de Kyoto à 1,5 % à 10 % du PIB, soit pas moins de 15 à 100 milliards de dollars.

Nous pensons que le Canada devrait ratifier le Protocole de Kyoto uniquement dans les conditions suivantes :

- Les États-Unis et le Mexique doivent participer.
- Le Protocole doit prévoir des crédits d'exportation d'énergie propre.
- Les provinces doivent donner leur accord.
- Le Parlement doit donner son accord.

Capital de risque – Questions fiscales et réglementaires

L'importance du capital de risque dans une économie saine et dynamique ne peut être sous-estimée. L'opposition officielle croit que la réforme fiscale et réglementaire permettra de faire des progrès considérables sur le plan de la formation de capital au Canada, ce qui profitera aux entrepreneurs et à l'économie dans son ensemble.

Le système réglementaire actuel comporte des lacunes, qui limitent les investissements canadiens et étrangers dans les véhicules de capital de risque traditionnels. Par exemple, les investissements faits par les fonds de retraite canadiens et d'autres importants investisseurs passifs dans certains types de véhicules sont considérés comme des biens étrangers, malgré le fait que ce soient des investissements canadiens. Il est clair que cette politique illogique freine les investissements de capital de risque et pourrait facilement être corrigée. Nous pressons le gouvernement d'apporter les modifications nécessaires pour corriger cette situation immédiatement.

De plus, le Canada impose les gains en capital réalisés par les investisseurs étrangers, créant un régime fiscal qui supporte très mal la comparaison avec ceux d'autres pays, notamment les États-Unis. C'est une préoccupation majeure pour les entités passives non imposables comme les fonds de retraite et de dotation, et nous appuyons donc la recommandation de l'Association canadienne du capital de risque, qui soutient que l'imposition des gains en capital réalisés par les investisseurs étrangers doit être éliminée.

Conclusion

L'opposition officielle croit qu'en plus des investissements stratégiques dans la sécurité nationale et la défense, la réforme et l'allégement fiscaux doivent demeurer une priorité. Nous appuyons le Rapport, qui soutient que le retour au déficit n'est pas une option, et que le gouvernement fédéral doit limiter les dépenses et financer les domaines prioritaires à l'aide des fonds prélevés dans des domaines moins importants. Les mesures prises par le gouvernement jusqu'à présent ne permettront nullement de freiner le déclin de notre dollar, de notre niveau de vie et de notre compétitivité. L'opposition officielle estime que nous ne pouvons pas nous permettre de rater cette occasion d'améliorer nos principes fondamentaux afin d'assurer la sécurité économique de tous les Canadiens.

Opinion dissidente du Bloc Québécois

Consultations prébudgétaires 2001
Comité permanent des Finances

Suite à la lecture du rapport de la majorité libérale du comité permanent des Finances, le Bloc Québécois se dissocie de ce rapport qui ne tient nullement compte des vrais besoins des Québécois et des Canadiens en ces temps pour le moins particuliers.

De plus, le Bloc Québécois tient à souligner le fait que, comme par les années précédentes, la tenue de consultations prébudgétaires s'avère malheureusement être un exercice teinté d'une certaine hypocrisie puisque le Comité des Finances et le ministre fédéral des Finances ne tiennent pas réellement compte des recommandations et des doléances des Québécois et des Canadiens en regard de l'utilisation qui devrait être faite des surplus fédéraux. Personne n'est dupe : les jeux sont faits d'avance!

LE TRAFICOTAGE DES CHIFFRES

Tout d'abord, le processus budgétaire fédéral est malheureusement devenu un outil de camouflage plutôt que d'information sur l'état des finances publiques fédérales. Comme nous avons tous été à même de le constater au cours des dernières années, le ministre des Finances a la fâcheuse habitude de sous-estimer les surplus budgétaires. En effet, depuis 1996, le gouvernement fédéral a accumulé des surplus budgétaires de plus de 30 milliards de dollars

Depuis 1996, le gouvernement fédéral a accumulé des surplus budgétaires d'environ 35 milliards de dollars. Alors que tous devraient se réjouir d'une bonne gestion publique, le gouvernement fédéral a plutôt démontré son incapacité à prévoir ses déficits en les gonflant artificiellement et ses surplus budgétaires en les sous-estimant continuellement. Il a donc exclus de tout débat public près de 60 milliards en marge de manœuvre que le Bloc Québécois, avec beaucoup moins de moyens, était en mesure d'estimer de manière bien plus précise

En faussant de cette façon le véritable portrait des finances publiques canadiennes, le gouvernement fédéral a aussi détourné d'importantes ressources financières des priorités de la population, notamment la santé et l'éducation. Il a également nui à la participation publique puisque la population reçoit des messages dont les contenus divergent énormément.

Par ailleurs, nous déplorons l'alarmisme du rapport qui en plusieurs points menace d'un retour aux déficits. D'une part, en ces temps d'incertitude et d'insécurité, il nous semble que la société aurait eu droit à une attitude positive afin de lui donner confiance en affirmant simplement que le gouvernement « ne retournera pas en situation de déficit ». Une déclaration claire en ce sens aurait contribué à maintenir la consommation à un niveau plus élevé et aurait envoyé un signal positif d'une économie qui peut ralentir sans s'effondrer.

D'autre part, nous ne croyons absolument pas à cette possibilité de retour au déficit. Les surplus budgétaires pour les six premiers mois de l'exercice montent à 13,6 milliards de dollars. Comment le gouvernement pourrait faire en sorte qu'un tel surplus disparaisse en totalité. Même avec un ralentissement et une hausse des dépenses militaires et pour l'amélioration de la sécurité canadienne, on ne peut imaginer qu'une « approche équilibrée », si chère au gouvernement, puisse faire hausser le montant de la facture jusqu'à 13 milliards. En fait, pour retourner en déficit, il faudrait que la croissance annuelle soit inférieure à –5% ou que les dépenses croissent de 11%, d'où le ridicule de cet alarmisme.

Finalement, le Bloc Québécois tient à rappeler à la majorité libérale du comité des Finances ainsi qu'au ministre des Finances qu'une grande partie des surplus fédéraux de la dernière année – environ sept milliards et demi – proviennent des surplus de la Caisse de l'assurance-emploi. Et selon l'actuaire en chef de la caisse d'assurance-emploi, le surplus de la caisse, cette année, sera comparable aux 7,8 milliards engrangés lors du dernier exercice financier.

DONNER DE L'OXYGÈNE À L'ÉCONOMIE !

Dans le contexte du ralentissement économique actuel et de l'impact des événements du 11 septembre dernier, le Bloc Québécois a proposé au ministre des Finances un plan de stabilisation de l'économie de 5 milliards, sans déficit. Ce plan est élaboré autour de deux axes primordiaux soient le soutient à l'économie et le soutient à l'emploi et se veut **réaliste**, **efficace** et **responsable**. Il est dommage que le Comité ne s'en soit pas inspiré.

Notons par ailleurs, que malgré les dépenses qu'engendrerait ce plan, le ministre fédéral des Finances bénéficierait quand même d'une marge de manœuvre amplement suffisante pour répondre aux nouveaux besoins en terme de sécurité et d'aide internationale.

Des estimations crédibles

Ce plan est basé sur des estimations plus que réalistes puisqu'il fait appel au scénario le plus conservateur. En effet, par prudence, parce que le Bloc est un parti responsable et qu'il ne veut pas plonger le Québec et le Canada dans une situation de déficit budgétaire, nous retenons donc l'hypothèse basée sur une croissance nette négative de l'ordre de 2% pour les deux derniers trimestres de l'année 2001-2002. Le cas échéant, au terme du présent exercice budgétaire, les surplus fédéraux seraient de l'ordre de 13,6 milliards $. Nos estimations tiennent compte des baisse d'impôt et des transferts fédéraux aux provinces.

Ainsi, si l'on soustrait à cela les cinq milliards nécessaires à la réalisation du plan de relance économique proposé par le Bloc Québécois et qui représentent des dépenses non récurrentes, le ministre des Finances pourrait tout de même bénéficier d'une confortable marge de manœuvre de 8,6 milliards $.

Le plan de redressement en bref

- Soutien aux PME 1,85 milliards

Dans un premier temps, à l'image des mesures adoptées par le gouvernement du Québec dans son récent budget, un report des acomptes provisionnels pour les PME doit être accordé jusqu'au 31 mars 2002. Également, nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral devrait accordé aux PME un congé de cotisations à l'assurance-emploi pour deux mois

- Assurance-emploi 1,15 milliard

Le Bloc Québécois est d'avis que le gouvernement fédéral doit mettre de l'avant une série de mesures afin de redonner confiance et remettre au travail les milliers de Québécois et de Canadiens qui sont allés grossir les rangs des sans emplois depuis le début de cette crise.

Nous rappelons au gouvernement que l'application immédiate des recommandations du rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines déposé en mai 2001 apparaît prioritaire en ce sens qu'elles font référence à des mesures passives qui s'inscrivent dans la foulée des recommandations que propose notre formation politique. Bien que nous jugions qu'il s'agit d'un bon premier pas, nous considérons insuffisante la recommandation qui réduirait les cotisations de 10 cents

- Aide sectorielle diverse 1 milliard

En ce qui concerne ce volet,. le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral apporte une aide rapide aux secteurs ayant durement subis les conséquences des attentats du 11 septembre dernier soit celui du tourisme, de l'industrie aérienne, des biotechnologies, de l'aéronautique et du transport de marchandises.

Le gouvernement libéral pourrait ainsi disposer d'un montant de 1 milliard $ réparti sur les six prochains mois de façon à venir en aide aux secteurs les plus touchés de l'économie québécoise et canadienne. Ces initiatives pourraient se traduire par des garanties de prêts, des investissements dans le secteur de la recherche et du développement ou encore par le biais de subventions ciblées.

- Sécurité et défense 1 milliard

Bien entendu, le Bloc prévoit une marge de manœuvre pour répondre aux besoins accrus en matière de sécurité et de défense à la suite des attentats du 11 septembre. Il juge opportun de laisser suffisamment de flexibilité pour faire face plus efficacement aux inquiétudes de la population. De plus, le redressement des mesures de sécurité est d'autant plus nécessaire qu'il aura un impact direct sur l'économie en favorisant le retour à la normale du commerce.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Le Bloc Québécois a d'autres considérations dont il espère que le comité entendra. Premièrement, le rapport vante les compressions des dépenses de programme du gouvernement. En fait, de 1993-1994 à 1999-2000, les dépenses ont diminué de seulement 1%. Pour le reste, ils ont laissé surfer les revenus gouvernementaux sur la vague de la croissance économique.

Rappelons que le gouvernement a fait un arbitrage des coupures à l'intérieur des dépenses totales. Ce sont les transferts au Québec et aux provinces (qui servent principalement à financer les soins de santé, l'éducation supérieure et l'aide sociale) qui ont le plus écopé car ils ont diminué de 18% entre 1993 et 2001. Pendant ce temps, les autres dépenses de programmes ont augmenté de 8%. Tous s'entendront d'ailleurs pour dire que dans l'amélioration du ratio des dépenses sur le PIB, son amélioration est majoritairement due à la croissance du PIB.

Deuxièmement, plusieurs propositions font référence à la prudence dans les prévisions budgétaires. En fait, le comité privilégie une approche qui utiliserait des hypothèses prudentes, une réserve pour éventualité et une marge de prudence. Il s'agit de trois critères conservateurs qui s'additionnent et qui transforment le processus budgétaire en cet exercice de traficotage de chiffres qu'il est devenu. Nous partageons la nécessité de demeurer prudent, mais pas aux dépens de la transparence.

Troisièmement, nous aurions aimé que les baisses d'impôt soient modifiées afin de favoriser les ménages à faible revenu. Les baisses d'impôt et de taxes actuellement prévues ciblent avant tout les très hauts revenus, tant et si bien que dans les deux derniers budgets, les Canadiens ayant un revenu de plus de 250 000 $ se sont vus offrir plus de 9 000 $ de baisses d'impôt dès cette année, alors que les familles ayant un revenu de 40 000 $ environ auront des baisses d'impôt de 300 $. En outre, on aménageant mieux les baisses d'impôt, on aurait pu soulager immédiatement les familles qui ont un revenu de 40 000 $ et moins, particulièrement les familles monoparentales avec deux enfants à leur charge. Avec un tel revenu, elles auraient pu tout à fait éviter de payer de l'impôt au gouvernement fédéral, si on avait tenu compte d'un équilibre dans la société et non pas d'une baisse d'impôt favorable d'abord et avant tout aux millionnaires de ce pays.

Quatrièmement, certaines sections se concentrent notamment sur le domaine de la santé. Pour le Bloc Québécois, le désir du gouvernement central de s'immiscer dans ce domaine démontre encore une fois

l'irrespect de ce champ de compétence provinciale. Le gouvernement s'est désengagé en sabrant dans ses transferts aux provinces quitte à ne fournir, au Québec, que 13 cents sur chaque dollar investi dans la santé. Nous souhaitons souligner à double traits au comité qu'il serait inacceptable de réinvestir dans les réseaux de la santé et d'éducation en exigeant normes et autres conditions aux provinces. Le nécessaire réinvestissement doit se faire en laissant toute la liberté et la flexibilité aux provinces d'utiliser les sommes où les besoins sont les plus urgents.

Cinquièmement, nous jugeons que la création d'un fonds pour la formation des services d'urgence municipaux en collaboration avec les provinces serait une bonne initiative, en autant que les provinces aient préséance dans l'orientation des initiatives étant donné qu'elles connaissent mieux leurs municipalités. Toutefois, les fonds qui serviraient aux différents services de renseignements ou de communications doivent être distribués de manière à ce que les libertés et le droit à la vie privée des Québécois et Canadiens soient respectés.

Sixièmement, nous portons à l'attention du Comité les commentaires du rapport sur les dépenses. Plus particulièrement, nous nous intéressons aux 10 millions remis au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Nous félicitons cette hausse de financement mais craignons que ce ne soit pas assez. Le problème principale du CANAFE est que sa réglementation n'est pas complète. En effet, les exigences relatives aux déclarations obligatoire ne sont pas encore en vigueur puisque le Règlement d'application est en cours d'élaboration. Ainsi, il n'y a toujours pas de déclaration obligatoire au Canada, ce qui favorise toujours l'existence des paradis fiscaux et qui, par le fait même, facilite le financement des réseaux terroristes.

Septièmement, nous espérons que la recommandation sur l'aide fiscale pour les outils de mécaniciens, qui fait suite à une initiative du Bloc Québécois, soit mise en œuvre le plus vite possible.

Huitièmement, nous émettons une forte réserve sur la cohérence des deux recommandations. La première propose d'atteindre l'objectif de l'OCDE de dépenser 0,7% du PIB en aide pour les pays en développement dans un certain délai. La deuxième demande un moratoire aux dépenses internationales qui n'ont pas de rapport avec la sécurité. Il est clair que l'objectif de l'OCDE ne pourra être entrepris cette année.

Finalement, les recommandations sur l'environnement sont à notre avis très intéressantes. Toutefois, il nous semble que le gouvernement étudie depuis longtemps les incitatifs fiscaux et les outils économiques en environnement. De nombreux pays ont d'ailleurs une énorme longueur d'avance sur le Canada. Peut-être serait-il temps que le gouvernement cesse d'être passif et qu'il agisse finalement.

CONCLUSION

Nous avons donc présenté notre opinion sur le rapport de la majorité libérale du comité permanent des Finances. Nous croyons que ce rapport est empreint d'un pessimisme qui n'a pas sa place dans le contexte actuel. Les Québécois et les Canadiens ne recevront pas le bon signal afin de leur redonner confiance.

Le Bloc Québécois est déçu que le rapport ne tienne pas compte de son plan de stabilisation. Pourtant, ce plan, à l'image des souhaits des Québécois, se voulait réaliste, efficace et responsable. Il reste maintenant à espérer que le ministre des Finances entendent nos suggestions et considérations.

Opinion dissidente

Réponse du Parti néo-démocrate au rapport prébudgétaire du Comité permanent des finances

Sécurité et interdépendance

Les événements du 11 septembre ont créé un sentiment d'incertitude à l'égard de l'économie mondiale qui ne cesse de croître. Le tassement qui s'était déjà amorcé s'est confirmé et pourrait bien être durable. En Amérique du Nord certes, mais aussi en Europe et au Japon le chômage monte et les économistes, qui révisent constamment à la baisse leurs prévisions, craignent une récession mondiale. Avec l'amenuisement de la confiance des consommateurs, il est devenu difficile de trouver un moyen de stimuler la demande pour revitaliser l'économie.

Au cours des cinq semaines qu'ont duré les audiences menées par le Comité un peu partout au Canada, il n'a pratiquement jamais été question de réduction d'impôt ou de remboursement de la dette. Ce qui préoccupe les Canadiens, c'est la sécurité –la sécurité de leur pays et de leurs frontières, la santé de l'économie et la sécurité économique de leur famille et de leur collectivité. Si les attentats du 11 septembre ont eu une signification économique pour les Canadiens, cela a été de leur rappeler que leur sécurité (économique et autre) dépend fortement de celle de leurs voisins. Et, dans le nouveau village planétaire, il ne suffit pas de se fier aux forces du marché pour résoudre tous les problèmes. Le gouvernement a de toute évidence un rôle à jouer. Et ce rôle va bien au-delà des impératifs évidents en matière de sécurité publique, de défense nationale et de services secrets, pour toucher à des questions plus larges de sécurité des personnes et de justice sociale sur notre territoire et ailleurs.

Dans l'immédiat, le gouvernement a pour fonction d'assurer la sécurité économique en établissant les moyens de relancer une croissance qui s'essouffle. Une de nos grandes préoccupations vient de ce que le sort de notre économie repose essentiellement sur la reprise chez nos voisins, où, selon tous les indicateurs, l'économie se détériore encore plus. Aux États-Unis, le chômage connaît son plus haut niveau des cinq dernières années et les pertes enregistrées en octobre à ce chapitre ont été les plus importantes jamais affichées en un mois. Au Canada, le chômage enregistre son taux le plus élevé des deux dernières années et de nouvelles mises à pied sont décidées chaque jour. Plusieurs provinces ont annoncé des compressions des dépenses pour protéger leurs finances publiques et d'autres, menottées par une législation exigeant l'équilibre budgétaire, leur emboîteront le pas, ce qui devrait aggraver le marasme. Les baisses des taux d'intérêt constituent un pas dans la bonne voie, mais, compte tenu des réductions de l'assurance-chômage et de l'aide sociale et de la rupture manifeste du lien entre les contributions du gouvernement fédéral et l'aide sociale, les stabilisateurs automatiques mis en place pour protéger citoyens et collectivités en cas de récession ne jouent plus.

Dans un tel contexte, il est tout simplement déplacé, du point de vue idéologique, d'insister sur l'équilibre budgétaire. Les néo-démocrates estiment qu'il serait beaucoup plus sain du point de vue budgétaire d'équilibrer le budget sur la durée d'un cycle économique;mais, après avoir enregistré plusieurs excédents cumulatifs depuis 1997, cela ne représente plus un problème économique majeur. Cette année, le gouvernement pourra sans doute s'accommoder du ralentissement économique, du fait de sa situation budgétaire, mais, comme le ministre des Finances l'a déclaré en mai « il ne sert à rien de [...] dire [aux Canadiens]que le gouvernement se porte bien ».

En fait, cette année, le gouvernement devrait tirer parti de son confortable excédent budgétaire pour rebâtir l'économie de manière à éviter une récession demain.

La nécessité d'une relance budgétaire

Il incombe au gouvernement de faire ce qu'il peut pour adoucir l'effet d'une récession, pour ce qui est des coûts humains et des retombées sur les collectivités, et de veiller à ce qu'une économie qui s'essouffle fasse aussi peu de dommages que possible dans la population et dans les collectivités. Seule une relance budgétaire directe peut créer la croissance nécessaire aujourd'hui.

Le Canada a besoin d'un ensemble de mesures de relance immédiates, de manière à stimuler la demande à court terme pour prévenir une récession plus importante et plus prolongée, ainsi que d'une série de mesures importantes de réinvestissement dans l'infrastructure et les programmes publics, pour améliorer notre appareil de production à long terme. Comme plus d'une centaine d'imminents économistes canadiens l'ont signalé, pour être efficace, ce train de mesures doit représenter environ 1 % du PIB. Les mesures axées sur les ménages à revenu modeste sont les plus aptes à accroître rapidement la croissance et stimuleront bien plus l'économie qu'une accélération des baisses d'impôt. Les investissements dans l'infrastructure sont partagés pour ce qui est des coûts avec les autres ordres de gouvernement et créent beaucoup plus d'emplois que n'importe quelle mesure fiscale. Une hausse rapide des dépenses de l'État est la mesure la plus rentable, à financement égal, et préviendra la récession.

La relance budgétaire devrait se composer des mesures suivantes :

1) Assurance-chômage : Avec la hausse du chômage, de nombreux Canadiens n'auront bientôt plus droit aux prestations, ayant épuisé celles auxquelles ils sont admissibles avant de trouver un autre emploi, ou vivront de prestations de remplacement du revenu tout à fait insuffisantes. Le gouvernement fédéral touche toujours des milliards de dollars de plus en cotisations des travailleurs qu'il ne verse en prestations chaque année. Il faut veiller immédiatement à assouplir les critères d'admissibilité, à allonger les périodes de prestation et à faire en sorte que les formules de partage de poste au sein du système soient plus adaptables et plus répandues.

2) Investissements dans le renouvellement de l'infrastructure : La productivité et la santé à long terme de notre économie dépendent de façon cruciale du renversement de deux décennies de négligence à l'égard de notre infrastructure physique.

Il est prioritaire d'investir massivement dans une **Stratégie nationale de logement abordable**, qui non seulement accroîtrait la sécurité économique et créerait des dizaines de milliers d'emplois, mais remédierait à une grave crise du logement, puisque 2 millions de Canadiens sont sans abri et dans la misère, ou littéralement à un chèque de paye de la misère complète, leur loyer étant si élevé qu'ils ne peuvent se nourrir. Cet investissement s'assortirait d'avantages considérables, puisque la construction résidentielle est un secteur à fort coefficient de main-d'œuvre et crée beaucoup d'emplois en aval en raison de son utilisation intensive de produits et de matériaux canadiens (bois d'œuvre par exemple).

Il faudrait créer un **Programme national d'infrastructure écologique**, pour améliorer les usines municipales de traitement des eaux usées, nettoyer les sites contaminés, moderniser et agrandir les systèmes de transport en commun et rénover les bâtiments municipaux et publics pour qu'ils répondent aux normes plus élevées d'efficience énergétique. Il est essentiel d'appuyer de façon permanente les programmes d'infrastructure et d'accroître les investissements à cet égard si l'on veut assurer aux Canadiens un approvisionnement sûr en eau potable, atténuer le smog dans les villes canadiennes, créer un réseau de transport abordable et orienter l'économie vers des modes plus économes en énergie. Le financement de l'infrastructure annoncé dans le dernier budget était un début, mais il répondait de façon très limitée aux besoins et comportait une vision à trop court terme pour permettre une véritable planification d'un

développement soutenable dans nos collectivités. Cette poussée des investissements doit également être appliquée dans le domaine des soins de santé, de la médecine préventive aux soins communautaires et à domicile. Il faut aussi investir davantage pour attirer et conserver infirmières et médecins dans notre pays.

3) Agriculture – À cause de la crise agricole dans les Prairies, les cultivateurs doivent quitter leur terre, les petites agglomérations se détériorent et tout un mode de vie disparaît, de même que la capacité pour la nation d'assurer son propre approvisionnement en alimentation. Cet état de fait est présenté comme le corollaire inéluctable de la mondialisation. Or, en France et aux États-Unis, les agriculteurs reçoivent une aide qui est six fois et quatre fois, respectivement, supérieure à celle qu'obtiennent les cultivateurs canadiens. Les experts, y compris les représentants du ministère de l'Agriculture, ont dit au Comité qu'il était possible, tout en respectant les règles de l'OMC, d'accroître considérablement l'aide aux agriculteurs. Une hausse immédiate de cette aide par l'entremise du CSRN, de sorte que le gouvernement fédéral assumerait les deux tiers des cotisations, représenterait une stabilisation du revenu – fort nécessaire – pour les cultivateurs et consoliderait ce secteur essentiel en ces temps difficiles.

4) Sécurité dans les aéroports – Après les attentats du 11 septembre, les citoyens de toute l'Amérique du Nord s'inquiètent de l'efficacité des mesures de sécurité dans les aéroports et exigent que l'État en assume la responsabilité. Cela contribuerait à rétablir la confiance dans les compagnies aériennes et dans le secteur des voyages, qui sont mis à dure épreuve actuellement. Le gouvernement fédéral devrait investir dans de nouveaux équipements de sécurité, la formation, l'équipement et la rémunération des personnes chargées de la sécurité dans les aéroports.

5) Aide publique au développement (APD) – L'essoufflement de l'économie mondiale nous rappelle cruellement notre interdépendance économique et environnementale. S'il y a des enseignements à tirer des attentats du 11 septembre, il se pourrait bien que ce soit que notre prospérité et notre santé seront sapées si une forte proportion de la population mondiale souffre de pauvreté, de maladie et de désespoir chroniques. Parce qu'il compte parmi les pays les plus riches, le Canada devrait faire plus pour aider le monde en développement. Or, nos niveaux d'aide publique au développement sont les plus faibles jamais enregistrés, puisque nous dépensons à peine 0,25 % de notre PIB à ce titre, alors que depuis des années l'objectif est de 0,7 %. Dans son budget, le gouvernement devrait renouveler son engagement de s'orienter véritablement vers cet objectif.

Les attentats du 11 septembre ont changé notre perception du globe, de l'économie mondiale et de notre sécurité. Que cette prise de conscience nous amène à travailler à un avenir plus égalitaire et plus sûr pour les citoyens du Canada et de la planète tout entière.

Lorne Nystrom
NPD – Porte-parole pour les questions financières
Ottawa, 22 novembre 2001

Rapport complémentaire

Caucus de la représentation démocratique - Coalition du Parti progressiste-conservateur

Le Caucus de la représentation démocratique appuie l'esprit général du rapport que le Comité des finances a produit à l'issue de ses consultations prébudgétaires. Il estime néanmoins qu'il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la productivité et consolider le dollar canadien. Le raffermissement de la productivité améliorera en fin de compte le niveau de vie national.

Avant le mini-budget d'octobre 2000, le Canada se classait deuxième parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est des impôts des sociétés, situation qui devrait se maintenir après le budget de décembre 2001. Le pays se trouve donc désavantagé du point de vue concurrentiel par rapport à ses partenaires étrangers. Compte tenu de l'intégration actuelle des économies, il est de toute évidence essentiel d'avoir un régime fiscal concurrentiel. Des baisses d'impôts alliées à une réforme fiscale judicieuse permettraient d'accroître la prospérité au Canada.

Depuis que le gouvernement libéral a été élu en 1993, le dollar canadien a perdu 20 % de sa valeur vis-à-vis de son homologue américain. Étant donné que 35 % des produits que les Canadiens consomment proviennent des États-Unis, une réduction de 20 % du cours relatif de notre monnaie représente une véritable dégringolade du niveau de vie de la population. Cette année, le dollar a également perdu 11 % de sa valeur vis-à-vis du peso mexicain, 4 % vis-à-vis de la livre britannique, 3 % vis-à-vis du rouble russe et 6 % vis-à-vis du peso argentin.

> « Je m'inquiète beaucoup du dollar canadien. »
>
> David Dodge
> Gouverneur
> Banque du Canada

> « D'aucuns diront qu'une dépréciation peut être utile pour l'économie jusqu'à un certain point, mais je pense que ce n'est plus le cas depuis longtemps et que tout nouveau glissement est nocif. »
>
> Don Drummond
> Économiste en chef
> Banque Toronto-Dominion

La piètre productivité du Canada a beaucoup contribué au recul de notre monnaie. Elle a mené à un cercle vicieux, puisque la faiblesse du dollar décourage l'innovation et accroît le coût des techniques et des outils qui améliorent la production. Et cela réduit encore plus la productivité et pousse le dollar canadien à la baisse.

> « Lorsque le dollar canadien est faible, les biens d'équipement renchérissent, puisqu'ils sont importés généralement des États-Unis. Les entreprises canadiennes n'investiront donc pas autant en machines et équipement et la productivité n'augmentera pas autant qu'elle ne l'aurait fait autrement. »
>
> Gordon Thiessen
> Ancien gouverneur
> Banque du Canada

La Coalition PC-RD presse le gouvernement de procéder à une refonte de notre régime fiscal désuet, d'alléger le fardeau de la réglementation et de consolider la productivité.

1. À notre avis, il n'est pas suffisamment fait mention, dans le Rapport, de la nécessité de procéder à une réforme fiscale axée sur la productivité. La faiblesse du dollar canadien reflète et encourage à la fois la médiocrité de notre productivité.

Bien avant les attentats terroristes, les problèmes économiques du Canada étaient attribuables dans une large mesure à notre incapacité d'encourager l'investissement dans la productivité. Pour assurer une croissance vigoureuse et stable, surtout en période de ralentissement économique, il est crucial d'investir dans l'innovation et l'efficience.

Avec l'émergence de la nouvelle économie, la technologie est devenue la pierre angulaire de la création de richesse au Canada et dans le monde tout entier. Une fiscalité lourde entrave manifestement l'investissement dans cette nouvelle économie.

Ces dernières années, la productivité a moins progressé au Canada que dans les autres pays industriels. Depuis 20 ans, elle croît plus lentement chez nous que chez nos partenaires du G7. De fait, le taux de croissance de notre productivité est le pire de l'OCDE. Il suffit, pour comprendre les causes de cette situation, d'analyser l'incidence de politiques publiques novatrices dans d'autres pays. L'Irlande, par exemple, a recouru à une réforme fiscale rigoureuse pour encourager le secteur du savoir. De 1988 à 1999, le taux de croissance réel du PIB par habitant y était de 92 %, contre 5 % à peine au Canada. En réduisant les impôts, surtout les impôts des sociétés, l'Irlande a attiré des investissements étrangers massifs. Il y a donc un lien direct très net entre l'investissement et la productivité.

Le Canada connaît un problème d'image de marque auprès des investisseurs du monde entier. Cette image est particulièrement importante vu la grande mobilité des capitaux aujourd'hui. Les capitaux peuvent se déplacer sans aucune entrave vers des pays plus conviviaux. Les investisseurs ne jugent pas que le Canada offre les meilleures possibilités en matière d'investissement. Même les Canadiens regardent ailleurs pour ce qui est d'investir et de se trouver un emploi. Les perceptions sont fondamentales. Le Canada ne peut modifier l'opinion des investisseurs étrangers qu'en améliorant de façon significative le climat des affaires, tant réel que perçu.

Si l'on se contente d'apporter des modifications mineures et progressives, les investisseurs ne s'en rendront pas compte. Une réforme audacieuse améliorerait véritablement les perspectives du Canada dans la nouvelle économie tant du point de vue symbolique qu'en réalité.

Pour conserver et attirer des talents, notre régime fiscal doit être concurrentiel vis-à-vis de ceux de nos voisins. Les temps changent et il faut changer nos approches. Jusqu'à tout dernièrement, le régime fiscal visait la redistribution des revenus. Aujourd'hui, il redistribue les populations. Notre régime doit s'adapter à cette nouvelle réalité, faute de quoi nos meilleurs cerveaux continueront de s'exiler et deviendront nos concurrents au lieu d'être nos atouts.

Une solution consisterait à supprimer complètement l'impôt sur les gains en capital. Pour ce qui est des retombées sur la nouvelle économie, il n'y a sans doute pas plus négatif que notre régime actuel d'imposition des gains en capital. Ces impôts immobilisent les capitaux dont les industries canadiennes à fort potentiel de croissance ont tant besoin.

Nous appuyons avec enthousiasme la recommandation du Comité d'éliminer les impôt sur le capital. La nouvelle économie dépend de la mobilité des capitaux d'investissement et des ressources humaines. Depuis trop longtemps, les jeunes Canadiens partent s'installer à l'étranger, écœurés qu'ils sont par la forte ponction fiscale qu'ils doivent subir au Canada.

La Coalition PC-RD appuie également les recommandations du Comité visant à éliminer les impôts sur les gains en capital restants sur les dons sous forme de titres cotés en bourse. Il s'agit là de la plus importante mesure que le gouvernement peut prendre pour améliorer le financement du secteur caritatif et, ce faisant, consolider le réseau de soutien social du pays.

Le gouvernement devrait mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mintz sur la réforme de l'impôt des sociétés. Une réduction de l'impôt conjuguée à une réforme de la fiscalité permettrait à tous les secteurs de profiter de la réforme de l'impôt des sociétés. Celle-ci devrait viser à réduire les distorsions inhérentes à notre politique fiscale, abaisser les impôts établis sans égard aux bénéfices et, de façon générale, alléger le fardeau fiscal des sociétés

Nous recommandons d'abaisser les impôts des sociétés au niveau moyen de l'OCDE, ce qui représenterait un taux combiné d'impôt fédéral et provincial d'environ 35 %. Nous recommandons également l'élimination immédiate des impôts sur les gains en capital des particuliers et une réduction proportionnelle de tous les impôts sur les investissements.

2. La libre-circulation des biens et des services entre le Canada et les États-Unis est le principal défi économique qui se présente au Canada. Un tiers de notre PIB est attribuable directement aux exportations vers les États-Unis. De ces exportations, 70 % se font par camion, mode de transport le plus touché par les retards aux frontières. Le gros de ce commerce se fait avec des entreprises qui s'appuient sur les systèmes de livraison du juste-à-temps pour contenir leurs coûts de production. Pour que le Canada demeure attirant pour les investisseurs, il faut que les entreprises canadiennes puissent continuer à être sûres que les frontières ne constitueront pas une entrave à l'efficience du commerce.

La Coalition PC-RD a proposé un plan de protection du public et de gestion des frontières. Elle y recommande que le gouvernement collabore avec son homologue américain pour créer :

i) un nouveau ministère de la Protection du public et de la gestion des frontières chargé des douanes, de l'immigration, de l'application des lois et des services secrets au Canada;

ii) un organe bilatéral (ou trilatéral) de gestion des frontières qui surveillerait l'entrée et la sortie des biens et des personnes hors du continent nord-américain et entre le Canada et les États-Unis et se chargerait d'autoriser au préalable le passage des personnes et des marchandises à risques faibles pour accélérer le transit aux frontières;

iii) un nouveau comité parlementaire chargé de surveiller ce nouveau ministère et les mesures antiterroristes contenues dans le projet de loi C-36.

Le Canada doit mettre rapidement sur pied un plan pour que les circonstances particulières qui sévissent actuellement ne menacent ni n'empêchent la mobilité des personnes, des biens et des services entre le Canada et les États-Unis, son plus important partenaire économique.

La Coalition PC-RD appuie les recommandations visant une augmentation significative des ressources du ministère de la Défense nationale, de la GRC et du SCRS.

3. Le Canada doit modifier en profondeur sa réglementation dans l'optique d'une amélioration de la productivité. Les règlements sont une forme d'imposition cachée. Puisqu'ils augmentent ce qu'il en coûte pour faire des affaires, les Canadiens finissent par payer plus chers leurs biens et services. Les règlements ont également pour effet de supprimer des emplois en rendant le Canada moins concurrentiel. Depuis les attentats du 11 septembre, les petites et moyennes entreprises canadiennes constituent l'un des éléments forts du pays. Les petites entreprises contribuent à préserver les emplois et nous leur devons de jouer un rôle d'avant-garde dans la création d'un climat économique plus dynamique.

La Coalition PC-RD recommande le dépôt d'un « budget bureaucratique » annuel en plus du budget annuel des dépenses. Cela permettrait au Parlement de débattre du fardeau de la réglementation que doivent supporter tant les entreprises que les particuliers. Ce budget de la réglementation fournirait le détail des coûts estimatifs totaux de chaque règlement, y compris les dépenses d'application pour le gouvernement et les coûts d'observation pour les particuliers et les entreprises. Un budget de la réglementation permettrait d'exiger des comptes des gouvernements pour l'ensemble des coûts liés aux mesures réglementaires, et il permettrait de remédier à l'actuel fouillis de règlements redondants qui peuvent étouffer les entreprises canadiennes.

En incluant des dispositions de temporarisation, on s'assurerait d'examiner périodiquement la raison d'être des règlements. À l'heure actuelle, une fois qu'il est consigné par écrit, un règlement demeure à jamais en vigueur, même après qu'il a cessé d'être une mesure d'intérêt public.

4. La Coalition PC-RD est en faveur d'un système – comme celui qui existait avant la fin des années 1960 – en vertu duquel le budget d'un certain nombre de ministères choisis par l'opposition ferait l'objet d'un examen attentif par le Parlement, sans limite de temps. En forçant les ministres à défendre le budget de leur ministère à la Chambre des communes, on améliorerait le processus d'examen parlementaire des dépenses gouvernementales tout en renforçant le rôle des députés.

5. Aux États-Unis, l'outils de base pour l'investissement du capital de risque est la société en commandite. La Coalition PC-RD propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux sociétés en commandite de jouer le même rôle au Canada.

On devrait modifier la Loi de façon à ajouter à l'égard des sociétés en commandite une règle spéciale semblable à celle visant les fiducies dans l'article 259 de la Loi. En vertu de cette règle, on ne tiendrait pas compte de la participation dans la société et on considérerait que l'associé détient directement une participation proportionnelle dans les actifs de la société. Si ces actifs étaient canadiens, ils seraient considérés comme canadiens, par contraste avec l'actuel régime qui les considère comme étrangers.

En outre, comme il n'y a pas de restriction au pourcentage qu'un seul investisseur peut détenir dans la propriété d'une société en commandite, la limite de 30 % dont il est question ci-dessus serait éliminée.

Afin d'améliorer davantage les conditions d'investissement du capital de risque au Canada, nous recommandons ce qui suit :

i) Éliminer l'impôt sur les gains en capital réalisés par les investisseurs étrangers;

ii) Éliminer la retenue d'impôt sur les intérêts;

iii) Étendre la protection des traités aux sociétés par actions à responsabilité limitée;

iv) Assurer un traitement fiscal plus équitable aux fusions transfrontalières;

v) Permettre des options d'achat d'actions accordées à des employés dans les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC); et

vi) Permettre des privilèges de roulement plus étendus pour le réinvestissement dans les SPCC.

De toute évidence, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital renforcerait considérablement la collectivité canadienne des investisseurs en capital risque.

6. À l'heure actuelle, une indemnité non imposable de 1 000 $ est accordée uniquement aux volontaires de services d'urgence qui sont rémunérés pour leurs services. Cette politique crée de la discrimination, par

exemple à l'encontre des pompiers en milieu rural, qui reçoivent rarement la moindre rémunération. On devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt de 1 000 $ à tous les volontaires de services d'urgence. Cette initiative est particulièrement importante dans le climat de l'après-11 septembre.

7. On devrait accorder un crédit d'impôt en fonction du remboursement du principal du prêt canadien d'études, jusqu'à concurrence de 10 % du principal par année, et ce pour les 10 premières années suivant l'obtention du diplôme, à condition que la personne demeure au Canada.

En outre, le programme d'aide fédérale aux étudiants devrait devenir un régime en vertu duquel les prêts seraient remboursés en tant que pourcentage du revenu net après impôt, à compter de la première année complète de travail après l'obtention du diplôme.

8. Afin d'encourager le travail des réservistes dans les forces militaires canadiennes, on devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exempter les réservistes de l'impôt sur leur revenu de « catégorie A ». L'entraînement de « catégorie A » désigne toute activité autre qu'un travail à plein temps dans les réserves.

Avec l'élargissement des engagements internationaux du Canada, nous devrons compter davantage sur nos forces de réserve pour la « défense de la patrie ».

Cette exemption encouragera des gens à se joindre aux forces de réserve. La mesure devra s'accompagner d'un nouveau texte de loi protégeant les emplois des réservistes lorsqu'ils sont en service actif.

9. Dans le contexte de l'après-Kyoto, le gouvernement devrait encourager de saines pratiques de gestion forestière. Il devrait permettre de déduire du revenu les dépenses consacrées à la préservation des forêts. Les exploitants de boisés devraient bénéficier des mêmes exemptions sur les gains en capital que celles accordées actuellement aux agriculteurs.

10. La Coalition PC-RD propose que soit lancée une initiative du secteur privé en réponse au rapport du Groupe de travail sur les services à large bande. La manière de procéder serait analogue à la construction de la voie ferrée à l'échelle nationale, la première priorité ayant été de connecter les grandes villes. Par la suite, en fonction de la demande réelle et de considérations économiques, on a établi des connexions avec les villes et régions périphériques. Le Canada devrait se doter d'une politique sur les services à large bande, laquelle devrait cependant être structurée dans une optique de rentabilité et être pilotée essentiellement par le secteur privé, et non par le gouvernement.

11. À l'heure actuelle, le filet de sécurité du gouvernement fédéral pour le secteur agricole ne répond pas aux besoins des agriculteurs canadiens. La dure sécheresse de l'été dernier a eu un effet dévastateur sur les revenus des agriculteurs. Les analystes de l'industrie ont estimé les pertes dans le secteur des céréales et des oléagineux à 2 milliards de dollars cette année. Cette situation difficile le devient encore davantage du fait qu'il y a moins d'argent cette année dans le programme national d'aide aux sinistrés. Le nouveau Programme canadien du revenu agricole n'a que 435,5 millions de dollars de budgétés pour 2000-2001, comparativement à plus de 600 millions de dollars accordés aux sinistrés dans la dernière année du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole. Un appui fédéral additionnel est nécessaire, et cela devrait constituer l'une des premières priorités du gouvernement.

12. Le gouvernement fédéral a créé spécialement pour les nouvelles technologies à faible consommation d'énergie ou sans danger pour l'environnement une catégorie de biens immobilisés amortissables. Le gouvernement devrait également améliorer le traitement fiscal des énergies de substitution, comme la biomasse, le biogaz, les piles à combustible, l'énergie éolienne, les petites centrales hydroélectriques et les convertisseurs photovoltaïques, afin d'encourager l'efficience énergétique ainsi que l'utilisation et le

développement de sources d'énergie sans danger pour l'environnement. En particulier, on devrait élargir la catégorie 43.1 du Tableau de la déduction pour amortissement afin d'y inclure les technologies écoénergétiques qui sont en train de voir le jour.

Scott Brison, député
Porte-parole en matière des Finances

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 22 NOVEMBRE 2001
(Séance nº 74)

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 10, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Maurizio Bevilacqua, président.

Membres du Comité présents : Sue Barnes, Carolyn Bennett, Maurizio Bevilacqua, Scott Brison, Ken Epp, Albina Guarnieri, Jason Kenney, Sophia Leung, John McCallum, Shawn Murphy, Pauline Picard, Monte Solberg.

Membres substituts présents : Paul Bonwick pour Roy Cullen, Robert Bertrand pour Nick Discepola, Bob Speller pour Gary Pillitteri.

Aussi présent : De la Bibliothèque du Parlement : Blayne Haggart et Marc-André Pigeon, attachés de recherche; Marion Wrobel, analyste principal. *De la direction des comités :* Mike MacPherson, greffier de comité.

Le comité considère l'ébauche de rapport sur les consultations pré-budgétaires

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée, tel qu'amendée, en tant que dixième rapport du Comité.

Il est convenu, — Que le titre du rapport soit :

« Assurer notre avenir »

Il est convenu, — Que le comité annexe à son rapport des opinions dissidentes ou complémentaires des partis d'opposition à condition que celles-ci ne dépassent pas cinq pages et qu'elles soient soumises électroniquement, dans les deux langues officielles, au plus tard à 17 heures, le vendredi 23 novembre 2001.

Il est convenu, — Que le président, les attachés de recherche et les greffiers soient autorisés à apporter au rapport les changements d'ordre orthographique et stylistique jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

Il est convenu, — Que le président présente le dixième rapport du comité à la Chambre.

Il est convenu, — Que le comité fasse imprimer 8500 copies du rapport en anglais et 1500 copies en français, avec une couverture spéciale.

À 13 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Comité

Marc Toupin